Service Information et Presse

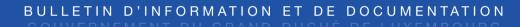
3, Rue du Saint Esprit L-1475 Luxembourg Tél.: (+352) 478 21 81 Fax: (+352) 47 02 85 info@sip.etat.lu www.gouvernement.lu



>février >mars

1/2002 janvier

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION



BULLETIN

Numéro 1/2002 janvier>février>mars







Bulletin d'information et de documentation

Рнотоѕ

LAYOUT

RÉDACTION

IMPRESSION

PUBLICATION

A la Une

| Visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Irlande 4-6 mars 2002 | 010 | | |
|--|-----|--|--|
| Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en visite officielle à Washington 5-6 mars 2002 | 016 | | |
| Le Premier ministre luxembourgeois en visite officielle au Cap-Vert 27-31 janvier 2002 | 022 | | |
| Le Premier ministre Juncker en visite officielle en Grèce 19-20 février 2002 | 030 | | |
| Chroniques d'actualité | | | |
| Le Luxembourg accueille l'euro 1-2 janvier 2002 | 039 | | |
| Conseil européen de Barcelone 15-16 mars 2002 | 040 | | |
| Henri Grethen, ministre des Transports, présente | | | |
| le programme www.mobiliteit.lu 24 janvier 2002 | 044 | | |
| L'aide publique au développement a atteint 0,76% du RNB en 2001 | | | |
| 26 mars 2002 | 045 | | |
| Le Premier ministre Jean-Claude Juncker « Grand Officier de la Légion d'Honneur » et le ministre de l'Économie Henri Grethen « Commandeur de la Légion d'honneur » | | | |
| 5 février et 15 ianvier 2002 | 046 | | |



Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale. Premier ministre du Danemark présente les résultats de l'étude PISA 2000 18 mars 2002 070 28 janvier 2002 047 Le Premier ministre luxembourgeois à Erna Hennicot-Schoepges, ministre de un séminaire sur la stratégie européenne l'Enseignement supérieur, présente le pour l'emploi développement de l'Université de Luxembourg 25 mars 2002 072 14 mars 2002 048 Tripartites sidérurgiques Déclaration de politique étrangère présentée 9 janvier et 28 mars 2002 074 par Lydie Polfer. Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du Commerce Affaires étrangères et coopération extérieur, devant la Chambre des députés 7 mars 2002 049 La Vice-Premier ministre Lydie Polfer signe une convention sur le financement de projets Regard sur les activités d'assistance technique et de formation en Pologne, en Bulgarie et en Slovaquie gouvernementales 10 janvier 2002 074 Visite de travail de Abdulaziz Kamilov, PREMIER MINISTRE ministre des Affaires étrangères d'Ouzbékistan Le Premier ministre Jean-Claude Juncker 30 janvier 2002 076 en conférence à Erfurt 15 janvier 2002 065 Mission de coopération au Niger 25-28 février 2002 076 Le Premier ministre luxembourgeois au Topic of the year Conférence ministérielle 17 janvier 2002 euro-méditerranéenne sur 065 le commerce Table ronde Destination 700 000, 18-19 mars 2002 080 Eldorado oder Horrorszenario? 17 janvier 2002 Charles Goerens, ministre de la Coopération, 066 à la conférence internationale sur le financement Jean-Claude Juncker, Premier ministre, du développement à Monterrey en visite de travail à Berlin 18-22 mars 2002 081 25-26 février 2002 067 Lydie Polfer, Vice-Premier ministre, Visite de travail de Peter Müller, ministre devant la Commission des droits de l'homme président de la Sarre à Genève 13 mars 2002 069 20 mars 2002 081 Visite officielle d'Anders Fogh Rasmussen, **Autres**

| Épidémie de peste porcine | | Eugène Berger, secrétaire d'État à | |
|--|-------|---|------|
| situation au 31 mars 2002 | 083 | l'Environnement, à Tokyo et à Pékin | |
| | | 14-17 janvier 2002 | 089 |
| | | • | |
| CULTURE | | Le secrétaire d'État à l'Environnement | |
| | | au forum des Nations unies sur les forêts | |
| Erna Hennicot-Schoepges, ministre chargée | de la | 12-15 mars 2002 | 090 |
| Francophonie, à la XVI ^e réunion de la Conférence | | | |
| ministérielle de la Francophonie | | Charles Gœrens, ministre de | |
| 11 janvier 2002 | 084 | l'Environnement, et Eugène Berger, | |
| , | | secrétaire d'État, font le bilan en | |
| La ministre de la Culture | | matière d'énergies nouvelles | |
| Erna Hennicot-Schoepges au Forum | | et renouvelables | |
| Union européenne - Conférence islamique | | 18 mars 2002 | 091 |
| 12-13 février 2002 | 084 | 10 mars 2002 | 03 1 |
| 12-13 leviler 2002 | 004 | | |
| | | FAMILLE, JEUNESSE ET SPORTS | |
| ÉCONOMIE ET EMPLOI | | TAWILLE, JEUNESSE ET SFORTS | |
| ECONOMIE ET EMPLOT | | Marie-Josée Jacobs, ministre de la | |
| Hanri Crathan ministra da l'Économia | | Jeunesse, présente des projets relatifs | |
| Henri Grethen, ministre de l'Économie, | | | |
| présente le bilan de la prospection et de | | à la politique de la jeunesse 13 mars 2002 | 000 |
| la promotion économique en 2001 | 005 | 13 IIIdIS 2002 | 092 |
| 6 mars 2002 | 085 | Maria Janéa Janaha ministra da la Janaana | |
| Décrisos de conité de coniecteur | | Marie-Josée Jacobs, ministre de la Jeunesse, | |
| Réunions du comité de conjoncture : | | rencontre son homologue de Malte | |
| analyse du marché de l'emploi | | Jesmond Mugliett | |
| janvier-mars 2002 | 086 | 15 mars 2002 | 093 |
| | | | |
| <u> </u> | | Former | |
| ÉDUCATION NATIONALE ET ENSEIGNEMEN | NT | FINANCES | |
| SUPÉRIEUR | | | |
| | | La lutte contre la criminalité financière | |
| Signature de conventions de coopération | | au Grand-Duché | |
| relatives à quatre formations universitaires | | 22 janvier 2002 | 094 |
| 11 janvier 2002 | 087 | | |
| | | | |
| L'Université de Luxembourg au centre | | IMMIGRATION | |
| des discussions à la commission | | | |
| luxembourgeoise « Unesco » | | | |
| 7 février 2002 | 088 | Nouveau bilan de la procédure de | |
| | | régularisation des sans-papiers | |
| Autres | | 21 janvier 2002 | 099 |
| | | | |

ENVIRONNEMENT

AGRICULTURE

| Jean-Claude Juncker, Premier ministre, | | Promotion féminine | |
|--|-------|---|-------|
| se prononce sur les enjeux de la migration | | | |
| 28 mars 2002 | 100 | Marie-Josée Jacobs, ministre de la Promotion féminine, et François Biltgen, ministre du Travail et del'Emploi, à la réunion sur l'égalité | |
| JUSTICE | | de salaire entre les femmes et les hommes 4 février 2002 | 109 |
| Réunion informelle des ministres de la Justice e | t des | | |
| Affaires intérieures de l'UE | | Jean-Claude Juncker, Premier ministre, | |
| 14-15 février 2002 | 101 | préside la conférence <i>World Women Work</i> 25-26 février 2002 | 110 |
| MÉDIAS ET COMMUNICATION | | Matinée « Portes ouvertes» à l'Institut | |
| | | supérieur de Technologie | |
| François Biltgen, ministre délégué aux Communications, et Joseph Schaak, | | 16 mars 2002 | 111 |
| secrétaire d'État à la Fonction publique et à la Réforme administrative, présentent des statistiques <i>e</i> Letzebuerg | | Autres | |
| 19 février 2002 | 102 | RECHERCHE | |
| Le ministre délégué aux Communications | | Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Reche | rche, |
| s'exprime au sujet du programme <i>e</i> Europe | | à une réunion ministérielle à Brasilia | |
| 5 mars 2002 | 103 | 21-22 mars 2002 | 111 |
| Forum international « Médiamorphose » | | | |
| 8-9 mars 2002 | 104 | TRANSPORTS | |
| Henri Grethen, ministre de l'Économie, présente | | Affaire Kralowetz | |
| 2 études relatives à Internet au Luxembourg | | 22 janvier 2002 | 112 |
| 11 mars 2002 | 105 | | |
| | | Accord franco-luxembourgeois sur le raccordeme | ent |
| Les orientations du gouvernement pour | | du Luxembourg au TGV Est-européen | |
| une nouvelle législation sur la radio et | | 28 janvier 2002 | 113 |
| la télévision | | • | |
| 14 mars 2002 | 106 | Présentation de la démarche globale du | |
| , | | gouvernement en matière d'aménagement | |
| Henri Grethen, ministre de l'Économie, | | du territoire et des transports | |
| présente un « label de qualité » pour | | 25 mars 2002 | 114 |
| le commerce électronique | | | |
| 18 mars 2002 | 107 | | |
| | | Union européenne | |
| Forum eGovernment | | | |
| 21 mars 2002 | 108 | Réunion des membres luxembourgeois de la | |

| 27 février 2002 | 115 | Grande-Duchesse 4 mars 2002 | 156 |
|---|----------|--|-----|
| LES TRAVAUX DU CONSEIL | 4.47 | Discours de Lydie Polfer, Vice-Premier | |
| DE GOUVERNEMENT | 117 | ministre et ministre des Affaires étrangères, devant les étudiants du <i>Dublin European</i> <i>Institute</i> à l' <i>University College</i> | |
| Les Discours | | 5 mars 2002 | 158 |
| | | Allocution de Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, | |
| Europa : ein komplizierter Kontinent, discours de Jean-Claude Juncker, Premier ministre, lors de la conférence Christoph-Martin-Wieland | d | à l'occasion de la Commémoration du 75° anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Japon | |
| à Erfurt | . | et le Grand-Duché de Luxembourg | |
| 15 janvier 2002 | 129 | 13 mars 2002 | 162 |
| Die europäischen Institutionen und die Osterweiterung der EU, discours de Jean-Clau Juncker, Premier ministre, dans le cadre du | ıde | Discours de Lydie Polfer, Vice-Premier ministre débat général de la 58° session de la Commiss des droits de l'homme à Genève | |
| Erfurter Dialog | | 20 mars 2002 | 164 |
| 15 janvier 2002 | 132 | | |
| • | | Lydie Polfer, Vice-Premier ministre, se prononc | e |
| Intervention de Henri Grethen, ministre des | | sur le racisme et l'intolérance devant le | |
| Transports, lors de la signature du protocole d | | Conseil de l'Europe | |
| franco-luxembourgeois relatif au raccordement | t du | 21 mars 2002 | 166 |
| Luxembourg au TGV Est-européen | | | |
| 28 janvier 2002 | 140 | Intervention de Jacques Santer, représentant du Premier ministre à la Convention, lors de | |
| Discours de Jean-Claude Juncker, | | la session de la Convention sur l'avenir de | |
| Premier ministre, devant le parlement grec | | l'Union européenne | |
| à l'occasion de la visite officielle en Grèce | | 21 mars 2002 | 168 |
| 19 février 2002 | 142 | 5: (0 1 0 | |
| 100 le manuel en complete Francis d'accours | | Discours prononcé par Charles Goerens, minis | |
| Wir brauchen mehr Europa, discours | | de la Coopération et de l'Action humanitaire, à | |
| de Jean-Claude Juncker, Premier ministre, | | Conférence internationale sur le Financement | du |
| devant les représentants de la Chambre de commerce et de l'industrie de Berlin et de | | Développement à Monterrey 21 mars 2002 | 169 |
| l'Association des commerçants berlinois | | 21 mais 2002 | 103 |
| 25 février 2002 | 149 | | |
| Toast de S.A.R. le Grand-Duc au château | | La Chronologie | 173 |

Irlande de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la

Convention sur l'avenir de l'Union européenne

de Dublin à l'occasion de la visite d'État en

A la Une

4 - 6 mars 2002

Visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande Duchesse

en

Sur invitation de Mme la présidente d'Irlande, LL.AA.RR. le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria Teresa se sont rendus en visite d'État en Irlande du 4 au 6 mars 2002. Ils étaient accompagnés de Mme Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères.

Le couple grand-ducal et la délégation officielle ont été accueillis le lundi 4 mars par la présidente d'Irlande Mary Mc Aleese et son époux Martin Mc Aleese à la résidence présidentielle *Aras an Uachtarain*.

Après les honneurs militaires et la présentation des personnalités, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus, en compagnie du couple présidentiel, dans le parc de la résidence pour la cérémonie de plantation d'un chêne irlandais.

Après le déjeuner privé, le couple grand-ducal s'est rendu au Jardin du Souvenir où S.A.R. le Grand-Duc



Accueil avec honneurs militaires à Dublin pour S.A.R. le Grand-Duc Henri

O12
A la une
Irlande



Plantation d'un chêne irlandais dans le parc de la résidence présidentielle

a déposé une gerbe devant le monument des enfants du Roi Lir. Le Premier ministre irlandais, Berthie Ahern s'est ensuite entretenue avec le chef d'État luxembourgeois.

Pendant ce temps, S.A.R. la Grande-Duchesse a eu l'occasion de découvrir les trésors du *Dublin Writers Museum* où sont réunis les peintures, manuscrits et souvenirs des plus grands auteurs irlandais.

Au Musée national d'Irlande, le couple grand-ducal a visité la collection d'objets en or de l'âge du bronze. Cette visite s'est suivie d'une découverte du nouveau *Millenium Wing* de la Galerie nationale d'Irlande qui accueille une importante exposition d'impressionnistes.

Un dîner de gala en présence de nombreuses personnalités irlandaises, offert par le couple présidentiel en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, a clôturé cette première journée de visite (voir discours de S.A.R.le Grand-Duc page 156).

Le 5 mars, le chef d'État luxembourgeois a reçu en audience M. Michael Noonan, président du parti de l'op-

position *Fine Gael*. C'est ensuite le maire de la ville de Dublin et son épouse Véronica Mulcahy qui ont accueilli le couple grand-ducal au *Mansion House*.

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont ensuite rendus au *Stewarts Hospital*, un établissement scolaire qui encadre 200 adolescents souffrant de lésions cérébrales.

Maura O'Donnovan leur a détaillé l'objectif de cet établissement qui consiste à former et à préparer les jeunes gens à la vie professionnelle.

Plusieurs projets pilotes dans le domaine de l'éducation et de la formation y ont été mis en œuvre, notamment un programme scolaire permettant aux jeunes de suivre des cours à l'Université de Dublin.

Avant le déjeuner officiel offert par le gouvernement irlandais au ministère des Affaires étrangères, le chef d'État a eu l'occasion de rencontrer les présidents du Parlement et du Sénat. À l'issue de ce déjeuner, Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères,





En haut :

Le couple grand-ducal à la Galerie nationale d'Irlande

À droite:

Visite du « Stewarts Hospital », un établissement scolaire pour jeunes atteints de lésions cérébrales



s'est entretenue avec son homologue irlandais Brian Cowen. À l'ordre du jour figuraient essentiellement des dossiers d'actualité politique européenne et des relations bilatérales.

Mme Lydie Polfer s'est ensuite adressée aux étudiants de la section des études européennes de l'Université de Dublin où elle a tenu un discours (voir page 158) à propos de l'influence de l'Union européenne sur des sujets actuels et futurs tels que l'élargissement, le rôle des

petits pays dans l'Union et plus particulièrement les relations extérieures de l'Europe. Convaincue que l'Union et les petits États ont besoin les uns des autres, la Vice-Premier ministre s'est longuement entretenue avec les étudiants.

Pendant son séjour, la délégation luxembourgeoise a également visité la vieille bibliothèque du *Trinity College*, l'autre grande université de Dublin, qui compte plus de 200 000 ouvrages dont le fameux Livre de Kells, rédigé





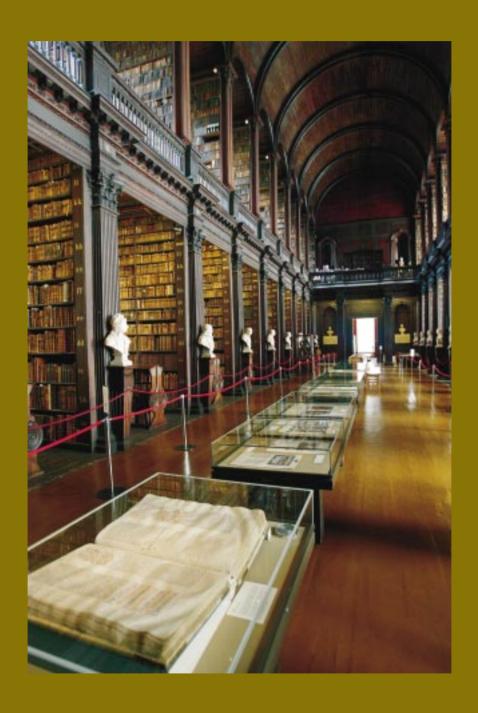
au début du 9° siècle et qui contient une copie en latin richement décorée des quatre Évangiles.

La bibliothèque servait également de cadre pour l'exposition des manuscrits de l'abbaye d'Echternach dont le véritable bijou est la grande bible. Sortie pour la première fois du territoire luxembourgeois, elle est le symbole de cet héritage partagé. À l'issue de l'inauguration de l'exposition, le couple grand-ducal s'est entretenu avec des professeurs de l'université.

Cette visite s'est suivie d'une rencontre avec les personnalités de l'économie irlandaise au *Wilton House* où le couple grand-ducal et la délégation se sont informés au sujet du récent développement industriel et de l'économie irlandaise en général. Puis, la prestigieuse National Gallery servit de cadre à la réception que LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont offert à Madame la présidente d'Irlande et M. Mc Aleese.

Le dîner a débuté par un concert donné par la harpiste Geneviève Conter et la flûtiste Dahlia Scholl. Avant de quitter la capitale irlandaise, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont pu visiter le site de *Newgrange*, à 40 km de Dublin. Reconnu en 1993 comme site du patrimoine mondial par l'Unesco, la tombe à galerie de *Newgrange* est un des monuments préhistoriques les plus célèbres d'Europe occidentale.

En haut à gauche : Visite de la grande bibliothèque du Trinity College En haut à droite : Réception à la National Gallery



Les manuscrits luxembourgeois de l'abbaye d'Echternach exposés dans la bibliothèque du Trinity College

5 - 6 mars 2002

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker

en visite officielle à

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu les 5 et 6 mars 2002 à Washington. Il était accompagné par M. Luc Frieden, ministre de la Justice et ministre du Trésor et du Budget.

Le chef du gouvernement luxembourgeois a rencontré le président des États-Unis George W. Bush le 6 mars 2002 à la Maison Blanche. À l'ordre du jour figuraient essentiellement les progrès de la lutte contre le terrorisme international. M. Juncker a assuré M. Bush que le Luxembourg s'était fortement engagé dans cette cause en mettant en place une série de mesures pour contrecarrer le financement du terrorisme.

Lors de leur entrevue, M. Juncker a aussi exprimé au président Bush l'opposition des Européens aux mesures protectionnistes sur l'acier annoncées par la Maison Blanche, mais il a estimé que le moment n'était pas venu de se lancer dans une guerre commerciale avec



Poignée de mains franche et amicale entre Jean-Claude Juncker et George W. Bush □18
A la une
Washington



L'entrevue de Jean-Claude Juncker et de la sénatrice de l'État de New York, Mme Hillary Rodham Clinton, a porté sur des questions de relations transatlantiques

les États-Unis. Le président Bush avait, en effet, annoncé la mise en place de surtaxes douanières jusqu'à l'ordre de 30% sur les importations d'acier aux États-Unis.

Jean-Claude Juncker rencontre Javier Solana

Le 4 mars déjà, le Premier ministre luxembourgeois a rencontré le secrétaire général du conseil de l'Union européenne et Haut Représentant pour la PESC M. Javier Solana, également en déplacement à Washington. M. Solana a fait rapport à M. Juncker de son entrevue avec Mme Condolezza Rice, conseillère en matière de sécurité nationale du président Bush. Les deux hommes politiques se sont en outre entretenus sur la situation alarmante au Proche-Orient.

Le 5 mars, Jean-Claude Juncker a rencontré Horst Koehler, directeur général du Fonds monétaire International (FMI). Une entrevue entre le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre de la Justice Luc Frieden et le vice-ministre des Finances américain Ken Dam a également eu lieu en début de matinée. Elle avait pour thème la place financière et la lutte contre le financement du terrorisme. M. Dam a félicité le Luxembourg pour les mesures prises à la suite de la tragédie du 11 septembre 2001.

Le Premier ministre Juncker s'est également entretenu avec la sénatrice de l'État de New York Mme Hillary Rodham Clinton. Les relations transatlantiques, notamment dans le contexte des tensions apparues suite à l'utilisation par le président Bush de l'expression « axe du mal ». À ce sujet, M. Juncker notait dans un entretien avec le *Washington Post* qu'il ne fallait pas juger les moyens rhétoriques, mais plutôt la substance de ce qui est dit.

Ensuite, le Premier ministre luxembourgeois s'est entretenu avec le député Michael Oxley et les sénateurs Gordon Smith, Rick Santorum et Chuck Hagel au Capitole. Des questions transatlantiques ont de nouveau marqué les pourparlers.

La décision récente du président Bush de surtaxer les







En haut :

Luc Frieden accueilli par John Ashcroft au ministère de la Justice à Washington

À droite :

La délégation luxembourgeoise devant le Capitole

importations d'acier en provenance de l'Europe et du Japon a aussi été évoquée.

Luc Frieden rencontre son homologue John Ashcroft

De son côté, le ministre de la Justice Luc Frieden s'est entretenu avec son homologue John Ashcroft. C'était la deuxième entrevue entre les deux hommes politiques depuis l'entrée en fonction de M. Frieden en 1999. Au centre des discussions approfondies et amicales figurait la lutte internationale contre le terrorisme. M. Ashcroft, ex-sénateur et gouverneur du Missouri, a souligné le rôle exemplaire joué par le Luxembourg dans le domaine de la lutte contre le financement du terrorisme et l'importance du Grand-Duché en tant que place financière internationale. Les instructions données par le ministre de la Justice Frieden auraient servi d'exemple à d'autres pays. M. Frieden a ensuite détaillé les différentes mesures pratiques et législatives adoptées par le Luxembourg afin de lutter contre le blanchiment

d'argent et les pratiques financières illégales. Le Luxembourg accorde en effet une très grande importance à la coopération internationale dans ce contexte et compte iouer un rôle déterminant dans les efforts menés au plan international. À propos de la lutte contre le terrorisme et contre son financement, M. Frieden a parlé d'une responsabilité commune. Aussi a-t-il défini avec M. Ashcroft une marche à suivre commune. Les deux homolgues ont par ailleurs évoqué la coopération entre les États-Unis et l'espace juridique européen en construction. Dans ce contexte, M. Ashcroft a souligné le rôle de leader joué par M. Frieden au sein du Conseil des ministres européens de la Justice. M. Frieden, pour sa part, a informé John Ashcroft sur les dernières évolutions dans ce domaine et sur la position des ministres européens de la Justice concernant l'entraide judiciaire avec les États-Unis.

La journée du 5 mars s'est clôturée par un dîner en l'honneur du Premier ministre Juncker à l'ambassade du Luxembourg à Washington. M. Juncker eut l'occasion d'y rencontrer Mme Sandra O'Connor, juge à la Cour suprême des États-Unis.

Après son entrevue à la Maison Blanche avec le président George W. Bush le 6 mars, une rencontre avec Dennis Hastert, *speaker* au *House of Representatives*, a clôturé la visite de M. Juncker à Washington.

Avant de prendre congé, le Premier ministre Juncker et le ministre Frieden ont également tenu à déposer une gerbe de fleurs au cimetière d'Arlington en hommage aux victimes du 11 septembre.



MM. Juncker et Frieden ont tenu à déposer une gerbe au cimetière d'Arlington en hommage aux victimes du 11 septembre

Le Premier ministre luxembougeois
en visite officielle au

« Nous sommes très contents, Monsieur le Premier ministre, de votre présence dans notre pays. Le partenariat avec le Luxembourg est très important pour le Cap-Vert. Je suis impatient de vous faire découvrir la réalité de nos îles. »

Voilà les paroles de bienvenue par lesquelles le Premier ministre cap-verdien, M. José Maria Pereira Neves, a accueilli le 27 janvier 2002 la délégation luxembourgeoise à son arrivée à l'aéroport de Praia pour une visite officielle de cinq jours. Visite officielle, mais surtout visite de travail, puisque les 5 jours suffirent à peine pour que le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre de la Coopération Charles Goerens arrivent à faire le tour des projets de coopération que le Luxembourg mène en partenariat avec le Cap-Vert.

Et c'est donc dès dimanche soir que les deux délégations engagèrent les premiers pourparlers, sous la conduite des deux chefs de gouvernement, avant que ne soit discuté et adopté pour la première fois un Programme Indicatif de Coopération (PIC).

En montant absolu, le Luxembourg est le 2° bailleur de fonds du Cap-Vert, suivant le Portugal, mais précédant l'Union européenne. Ceci explique le vif intérêt que les Capverdiens portent à la coopération luxembourgeoise.

Bien que plusieurs partenaires se soient retirés du Cap-Vert, le gouvernement luxembourgeois a décidé de maintenir ses relations de coopération, étant donné la vulnérabilité de l'économie du Cap-Vert relevée par une étude de la CNUCED, ainsi que l'importante communauté capverdienne vivant sur le territoire luxembourgeois.

Vers un développement global

60% de l'aide luxembourgeoise a été investie sur l'île de Santo Antão. La grande pauvreté de cette île a été une des deux raisons pour ce choix, l'autre étant donné le fait qu'un nombre important de Capverdiens installés au Luxembourg proviennent de cette île bien précise.



A la une Le Cap-Vert



La visite a débuté par une entrevue bilatérale entre M. Juncker et son homologue capverdien José Maria Pereira Neves

Le gouvernement luxembourgeois s'y est engagé dans pratiquement tous les domaines et y a pratiqué, en fait, un développement global.

Mais, vu la population relativement faible de cette île (44 000), il a été décidé de rééquilibrer la coopération vers d'autres îles : São Nicolau (15 000 hab.), São Vincente et surtout Santiago (200 000 hab.).

Le ministère de la Coopération et de l'Action humanitaire a terminé les premiers grands projets à Santiago, comme l'école professionnelle de Santa Catarina que la délégation luxembourgeoise a eu l'occasion de visiter pendant leur séjour.

Il convient de souligner que l'engagement durable du gouvernement luxembourgeois aux côtés du Cap-Vert résulte également de l'ouverture en 2001 d'un bureau de coordination installé à Praia que dirige M. Philippe Aschman. Celui-ci agit au Cap-Vert comme agent de coopération dans le domaine de l'éducation depuis cinq ans.

La soirée du dimanche se clôtura par un dîner offert à la délégation luxembourgeoise par M. Pereira Neves au salon des réceptions du Palais du gouvernement. Lors de son toast, M. Juncker souligna que l'histoire n'a pas toujours été clémente envers le Cap-Vert. Selon le Premier ministre, son élégante transition vers la démocratie en est d'autant plus méritoire.

Enfin, M. Juncker ne manqua pas de souligner l'inté-

gration harmonieuse au Luxembourg de la communauté capverdienne.

Investir dans l'avenir de ce pays

La journée du 28 janvier 2002 fut consacrée principalement à des visites d'un certain nombre de projets de coopération réalisés dans les îles de S. Vicente et de S. Pedro. Le complexe scolaire de Porto Novo sur l'île de Santo Antão, dont fait partie l'internat que MM. Juncker et Goerens ont inauguré l'après-midi, est le cinquième construit dans le cadre des programmes de coopération luxembourgeois. «Investir en des infrastructures qui vous facilitent la vie et vous facilitent donc vos études, c'est investir dans l'avenir de ce pays, riche de nombreuses potentialités», s'exclama le Premier ministre Juncker devant une grande foule d'élèves, de professeurs, mais aussi d'habitants de la ville venus très nombreux pour assister à la cérémonie.

Cette journée enrichissante trouva sa conclusion lors d'une soirée à laquelle avait invité le bourgmestre de São Vicente, sur l'île de São Pedro, une soirée placée sous le signe et le charme de la danse et de la culture capverdiennes.

La troisième journée de la visite officielle au Cap-Vert fut marquée par de nombreuses rencontres avec les autorités et les forces vives cap-verdiennes et en premier lieu par le déjeuner offert par le président de la république, S.E.M. Pedro Verona Rodrigues Pires, au palais présidentiel.





MM. Goerens et Juncker, le Premier ministre du Cap-Vert José Maria Pereira Neves et le bourgmestre de Ribeira Grande Jorge Santos devant la mairie de Ponto do Sol

La journée avait commencé par des visites à Mindelo, ville de fête et de dynamisme, sur l'île de S. Vicente, de projets auxquels le Luxembourg avait coopéré. Le Centre national d'artisanat, le Centre de Santé de Monte Sossego ou encore le quartier du Pacim, situé sur le port, où eut lieu une rencontre avec une des anciennes stars du *Benfica* de l'époque d'Eusebio.

À Praia, une heure de vol plus tard, commença pour MM. Juncker et Goerens une série de rendez-vous et de réunions de travail notamment avec le maire de la ville, M. Felisberto Vieira, les représentants des deux syndicats, les représentants patronaux, les dirigeants des partis politiques et les représentants des organisations internationales.

Tous remerciaient le Luxembourg de son apport substantiel au développement du Cap-Vert et tous se félicitaient du fait qu'un Premier ministre en voyage officiel se soit pris le temps de s'entretenir avec eux pour mieux connaître les réalités du pays. Les deux minis tres visitèrent également le bloc opératoire de l'hôpital Agostinho Neto, avant de rencontrer le Président de la Banque centrale et le ministre des Finances et du Plan.

Programme indicatif de coopération

Pendant ce temps, les représentants du ministère de la Coopération et de l'Action humanitaire négociaient, sous la houlette du ministre Goerens et du directeur Jean Feyder, les détails du Programme indicatif de coopération (PIC) avec les autorités cap-verdiennes. Le PIC

remonte à une rencontre entre le Luxembourg et le Cap-Vert les 1 et 2 octobre 2001 à Luxembourg. Les deux pays avaient décidé de privilégier une approche « programme » dans leurs relations de coopération. C'est dans ce contexte que la proposition du Cap-Vert d'élaborer un Programme indicatif de coopération avait été favorablement accueillie par le Luxembourg.

Ce programme permet d'inscrire la coopération luxembourgeoise au Cap-Vert dans la durée, permettant ainsi une approche plus stratégique, mais aussi plus flexible.

D'autres partenaires importants du Cap-Vert ont signé un programme similaire (Union européenne-7 ans, Portugal-3 ans, Autriche-3 ans). En ce qui concerne le Luxembourg, son programme aura une durée de 4 ans, ce qui correspond précisément à la durée du Plan national capverdien et permettra ainsi une plus grande cohérence avec celui-ci.

Une évaluation globale et concertée

Une plus grande pertinence des actions envisagées par rapport aux réalités et aux besoins du Cap-Vert, ainsi qu'une meilleure cohérence avec les politiques nationales et en particulier les options stratégiques du programme du gouvernement sont à la base de ce programme. Il se caractérise en outre par une mise en synergie des projets de la Coopération luxembourgeoise entre eux, d'une part, et avec d'autres projets de développement bilatéraux et multilatéraux d'autre part.

026 **A la une** Le Cap-Vert





À gauche :

M. Juncker accueilli par les élèves de l'internat de Porto Novo

À droite :

Réunion de travail avec le ministre des Finances et du Plan, Son Excelence M. Carlos Burgo

Une évolution plus cohérente des interventions de la Coopération luxembourgeoise, un suivi et une évaluation globale et concertée, impliquant différents acteurs institutionnels de façon régulière, de même qu'une meilleure programmation commune des ressources sont d'autres objectifs visés par ce programme.

Le budget du PIC est de 33 500 000 euros pour les 4 ans de sa durée. Il convient de souligner que trois secteurs prioritaires, s'inscrivant dans l'objectif global de lutte contre la pauvreté, ont été retenus.

Le premier secteur est celui de l'éducation et de la formation de ressources humaines. Il revêt d'une importance particulière, car le Luxembourg et le Cap-Vert ont décidé, là aussi, d'adopter une approche pragmatique.

Un important programme pluriannuel de 4 ans, intégré dans le PIC, sera composé de deux volets majeurs : un volet d'augmentation des capacités d'accueil et un volet de renforcement de la qualité de l'enseignement.

En ce qui concerne le premier volet, la construction et l'équipement de deux écoles secondaires à Praia et l'équipement de deux écoles secondaires à Praia et Mindelo ont fait l'objet d'une requête d'urgence pour laquelle l'agence Lux-Developpement venait d'obtenir un mandat de formulation.

Le deuxième volet sera formulé ultérieurement. Quant au secteur de la santé, l'objectif est d'améliorer les niveaux de santé de la population et les conditions d'accès aux soins de santé de base. Une importance particulière sera attachée à la maintenance et à la gestion des infrastructures et équipements fournis. Le troisième secteur visé est celui de l'eau et de son assainissement. Il s'agit en effet d'améliorer les systèmes de production d'eau, les réseaux d'approvisionnement en eau et l'assainissement de base, afin de réduire l'impact négatif sur l'état sanitaire des populations.

Une importance particulière est également attachée au renforcement de la capacité institutionnelle, de la supervision et de la régulation dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

« Ici, chez vous, nous nous sentons chez nous »

Jour de fête le 30 janvier 2002 à Tarrafal, petite ville au Nord de Santiago, la plus grande île du Cap-Vert. Toute la population était dans la rue et manifestait sa joie lorsque le Premier ministre Jean-Claude «Janker» et le ministre de la Coopération descendirent de voiture accompagnés, comme tout au long de ces 3 jours de visite, par le Premier ministre du Cap-Vert, M. Pereira Neves, ainsi que par le ministre des Affaires étrangères et le ministre de l'Éducation.





Rencontre avec le président de la république, Son Excellence M. Pedro Pires, au palais présidentiel

Et aux chaleureux mots de bienvenue du maire de Tarrafal, Jean-Claude Juncker répondit : « Ici, chez vous, nous nous sentons chez nous ».

Un constat d'autant plus vrai que c'est dans cette ville du bord de mer que le luxembourgeois Philippe Aschman vit et travaille depuis 1997 en tant qu' agent de la coopération. Tarrafal, c'est sa ville. Il y enseigne, il y anime la bibliothèque municipale, il y organise la formation continue des enseignants et il y est conseiller du maire pour les domaines de l'éducation et de la culture.

En finançant le développement de la bibliothèque, les autorités luxembourgeoises ont apporté un supplément de qualité de vie à une région dont la rare beauté n'a d'égal que sa grande pauvreté.

C'est la raison pour laquelle le Luxembourg s'investit dans un autre projet : celui de la réhabilitation des quartiers populaires de cette ville de 18 000 habitants. L'exode rural des dernières années a augmenté la dégradation des quartiers populaires. Tarrafal est considérée comme une zone touristique potentielle avec sa

grande baie et sa belle plage qui attirent déjà un certain nombre de touristes étrangers. Mais avant d'investir dans les infrastructures touristiques, les autorités devront créer les conditions nécessaires à l'accueil de visiteurs.

Le projet luxembourgeois de réhabilitation de quartiers dégradés contribuera donc au développement local et à la promotion du tourisme. Avec une enveloppe de quelque 6 millions d'euros, la construction du complexe scolaire de Santa Catarina est le projet le plus cher de la coopération luxembourgeoise au Cap-Vert. Le complexe se compose d'un lycée technique qui accueille déjà 653 élèves et d'un internat mixte, qui en accueille 112. Les installations servent aussi à la formation des enseignants et constituent un pool pédagogique important au centre de l'île.

M. Juncker devant l'Assemblée nationale

« La visite de votre Excellence au Cap-Vert revêt d'une importance particulière et ne passera sûrement pas inaperçue auprès des représentants de la nation capverdienne » .

A la une Le Cap-Vert



Visite à la bibliothéque municipale à Tarrafal sur l'Île São Tiago

C'est par ces paroles que le président du parlement accueillit à l'Assemblée nationale le Premier ministre Juncker qui fut le premier chef de gouvernement étranger à prendre la parole devant le parlement à Praia.

Il présenta Jean-Claude Juncker comme un des plus éminents hommes d'État européens et exprima sa reconnaissance « pour la façon exemplaire avec laquelle l'État luxembourgeois s'était engagé dans le rapprochement avec notre archipel de l'Atlantique qui, comme disent les poètes n'a pas d'or, pas de diamants, mais la paix ». Le Premier ministre luxembourgeois souligna que le Cap-Vert et le Luxembourg sont de petits Etats à l'échelle mondiale, mais qu'ils sont de grandes nations de par les ambitions qu'ils nourrissent, ambitions toutes dévolues à la paix et la stabilité. « Beaucoup de grands pays devraient prendre exemple sur nous », insista Jean-Claude Juncker qui parla ensuite de l'esprit dans lequel le Luxembourg mène sa politique de coopération

Il s'agit d'une articulation réfléchie d'un partenariat à deux et que dès à présent, le Luxembourg consacrait 0.82 % de son PIB à la coopération et qu'il entendait qu'elle atteigne 1% dès 2005. Jean-Claude Juncker rendit aussi expressément hommage « à ceux qui donnent un visage luxembourgeois aux efforts de coopération qui sont les nôtres » et il cita plus particulièrement Philippe Aschman.

Hommage aussi à l'adresse des femmes du Cap-Vert qui « refusent la fatalité et récusent le mauvais sort ».

Sans elles, le Cap-Vert ne serait pas ce pays en voie de progrès. Finalement, le Premier ministre se dit touché par ces enfants qu'il avait pu rencontrer tout au long de son parcours, tout en concluant que « je suis heureux que les projets luxembourgeois servent avant tout les jeunes, ce faisant, nous servons l'avenir de votre magnifique pays ».

Plus tôt dans la journée, Jean-Claude Juncker et Charles Goerens avaient posé la première pierre pour la construction d'un établissement secondaire capable d'accueillir environ 1500 élèves. La municipalité de San Miguel est la seule du Cap-Vert à ne pas disposer d'un lycée public. Il est intéressant de relever que le pays manque cruellement de salles de classe, ce qui fait qu'un système de rotation a été mis en place.

Une partie des élèves fréquentent l'école le matin, l'autre l'après-midi. Les projets concernant le système éducatif sont donc d'une grande importance pour le Cap-Vert et correspondent à l'objectif que s'est fixé le gouvernement luxembourgeois d'investir prioritairement dans les ressources humaines.

Cette visite des projets a permis à la délégation luxembourgeoise de se rendre compte de la grande beauté du Cap-Vert et de l'état d'avancement de ses divers projets de coopération. Les autorités cap-verdiennes ont semblé déterminées à promouvoir une exploitation touristique « douce » de ces nombreux lieux de beauté.





19 - 20 février 2002

Le Premier ministre Juncker SPECE.

en visite officielle en

Sur invitation de son homologue hellénique M. Costas Simitis, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu le 19 février 2002 en Grèce pour une visite officielle de deux jours.

Honneurs militaires, dépôt de gerbe, remise de médaille, la visite officielle revêtait plutôt le caractère de visite d'État. Du point de vue politique, la présidence grecque de l'Union européenne début 2003 et de l'Eurogroupe en juillet 2002, l'élargissement de l'UE et la question de Chypre ont marqué les entrevues.

Accompagné par M. Fernand Boden, ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement



Jean-Claude Juncker a répété son soutien à l'adhésion de Chypre à l'UE lors de l'entrevue avec le Premier ministre grec

rural, Jean-Claude Juncker a été officiellement accueilli avec les honneurs militaires par le Premier ministre grec Costas Simitis au Palais Maximos. La présidence grecque de l'Union européenne à partir du 1er janvier 2003 – la première présidence pour le gouvernement Simitis – a marqué les pourparlers entre les deux Premier ministres.

L'élargissement de l'UE, avec notamment la question de Chypre, figurait aussi à l'ordre du jour. Jean-Claude Juncker a réaffirmé la position du gouvernement luxembourgeois, soutenant la candidature d'adhésion de Chypre à l'Europe.

En effet, depuis le Sommet sous présidence luxembourgeoise en 1997, le gouvernement hellénique a apprécié la position luxembourgeoise dans ce domaine. À l'époque, le Luxembourg avait déjà exprimé son accord à l'adhésion de Chypre à l'Union et s'était montré depuis très sensible aux intérêts de la Grèce.

Renforcer les relations bilatérales

Lors de l'entrevue, différents aspects des relations bilatérales ont encore été abordés. Ainsi, certaines initiatives ont été prises afin d'établir une liaison aérienne directe entre Athènes et Luxembourg. Les quelques problèmes techniques qui restaient à régler devaient s'effacer devant la volonté politique.

Au niveau économique, la coopération bilatérale fait presque défaut. Alors que les exportations en direction de la Grèce avaient été chiffrées à 28,5 millions d'euros en 2000 au Grand-Duché, les importations en provenance de la République hellénique ne s'élevaient qu'à 5,4 millions d'euros. Chiffres qualifiés d'insuffisants



Conférence de presse avec le Premier ministre Costas Simitis



O33
A la Une
La Grèce

sinon ridicules par le Premier ministre luxembourgeois. Les gouvernements grec et luxembourgeois ont donc convenu de rétablir cette situation et ont demandé aux Chambres de commerce respectives de prendre des initiatives en ce sens.

En ce qui concerne les Balkans, il s'agirait d'associer l'économie luxembourgeoise aux efforts du gouvernement grec dans la région où, d'après le Premier ministre Jean-Claude Juncker, la Grèce réaliserait un travail remarquable. M. Juncker s'est ensuite rendu au palais de l'Hôtel de Ville pour une rencontre avec le maire d'Athènes Dimitris Avramopoulos, qui lui a conféré la médaille de la ville d'Athènes, la plus haute distinction de la capitale. En début de soirée, le président de la République hellénique Constantinos Stephanopoulos a reçu Jean-Claude Juncker et Fernand Boden en audience au Palais présidentiel.

« L'Europe - notre espace naturel »

« L'Europe - notre espace naturel » était l'intitulé de la conférence publique que Jean-Claude Juncker a donnée en début de soirée au parlement devant une large communauté hellénique (voir discours page 142).

Ce ne serait pas la question des institutions, mais celle des objectifs communs qui serait primordiale en Europe.



En haut à gauche:

Le ministre du Tourisme Fernand Boden et le Premier ministre Jean-Claude Juncker avec le président de la république hellénique Constantinos Stephanopoulos

À droite :

Remise à Jean-Claude Juncker de la Médaille de la ville d'Athènes par le maire Dimitris Avramopoulos au palais de l'Hôtel de Ville

Rappelant la volonté de paix et l'évolution de l'Europe pendant la 2° Guerre mondiale, M. Juncker a souligné la naissance du désir d'une Europe unie et d'institutions fortes chez les gouvernements en exil et notamment les pays d'Europe de l'Est.

Le lendemain matin, après le dépôt d'une gerbe au monument du Soldat inconnu à la Place de la Constitution, Jean-Claude Juncker s'est entretenu avec les différents leaders des partis politiques de l'opposition.

L'entrevue de M. Juncker avec Nicos Christodoulakis, ministre de l'Économie nationale et des Finances, revêtait une importance particulière vu la présidence par la République hellénique de l'Eurogroupe à partir du 1^{er} juillet 2002, et ce pour une durée d'un an (le Danemark, qui préside l'UE au second semestre 2002, ne fait pas partie de la zone euro et ne préside donc pas l'Eurogroupe).

Des questions importantes pour le Luxembourg viendront à échéance pendant cette période et il était donc primordial que la Grèce connaisse tous les aspects de la position luxembourgeoise, notamment dans le domaine fiscal.

Une meilleure coordination de la politique économique et financière en Europe faisait aussi partie des discussions. À ce sujet, M. Juncker a rappelé son idée de prolonger la durée de la présidence de l'Eurogroupe à deux ou trois ans, afin de créer un contrepoids à la Banque centrale européenne et surtout de mieux coordonner la politique économique avec la Commission européenne.

Avant le déjeuner officiel que le Premier ministre grec a offert à la délégation luxembourgeoise, les deux chefs de gouvernement ont eu l'occasion de faire le point sur les différents sujets abordés.

Lors de la conférence de presse, les journalistes grecs se sont montrés très intéressés par les questions européennes (l'élargissement, la Banque centrale européenne), ainsi que par les relations greco-luxembourgeoises. Le Premier ministre Juncker a profité de l'occasion pour manifester son appréciation de la politique étrangère de la Grèce et de la politique du gouvernement Simitis.

Enfin, à la question de savoir ce qu'il attendait de la présidence grecque de l'UE, le Premier ministre luxembourgeois a déclaré en souriant que la présidence grecque devrait être aussi utile au Luxembourg que la présidence luxembourgeoise l'a été à la Grèce.



À gauche :

Dépôt de gerbe au monument du Soldat inconnu

À droite :

Rencontre des délégations au Palais Maximus, résidence du Premier ministre grec Costas Simitis





Chroniques d'actualité



Le Luxembourg accueille l'euro

1-2 janvier 2002

Le 1er janvier 2002, l'euro est entré en circulation en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Espagne, en Finlande, en France, en Grèce, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas, au Portugal et au Grand-Duché de Luxembourg.

Selon l'Eurobaromètre N° 56, plus de 80% des Luxembourgeois approuvaient l'appartenance à l'UE en novembre 2001.

Le Luxembourg se plaçait ainsi en tête des pays participant à l'enquête. De même, 90% des Luxembourgeois connaissaient les dates d'introduction, les billets et les pièces de monnaies ; 92,5% estimaient que l'euro faciliterait la vie des voyageurs et 80,5% estimaient qu'il allait créer une Europe plus forte.

Un bilan positif

Dès le 2 janvier 2002, après avoir rencontré les responsables du monde bancaire et commercial, le « ministre de l'euro » Luc Frieden a pu tirer un bilan positif de l'introduction de l'euro.

L'¤-euphorie les 1er et 2 janvier 2002 des citoyens du Grand-Duché s'expliquait, d'après le ministre, par le fait que tout le monde, et pas seulement les hommes politiques, avait le sentiment de participer à un événement historique exceptionnel.

« Je suis très satisfait après deux journées d'euro, sur les plans politiques et pratiques », a estimé M.



Un centre ¤-change à Esch-sur-Alzette où le ministre Luc Frieden a procédé à l'échange de ses francs en euros

Frieden, en ajoutant que le Luxembourg avait été le seul pays où les banques avaient ouvert leurs portes « sur demande du gouvernement » le 1er janvier.

14 000 personnes se sont rendues dans les centres ¤-change dès le 1er janvier, preuve d'un grand intérêt pour la monnaie unique. Les distributeurs de billets ont enregistré environ 46 000 retraits le même jour.

En tout, plus de 100 000 opérations ont été effectuées aux distributeurs en début 2002, la moyenne des sommes retirées s'élevant à 120 ¤. M. Frieden a également constaté que 100% des distributeurs de billets avaient fonctionné correctement le 1er janvier, ce qui fut également le cas aux Pays-Bas, en Allemagne et en Autriche.

Cette réussite était, selon Luc Frieden, la preuve de la bonne préparation du Luxembourg au passage à l'euro. Dans les commerces, l'euro n'a toutefois pas été massivement utilisé. D'après les informations que les représentants du commerce ont transmis au ministre, seulement 10 à 30 % des achats ont été effectués dans la nouvelle devise « Les magasins jouent le rôle des banques, les gens essayent de se débarrasser de leurs derniers avoirs en francs.»

En résumé, dès le 3 janvier 2002, le pourcentage de billets en euros par rapport à la totalité des billets en euros et nationaux se trouvant en circulation (EPR, euro progress ratio) avait passé le cap des 50%. Au sein de la zone euro, ce cap symbolique de 50% n'a été dépassé que le 10 janvier. Le 14 janvier 2002, l'EPR luxembourgeois dépassait les 70%, ce qui situait le Luxembourg parmi les pays les plus « eurorisés» de la zone euro.

L'euro est devenu en douceur la monnaie de paiement des Européens.

Conseil européen de Barcelone

15-16 mars 2002

Le Conseil européen de Barcelone, réunissant les chefs d'État et de gouvernement, a eu lieu les 15 et 16 mars 2002.

Le gouvernement luxembourgeois était représenté par le Premier ministre Jean-Claude Juncker, la Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Lydie Polfer, le ministre de l'Économie, ministre des Transports Henri Grethen et le ministre du Travail et de l'Emploi, ministre délégué aux Communications François Biltgen.

Suite au Conseil européen de Lisbonne de mars 2000, l'Union européenne s'était donnée comme objectif de devenir la région économique la plus compétitive, la plus dynamique et la plus prospère du monde et ce jusqu'en 2010. Le Conseil européen de Barcelone, deux ans après Lisbonne, était appelé à faire un premier bilan des efforts entrepris dans les États membres pour atteindre cet objectif. Ainsi, les priorités de Barcelone concernaient cinq domaines concrets, à savoir :

- l'interconnexion et l'ouverture des réseaux européens de transport ;
- la libéralisation et l'interconnexion des marchés de l'électricité et du gaz;
- le développement d'un marché de l'emploi plus flexible et capable de créer plus d'emplois ;



Mme Polfer, M. Schüssel, chancelier fédéral de l'Autriche, M. Juncker et M. Grethen à Barcelone.

• la mise en oeuvre d'améliorations en matière d'éducation et dans le domaine de la formation des étudiants et des travailleurs européens, visant également à promouvoir la mobilité de ces personnes.

Les chefs d'État et de gouvernement ont également approuvé les grandes orientations des politiques économiques.

En quise de préparation à ce Conseil européen, les Premiers ministres de Belgique et du Luxembourg Guy Verhofstadt et Jean-Claude Juncker ont adressé une lettre commune (voir page.42) au président en exercice du Conseil européen, le président du Conseil des ministres d'Espagne José-Maria Aznar dans laquelle ils plaident pour une meilleure intégration des dimensions économique, sociale et en-vironnementale de la stratégie de Lisbonne et une mise en cohérence des différents processus définis depuis le Conseil européen

sur l'emploi en novembre 1997 à Luxembourg.

C'est surtout dans le domaine social que la lettre commune Juncker-Verhofstadt a eu un impact.

En effet, le Conseil européen de Barcelone a pris les décisions suivantes :

- l'Union européenne veut associer davantage les travailleurs aux changements qui les concernent et améliorer les aspects qualitatifs du travail, notamment dans le domaine de la santé et de la sécurité;
- appel à « réduire de façon sensible » d'ici 2010 le nombre de personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale;
- le plein emploi constitue l'objectif essentiel des politiques économiques et sociales ;
- mettre en place d'ici 2010 des

structures d'accueil pour au moins 90% des enfants entre 3 ans et l'âge scolaire et pour au moins 30% des enfants de moins de 3 ans ;

- augmenter, d'ici 2010, progressivement, d'environ 5 ans l'âge moyen effectif de cessation d'activité professionnelle (58 ans actuellement);
- une carte européenne d'assurance maladie remplacera les formulaires actuels ; une proposition sera faite avant le sommet de mars 2003.

Lors d'une conférence de presse en marge du Conseil, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est félicité de la décision du Conseil de faire progressivement augmenter l'âge moyen effectif de pension des salariés, en faisant remarquer que le vieillissement de la population luxembourgeoise aura de grands effets sur les pensions au Luxembourg.

Il a rappelé dans ce contexte que le gouvernement a soumis à la Chambre des députés un projet de loi sur l'augmentation de l'âge de pension moyen.

M. François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, a lui aussi salué les décisions prises dans le domaine social en soulignant que le Luxembourg a encore beaucoup d'efforts à faire en ce qui concerne l'activité professionnelle des femmes et l'emploi des personnes audelà de l'âge de 55 ans.

Afin d'améliorer la réglementation sociale en matière de transport routier européen, le Luxembourg et l'Autriche ont fait une proposition commune concernant le transport routier et la réglementation sociale en vue des conclusions du Conseil européen de Barcelone :

« Le Conseil européen souligne l'importance de la sécurité routière, du respect et du développement de la réglementation sociale dans le domaine du transport routier et invite le Conseil à conclure ses travaux sur le règlement relatif à l'harmonisation de certaines dispositions sociales dans le transport routier avant la fin 2002 ».

Le Luxembourg et l'Autriche ont réussi à faire entrer dans les conclusions de la Présidence espagnole la transposition rapide dans les législations nationales des directives dans le domaine du transport routier:

« Le Conseil européen souligne l'importance de la sécurité dans la circulation des poids lourds et la nécessité d'assurer le respect des dispositions sociales ainsi que la poursuite de leur développement et il invite le Conseil à mener à terme ses travaux sur le projet de règlement en la matière avant la fin de 2002 ».

Un point fort du sommet de Barcelone concernait la libéralisation et l'interconnexion des marchés de l'électricité et du gaz. Les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de libéraliser d'ici 2004 les marchés du gaz et de l'électricité pour tous les consommateurs autres que les ménages.

De même que la France, le Luxembourg a plaidé pour une libéralisation réfléchie dans ces domaines en tenant compte de la cohésion territoriale et sociale et des spécificités des marchés nationaux. Le Conseil européen a donc retenu que tous les citoyens disposent de la garantie d'accès aux services d'intérêt économique général.

Concernant le volet économique, les conclusions du Conseil ont retenu que les États membres resteraient fidèles ou se conformeraient à l'objectif consistant à parvenir, d'ici 2004 au plus tard, à une situation budgétaire proche de l'équilibre ou excédentaire.

L'Union européenne a réaffirmé adopter le plan d'action services financiers en 2005 et celui concernant les valeurs mobilières en 2003.

En matière d'éducation, le Conseil a fait appel aux Quinze à faire en sorte que d'ici la fin 2003, il y ait au moins un ordinateur connecté à Internet pour 15 élèves dans toute l'Union européenne. Pour ce qui est de l'environnement, l'Union européenne a demandé instamment aux États membres d'achever les mesures nationales de ratification du protocole de Kyoto jusqu'à juin 2002.

Le Conseil européen a également décidé de parvenir à un accord de la directive sur la taxation de l'énergie jusqu'à fin 2002, parallèlement à l'accord sur l'ouverture des marchés de l'énergie.

Les Quinze ont décidé de consacrer 0,7% de leur PIB à l'aide au développement, objectif que le Luxembourg a déjà atteint, et se sont engagés à atteindre collectivement une moyenne de 0,39% d'ici 2006.

En ce qui concerne la politique étrangère, les Quinze ont exprimé leur soutien à la création d'une État palestinien tout en assurant le droit d'Israël « de vivre à l'intérieur de frontières sûres ». Le Conseil européen a également accueilli avec satisfaction l'accord dégagé le 14 mars 2002 entre la Serbie et Monténégro sur le principe d'une entité constitutionnelle unique de Serbie-et-Monténégro.

À propos des mesures américaines concernant l'acier. les Quinze ont appuyé pleinement la Commission européenne dans son action, qui avait l'intention de procéder à des consultations dans le cadre des accords de l'OMC et d'engager une procédure visant à l'adoption d'éventuelles mesures communautaires de sauvegarde. En marge du Conseil européen, les Premiers ministres de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg Guv Verhofstadt, Wim Kok et Jean-Claude Juncker, ainsi que les ministres des Affaires étrangères des trois pays Louis Michel, Jozias Van Aertsen et Lydie Polfer s'étaient rencontrés au cours de l'après-midi du 14 mars 2002 à Barcelone pour le traditionnel sommet Benelux. en vue de la préparation de la réunion des chefs d'État et de gouvernement.

Lettre Juncker-Verhofstadt à José-Maria Aznar en vue du Conseil européen de Barcelone

12 mars 2002

1. Renforcer la stratégie européenne pour l'emploi et garantir la création d'emplois de qualité ;

- 2. Moderniser et améliorer la protection sociale :
- 3. Accroître le rôle des partenaires sociaux dans la gouvernance de l'Union :
- 4. Poursuivre la mise en œuvre de l'agenda social.

Cher José-Maria,

Dans moins d'une semaine, nous allons nous retrouver à Barcelone pour un Conseil européen qui devra faire le point sur le processus de Lisbonne.

Ces Conseils européens de printemps doivent ainsi devenir une véritable instance d'orientation stratégique pour l'ensemble des politiques économique, sociale et environnementale européennes.

Ce rôle est d'autant plus déterminant que le contexte actuel implique une mobilisation de tous les États et de l'Union pour atteindre les objectifs de croissance, de plein emploi et de cohésion sociale qui ont été fixés à Luxembourg en 1997, puis à Lisbonne, Nice, Stockholm, Göteborg et Laeken.

Ces objectifs impliquent une meilleure intégration des dimensions économique, sociale et environnementale de la stratégie et une mise en cohérence des différents processus. Il convient, en particulier, de rapprocher les calendriers d'élaboration des grandes orientations de politique économique, des lignes directrices pour l'emploi, des stratégies européennes dans le domaine des retraites, et de l'inclusion sociale, de la stratégie de dévelop-

pement durable, tout en conservant leurs spécificités respectives dans le respect de l'autonomie des différents processus, afin de faire du Conseil européen de printemps l'étape politique décisive de leur adoption.

D'autre part, le sommet social qui, en vertu des décisions prises à Laeken, précède désormais chaque Conseil européen de printemps, devra permettre de renforcer l'implication des partenaires sociaux dans la gouvernance européenne.

Il est plus que jamais essentiel de tendre à un équilibre entre la modernisation de l'appareil économique européen et l'assurance d'un haut niveau de protection, répondant aux impératifs d'égalité, de cohésion et de qualité des emplois qui sont au cœur du modèle social européen.

Dans ce contexte, le Conseil européen de Barcelone devrait, parallèlement à ses conclusions dans le domaine économique, donner des impulsions dans les domaines sociaux suivants.

1. Renforcer la stratégie européenne pour l'emploi et garantir la création d'emplois de qualité.

Le Conseil européen devrait, en s'appuyant sur les acquis de Luxembourg, définir les orientations stratégiques qui permettront de relever les défis du marché européen de l'emploi et contribuer à la réalisation des objectifs de Lisbonne, en particulier celui du plein emploi de qualité. Il faudra en tout premier lieu s'attaquer au chômage structurel qui demeure élevé. Il s'agit à cet égard de créer des

marchés de travail européens, intégrés et performants.

Le processus de Luxembourg a fait ses preuves : autour d'orientations et d'objectifs de moyen et long terme, fondés sur des rapports nationaux annuels, des recommandations et des échanges de bonnes pratiques, il constitue un exercice exigeant mais garant de la convergence communautaire en matière d'emploi. Il faut le simplifier sans l'affaiblir. Dans cette ligne, le Conseil européen de Barcelone devrait souligner que :

- même simplifiée, la stratégie européenne pour l'emploi devra continuer de s'articuler de manière équilibrée autour de priorités stratégiques (annualité des lignes directrices pour l'emploi, intégration des politiques, caractère de moyen et long terme, objectifs quantifiés, surveillance multilatérale, indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi), en tenant compte des acquis de Göteborg et de Laeken;
- la stratégie européenne de l'emploi peut contribuer à mieux gérer le changement :

les mutations en cours exigent des travailleurs européens mieux formés, plus mobiles et plus motivés, des trajectoires professionnelles plus sécurisées et une flexibilité accrue.

Il faut intégrer dans les lignes directrices la prévention et l'accompagnement des restructurations, parallèlement aux travaux des partenaires sociaux européens à ce sujet;

l'investissement dans les res-

sources humaines doit être accru, en garantissant un égal accès à la formation et à la participation à la société de la connaissance et en impliquant l'ensemble des acteurs (entreprises, partenaires sociaux, pouvoirs publics).

2. Moderniser et améliorer la protection sociale.

Il a été décidé, l'an dernier, que les États membres devront élaborer leur politique en matière de pension, grâce à la méthode ouverte de coordination, à la lumière d'objectifs communs qui devront garantir la viabilité tant sociale que financière des régimes de pensions et qui devront permettre que les régimes de retraite puissent répondre aux défis du vieillissement de la population européenne. À partir du mois de septembre de cette année, les États membres devront rendre compte les uns aux autres au moven de « Rapports stratégiques nationaux » de la politique menée.

Par ailleurs, de grands progrès ont été enregistrés concernant la mise en oeuvre de la méthode ouverte de coordination dans le domaine de l'inclusion sociale, qui a été concrétisée par l'adoption du premier Rapport conjoint sur l'inclusion sociale, l'accord portant sur un ensemble multidimensionnel d'indicateurs communs à l'ensemble de l'Union et la décision du Conseil et du Parlement européen concernant un Programme d'action communautaire dans ce domaine. Ces résultats représentent quelquesunes des avancées décisives devant permettre d'atteindre l'objectif de Lisbonne d'éradiquer la pauvreté et de promouvoir l'inclusion sociale. Enfin, les discussions de ces derniers mois sur l'approche du vieillissement de la société ont montré que malgré les nettes différences entre les régimes, les États membres se retrouvent face aux mêmes grands défis en matière de soins de santé et de soins aux personnes âgées. Les systèmes de santé de tous les États membres doivent tenir compte des objectifs à long terme : accessibilité, qualité et viabilité financière.

En vue de la concrétisation de la collaboration européenne dans ces domaines politiques, le Conseil européen de Barcelone devrait :

- inviter le Conseil à adopter, dans la perspective du prochain Conseil européen de printemps (2003), un ensemble d'indicateurs en matière des pensions qui permettent de mesurer les progrès des États membres concernant des régimes de pension satisfaisants et financièrement accessibles qui répondent aux besoins changeant;.
- confirmer l'engagement des États membres en matière d'éradication de la pauvreté et en matière de lutte contre l'exclusion sociale :
- mandater le Conseil d'approfondir les enjeux de l'accessibilité, la qualité et la viabilité financière des systèmes de soins de santé pour le Conseil européen de mars 2003, qui déterminera les orientations pour une coopération européenne en matière de soins de santé;
- 3. Accroître le rôle des partenaires sociaux dans la gouvernance de l'Union. À Laeken, les chefs d'État et de gouvernement ont entériné les conclusions du sommet social en

faveur du développement au niveau européen du dialogue social bipartite et de la concertation sociale tripartite.

Dans cette ligne, le Conseil européen de Barcelone devrait :

- prendre note de l'accord européen conclu à propos de la formation tout au long de la vie ;
- encourager les partenaires sociaux à entamer la négociation d'un accord sur la gestion des aspects sociaux des restructurations économiques, dans la ligne de la récente communication de la commission :
- encourager la Commission à faire, en vue de leur adoption à Copenhague, des propositions concrètes visant à transformer le sommet social de printemps en instance de concertation sociale tripartite au niveau européen;
- encourager les partenaires sociaux à accélérer leurs travaux afin de pouvoir présenter en décembre 2002, comme demandé à Laeken, un programme de travail pluriannuel en matière de dialogue social bipartite;
- encourager les partenaires sociaux à faire des propositions concrètes d'ici au sommet social du printemps 2003 en matière de médiation sociale européenne.
- 4. Poursuivre la mise en œuvre de l'agenda social.

L'objectif du plein emploi de qualité ne pourra être atteint que par les réformes structurelles figurant dans l'agenda social européen adopté lors du Conseil européen de Nice: implication des travailleurs face aux changements, facilitation de l'activité féminine par une plus grande égalité face aux charges domestiques et aux rémunérations, facilitation du vieillissement actif par un renforcement de la formation tout au long de la vie et des politiques de qualité, lutte contre l'exclusion et les discriminations pour faciliter la participation du plus grand nombre au marché du travail.

Il est dès lors primordial que le « tableau de bord » de l'agenda social européen fixe des engagements précis dans les domaines prévus pour l'année à venir et soit intégré dans le rapport de synthèse de la Commission. À cet égard, le Conseil européen de Barcelone devrait s'engager :

- évaluer les directives sur les licenciements collectifs et sur le transfert d'entreprises et, si cela s'avère nécessaire, réviser la directive sur le comité d'entreprise européen.
- moderniser les règles assurant le maintien des droits à la sécurité sociale des travailleurs migrants en aboutissant en 2002 sur la révision du règlement 1408.
- améliorer l'accès transfrontalier à des soins et des produits de santé de qualité.
- donner dès 2002 des suites au livre vert sur la responsabilité sociale des entreprises.
- lancer l'évaluation des directives
 « licenciement collectif » et « transfert d'entreprises ».

- adopter une directive cadre sur l'égalité entre les hommes et les femmes d'ici 2003.
- développer la stratégie communautaire en matière de santé-sécurité au travail en 2002.

Voilà quelques suggestions qui pourraient alimenter nos travaux à Barcelone. Dans l'attente de vous y rencontrer, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Cher José-Maria, l'assurance de notre haute considération.

Jean-Claude Juncker - Guy Verhofstadt

Henri Grethen, ministre des Transports, présente le programme www.mobiliteit.lu

24 janvier 2002

Le 24 janvier 2002, le ministre des Transports Henri Grethen a présenté à la presse le programme « mobiliteit.lu ». Ce document, fruit d'une coopération entre le ministère et les CFL, traduit la stratégie du ministère dans le domaine du transport ferroviaire d'ici 2020.

Le principal objectif du programme serait d'amener 25% des voyageurs au Luxembourg à recourir aux transports publics. Ce taux, appelé *modal split*, se situe aux environs de 14%. Le projet BTB envisagerait un *modal split* de 15,2%, a précisé le ministre.

Le programme repose sur les principes suivants :

• le raccordement du Luxembourg



M. Grethen et M. Paul Schmit du ministère des Transports lors de la présentation du programme

au réseau ferroviaire transeuropéen;

- l'augmentation du *modal split* parmi les frontaliers (actuellement 7%);
- l'optimisation des connexions entre Esch-sur-Alzette et Luxembourg;
- l'augmentation du nombre de connexions directes ;
- la mise en place de parkings afin d'optimiser l'interaction entre le train et la voiture ;
- l'optimisation de l'interaction entre le train et le bus.

Paul Schmit, du ministère des Transports, a fourni des détails quant aux investissements à consacrer à l'augmentation générale de l'offre du transport ferroviaire, nécessaire pour remplir l'objectif du *modal split* de 25%. Le Kirchberg sera relié à la gare centrale par un train-tram passant par Hamm et Findel. Ce projet prévoit la construction d'un viaduc à la Pulvermuhle et de nouveaux rails entre Hamm et

Kirchberg, d'où un tram partira vers Dommeldange.

Le développement du réseau ferroviaire comprendra également la mise en place d'une deuxième voie entre Luxembourg et Pétange, de même qu'une nouvelle ligne entre Esch-sur-Alzette et Luxembourg. La gare centrale devra aussi être aménagée.

La mise en place de gares de périphérie à Cessange, Howald, Dommeldange et Kirchberg évitera aux vovageurs de passer par la gare centrale et favorisera les connexions directes pour les frontaliers. La complémentarité entre le train et le bus et entre le train et la voiture devra être augmentée. Ainsi, deux ceintures de parkings P+R sont prévues afin de pousser les voyageurs à se tourner le plus tôt possible vers les transports publics. La première ceinture sera mise en place à la frontière du pays, la seconde aux alentours de la capitale. Par ailleurs, les horaires des trains et bus devront être harmonisés. Les coûts de ces projets, finalisés entre 2015 et 2020, s'élèvent à 2,6 milliards d'euros.

L'aide publique au développement a atteint 0,76% du RNB en 2001

26 mars 2002

L'aide publique au développement (APD) luxembourgeoise a atteint 0,76% du revenu national brut (RNB) en 2001 et s'est élevée à plus de 133 millions d'euros, ce qui équivaut à une hausse de plus de 15% par rapport à 2000.

Le rapport d'activités du ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur, de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense précise également que Luxembourg se place ainsi, à côté du Danemark, des Pays-Bas, de la Norvège et de la Suède, dans le cercle des pays qui ont atteint l'objectif d'APD de 0,7% du RNB. Dix payscibles - le Burkina Faso, le Cap-Vert, le Laos, le Mali, la Namibie, le Nicaragua, le Niger, le Salvador, le Sénégal et le Vietnam - ont bénéficié de la majeur partie de la coopération bilatérale fournie par le Luxemboura.

Au titre de l'aide d'urgence, de l'aide humanitaire et de l'aide à la reconstruction, l'effort du Luxembourg s'est élevé en 2001 à 13,6 millions d'euros. En ont notamment bénéficié les victimes des tremblements de terre en Inde et au Salvador, et de la crise humanitaire en Afghanistan.

Dans ce cadre, le Luxembourg a fourni un effort particulier en contribuant à hauteur de 4,95 millions d'euros à un important projet du Fonds des Nations unies pour la population en faveur de femmes afghanes réfugiées et de leurs enfants.

Par ailleurs, le ministère a renforcé la coopération avec les ONG luxembourgeoises agréées et a essayé de promouvoir l'éducation au développement et la sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise aux réalités des pays en développement et à l'action de la coopération luxembourgeoise.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker « Grand Officier de la Légion d'Honneur » et le ministre de l'Économie Henri Grethen « Commandeur de la Légion d'honneur »

5 février et 15 janvier 2002

Le 5 février 2002, le président de la République française Jacques Chirac a remis les insignes de « Grand Officier de la Légion d'Honneur » au Premier ministre Jean-Claude Juncker.

Lors de la cérémonie au salon du Jardin d'hiver du Palais de l'Élysée, le président Chirac a notamment relevé l'engagement exemplaire du Premier ministre luxembourgeois pour la construction européenne : «Vous appartenez à cette lignée d'hommes d'État luxembourgeois, au premier rang desquels figure Pierre Werner, qui ont été les pères, puis les bâtisseurs de l'Europe. (...) Vous avez très vite compris que l'avenir des pays européens et l'avenir du Luxembourg étaient dans une Europe unie, forte, généreuse, une Europe porteuse d'un supplément



M. Chirac, président de la République française, remet la Légion d'Honneur à M. Juncker

d'âme, avez-vous dit un jour ». Le Premier ministre Juncker s'est montré très touché par les paroles du président Chirac et a révélé qu'il éprouvait depuis toujours une sympathie naturelle pour la France et sa langue.

Selon M. Juncker, l'engagement luxembourgeois pour la France serait tout simplement un élément de la vie au Grand-Duché. « La France et le Luxembourg vont toujours ensemble et ont pour vocation de rester soudés. »

À la fin de son discours de remerciement, le Premier ministre luxembourgeois notait que « Les Luxembourgeois aiment dire du Grand-Duché que nous sommes la petite France de l'étranger et que tout ce qui est français ne nous est pas étranger ».

La cérémonie de remise des insignes a été suivie d'un déjeuner à l'Élysée, auquel ont participé le ministre de l'Économie et ancien Premier ministre Laurent Fabius, l'ancien Premier ministre Alain Juppé, le président du Conseil régional de Lorraine Gérard Longuet, l'ambassadeur de France à Luxembourg Jane Debenest, la ministre des Affaires étrangères du Luxembourg Lydie Polfer ainsi que l'ambassadeur du Luxembourg en France Jean-Marc Hoscheit.

Quelques semaines auparavant, c'est Mme Jane Debenest, ambassadeur de France au Luxembourg, qui a remis les insignes de « Commandeur de l'Ordre national de la Légion d'Honneur » à M. Henri Grethen, ministre de l'Économie et des Transports.

Outre les proches du récipiendaire, de nombreuses personnalités ont assisté à la cérémonie à l'ambassade de France, comme, notamment, les ministres Lydie Polfer, Luc Frieden et Anne Brasseur, les députés Jean Schummer, Xavier Bettel et Jean Rippinger, le président de la Chambre des députés Jean



M. Grethen et Mme Debenest lors de la cérémonie de remise des insignes

Spautz et le bourgmestre de la Ville de Luxembourg Paul Helminger.

Après avoir passé en revue les dates marquantes de la biographie de M. Grethen, Mme Debenest a qualifié celui-ci d' « homme brillant et efficace, négociateur talentueux qui s'est révélé être un précieux appui lors de la présidence française de l'Union européenne » et dont les qualités essentielles sont « la subtilité, le pragmatisme et l'écoute des autres ».

Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, présente les résultats de l'étude PISA 2000

28 janvier 2002

Le 4 décembre 2001, Mme Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, a présenté à la presse les résultats de l'enquête PISA (*Programme for International* Student Assessment), réalisée au printemps 2000 dans tous les pays de l'OCDE, ainsi qu'au Brésil, en Russie, au Liechtenstein et en Lettonie.

Cette manifestation, ouverte à tous, a constitué le point de départ d'une réflexion commune de tous les partenaires de l'école luxembourgeoise élèves, parents, enseignants, inspecteurs et représentants politiques en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement.

L'enquête a cherché à évaluer les élèves de 15 ans, c'est-à-dire à la fin de la scolarité obligatoire. Il ne s'agissait pas de tester des connaissances définies dans les programmes d'études, mais de voir comment les élèves seraient capables d'appliquer leur savoir dans des situations diverses.

Les connaissances des élèves ont été mesurées de manière identique dans tous les pays participants, et ce dans les domaines de la lecture, des mathématiques et des sciences.

Au Luxembourg, environ 3 500 élèves des classes de Ve et de IXe ont participé au programme. La langue de contrôle était au choix le français ou l'allemand. Les exercices de mathématiques étaient en français. Dans les autres pays, les jeunes gens ont utilisé leur langue maternelle. « Les résultats ne sont pas bons. Les performances sont extrêmement faibles », a affirmé Mme Brasseur face aux résultats des élèves luxembourgeois. Et pour cause : le Luxembourg occupe la 29° place sur 31 pays. Seul le Brésil et le Mexique affichent des résultats encore plus mauvais.

Pour tous les domaines de l'enquête, les élèves luxembourgeois enregistrèrent des performances largement inférieures à la moyenne des pays de l'OCDE. PISA a aussi démontré que les résultats augmentaient avec le profil socio-économique de l'élève, dont l'influence est beaucoup plus nette au Luxembourg qu'ailleurs. D'où la nécessité de s'interroger sur une école pour tous les élèves.

Cependant, quel que soit le niveau socio-économique, les résultats luxembourgeois restèrent inférieurs à la moyenne.

Autre remarque concernant les résultats luxembourgeois : les performances diminuaient chez les élèves qui, à la maison, parlaient une langue différente du luxembourgeois ou des deux langues utilisées. La réalisation du test dans une langue autre que la langue maternelle, la proportion plus élevée d'élèves



Mme Hennicot-Schoepges lors de son discours à Mondorf

étrangers au Luxembourg ainsi que la nécessité de l'apprentissage de deux langues étrangères constituent, au dire de la ministre, des causes objectives de ce résultat. Pour M. Jean-Paul Reef, qui a conduit l'enquête au Luxembourg, le genre de question, différent de celui qui est usuel dans nos écoles, constituerait aussi un facteur possible de l'échec.

Mais il y aurait aussi des causes subjectives : « L'attitude des élèves n'a pas été bonne. Les élèves ne veulent plus faire d'effort à côté des tests habituels », analysait Mme Brasseur, qui s'est montrée très touchée par cette en-quête.

Parallèlement, les élèves ont dû répondre à quelques questions diverses, concernant l'école, les parents, les enseignants, les médias consommés par les jeunes. Ces réponses permettraient aussi de tirer des conclusions significatives, à en croire M. Reef, qui n'a cité qu'un des résultats de ce questionnaire : « 57% des élèves ne louent jamais un livre en bibliothèque. »

Back to basics se définit l'approche de la ministre pour remédier à la situation. À cet égard, les nouvelles technologies ne pourraient pas procurer les compétences de base. Tous les programmes scolaires devraient être revus et l'approche qualitative devrait primer sur l'approche quantitative. Un changement d'attitude des jeunes serait aussi nécessaire : « Les jeunes doivent afficher la volonté de dépasser la moyenne ». Mme Brasseur considère le programme PISA comme un avertissement, mais aussi comme un catalyseur capable de mettre en pratique les solutions. Le jour même de la publication des résultats, elle a envoyé une lettre à tous les enseignants au Luxembourg. Par ailleurs, elle a manifesté l'intention de rencontrer les directeurs des lycées, les inspecteurs de l'enseignement primaire, les représentants des syndicats, des associations de parents et d'élèves ainsi que les présidents des commissions nationales des programmes.

L'apprentissage des langues dans l'enseignement préscolaire, le ren-

forcement du français et de l'allemand en primaire et dans le secondaire, une spécialisation plus précoce et un allègement des programmes au niveau quantitatif constituent les priorités du ministère de l'Éducation suite à l'étude PISA 2000.

Erna Hennicot-Schoepges, ministre de l'Enseignement supérieur, présente le développement de l'Université de Luxembourg

14 mars 2002

Le 14 mars 2002, la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Mme Erna Hennicot-Schoepges a présenté le développement de l'Université de Luxembourg lors d'un symposium au domaine thermal de Mondorf, qui rassemblait l'ensemble des interlocuteurs concernés par le projet, des interlocuteurs issus tant du monde académique que du monde socioéconomique et socio-culturel.

L'objectif du symposium fut de dégager les premiers éléments qui serviraient à définir les axes prioritaires de l'Université de Luxembourg.

Les principes fondateurs se résumaient comme suite : il s'agira d'un établissement public à dimension internationale qui offrira un enseignement multilingue et un accompagnement personnalisé des étudiants (tutorat). De plus, un grand intérêt sera porté à la mobilité des étudiants.

Les sites retenus pour l'université

se situent à Luxembourg-ville, à Esch/Belval et à Walferdange. Différentes facultés verront le jour sur ces sites : la Faculté des sciences, d'informatique et de technologie, celle de Droit, d'économie et de finances ainsi que la Faculté des sciences humaines, de pédagogie et des arts. Les priorités de l'enseignement porteront sur les technologies de l'information et de la communication, la biologie, les matériaux, les finances, le pluralisme et la culture ainsi que l'école au sens large.

Enfin, l'Université de Luxembourg aura comme but de produire des connaissances par la recherche, de développer une communauté scientifique et le capital humain.

Déclaration de politique étrangère présentée par Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires Étrangères et du Commerce extérieur, devant la Chambre des députés

7 mars 2002

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés.

Dans ma première Déclaration de politique étrangère, il y a deux ans, j'évoquais devant cette Haute Assemblée les constantes qui caractérisent la politique extérieure de notre pays.

L'année dernière, je m'étais essayée à illustrer l'impact croissant de la politique étrangère sur la vie quotidienne de nos concitoyens.

Le Luxembourg bénéficie sur le plan international de tous les droits qui découlent de son statut d'État souverain. Le gouvernement a reçu mandat d'exercer ces droits, et il est déterminé à fournir les efforts requis pour répondre aux défis que pose la globalisation de l'environnement international dans lequel nous vivons.

Nos relations extérieures deviennent progressivement plus complexes, ce qui nous conforte dans notre détermination de poursuivre avec conséquence nos efforts pour définir et conduire une politique étrangère qui nous permettra de continuer à exercer nos responsabilités en tant que sujet international en Europe et dans le monde.

Un consensus national s'est formé autour de la notion que notre pays, en tant qu'acteur sur la scène internationale, ne bénéficie pas seulement de droits, mais qu'il a également des responsabilités.

Notre politique de coopération montre que le Luxembourg, dont le PIB figure à l'heure actuelle parmi les plus élevés au monde, s'est aussi donné pour objectif de se placer en tête du mouvement pour une véritable solidarité internationale.

Notre pays tire par ailleurs une légitime fierté d'avoir été un acteur dynamique dans le processus d'intégration européenne. Il lui tient à cœur de continuer à être partie prenante dans la nouvelle étape qui s'ouvre dans le vaste processus d'unification du continent européen.

À partir de ce solide socle de références, nous abordons l'actualité

internationale en ce début de l'an 2002 à un moment où le monde amorce un tournant. Entamé en automne de l'année dernière, ce tournant requiert que les nations se concertent pour définir des lignes de conduite qui soient bénéfiques pour la communauté internationale dans son ensemble. Notre ambition sera de coopérer à la définition des éléments de réponse à cette situation nouvelle, de concert avec nos partenaires européens, transatlantiques et dans le monde.

Le tournant du 11 septembre 2001

L'année écoulée se place sous le signe du deuil pour les victimes des événements tragiques du 11 septembre 2001, et de l'immense effort de solidarité qui s'en est dégagé. Le lâche attentat perpétré contre les symboles de la puissance américaine et des valeurs occidentales que sont le Pentagone et les tours du World Trade Center, a placé dans une perspective nouvelle un certain nombre d'évolutions qui se trouvaient déjà en gestation, et qui marqueront ce début du XXI° siècle.

Ont ainsi été révélées des menaces qu'il faut contrer, des faiblesses qu'il faut corriger, mais aussi des opportunités qu'il faut encourager.

Les attentats avaient pour cible le système nerveux de l'internationalisation de la vie contemporaine: les circuits de communication et d'interaction sociale. Pour les atteindre, fut visée la colonne vertébrale du système : la puissance américaine.

Cette ambition fut identifiée sans difficulté comme relevant d'une inspiration anarchiste ou nihiliste, phénomène ancien en soi, mais atteignant pour la première fois des dimensions globales rendues possibles par l'utilisation des instruments de la modernité.

La tragédie du 11 septembre nous a montré que nul n'était invulnérable. Elle nous a fait comprendre qu'aucun État, ou groupement d'États, si puissants et respectés fussent-ils, n'est en mesure de garantir à lui seul la paix, la sécurité et le bienêtre de ses citoyens. Chaque pays est désormais contraint de procéder à un examen critique de son attitude dans le monde.

Les États-Unis d'Amérique ont découvert qu'en dépit de la position unique qu'ils occupent dans les relations internationales, ils n'étaient pas à l'abri d'une attaque venue de l'extérieur, et qu'ils ne pouvaient se consacrer, concentrés sur euxmêmes, à l'impératif ancré dans la constitution américaine de la recherche du bonheur, tout en prenant certaines distances vis-à-vis des responsabilités qui se dégagent de l'environnement international.

De même, les Européens ont découvert que les ambitions qu'ils affichaient pour le XXIe siècle, qui après la chute du mur de Berlin et l'élargissement de l'Union européenne, était supposé ouvrir une ère nouvelle, et apporter à l'ensemble du sous-continent la stabilité, la sécurité et une prospérité partagée, ne pouvaient les détourner de leurs responsabilités à l'échelle globale, notamment en matière de sécurité.

Certes l'on avait, au cours de la décennie écoulée, beaucoup dis-

cuté des notions d'interdépendance et de globalisation. Il s'agissait là de la conséquence logique du fait que l'on eût abattu les frontières, aboli les distances et diffusé l'information.

La globalisation avait, durant les trente années écoulées, permis à davantage de personnes de se sortir de la pauvreté que jamais auparavant, elle avait permis l'explosion des techniques informatiques et une révolution dans les sciences, notamment dans la biotechnologie; elle avait enfin permis un développement sans précédent de la démocratie et du respect de la personne humaine de par le monde.

L'envers de la médaille était la persistance de la pauvreté pour une partie importante de l'humanité, et les risques environnementaux sérieux que cette double évolution faisait courir à notre planète. L'on n'imaginait pas que les attaques terroristes du 11 septembre pouvaient représenter un autre aspect de la globalisation.

Et pourtant, lorsque nous fûmes frappés par cet acte de folie criminelle, nous fûmes saisis par l'angoisse : notre vision des relations internationales et notre conception de la façon de garantir notre sécurité furent brutalement remises en cause. Soudain, il était question du choc des civilisations, dont l'on disait qu'il caractériserait le XXIe siècle comme la confrontation des nationalismes avait marqué le XIXe et le combat des idéologies le XXe siècle.

Le premier moment de désarroi passé, la riposte de la communauté internationale fut rapide et déterminée : des premières mesures d'urgence furent adoptées, alors qu'une prise de conscience des enjeux plus vastes s'amorçait.

Les premières mesures de riposte

Dès le lendemain de l'attentat, l'ONU, l'Union européenne et l'OTAN se réunissaient pour déclarer avec fermeté que le terrorisme constituait une menace contre la paix et la sécurité internationales, et affirmer, dans un élan remarquable, leur solidarité avec les États-Unis d'Amérique dans la nécessaire lutte contre ce fléau.

Sans tarder, de très nombreux pays et organisations internationales se joignirent à cet élan.

Sous l'impulsion forte de la puissance américaine, piquée au vif, des mesures de rétorsion et de prévention furent mises en route.

En moins de trois mois, une action internationale a été engagée, qui a permis de disperser l'essentiel de l'organisation Al Quaïda et de ses affidés, de chasser le régime taliban, et de mettre en œuvre l'accord politique conclu à Bonn entre les différentes composantes de la société afghane, de sorte que l'Afghanistan puisse bénéficier désormais du retour de la stabilité, de la paix civile et du respect des libertés.

Ce pays cesse ainsi d'être dans sa région un foyer de déstabilisation en raison de la protection qu'il offrait aux activités terroristes et à la production de stupéfiants.

Aujourd'hui, l'Organisation des Nations unies assure la coordination

des opérations en Afghanistan, en consultation étroite avec les responsables locaux : une administration provisoire a été instituée, une force internationale de sécurité assure la sécurité, les organisations spécialisées ont mis sur pied un programme humanitaire en faveur des populations et organisent les efforts de reconstruction du pays. Un processus a été engagé qui permettra à l'Afghanistan de se doter de nouvelles institutions étatiques, et de retourner progressivement à l'État de droit.

Certes, la situation reste très fragile dans une région qui est particulièrement volatile. Mais il faut bien reconnaître que l'action déterminée de la communauté internationale a permis d'amener un début de calme et de réconciliation dans une région déchirée par la guerre depuis plus de vingt années.

Au-delà de l'action internationale en Afghanistan, des actions concertées ont été menées en Europe et au niveau mondial pour mieux assurer la sécurité de nos populations devant les menées terroristes.

L'Union européenne a agi rapidement et de façon responsable en vue de développer une stratégie internationale contre le terrorisme. Une série de mesures a été adoptée, ce qui nous permettra à l'avenir de mieux prévenir les attentats, facilitera la menée des poursuites engagées contre leurs auteurs ainsi que leur appréhension, et contribuera à la mise à jour des réseaux terroristes.

Elles contribueront à tarir les sources d'approvisionnement en armes de destruction massive, et asphyxieront leurs sources de financement.

De même, la coopération judiciaire a été développée, EUROPOL a été renforcé et un mandat d'arrêt européen est sur le point d'être institué. Une surveillance accrue sera menée sur le plan international d'une part à travers le GAFI, qui coordonnera les activités de lutte contre le blanchiment d'argent, et d'autre part grâce aux mécanismes de la convention sur le financement du terrorisme.

Par ailleurs, des actions de surveillance internationale des activités terroristes ont été engagées par l'Organisation des Nations unies, dont le Conseil de Sécurité est désormais habilité à prendre des mesures coercitives contre les États qui refuseraient de coopérer avec les efforts internationaux contre le terrorisme.

Le Luxembourg participe pleinement à ces efforts internationaux. Et nous avons pu noter avec satisfaction que ceux-ci ont été appréciés de façon positive par l'administration américaine.

En aucun cas le gouvernement tolérera-t-il que l'on détourne les dispositions légales concernant le secret bancaire pour couvrir des opérations relatives au terrorisme ou à la criminalité internationale.

L'application du principe que le secret bancaire cesse devant le juge n'est pas en contradiction avec le respect de la sphère privée, qui est un élément essentiel de notre conception de la protection des libertés publiques.

La défense des principes

Mis au défi, les États-Unis d'Amérique ont réaffirmé leur puissance et leur leadership. Les Européens, qui ont fourni la preuve de leur solidarité active, devront pour leur part se montrer attentifs à assurer la prise de conscience d'une double approche alliant la lutte antiterroriste et la défense de nos principes. Il ne faudra pas laisser s'accréditer le mythe que le choc des civilisations serait désormais devenu réalité.

Il faudra veiller en particulier à ne pas laisser s'établir des amalgames primaires, assimilant Islam et terrorisme. L'Islam, comme les autres grandes religions, est porteur de valeurs universelles.

C'est l'extrémisme religieux, qui repose toujours sur une déformation grossière des messages essentiels, qui encourage les dévoiements dont se nourrissent le fanatisme et le terrorisme, ainsi que les dérives désespérées et mortifères qui se sont manifestées le 11 septembre.

Au discours de la haine, du rejet de la différence, de l'enfermement sur soi, il s'agit d'opposer le discours du respect, de l'échange, du dialogue de toutes les cultures, bref l'affirmation claire et sans concessions des valeurs qui font de nous ce que nous sommes, des hommes et des femmes en quête de liberté et de justice. C'est le dialogue des civilisations qui sera à l'ordre du jour.

Comme le déclarait le président Jacques Chirac dans une intervention remarquée devant la Conférence générale de l'UNESCO, la réponse à la mondialisation perçue comme un laminoir des cultures, est l'affirmation de la diversité culturelle, une diversité fondée sur la conviction que chaque peuple a un message singulier à délivrer au monde, que chaque peuple peut enrichir l'humanité en apportant sa part de beauté et de vérité.

J'avais proposé à Mme Erna Hennicot, notre ministre de la Culture, de représenter le Luxembourg à Istanbul lors du récent forum sur les civilisations qui rassemblait l'Union européenne et l'Organisation la Conférence islamique. Qu'il me soit permis de reprendre à cette tribune un passage de son discours :

« Le problème finalement n'est pas l'autre, mais l'acceptation de l'autre, le manque de tolérance. Cela signifie pour toutes et tous le droit de prendre la parole, de s'articuler, le droit d'être reconnu comme un partenaire équivalent. Pour accepter l'autre, il faut le comprendre. Pour le comprendre, il faut étudier ses idées, son histoire, sa culture. »

L'action que nous avons entreprise contre le terrorisme et ses conséquences se poursuivra avec détermination. Mais cela ne signifie nullement que nous ne devions pas réfléchir de façon lucide aux leçons qu'il convient de tirer des événements du 11 septembre.

On ne peut en effet réduire les problèmes que connaît le monde à la seule dimension de la lutte contre le terrorisme, ni compter pour les résoudre sur la prédominance des moyens répressifs, voire militaires. Il nous faudra nous attaquer de façon parallèle à l'élimination des causes profondes des frustrations, des ressentiments et des injustices, qui nourrissent les diverses formes de terrorisme.

Du point de vue de la rigueur intellectuelle, la réaction internationale reste insatisfaisante. Rien d'étonnant à cela d'ailleurs, compte tenu des enjeux en cause. Il nous faudra du temps pour analyser les nouvelles réalités et pour définir des réponses appropriées.

Il n'en demeure pas moins que le temps presse : sans une prise de conscience, le monde risque de voir s'amplifier à terme la dynamique de la destruction. Il nous appartient d'œuvrer, dans un esprit de partenariat, à la promotion des valeurs de la civilisation universelle.

Des convictions partagées nous conduiront à des actions de solidarité effective, procurant ainsi une sécurité authentique aux populations du monde. Notre objectif doit être de rassembler les personnes de bonne volonté et de marginaliser progressivement les tenants de la violence et de la destruction.

Lors de mon récent séjour au Proche-Orient, il m'a été donné de me rendre compte par moi-même combien la spirale de la violence et des représailles ont fait se taire la voix de l'espérance, et combien est grand le désespoir des Palestiniens et des Israéliens, alors que s'estompe chaque jour davantage la perspective du retour prochain à une cohabitation pacifique dans le cadre d'une paix juste et durable.

Les parties semblent avoir perdu de vue ce qui est pourtant essentiel :

pour Israël, la sécurité, à l'intérieur de frontières reconnues et dans un environnement régional pacifié ; pour les Palestiniens, la création d'un État viable, qui leur permettra de vivre dans le progrès et dans la dignité.

L'on a désormais atteint un stade où les protagonistes livrés à euxmêmes se sont mis réciproquement dans l'impossibilité de parvenir à une entente.

Dans le contexte d'une occupation qui se prolonge depuis 1967, nous ne devons pas permettre aux extrémistes des deux bords d'imprimer indéfiniment leur marque à ce conflit, en leur abandonnant les clefs d'une solution qu'ils abhorrent et qu'ils refuseront encore longtemps.

Le moment est venu pour la communauté internationale de mesurer les risques que présente l'agonie du processus de paix. Il y a un peu plus d'un an, à Charm El Cheikh, la rencontre des parties autour de pays amis avait suscité l'espoir.

Le moment me semble désormais venu d'une nouvelle impulsion concertée entre les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne, la Fédération de Russie et les États arabes de la région, qui imposerait aux protagonistes de retrouver le chemin de la table de négociation.

Il n'y a pas de solution alternative pour ramener la paix dans la région. Dans d'autres régions du monde, les efforts de médiation internationale ont porté leurs fruits.

La situation en ancienne République Yougoslave de Macédoine illustre à quel point la résolution des crises contemporaines suppose de combiner des outils de nature politique, économique, diplomatique et militaire, et combien cette dernière dimension est essentielle à la crédibilité et à l'efficacité de l'action. L'évolution de la situation en Macédoine témoigne de ce que l'Europe est capable d'entreprendre, pour autant qu'elle se donne les moyens d'agir en tant qu'acteur politique sur la scène internationale.

Le Sri Lanka, où les parties ont retrouvé le chemin de la réconciliation grâce aux efforts de médiation de la Norvège, de même que les avancées enregistrées dans plusieurs zones de crise en Afrique, montrent que la voie du dialogue, appuyé par un effort d'encadrement multinational, conserve ses chances de prévaloir sur la défense aveugle et violente des intérêts sectaires.

Les efforts de la communauté internationale en faveur de la conciliation et de la préservation de la paix et de la sécurité internationale par la prévention des conflits se complètent par la promotion de valeurs communes et par la définition de normes à caractère universel en matière de protection des droits de la personne humaine.

Au cours des cinquante dernières années, les États ont, dans le cadre du système multilatéral des Nations unies, cristallisé progressivement une série de normes sur les droits civils et économiques du citoyen, la protection des femmes et des enfants, la lutte contre la torture et le racisme. Ils ont assorti ces normes de procédures, certes encore impar-

faites, qui visent à vérifier la façon dont les États ayant ratifié les conventions internationales en matière de droits de l'homme s'acquittent de leurs obligations. Nous espérons que la cour criminelle internationale deviendra une réalité en 2002 après avoir été ratifiée par 60 États.

Ainsi est mis en place, à travers une action opiniâtre des États et de la société civile, un système de valeurs incluant sur la démocratie, le respect de l'état de droit, la protection des droits individuels du citoyen, qui ont désormais valeur universelle, et qu'il s'agit de faire admettre aux parties en conflit.

Le développement

Des progrès indéniables ont été accomplis dans le domaine du développement au cours des trente dernières années : le revenu moven dans les pays en développement a pratiquement doublé, des avancées considérables ont été rendues possibles en matière d'accès à la santé et à l'éducation. De même, la démocratie et le respect des libertés ont évolué de facon considérable. En revanche, la différence entre les pays prospères et les pays les plus pauvres, de même que l'écart entre nantis et démunis à l'intérieur des pays en développement n'ont cessé de se creuser.

La croissance des inégalités et la marginalisation des plus faibles rend les injustices plus visibles et plus intolérables. Les mécontentements, les frustrations et les sentiments d'humiliation qui en découlent créent un terreau favorable à la violence et aux extrémismes.

Il nous faut donc veiller à assurer un développement durable et équitable sur l'ensemble de la planète, en renforçant la solidarité entre pays développés et pays démunis. L'objectif que les pays riches consacrent 0,7% de leur PNB à l'aide publique au développement conserve toute sa valeur

La prochaine conférence de l'ONU sur le financement du développement, qui se tiendra à Monterrey, au Mexique, sera un test de crédibilité à cet égard. Le Luxembourg y sera représenté par le ministre de la Coopération Monsieur Charles Goerens qui ne manquera pas de relever que dans ce domaine, le Luxembourg conduit depuis plus d'une décennie une politique systématique, inspirée par ce nécessaire effort de solidarité.

Notre assistance au développement dépasse aujourd'hui les 0,7% du PNB, qui ont été fixés comme objectif par les Nations unies, et atteindra 1% du PNB vers l'année 2005. Il est indispensable que le monde développé, et en particulieres pays membres de l'Union européenne, poursuivent et renforcent leurs efforts en faveur du développement durable, et prennent ainsi en compte l'angoisse et la détresse des peuples.

Il nous appartient de contribuer à préserver en chaque être humain la petite flamme d'espoir qu'est la perspective de prendre en charge son développement et de vivre un jour dans la dignité et dans la paix.

Les événements du 11 septembre ont mis en évidence non seulement une grande solidarité entre les principaux acteurs, mais aussi le fait qu'ils approchaient de façon similaire le phénomène du terrorisme. La nature même de la menace, sa gravité, ont permis aux États-Unis d'Amérique d'élargir le cercle bien au-delà de leurs alliés traditionnels, et de susciter la plus vaste expression de solidarité jamais assemblée, comprenant la très grande majorité des États du monde. Jamais, depuis cinquante ans, les États-Unis, l'Europe, la Russie et la Chine, mais aussi d'autres grands pôles de décision, ne s'étaient trouvés à ce point à l'unisson. Chacun a pu mesurer combien sa sécurité propre était liée à la sécurité de tous.

Nous avons la responsabilité de bâtir sur cette nouvelle entente, afin qu'elle ne se limite pas à un événement isolé. L'esprit de dialogue et de coopération qui s'est ainsi amorcé se développera et s'affirmera durablement, pour devenir un puissant moteur du développement. La lutte contre le terrorisme et l'effort en faveur du développement représentent en effet les deux faces d'une même médaille.

Le multilatéralisme

L'Europe est partie prenante au développement de l'économie mondiale, à laquelle il faut donner un cadre stable. Les récentes crises économiques et financières ont démontré que l'imposition de règles du jeu était indispensable au bon fonctionnement de l'économie de marché, si l'on veut empêcher que les intérêts privés n'étouffent l'intérêt général, et que la recherche du profit à court terme n'ignore la justice sociale et dégrade l'environnement.

L'Union européenne, forte à l'extérieur de son impact sur les relations économiques mondiales, et à l'intérieur de son engagement en faveur de l'économie sociale de marché, a un rôle de premier plan à jouer dans la définition de ces règles.

Aussi doit-on se féliciter du succès de la conférence de Doha, qui a réussi à lancer un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales. À l'inverse de ce qui s'était passé à Seattle, Doha était bien préparée, l'esprit de compromis prévalait, et, sous l'influence des évènements du 11 septembre, la volonté d'aboutir était réelle.

La conférence a défini un agenda de négociation équilibré et réaliste. Par ailleurs, elle a permis des avancées réelles dans la lutte contre les pandémies dans les pays en développement, ainsi que sur la « dérogation Cotonou », qui est un élément indispensable pour la mise en œuvre de cette importante convention entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Le succès le plus important de la conférence a sans doute été la réaffirmation de la confiance de la communauté internationale dans le multilatéralisme.

En effet, ce sont en priorité les petits et les faibles qui ont besoin d'un système commercial multilatéral efficace basé sur le consensus et le respect du droit, où ils puissent défendre leurs intérêts Doha étant le fruit d'un compromis, il est évident que l'Union européenne n'y a pas obtenu tout ce qu'elle souhaitait; ainsi nous aurions aimé aller plus

loin en matière d'environnement et de normes sociales, pour ne citer que ces deux domaines.

En revanche, le développement, qui figurait parmi nos principales préoccupations, occupe une place de choix dans la déclaration de Doha: près de la moitié des paragraphes exigent un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, et demandent une augmentation de l'assistance technique.

Aussi suis-je convaincue que l'ordre du jour retenu par consensus par les 142 pays ayant participé à la conférence offre un potentiel réel : Il ne faut pas oublier que les véritables négociations ne font que commencer, et que la recherche d'un accord sur la substance sera une entreprise autrement plus difficile.

Le grand défi sera de faire de ce cycle un véritable cycle du développement. Les textes le permettent, et l'Union européenne aura à jouer un rôle déterminant afin qu'il en soit ainsi. Le premier pas à faire sera d'honorer notre engagement de procéder à une augmentation substantielle des moyens financiers alloués au capacity building des pays en développement.

Les discussions à la conférence de Doha illustrent notre conception du monde qui vise à construire une communauté internationale plus équilibrée, plus sûre et plus juste. Cette conception se fonde sur la démarche multilatérale. Celle-ci mise sur toutes les formes de coopération qui permettent aux membres de la communauté internationale de s'attaquer ensemble

aux problèmes de fond, alors que nous avons compris qu'aucun d'entre eux ne peut prétendre les résoudre à lui seul.

Dans ce contexte, je déplore la toute récente décision de l'administration américaine d'imposer des tarifs douaniers sur les importations d'acier et avec nos partenaires de l'Union nous allons définir la réponse appropriée.

Les grandes questions auxquelles l'humanité doit faire face, qu'il s'agisse de la protection de l'environnement, de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, contre la criminalité internationale, contre le trafic des drogues et contre le terrorisme, ou encore de l'émergence des règles du jeu nécessaires pour que la mondialisation bénéficie à tous grâce au développement, ont ceci en commun qu'elles dépassent le cadre des frontières interétatiques.

Ce n'est que par une approche concertée, multilatérale, que nous nous mettrons en mesure d'apporter, par delà les frontières nationales, une réponse commune à ces problèmes qui ont atteint une dimension planétaire.

Ainsi, après la conférence de Monterrey, ce sera au sommet de Johannesburg de montrer que cette réponse deviendra une réalité.

La réponse luxembourgeoise et européenne sur la scène internationale

Le Luxembourg poursuivra sa politique d'assurer une présence active dans les organisations du système des Nations unies et dans les autres enceintes multinationales.

Cette année, notre engagement dans ce domaine sera mis en valeur à travers le fait que le Luxembourg assurera la Présidence semestrielle du Conseil des ministres du Conseil de l'Europe;

Notre Présidence sera placée sous le thème de « la bonne gouvernance : réaliser les objectifs fondamentaux du Conseil de l'Europe ».

La pratique de la bonne gouvernance au sein de l'espace géographique des « 44 », qui va de Reykjavik à Vladivostok, se vérifie par le biais des procédures de suivi des engagements des États membres, ainsi qu'au travers des mécanismes de contrôle existants dans le cadre du Conseil et des conventions conclues sous son égide.

La bonne gouvernance couvre, de surcroît, l'interopérabilité et la complémentarité entre les grandes organisations et les institutions européennes et globales (Organisation des Nations unies, OSCE, Union européenne, Conseil de l'Europe)

À l'intérieur de ce cadre général, la Présidence luxembourgeoise entend concentrer son action sur les thèmes suivants:

- défendre les droits de l'homme, la démocratie pluraliste et la prééminence du droit;
- contribuer à la stabilité démocratique de l'Europe en soutenant les réformes politiques, législatives et constitutionnelles dans les États membres;

- contribuer à la recherche de solutions aux problèmes de société auxquels les États membres ont à faire face;
- favoriser la prise de conscience et le développement de l'identité et de la diversité culturelle européennes.

Par ailleurs, le Luxembourg mettra l'accent sur une meilleure protection, à travers l'espace européen, des personnes appartenant à des minorités nationales, en particulier les Roms et les Tziganes.

Les menaces contre notre sécurité ont conforté l'Europe dans sa détermination d'affirmer son identité commune, qui est basée sur des valeurs partagées : la paix, la démocratie, le développement économique dans la solidarité, la dignité de la personne humaine.

Loin de remettre en cause le projet européen, la menace du terrorisme devrait être l'occasion d'une intensification et d'une accélération de celui-ci. Il faut donc que l'Union européenne en voie d'élargissement se donne aussi les moyens d'assumer sur le plan de la sécurité internationale un rôle qui reflète sa puissance économique et démographique, créant ainsi un puissant pôle de stabilité pour notre région et pour le monde.

Dans ce contexte, l'élargissement de l'Union européenne constitue en soi un processus dynamique, qui a pour effet de garantir la stabilité et la sécurité de l'Europe et dans le monde, et qui s'inscrit dans le sillage immédiat de cette grande avancée que représente pour la sécurité monétaire l'introduction réussie de l'euro. La perspective de leur adhésion prochaine à l'Union européenne contribue depuis de nombreuses années, et de façon décisive, à la stabilisation des pays de l'Europe centrale et orientale, et à leur transformation en agissant en tant qu'accélérateur des réformes dans le domaine politique, législatif et économique.

Les négociations sur l'élargissement constituent l'un des grands défis que l'Union européenne devra relever cette année.

Alors que nous nous approchons de la phase finale de ces négociations, nous venons d'ouvrir les discussions sur les chapitres les plus difficiles, à savoir ceux qui comportent des implications financières.

Le 30 janvier dernier, la Commission présentait ses orientations pour le financement de l'élargissement, qui abordaient les questions de la politique agricole commune et des politiques structurelles. Ces propositions ont d'ores et déjà suscité nombre de controverses : les uns, notamment parmi les pays candidats, estiment qu'elles ne vont pas assez loin, et qu'elles auront pour effet de créer une Union à deux niveaux, du moins jusqu'en 2013 ; les autres pensent au contraire que leur coût global est excessif, surtout en matière agricole, et souhaitent éviter la perpétuation du système des aides directes en faveur des nouveaux venus.

Pour ma part, il me semble que les orientations dégagées par la Commission sont raisonnables, en ce qu'elles respectent les limites financières de l'Agenda 2000 pour les années 2004 à 2006, et qu'elles proposent de mettre progressivement tous les États membres de l'Union élargie sur un pied d'égalité. Ce qui en revanche est moins clair, est ce qui se passera après 2006. En effet, d'ici là, l'Union européenne aura à négocier de nouvelles perspectives financières, et elle aura à décider d'une réforme de la Politique agricole commune, alors que le processus de reforme relatif à l'Avenir de l'Europe risque de modifier les données du problème. Comme la formule retenue par la Commission est progressive et flexible, elle me paraît laisser largement ouverte notre faculté de décision pour l'avenir.

Pour ce qui est des négociations d'adhésion proprement dites, l'année 2002 sera décisive. Nous devons tout faire pour respecter le calendrier que nous nous sommes donnés, qui vise à conclure d'ici la fin de l'année les négociations avec les premiers candidats, de sorte que les premiers pays qui accèderont à l'Union soient en mesure de participer eux élections européennes de 2004.

Le gouvernement luxembourgeois continuera de s'inspirer du principe « des mérites propres » de chaque candidat, qui est à notre avis le mécanisme qui permettra de réaliser l'élargissement en minimisant les risques de heurts et en optimisant les chances de succès.

Une tâche considérable reste donc devant nous, dans laquelle nous devons nous engager à fond. En même temps, il nous faut être attentifs quant à la manière dont le processus est perçu par nos opinions publiques respectives.

La Commission suggère de lancer, à partir de 2002, une campagne d'information auprès des pays membres comme auprès des pays candidats. Son objectif est de mieux expliquer le processus d'élargissement, d'éliminer certains préjugés et surtout de nous amener à mieux nous connaître, et donc à mieux nous comprendre.

Le gouvernement appuie pleinement cette initiative. Nous avons d'ores et déjà mené les premiers contacts avec les services de la Commission en vue de préparer l'organisation au Luxembourg de cette campagne qui sera lancée cette année.

Nous comptons y associer étroitement les médias luxembourgeois, qui devraient nous aider à mieux faire connaître à nos concitoyens la réalité des pays candidats. Dans la même logique, nous poursuivons nos activités d'assistance technique en faveur de nos futurs partenaires. Comme par le passé, l'accent sera mis sur des projets pragmatiques et concrets, que ce soit dans le domaine du développement des capacités administratives et judiciaires, ou encore dans les secteurs de l'environnement, de la jeunesse ou de la santé.

Au cours des dernières années, l'Europe s'est donnée les outils nécessaires pour affirmer sa présence diplomatique dans les relations internationales. La définition de politiques communes et la mise en place de stratégies communes dans certaines zones du monde où nos intérêts sont en jeu, permettront désormais à l'Europe de faire entendre sa voix grâce à une politique

étrangère commune. La désignation d'un Haut Représentant à la politique étrangère et à la sécurité commune a conféré une visibilité et une cohérence nouvelles à l'action extérieure de l'Union.

Ainsi, celle-ci a-t-elle pu pleinement jouer son rôle dans nombreux dossiers récents, comme les Balkans, les relations avec la Russie et avec la Chine, ou encore lors de la conférence de Durban sur le racisme, où elle a apporté une contribution positive et utile.

L'Europe élargie ne saurait remplir pleinement le rôle d'acteur autonome dans les relations internationales auquel elle aspire sans disposer de la plénitude des moyens économiques, diplomatiques et militaires de promouvoir ses valeurs et de défendre ses intérêts dans le monde

Pour assurer sa sécurité, mais aussi pour contribuer au maintien de la paix dans le monde, l'Union européenne a besoin d'une défense commune.

Au cours des deux années écoulées, l'Union européenne a dépensé des efforts considérables pour se doter des instruments de prise de décision politico-militaires et des capacités opérationnelles qui lui permettent d'assumer son rôle dans la gestion des crises internationales, et qui la mettront à même de conduire l'ensemble des missions dites de Petersberg.

L'Europe est en passe de se doter d'une Force d'intervention rapide encadrée par des institutions politiques et militaires permanentes. L'Union a désormais besoin de définir une doctrine globale d'intervention et d'emploi de cette force. La priorité actuelle va au renforcement de la politique de prévention des conflits, qui est la mieux à même d'assurer une sécurité durable.

Dans le même temps. l'Europe sera appelée à définir une stratégie de défense à long terme qui tienne compte de ses intérêts propres tout en respectant ses alliances.

En effet, la défense globale des intérêts de sécurité et de défense de l'Europe ne saurait se concevoir en dehors de l'Alliance atlantique, qui reste le cadre de référence.

L'OTAN est d'ailleurs en train de redéfinir son propre rôle dans un environnement géostratégique international qui s'est profondément transformé au cours de la décennie écoulée.

Elle aussi est en passe de procéder à un élargissement de ses membres. Le gouvernement entend aborder cet élargissement dans un esprit de générosité, car il est convaincu que la perspective d'une intégration euro-atlantique des pays d'Europe centrale et orientale constitue le meilleur garant de stabilité et de paix pour l'Europe et pour le monde.

Les initiatives de l'Union européenne en vue d'obtenir davantage d'autonomie dans sa politique de sécurité et de défense devraient se concevoir comme étant complémentaires à son engagement au sein de l'Alliance atlantique.

En renforçant leurs propres efforts de sécurité et en se dotant de moyens de gestion de crise efficaces, les alliés européens contribuent au renforcement de l'Alliance dans son ensemble.

Ainsi se dessinent progressivement les contours d'une Europe en tant qu'acteur politique, qui se donnera les moyens et les capacités d'assumer pleinement ses responsabilités sur le cours des affaires internationales, et qui sera ainsi en mesure de porter son message de paix, de solidarité et de pluralisme, basé sur l'extraordinaire diversité et vivacité des cultures qui font notre richesse et notre singularité.

La politique étrangère européenne que nous appelons de nos vœux, et qui doit permettre à l'Union européenne d'assumer de façon effective les responsabilités internationales qui sont les siennes, ne se développera que si elle est soustendue par des politiques étrangères actives et convergentes des États membres.

Ce que nous visons n'est en effet pas la mise en place d'une politique étrangère unique et réductrice, mais bien d'une politique étrangère commune, qui se nourrisse de la diversité des sensibilités au sein de l'Europe.

En effet, une politique étrangère européenne qui fonctionne se fondera nécessairement sur une analyse partagée du contexte international, ainsi que sur une perception commune de ce que sont les intérêts de l'Europe dans le monde, et de la manière de les défendre.

C'est sur la base de ce principe que la politique étrangère de l'Union s'est progressivement développée au cours du dernier quart de siècle, ce qui explique la richesse et le caractère équilibré de nos relations avec le monde extérieur.

L'année dernière, je soulignais que le Luxembourg, s'il voulait continuer à affirmer sa présence sur la scène internationale, mais aussi jouer pleinement son rôle de partenaire actif et responsable au sein de l'Union européenne élargie, avait besoin d'une diplomatie active, servie par un outil efficace et moderne.

Dans la perspective du renforcement de notre réseau diplomatique, nous avons procédé cette année à l'ouverture de deux nouvelles missions diplomatiques : l'une à New Dehli, assurant ainsi notre présence dans l'un des grands pôles de la politique internationale et de l'économie mondiale ; l'autre à Prague, qui sera notre première tête de pont parmi les pays d'Europe centrale et orientale. Par ailleurs, nous procédons à une réorganisation de notre réseau diplomatique en Europe, dans le souci d'assurer une présence directe du Luxembourg, qu'elle soit résidente ou nonrésidente, dans chacun des pays membres de l'Union européenne et dans chacun des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne.

Dans un même ordre d'idées, nous disposons d'un réseau relativement développé de quelque 120 consulats honoraires à l'étranger, répartis dans une soixantaine de pays. Je prévois de prendre des mesures en vue de mieux valoriser cet instrument précieux au service de nos ressortissants et de notre économie.

La discussion entre Européens

Un débat s'est désormais engagé sur l'avenir de l'Union européenne élargie. Le Conseil européen de Laeken a convoqué uneConvention, qui est composée des représentants des institutions européennes, des gouvernements et des parlements nationaux des États membres, ainsi que des États candidats à l'Union.

Il appartiendra à cette Convention de faire des recommandations sur les adaptations à apporter aux institutions européennes afin de les rapprocher des préoccupations du citoyen.

Il ne m'appartient pas de préjuger ici des discussions qui auront lieu dans le cadre de la Convention, qui présentera en toute indépendance les recommandations qui feront alors l'objet d'un examen par ces États membres de l'Union réunis en une Conférence intergouvernementale.

Qu'il me soit simplement permis de relever que le Conseil européen de Laeken a identifié un certain nombre de pistes de réflexion, qui devraient servir de guide aux délibérations de la Convention:

• La question d'une meilleure répartition et définition des compétences dans l'Union européenne :

Il s'agira avant tout de rendre la répartition des compétences plus transparente, et d'examiner s'il y a lieu de procéder à des ajustements de ces compétences en vue de s'assurer que l'on n'assistera pas à un élargissement furtif des compétences de l'Union aux dépens des

États membres ou, le cas échéant, des régions.

Ainsi, l'on répondra aux préoccupations des citoyens européens, qui ont souvent l'impression que l'Union ne répond pas toujours à leurs attentes et à leurs préoccupations, alors qu'à l'inverse elle en fait trop dans des domaines où son intervention n'est pas indispensable.

• La simplification des instruments politiques de l'Union :

Les modifications successives des Traités ont favorisé une prolifération des instruments disponibles.

Il s'agira de voir comment mieux les circonscrire et les rationaliser tout en améliorant la transparence des activités de l'Union.

Il s'agira en fait de simplifier les Traités, sans en changer le contenu, afin de les rendre plus clairs et compréhensibles, puis de voir s'il y a lieu de procéder à leur éventuel réaménagement.

• Davantage de démocratie, de transparence et d'efficacité dans l'Union :

La Convention examinera les moyens d'améliorer la légitimité démocratique des différents organes de l'Union, tout en veillant à renforcer en parallèle leur efficacité et leur transparence. Une attention particulière sera accordée au rôle futur des parlements nationaux et à leur articulation avec les institutions de l'Union.

• La voie vers une Constitution pour les citoyens européens :

Il faudra examiner l'intégration de la Charte des droits fondamentaux dans le Traité de base, ainsi que la question de l'adhésion de la Communauté européenne à la Convention européenne des droits de l'homme. Enfin, l'on discutera de l'adoption à terme d'un texte constitutionnel pour l'Union européenne.

La méthode de travail retenue est innovante, puisqu'elle prévoit d'associer pleinement le Parlement européen et les parlements nationaux aux représentants des gouvernements et de la Commission pour élaborer les recommandations. Je me félicite particulièrement de voir les pays candidats pleine ment associés aux travaux de la Convention.

La participation de ces pays aux travaux, qui auront un impact sur leur propre avenir au sein de l'Union, ne manquera pas de renforcer la légitimité du processus et aura sans doute en effet bénéfique sur les opinions publiques de nos futurs partenaires.

L'importance politique que nous attachons aux travaux de la Convention ne doit pas détourner notre attention de l'importance toute aussi grande que revêt la nécessité pour les États membres de procéder dans les délais prévus à la ratification du Traité de Nice.

Faute d'une telle ratification, nous courrions en effet le risque de ne pas disposer le moment venu des instruments juridiques qui permettront aux premiers pays candidats d'accéder à l'Union à temps pour participer aux élections européennes de 2004.

Comme je l'ai dit, la Convention mènera ses délibérations en toute indépendance. Qu'il me soit cependant permis de mettre en garde contre deux dangers et d'exprimer un souhait :

- Si la Convention veut être crédible, et acquérir une autorité morale, elle devra veiller à aborder ses travaux en ayant à cœur le véritable enjeu de cet exercice, qui est l'avenir de l'Europe. Trop de spéculations sur des questions techniques et financières auraient pour conséquence que l'arbre en arriverait à cacher la forêt.
- Par ailleurs, la Convention devra fonctionner de façon pleinement démocratique. Aussi, le rôle du Présidium devrait-il être celui d'une cellule de coordination et d'impulsion, qui ne se démarque pas trop des travaux de la plénière, dans le cadre de laquelle la Convention aura à articuler ses prises de position.
- La méthode communautaire fut un développement révolutionnaire, car c'est par elle que la coopération unique qui s'est développée entre les États membres de l'Union européenne fut efficace. J'espère que cette méthode restera l'un des instruments principaux de notre action à l'avenir.

Le Luxembourg a désigné ses représentants à la Convention : Monsieur le Premier ministre a sollicité le concours de M. Jacques Santer, alors que Messieurs Ben Fayot et Paul Helminger y représenteront la Chambre. Monsieur l'ambassadeur Nicolas Schmit ainsi que Madame Renée Wagener et Monsieur Gast Gibéryen ont été

nommés suppléants. Ensemble avec eux, nous avons institué un comité de pilotage, dont font partie Monsieur le Premier ministre et moimême.

Autant dire que le Luxembourg participera de façon active à cette importante entreprise, et qu'il est déterminé à coopérer de façon constructive aux travaux de la Convention en vue de dégager des propositions qui soient utiles à l'organisation future de notre Union.

Qu'il me soit permis d'exprimer en conclusion le souhait que l'esprit de partenariat, et la solidarité entre tous les partenaires, qui ont fait le succès de l'intégration européenne, soient maintenus et développés durant ces travaux.

Je suis confiante que la Convention réussira à formuler des recommandations de qualité, qui bénéficieront de l'appui d'une large majorité de conventionnels. Ceci facilitera d'autant la tâche de la Conférence intergouvernementale, qui sera appelée à approuver les textes futurs, qu'on les appelle Traité, Loi fondamentale ou Constitution.

Au Luxembourg, nous avons préparé ce grand débat en organisant l'année passée la campagne « Pour l'Europe, j'ai mon mot à dire ». Cette large consultation populaire, qui était organisée conjointement par le gouvernement et par la Chambre, à connu un succès certain, comme le montre le taux relativement élevé des réponses recueillies.

L'enquête d'opinion qui a été réalisée dans le cadre de cette campagne nous fournit des indications précieuses sur la manière dont les Luxembourgeois perçoivent l'Europe:

- Le premier enseignement que j'en tire est que nos concitoyens sont foncièrement favorables à l'Europe, même si leur première référence s'applique toujours à leur propre pays. La grande majorité des réponses s'inscrit dans cette logique.
- Les Luxembourgeois veulent davantage d'Europe, mais de manière progressive et prudente, tout en préservant le cadre de référence nationale.

Je suis d'ailleurs convaincue que nous ne pourrons progresser de façon durable en matière d'intégration européenne que si le binôme « européen national » n'est pas perçu comme antinomique : il nous faudra définir des modes d'organisation de l'Union qui combinent le souci d'efficacité et le respect des diversités.

• Nos concitoyens sont prêts à avancer sur le chemin de la construction européenne, à condition que cette Europe leur apporte des réalisations tangibles et leur permette de mieux s'épanouir. Le succès populaire rencontré lors de l'introduction de l'euro fournit une excellente illustration de cet état d'esprit. Il est vrai que l'Union économique et monétaire a été préparée durant de longues années avant de devenir une réalité palpable.

Le commerce extérieur

J'aimerais maintenant aborder deux questions qui me tiennent particulièrement à cœur au titre de mes responsabilités en tant que ministre du Commerce extérieur. Comme je l'avais annoncé lors de ma dernière déclaration de politique étrangère, une importante réforme des instruments financiers de promotion du commerce extérieur a été réalisée, et sera présentée sous peu aux entreprises.

Cette réforme est le résultat d'une large concertation avec tous les milieux intéressés. Son objectif est de mettre nos entreprises sur un pied d'égalité avec leurs concurrents étrangers en complétant l'arsenal des instruments qui sont mis à leur disposition, en étendant leur champ l'application et, surtout, en facilitant l'utilisation par la création d'un « guichet unique ».

Il sera procédé à une adaptation de certains instruments existants, comme par exemple la participation aux frais de promotion et d'étude. Par ailleurs, des instruments nouveaux seront mis en place, comme la bonification majorée, le financement mixte ou encore la participation aux frais d'assistance technique. Le champ d'application de ces instruments, qui jusque-là était limité aux produits d'équipement, sera étendu au secteur des services. Enfin, les intérêts des PME seront davantage pris en compte. Bien évidemment, ces mesures de soutien se conformeront strictement aux règles de l'Union européenne et de l'OCDE en la matière.

Une innovation importante de la réforme est l'institution d'un guichet unique, qui donnera toutes les informations nécessaires aux entreprises et les orientera dans leurs choix. Ceci représente une amélioration

notable par rapport au passé, où les entreprises devraient entreprendre des démarches auprès de quatre ou cinq organismes différents dans une matière extrêmement complexe.

L'Office du Ducroire, qui est en contact journalier avec nos entreprises et qui dispose d'une grande expérience technique en matière de financement des exportations, est sans doute l'organisme le mieux placé pour assurer cette tâche. À cet effet, ses moyens financiers et ses ressources humaines seront renforcés, de sorte qu'il soit en mesure d'offrir un service rapide, efficace et de qualité.

Ceci ne signifie nullement que le gouvernement renonce à ses responsabilités en la matière. Il gardera la haute main sur les mesures d'encadrement financier, veillera au respect de la réglementation, assurera le financement et continuera d'être consulté pour des appuis financiers importants. Il me semble que cette réforme intervient à un moment particulièrement opportun, alors que la conjoncture internationale connaît un ralentissement sensible, et que nos exportations auront besoin de tous les appuis qu'ils pourront trouver.

Comme je l'avais également annoncé l'année dernière, mon Département a entrepris, avec le Service Information et Presse du gouvernement, une action en vue d'avancer sur la voie d'une promotion concertée de l'image de notre pays à l'étranger.

Des progrès importants ont pu être réalisés dans la définition du message que nous entendons véhiculer en vue de projeter une perception de notre pays qui aille au-delà des clichés habituels, qui nous démarque par rapport aux autres et qui contienne en même temps une vision d'avenir. Les mots-clefs en sont l'ouverture, la solidarité, l'efficience et la qualité de vie, dont la combinaison résulte en un modèle de société original, précurseur d'une Europe intégrée.

Ces travaux sont désormais en voie d'achèvement, et nous prévoyons d'accompagner cette projection d'une illustration visuelle, qui devrait faciliter la communication du message. En même temps, nous avons commencé à mettre sur pied le dispositif organisationnel qui nous permettra de gérer une véritable campagne dans les pays cible que nous aurons choisi.

Au-delà du volet visant à véhiculer un message positif à l'extérieur, notre action comprendra aussi un aspect « gestion de crise », qui nous permettra de réagir rapidement dans les cas où l'image de notre pays est attaquée. La réaction concertée des autorités luxembourgeoises au moment de la présentation du rapport Peillon - Montebourg en fournit une bonne illustration.

Je suis bien consciente que cet effort national, à l'instar de ceux que j'évoquais plus haut, sera un effort de longue haleine, qui ne réussira que dans la mesure où nous rallierons l'ensemble des forces vives du Luxembourg autour d'un thème mobilisateur.

En conclusion, je crois pouvoir dire que les Luxembourgeois ont montré leur détermination à faire face aux défis de l'heure, et que notre pays réussira à rester ce qu'il a été au cours d'un demi-siècle de paix et de coopération : un partenaire fiable et solidaire, un atout pour l'Europe et un acteur responsable dans la coopération internationale.

En cette année de l'introduction matérielle de l'euro, je tiens à rendre hommage à Monsieur Pierre Werner, notre Premier ministre honoraire, dont le nom restera pour toujours associé aux premier pas de l'unification monétaire européenne. Il a été un précurseur et un visionnaire dans ce long processus historique, et nous sommes fiers et reconnaissants pour la part qu'il a prise dans la construction de l'Europe. Le sens de la participation luxembourgeoise dans la vie internationale doit être d'illustrer que nous sommes en mesure d'apporter, malgré la modestie de nos movens, une valeur ajoutée à la somme des efforts des uns et des autres. Cette orientation fondamentale de notre politique étrangère ne changera pas.

Mais elle ne pourra pas se passer de tenir compte des pressions exercées sur un petit pays par les évolutions marquantes dans le monde. La lutte contre le terrorisme, l'élargissement de l'UE, le phénomène de la globalisation et le programme luxembourgeois pour le développement entraînent la conclusion que deux théâtres d'opérations se dégagent pour le travail international du Luxembourg:

- 1. l'espace européen qui sera d'une certaine façon un espace interne ;
- 2. l'action internationale du Luxem-

bourg dans les grandes organisations internationales et dans le monde.

Pour garder notre place dans le concert des nations et si notre pays ne veut pas se laisser décrocher, nous devons être conscients que notre charge de travail augmentera.

Pour faire face à cette double tâche, la diplomatie luxembourgeoise agira dans l'Union européenne, en Europe et dans le monde.

Regard sur

les activités gouvernementales

064

Regard sur les activités gouvernementales

Premier ministre

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en conférence à Erfurt

15 janvier 2002

Le 15 janvier 2002, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est exprimé à Erfurt (RFA) au sujet de « L'Europe un continent compliqué ». Ce discours (voir page 129) sur invitation de l'Université d'Erfurt, s'est inscrit dans le cadre de la conférence « Christoph Martin Wieland ».

Plus tard, le Premier ministre a pris la parole au *Erfurter Dialog* (voir page 132). Cette manifestation offre aux différentes couches de la société, en particulier aux jeunes, un forum de rapprochement, d'orientation et d'échange d'idées et d'opinions. C'est à cette fin que le ministre-président de Thuringe, le Dr Bernhard Vogel, invite régulièrement des personnalités, allemandes et étrangères, de la scène politique et intellectuelle dont les idées incitent à la réflexion.

Le Premier ministre luxembourgeois au *Topic* of the year

17 janvier 2002

Le 17 janvier 2002, le Premier ministre Jean-Claude Juncker était invité à la conférence annuelle *Topic of the year* du « Group 20+1 » et d'un cercle de journalistes internationaux spécialisés en économie à Francfort. Le discours du Premier ministre luxembourgeois portait sur le sujet



M. Juncker lors de son discours dans le cadre du « Erfurter Dialog »

« L'euro - la seule monnaie sans gouvernement ? ». Lors de la séance questions-réponses dirigée par le journaliste Dieter Balkhausen de la chaîne de télévision allemande ZDF, le Premier ministre luxembourgeois a qualifié le Traité de Maastricht d'énorme « saut quantique » dans le processus d'intégration de l'Union européenne, dont l'ampleur réelle a dû être expliquée aux citoyens de l'Union dans les années qui ont suivi.

Selon M. Juncker, le succès de l'introduction de l'euro est la preuve des progrès réalisés par les Européens au cours de la dernière décennie. « Sans l'euro, la situation de l'Europe serait moins bonne qu'elle l'est aujourd'hui». Néanmoins, le Premier ministre a déploré le manque de coordination des politiques économiques des différents

États membres et compte dès lors que le développement d'instruments politico-économiques fera partie des priorités pour les deux ou trois ans à venir.

Au sujet de la lettre bleue que risquait de recevoir le gouvernement allemand à cause de l'important déficit de ses finances publiques – sujet énoncé dans le *Handelsblatt* – le Premier ministre luxembourgeois a répondu qu'à son avis, personne ne devait recevoir une telle lettre vu que personne ne la méritait.

« Je ne me fais pas de souci que les choses auraient pu se passer mal », a affirmé M. Juncker. Le Premier ministre a néanmoins souligné plus tôt que l'euro exigeait une solidarité collective des États membres de la zone euro. Ainsi, il faudrait pouvoir briser un tabou Regard sur les activités gouvernementales



Jean-Claude Juncker aux côtés de Dieter Balkhausen, présentateur du Topic of the year

comme la non-ingérence dans les affaires internes d'un autre Etat membre.

Aujourd'hui, après l'introduction de l'euro, il importe d'avancer dans les domaines où les citoyens s'attendent à voir des progrès rapides, comme la politique extérieure et de sécurité commune (PESC), ainsi que la lutte contre le terrorisme.

Sans la monnaie unique, l'Union européenne aurait eu du mal à approfondir l'intégration européenne. Cependant, selon M. Juncker, la monnaie unique ne doit pas rester le seul projet d'intégration européenne.

Le Premier ministre a mis en garde devant une attitude d'autosuffisance de l'Europe. Par conséquent, un renforcement de l'ouverture vers l'extérieur et un engagement accru dans l'aide au développement constituent les futurs objectifs importants. Finalement, Jean-Claude Juncker a évoqué l'effet de paix et d'identité véhiculée par l'euro et a assimilé le projet européen à un projet de paix.

Table ronde *Destinatioun* 700 000, *Eldorado oder* Horroszenario?

17 janvier 2002

Le 17 janvier 2002, le Premier ministre Jean-Claude Juncker était l'invité d'une table ronde sur l'avenir d'un Grand-Duché de 700 000 habitants, organisée par l'hebdomadaire Woxx dans le cadre de ses débats Sträitkultur au bistro de la Kulturfabrik à Esch/Alzette.

Participaient également au débat Mme Laura Zuccholi de l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI), Mme Blanche Weber du Mouvement écologique, M. Jean-Claude Fandel de la Confédération générale de la Fonction publique (CGFP) et M. Romain Hilgert, journaliste.

Le Premier ministre a rappelé dès le début que le débat avait été lancé au niveau national à la suite de ses déclarations sur les conclusions de la Table ronde sur les pensions du 16 juillet 2001. M. Juncker avait en effet déclaré qu'une fois les nouvelles mesures en matière de pensions adoptées, la population luxembourgeoise devrait atteindre 700 000 habitants pour que le Luxembourg soit à même de payer la hausse du volume de pensions arrêtée.

Tout en réfutant l'accusation d'avoir été provocateur, le Premier ministre a tenu à souligner qu'il voulait voir placé le chiffre des 700 000 habitants dans le seul contexte du régime des pensions. « Ce n'était pas mon but de faire peur, mais de rendre clair qu'en adoptant les nouvelles mesures en matière de pensions, nous entrions, en toute connaissance de cause, dans un processus de croissance obligatoire », expliquait M. Juncker.

Et de continuer : « En tant que Premier ministre, c'est mon devoir d'attirer l'attention sur une réalité que tout le monde connaît, mais que personne ne veut reconnaître ». Selon M. Juncker, le nouveau système des pensions nécessiterait une croissance économique moyenne annuelle de 4%. Le débat, organisé en collaboration avec RTL, ne se limitait néanmoins pas au seul contexte des pensions. Les thèmes



« En tant que Premier ministre, c'est mon devoir d'attirer l'attention sur une réalité que tout le monde connaît, mais que personne ne veut reconnaître »

de la mobilité, du logement, de l'aménagement du territoire et de l'intégration des étrangers furent également abordés.

Dans ce contexte, le Premier ministre a tenu à souligner que le Luxembourg pouvait être fier d'un niveau d'intégration qu'aucun autre pays n'arrive à égaler. En effet, 37% de la population luxembourgeoise est d'origine étrangère et plus de 60% de la population active n'est pas d'origine luxembourgeoise.

Jean-Claude Juncker a également exprimé le souhait que les Luxembourgeois continuent à parler les trois langues officielles.

Le Premier ministre a par ailleurs rappelé que le gouvernement a élaboré un projet de loi sur le droit de vote des non-communautaires lors des élections communales. Il a également marqué son intérêt pour une éventuelle introduction de la double nationalité au Luxembourg.

« Le plus important dans tout ce débat est que nous avons reconnu que le temps est venu de faire une réflexion de fond sur nousmêmes », a déclaré M. Juncker.

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, en visite de travail à Berlin

25-26 février 2002

Le Premier ministre et ministre des Finances Jean-Claude Juncker a rencontré le 25 février 2002 le chancelier fédéral allemand Gerhard Schröder pour un entretien essentiellement consacré à l'Union européenne. Dans une atmosphère très conviviale, M. Schröder, tout comme l'avait fait le ministre des Finances Hans Eichel lors d'une réunion plus tôt dans la journée, a remercié le Premier ministre luxembourgeois pour son soutien à l'occasion de l'avertissement précoce que la Commission européenne avait proposé d'adresser à l'Allemagne en raison de son important déficit budgétaire.

En effet, le Premier ministre luxembourgeois avait estimé que la procédure de l'avertissement précoce, telle que définie dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance, n'était obligatoire que si un État membre devait être amené à rectifier sa politique budgétaire afin de remplir les critères du pacte de stabilité et de croissance.

Comme la Commission et les États membres avaient reconnu que la politique budgétaire allemande suffisait pleinement aux exigences du pacte de stabilité et de croissance et que le déficit budgétaire n'était que le résultat de la morosité conjoncturelle générale, M. Juncker avait plaidé pour une déclaration dans laquelle les ministres des Finances et de l'Économie demanderaient à l'Allemagne de tout faire afin d'assainir ses finances publiques d'ici 2004.

La lettre commune du chancelier fédéral Gerhard Schröder et du Premier ministre du Royaume-Uni Tony Blair, concernant des réformes à apporter au fonctionnement du Conseil européen, a recueilli un avis positif de M. Juncker. Toutefois, selon ce dernier, cette lettre contiendrait des idées déjà développées

Regard sur les activités gouvernementales



L'avertissement précoce à l'Allemagne en raison de son déficit budgétaire a marqué l'entrevue entre MM. Juncker et Schröder

antérieurement, mais elle interviendrait au bon moment et doit dès lors être considérée comme une initiative en vue d'améliorer l'efficacité du travail des Conseils européens.

Jean-Claude Juncker et Gerhard Schröder ont également évoqué les travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe qui ont débuté le 28 février 2002 et qui, jusqu'à la fin 2003, devraient donner lieu à des propositions concrètes concernant les objectifs politiques de l'Union européenne, le fonctionnement de ses institutions et la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres.

Les travaux de la Convention déboucheront sur une conférence intergouvernementale en 2004.

Les propositions de la Commission concernant le financement de l'élargissement de l'Union européenne furent un autre sujet de discussion entre les chefs des gouvernements allemand et luxembourgeois. M. Juncker a ainsi déclaré comprendre les difficultés allemandes en la matière, notamment à cause de la contribution très importante du plus grand État membre au financement de l'Union européenne. M. Juncker s'est ainsi prononcé en faveur d'un financement différencié de l'élargissement, en particulier dans le domaine des aides agricoles dans le cadre de la politique agricole commune.

Les deux chefs de gouvernement ont également traité les multiples aspects de la politique d'immigration et de la politique sociale européenne. Domaines où il existe, selon M. Juncker « sans aucun doute des déficits ».

Il s'agirait de se rappeler que le financement de l'élargissement est une question de guerre et de paix. M. Juncker a estimé, dans un entretien accordé à la chaîne de télévision allemande ARD, que le nonélargissement reviendrait nettement plus cher : « Une heure de guerre

est nettement plus chère que 50 ans de paix ».

L'entrevue avec le ministre fédéral des Finances Hans Eichel était principalement axée sur les questions de l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne. Comme les décisions prises lors du Conseil européen de Santa Maria da Feira en juin 2000 prévoient que le Conseil Écofin devrait pouvoir adopter la directive européenne afférente jusqu'à la fin 2002, le Premier ministre luxembourgeois a profité de cette rencontre pour exposer, une nouvelle fois, les doléances luxembourgeoises dans ce dossier.

Celles-ci concernaient notamment les négociations que la Commission européenne venait d'entamer avec différents pays tiers comme la Suisse ou le Liechtenstein, concernant la mise en oeuvre de mesures équivalentes dans le domaine de la fiscalité de l'épargne dans ces pays, ainsi que la mise en oeuvre de mesures identiques dans les territoires associés ou dépendants de pays membres de l'Union européenne.

Le lundi soir, le Premier ministre Juncker a tenu un discours sur le thème « Nous avons besoin de plus d'Europe » devant les représentants de la Chambre de commerce et de l'industrie de Berlin et de l'Association des commerçants berlinois (voir discours page 149).

Lors de son intervention, M. Juncker a essayé de démontrer pourquoi « Nous avons besoin de plus d'Europe ». Dans ce contexte, M. Juncker a refuté l'idée que les petits États devraient renoncer à certains



Le Premier ministre luxembourgeois lors de son entretien avec le ministre des Finances Hans Eichel

pouvoirs au profit des grands États. D'après lui, une telle évolution mènerait vers un vide politique et institutionnel. À la même occasion, M. Juncker a invité les États membres à ne pas critiquer de manière systématique les institutions européennes, ce qui ne ferait que diminuer l'acceptation de l'Europe auprès des citoyens européens.

C'est la raison pour laquelle il faudrait veiller à mieux définir les frontières entre les compétences de l'Union européenne et celles des États membres.

Par ailleurs, il y aurait un énorme besoin d'harmonisation au niveau européen en ce qui concerne les politiques économiques, la politique étrangère et de sécurité commune, ainsi que la politique intérieure et des pensions.

Toutes ces politiques nécessiteraient davantage de coordination au niveau européen. M. Juncker a également suggéré qu'il faudrait compléter le marché intérieur en définissant un socle minimal pour le droit social au sein de l'Union européenne.

Le 26 février 2002, le Premier ministre a été reçu par le président de la République fédérale allemande Johannes Rau pour une discussion prolongée au château Bellevue.

Tout comme lors de l'entrevue avec le chancelier Schroeder, les sujets européens figuraient au centre des discussions.

À la fin de son séjour à Berlin, M. Jean-Claude Juncker a assisté au forum de clôture de la conférence *World Women Work*, manifestation que le Premier ministre luxembourgeois a également présidée.

À cette occasion, les participants ont discuté de la politique d'égalité des chances dans le monde professionnel vue dans un contexte dépassant le cadre européen et nord-atlantique. Les expériences faites dans ce domaine par des organisations nationales ont été mises à contribution. Au centre de ce forum, auquel Mme Marie-Josée Jacobs, ministre luxembourgeoise de la Promotion féminine, a également participé, figurait un échange interculturel sur les positions de départ, les obstacles et les progrès en matière d'égalité des chances, abordés sous différents angles (politique, social, et culturel).

Visite de travail de Peter Müller, ministre président de la Sarre

13 mars 2002

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu le ministre président de la Sarre Peter Müller à l'Hôtel de Bourgogne le 13 mars 2002.

À l'ordre du jour de cette rencontre, qui s'est déroulée dans une ambiance très chaleureuse, figuraient essentiellement les priorités de la présidence sarroise des exécutifs de la Grande Région, ainsi que les perspectives de mise en œuvre des décisions du dernier Sommet de la Grande Région, qui s'est tenu le 12 novembre 2001 sous présidence luxembourgeoise à Mondorf-les-Bains.

Lors d'une conférence de presse à l'issue de l'entrevue bilatérale, M. Juncker a salué l'engagement du ministre président de la Sarre pour la Grande Région et l'excellente coopération dans ce contexte.

Les deux interlocuteurs se sont mis d'accord pour créer, dans le cadre de la promotion de l'image de marque de la Grande Région, une Regard sur les activités gouvernementales



Jean-Claude Juncker et Peter Müller devant l'Hôtel de Bourgogne

commission constituée d'hommes politiques actifs ainsi que de *elder statesmen* qui, se réunissant de façon informelle, serait chargée de l'élaboration d'un rapport sur l'image de marque de la Grande Région.

Au niveau de la recherche d'une nouvelle dénomination plus adéquate de cette entité, aujourd'hui communément appelée « Grande Région », MM. Müller et Juncker ont convenu de lancer un concours qui s'adresserait à tous les citoyens et à toutes les institutions de la Région, à condition que ce projet trouve l'accord des autres chefs de gouvernement régionaux de la Grande Région.

La tâche de choisir une dénomination à laquelle toutes les entités régionales pourraient s'identifier incomberait à un jury spécifique. Le principe de la responsabilité partagée au niveau des tâches au sein de la Grande Région a été un autre sujet de discussion. Désormais, il incombera aux diverses régions de se concentrer de façon plus intensive sur des sujets ciblés.

Ainsi, la Sarre se concentrerait davantage sur les domaines des infrastructures, de l'éducation, de la science et de la recherche tandis que le Luxembourg s'appliquerait plus dans le domaine de la culture, notamment en vue de 2007 lorsque Luxembourg sera à nouveau la capitale européenne de la culture, ainsi qu'au niveau des PMEs.

En outre, il a été prévu de promouvoir la Maison de la Grande Région et de la rendre plus vivante en proposant au Conseil économique et social de la Région d'y installer son secrétariat permanent. La discussion d'un budget commun figurait également à l'ordre du jour de la rencontre entre Peter Müller et Jean-Claude Juncker. Enfin, au niveau bilatéral, M. Juncker et M. Müller ont convenu de maintenir la tradition d'une réunion conjointe des conseils des ministres luxembourgeois et sarrois.

Visite officielle d'Anders Fogh Rasmussen, Premier ministre du Danemark

18 mars 2002

C'est sur invitation de Jean-Claude Juncker que le nouveau Premier ministre du royaume du Danemark Anders Fogh Rasmussen a effectué une visite officielle à Luxembourg le 18 mars 2002.

La partie officielle du programme a débuté en fin de matinée avec l'accueil officiel du chef du gouvernement danois par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à la Place Clairefontaine.

Les deux homologues se sont ensuite rendus à l'Hôtel de Bourgogne pour entamer les travaux qui ont porté sur les dossiers d'actualité politique européenne, notamment le suivi du Conseil européen de Barcelone et les priorités de la présidence danoise.

Lors de la conférence de presse commune, M. Rasmussen a présenté les priorités de la présidence danoise qui prenait la relève de l'Espagne le 1er juillet 2002.

En effet, sous présidence danoise l'accent sera davantage mis sur l'élargissement. Le Danemark souhaiterait conclure les négociations avec 10 pays candidats avant le Sommet de Copenhague, tout en respectant les critères de la « différenciation » et le cadre financier proposés par la Commission européenne.

Le gouvernement danois pourrait ainsi boucler le processus d'élargissement tout en sachant que les



Jean-Claude Juncker a accueilli le Premier ministre danois à la Place Clairefontaine

critères d'adhésion ont été arrêtés à Copenhague exactement 10 ans auparavant. Selon M. Rasmussen, ce serait un véritable événement historique si la décision de l'élargissement pouvait être prise au Sommet de Copenhague.

Un autre sujet évoqué par les chefs de gouvernement fut l'élargissement de l'OTAN. M. Rasmussen a estimé que sept pays, notamment les trois pays baltes, pourraient rejoindre cette organisation lors du Sommet OTAN qui a lieu les 21 et 22 novembre 2002 à Prague. Grâce à cet élargissement, la sécurité en Europe serait considérablement renforcée.

Pour ce qui est des relations entre le Luxembourg et le Danemark, le Premier ministre danois a aussi tenu à souligner qu'elles sont excellentes et que les petits pays de l'Union européenne ont nombre d'intérêts communs. Par conséquent, le Danemark souhaitera davantage coopérer avec le Luxembourg et ceci pas seulement dans le cadre de la future présidence.

De son côté, Jean-Claude Juncker a donné tout son soutien et celui du gouvernement luxembourgeois à la future présidence de l'Union européenne.

Interrogé sur les perspectives d'une éventuelle participation du Danemark à l'Eurogroupe, le nouveau chef du gouvernement danois s'est montré très optimiste. En effet, les derniers sondages d'opinion étaient favorables à ce que le Danemark rejoigne le groupe des pays EURO.

Il a en outre expliqué que le nouveau gouvernement était favorable à telle adhésion mais qu'il serait encore prématuré de parler de calendrier. Il s'agirait d'une décision à prendre par voie de référendum et qui nécessiterait au préalable une bonne préparation du côté des autorités danoises.

Les deux Premiers ministres ont aussi fait le point sur les travaux de la Convention et ont discuté, entre autres, du Sommet mondial pour le développement durable qui aura lieu au mois de septembre à Johannesburg.

Avant le déjeuner officiel qu'a offert le chef du gouvernement luxembourgeois en l'honneur de son homologue danois au Château de Septfontaines, la Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a accueilli le Premier ministre danois à l'Hôtel St. Maximin pour un échange de vue sur des dossiers de politique étrangère, notamment les relations transatlantiques, la situation au Moyen-Orient et la lutte contre le terrorisme.

En début d'après-midi, M. Anders Fogh Rasmussen a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au Palais grand-ducal. À l'issue de l'audience, le chef du gouvernement danois a été accueilli par le Vice-Président Nikki Bettendorf à la Chambre des députés.

Puis, il a rencontré les membres de la Commission des Affaires étrangères, européennes et de la Défense.

Avant de quitter le Luxembourg pour Copenhague, le Premier ministre danois et sa délégation ont eu l'occasion de découvrir la vieille ville ainsi que le Musée d'Histoire de la ville de Luxembourg.

Regard sur les activités gouvernementales



Jean-Claude Juncker lors de son discours à l'Institut européen d'administration publique à Maastricht

Le Premier ministre luxembourgeois à un séminaire sur la stratégie européenne pour l'emploi

25 mars 2002

Le 25 mars 2002, le Premier ministre et ministre des Finances Jean-Claude Juncker a participé à Maastricht au séminaire « Cinq ans après Luxembourg et deux ans après Lisbonne : assurer la réussite de la stratégie européenne pour l'emploi ».

Lors de ce rendez-vous européen, organisé par l'Institut européen d'administration publique (IEAP), le Premier ministre a tenu un discours intitulé « La stratégie coordonnée pour l'emploi dans les cinq années à venir : les défis à relever dans une Union élargie ». « Je suis le seul ministre des Finan-ces encore en fonction à avoir signé le traité de

Maastricht. « Je suis donc le seul survivant du traité de Maastricht ». C'est par une pincée d'humour que Jean-Claude Juncker a commencé son discours devant un auditoire de fonctionnaires, de responsables politiques, de représentants des partenaires sociaux et d'experts indépendants à l'IEAP de Maastricht.

Le Premier ministre a d'abord passé en revue la longue genèse de la stratégie européenne pour l'emploi en rappelant que suite au parachèvement du marché intérieur et depuis la mise en place du processus préparatoire à l'Union économique et monétaire en 1992, il est apparu à d'aucuns que le volet social faisait défaut en Europe.

En effet, une fois le traité de Maastricht ratifié, toutes les politiques européennes étaient subordonnées aux politiques d'assainissement budgétaire, condition préalable pour les États membres soucieux de se qualifier pour une Union économique et monétaire.

« À cette époque, je constatais avec un déplaisir croissant que les ministres européens du Travail passaient leur temps, non pas sur les politiques de l'emploi, ou sur l'harmonisation européenne du droit du travail, mais sur les effets néfastes des politiques monétaires sur l'emploi, tandis que les ministres des Finances, dans leurs réunions, s'appliquaient à parler de l'emploi. Un monde à l'envers! », s'est rappelé Jean-Claude Juncker.

En effet, le chapitre social, concocté à Maastricht en 1992, était peu ambitieux, non seulement, mais surtout en raison d'un opting-out du gouvernement britannique. Le traité d'Amsterdam de 1997, par contre, fut doté d'un chapitre social un peu plus ambitieux. Pour Jean-Claude Juncker, ce fut surtout le nouveau gouvernement français sous Lionel Jospin qui fit avancer les choses en insistant lors du Conseil européen d'Amsterdam que l'Europe devrait être dotée d'une véritable stratégie pour l'emploi et proposant d'organiser sous présidence luxembourgeoise le premier sommet pour l'emploi.

Selon M. Juncker, le problème qui se posait à l'époque était qu'il n'existait aucune proposition de contenu dans les conclusions du Conseil d'Amsterdam, à l'exception d'une disposition qui stipulait d'anticiperle chapitre social du traité d'Amsterdam, c'est-à-dire de ne pas attendre la ratification du traité, mais d'appliquer le chapitre social. « Nous devrions donc commencer à

Regard

sur les activités gouvernementales

faire l'inventaire des idées qui étaient sur la table. Or, nous avons dû constater que les gouvernements qui soutenaient l'idée d'un sommet pour l'emploi voulaient qu'en Europe nous leur fournissions l'argumentaire qui leur aurait permis de mieux argumenter la politique nationale qu'ils étaient en train de conjuguer ».

« Une fois de plus l'Europe devrait devenir le chantier extérieur des manœuvres de politique nationale, une chose qu'il fallait éviter à tout prix! », continua M. Juncker.

Après avoir dressé l'historique en matière de politique d'emploi, le Premier ministre a énoncé la façon de procéder du gouvernement luxembourgeois afin de faire du sommet de l'emploi un succès. Le gouvernement luxembourgeois a sollicité les États membres afin qu'ils soumettent à la présidence luxembourgeoise des propositions concrètes en matière d'emploi.

« C'était une récolte d'idées qui se caractérisait par une timidité exemplaire! », s'exclama Jean-Claude Juncker avant de continuer: « L'idée était celle de mettre de l'ordre dans les propositions faites, de choisir une approche nouvelle en y adjoignant une méthodologie: s'inspirer de la stratégie dite de convergence! Il fallait avoir le même stress de convergence en matière sociale qu'en matière économique, accompagné de finalités concrètes et vérifiables ».

Par la suite la proposition du gouvernement luxembourgeois fut adoptée selon laquelle chaque année, le Conseil européen devrait doter l'Union européenne de lignes directrices concrètes, quantifiées et vérifiables en matière d'emploi, mises en œuvre par les programmes d'action nationaux pour l'emploi (PAN) et s'articulant autour de quatre grands axes d'action.

« Dans toutes ces actions », le Premier ministre a rappelé qu'il était « très important d'associer non seulement les gouvernements nationaux, mais aussi les collectivités régionales, voire locales et que les partenaires sociaux assument leur responsabilité ».

En 2000, le processus de Luxembourg fut complété par celui de Lisbonne, lors duquel les États membres se sont engagés à faire de l'Europe l'espace économique le plus compétitif jusqu'en 2010. À Lisbonne, les chefs d'État et de gouvernement étaient guidés par l'idée de marier les ambitions économiques et politiques de l'Union européenne.

Se posant la question si le processus de Luxembourg a été couronné de succès, Jean-Claude Juncker a dû avouer que « les résultats sont parfois convenables, parfois décevants ». Selon le Premier ministre, il est vrai que, depuis 1997, l'Europe est devenue plus créatrice d'emplois en raison du « stress de convergence » stimulé par le processus de Luxembourg.

Il juge cependant que « ces grands rendez-vous de printemps en matière d'emploi sont devenus de petits rendez-vous », en déplorant qu'au niveau du Conseil européen les politiques de l'emploi ne sont plus vraiment discutées de façon ciblée, les chefs d'État et de gou-

vernement préférant laisser ce soin aux différentes formations du Conseil des ministres.

Autre faiblesse du système actuel : les partenaires sociaux, qui sont timides à mettre en pratique les lignes directrices en matière d'emploi, ne sont pas vraiment redevables envers qui que ce soit, contrairement aux gouvernements nationaux. Aux dires de M. Juncker, ceci est la raison pour laquelle le gouvernement luxembourgeois a insisté auprès de la présidence espagnole pour que, lors du Conseil européen de Barcelone, les partenaires sociaux soient mieux associés à la stratégie de Luxembourg.

En guise de conclusion, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a plaidé pour que tous les États membres fassent comme le Luxembourg et se mettent d'accord sur le programme d'action national pour l'emploi en formation tripartite, réunissant autour d'une table gouvernement, patronat et syndicats.

Il a également appelé à ce que l'Union européenne réussisse que le social fasse partie de l'acquis communautaire avant l'élargissement de l'Union européenne.

Le séminaire, organisé par l'IEAP, qui a son siège à Maastricht, a réuni pendant deux jours des fonctionnaires européens issus des différents niveaux de l'administration publique, des responsables politiques, des représentants des partenaires sociaux et des experts indépendants.

L'objectif était d'évaluer les progrès enregistrés par la stratégie euroRegard sur les activités gouvernementales

péenne pour l'emploi depuis le Conseil européen de Luxembourg en 1997, à un moment où l'Union européenne est en train de repenser son cadre institutionnel et ses formes de gouvernance et où elle se prépare à un élargissement sans précédent.

Il y a cinq ans, le traité d'Amsterdam avait introduit un nouveau titre sur l'emploi dans le traité CE et le premier Conseil européen extraordinaire sur l'emploi s'est tenu à Luxembourg en novembre 1997.

Au début 2000, lors du Conseil européen de Lisbonne, la stratégie pour l'emploi fut inscrite dans le cadre d'un « nouvel objectif stratégique » pour la décennie à venir : devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion social

Tripartites sidérurgiques

9 janvier et 28 mars 2002

Le 9 janvier 2002, la tripartite sidérurgie regroupant le gouvernement, le patronat et les syndicats s'est réunie sous la présidence du Premier ministre Jean-Claude Juncker pour la première fois en 2002.

Les participants à la réunion ont décidé de maintenir le modèle confirmé de la tripartite dans le secteur de la sidérurgie. La décision fut prise de se réunir tous les trois mois afin de suivre le processus d'intégration de l'ARBED, d'Aceralia et d'Usinor.

Le Premier ministre a aussi confirmé que le gouvernement luxembourgeois n'avait pas l'intention de se retirer en tant qu'actionnaire stable d'Arcelor

Par ailleurs, il a été décidé de maintenir le modèle de cogestion pour les entreprises sidérurgiques au Luxembourg. Le conseil d'administration de l'Arbed S.A. restera en fonction et se composera de 15 membres, dont cinq représentants des syndicats.

De plus, la tripartite pourra à l'avenir se réunir sur demande d'un des partenaires, en cas de problème, dans une des entreprises luxembourgeoises non sidérurgiques d'Arcelor (Paul Würth, Circuit Foil, etc.).

Le 28 mars 2002, la tripartite avait comme objectif de faire le point sur la fusion d'ARBED dans Arcelor. Ont assisté à la réunion la Vice-Premier ministre Lydie Polfer, le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen, le ministre du Budget Luc Frieden, le ministre de l'Économie Henri Grethen, ainsi que le co-président d'Arcelor Joseph Kinsch, des représentants des syndicats LCGB (Robert Weber et Norbert Canter) et de l'OGB-L (John Castegnaro et Alain Kinn).

En résumé, la réunion a confirmé que l'État luxembourgeois, qui détient 6,8% de participation dans Arcelor, constituait le premier actionnaire du groupe.

Les règles du jeu de la collaboration entre Arcelor, syndicats et gouvernement ont entre autres été clarifiées dans le cadre de la tripartite sidérurgie.

La structure du conseil d'administration d'ARBED, ProfilArbed et Ares a été fixée de commun accord. Arcelor prévoit la constitution d'un comité d'entreprise européen, avec siège au Luxembourg, agissant en tant qu'organe de consultation et d'information. Il sera composé de 10 représentants de la direction et de 47 délégués salariaux, dont cinq luxembourgeois.

Affaires étrangères et coopération

La Vice-Premier ministre Lydie Polfer signe une convention sur le financement de projets d'assistance technique et de formation en Pologne, en Bulgarie et en Slovaquie

10 janvier 2002

Le 10 janvier 2002, Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, et M. Gérard Druesne, directeur général de l'Institut européen d'administration publique (IEAP), ont signé une convention portant sur le financement de plusieurs projets d'assistance technique et de formation en faveur de la Pologne, de la Bulgarie et de la Slovaquie.

La convention porte sur l'exécution par l'antenne luxembourgeoise de l'IEAP de trois projets bilatéraux d'assistance technique et de formation en faveur de trois pays d'Europe centrale et orientale, candidats à



M. Druesne et Mme Polfer lors de la signature de la convention

l'adhésion : la Pologne, la Bulgarie et la Slovaquie.

Par cette convention, le gouvernement luxembourgeois s'engage à financer dans leur intégralité les trois projets et charge l'antenne luxembourgeoise de l'IEAP de leur exécution. Le coût total annuel des trois projets s'élève à 440 000 EUR. Ces projets, qui constituent un suivi direct des actions réalisées au cours des années 2000 et 2001, ont été identifiés et élaborés conjointement par le ministère des Affaires étrangères et l'IEAP, en consultation avec les autorités des trois pays concernés.

L'adhésion à l'UE, et en particulier l'adoption et la mise en œuvre de l'acquis communautaire, nécessite de la part de ces pays un renforcement de leur capacité administrative et judiciaire (*institution building*).

Les rapports réguliers de la Commission reconnaissent en général l'existence de progrès dans ce domaine, mais ils démontrent aussi que les efforts à fournir demeurent considérables, notamment au niveau de la mise en œuvre concrète de l'acquis.

Afin d'accompagner et de soutenir les pays candidats dans cet effort, le Luxembourg a décidé de renforcer ses programmes bilatéraux d'assistance technique et de formation avec un certain nombre d'entre eux. Les trois nouveaux projets s'inscrivent dans ce contexte.

C'est ainsi que le projet en faveur de la Pologne porte sur la mise en œuvre de l'acquis communautaire dans les domaines des finances et des affaires juridiques. Le projet en faveur de la Slovaquie a pour but d'approfondir les connaissances des fonctionnaires de l'administration slovaque en matière des affaires relevant du troisième pilier (justice et affaires intérieures). Il sera en outre consacré à la législation européenne dans le domaine économique.

Une partie du programme de formation sera dispensée par des experts slovaques formés lors de programmes précédents. Le projet en faveur de la Bulgarie vise quant à lui à doter des fonctionnaires bulgares des connaissances nécessaires dans le domaine du droit communautaire pour dispenser des cours de formation à leurs collègues issus de l'administration bulgare.

Ce dernier aspect est particulièrement important dans la mesure où un des principaux objectifs poursuivis par l'action de l'IEAP est de renforcer la capacité des pays en question à mettre en place, d'une manière autonome, dans leurs administrations respectives des programmes de formation facilitant la mise en œuvre de l'acquis communautaire.

Ces projets, qui s'étalent sur une durée de deux ans, comprennent un certain nombre de séminaires de formation, ainsi qu'un voyage d'études à Luxembourg. Le module de formation à Luxembourg comporte un séminaire à la Cour de Justice et au Tribunal de première instance des Communautés européennes.

Des visites à Bruxelles (Commission) et à Strasbourg (Cour européenne des droits de l'homme et Parlement européen) sont également prévues au programme.

Une vingtaine de fonctionnaires, issus de l'administration centrale ou locale des pays bénéficiaires, assiste en moyenne à chaque cycle de formation.

À travers l'exécution de ces trois projets, l'IEAP (Antenne Luxembourg) continue d'être un partenaire privilégié du ministère des Affaires étrangères pour la mise en œuvre

> de ses programmes d'assistance technique et de formation dans les pays candidats d'Europe centrale et orientale.

> Créé en 1981 et basé à Maastricht. l'Institut européen d'Administration publique (IEAP) est une institution à caractère européen et à but non lucratif, qui soutient les administrations nationales des États membres de l'Union européenne et des pays candidats à l'adhésion, ainsi que les institutions communautaires dans leurs tâches et responsabilités en matière d'intégration européenne. C'est une institution autonome, dont les membres statu taires sont les gouvernements des quinze États membres ainsi que la Commission européenne.

> Ses objectifs sont de contribuer à la coopération et à l'intégration des États membres et des pays candidats en leur fournissant les services nécessaires à la mise en œuvre des politiques communautaires, à l'amélioration de la gestion publique et au renforcement de la capacité administrative et judiciaire, notamment dans les pays candidats.

En 1992, l'IEAP a créé une antenne à Luxembourg. Installée sur le plateau de Kirchberg, à quelques pas de la Cour de justice et du Tribunal de première instance des Communautés européennes, elle offre, grâce à son équipe de juristes qualifiés et à l'important réseau d'experts externes et internes, des formations diversifiées en droit européen, dont les principaux destinataires sont les magistrats et les fonctionnaires des États mem bres, des pays candidats et de la Commission.

Visite de travail d'Abdulaziz Kamilov, ministre des Affaires étrangères d'Ouzbékistan 30 janvier 2002

Mme Lydie Polfer a reçu le 30 janvier 2002 son homologue M. Abdulaziz Kaminov, ministre des Affaires étrangères d'Ouzbékistan. Au centre des discussions figuraient les relations entre l'Union européenne et la République d'Ouzbékistan, liés depuis 1996 par un accord de partenariat et de coopération, l'intensification des relations bilatérales, ainsi que la situation en Asie centrale.

L'Ouzbékistan, avec 25 millions d'habitants, la plus peuplée des républiques d'Asie centrale, occupe une position charnière dans la région par ses frontières communes avec l'Afghanistan, le Tadjikistan, le Kirghizistan, le Turkménistan et le Kazakhstan. Riche en ressources minières et en gaz naturel, l'Ouzbékistan développe depuis son indépendance ses liens avec les pays européens et les États-Unis et

est devenu un partenaire de premier choix dans la lutte contre le terrorisme, mettant ses installations aéroportuaires à la disposition des contingents américains et européens engagés en Afghanistan.

Mission de coopération au Niger

25-28 février 2002

La visite des ministres Charles Goerens et Luc Frieden au Niger a débuté le 25 février à l'Assemblée nationale.

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, accompagné par l'ensemble de la délégation luxembourgeoise, s'y est entretenu avec le président de l'Assemblée des relations en matière de coopération entre le Niger et le Grand-Duché. Ils ont évoqué les projets luxembourgeois existants et l'évolution politique récente, notamment la suspension de la coopération luxembourgeoise suite au coup d'État de 1999 et les élections de novembre 1999 qui ont rétabli un



Charles Goerens et Luc Frieden lors de la signature de 3 protocoles d'accord entre le Luxembourg et le Niger

régime démocratique. M. Goerens a rappelé l'importance que revêt pour le Luxembourg, dans le cadre de son aide au développement, le respect des droits de l'homme, l'État de droit et une bonne gouvernance.

Cette première entrevue s'est suivie d'une longue réunion de travail avec la ministre des Affaires étrangères du Niger, en présence d'autres ministres et fonctionnaires nigériens. Un grand nombre des aspects qui touchent à la coopération luxembourgeoise y ont été abordés en détail, notamment les sévères déficiences du Niger en matière d'éducation et de santé ainsi que les projets que le Luxembourg a initiés dans les domaines de l'artisanat et de l'agriculture.

Cette journée a été couronnée par la signature de 3 protocoles d'accord entre le Luxembourg et le Niger. Ces protocoles portent sur des projets dans les domaines de l'éducation, de la santé (dont la prévention du sida) et du développement rural intégré.

Visite de la province de Dosso

Après une première journée essentiellement placée sous le signe de réunions de travail et de rencontres politiques, la journée du 26 février était presque exclusivement réservée à la visite de projets de coopération luxembourgeois dans la province de Dosso, où le Luxembourg s'est particulièrement impliqué.

Les ministres ont ainsi pu se faire une idée sur le terrain de l'état d'avancement des projets, de leur utilité concrète pour la population et de la perception des projets par les nigé-



Visite de projets de coopération luxembourgeoise, dont le centre artisanal de Dosso

riens concernés.La première visite de la journée était celle du centre artisanal de Dosso, qui se situe à deux bonnes heures de route de Niamey, la capitale du pays. Ce centre artisanal a pu être construit en 1996 grâce à la coopération luxembourgeoise. Il compte 23 ateliers de production. Il convient de préciser que près de 25 % de la population de Dosso est active dans le secteur de l'artisanat.

Les responsables sur place ont insisté sur la très grande diversité des produits qu'ils façonnent et ont chaleureusement remercié le gouvernement luxembourgeois pour son aide très précieuse. Le ministre Goerens a rappelé que tout projet de coopération ne peut réussir qu'avec le concours des deux parties concernées et que la coopération luxembourgeoise ne s'inscrit nullement dans une démarche de charité, mais bien dans celle d'un partenariat équilibré entre deux pays. Les Nigériens ont ensuite

fait la preuve de leur savoir-faire artisanal.

L'étape suivante de la journée était réservée à la visite du palais du Djermakoye, qui est la résidence du chef de la province de Dosso. Il s'agit d'un beau bâtiment ancien d'architecture traditionnelle dans lequel des jugements de droit coutumier sont encore prononcés.

Une école dans la région du village de Kayam a ensuite servi de décor à un autre volet important de la coopération luxembourgeoise : l'éducation. Le Luxembourg participe en effet fortement aux efforts entrepris au Niger et plus particulièrement dans la province de Dosso pour réduire le taux d'analphabétisme (supérieur à 80%) et augmenter le taux de scolarisation (qui ne dépasse pas 30% à l'école primaire et 5% à l'école secondaire).

Le Luxembourg est aussi engagé dans la région dans des projets qui

> touchent à la santé (p.ex. par le biais de l'amélioration des conditions sanitaires), dans des projets de prévention du sida, dans le programme de lutte anti-acridienne (contre les invasions de criquets qui ravagent régulièrement les récoltes) et plus généralement dans des projets de développement rural intégré qui visent à développer l'agriculture et à la rendre plus productive, tout en respectant l'environnement de la région déjà passablement en danger par la désertification et la disparition d'une grande partie de la faune sauvage.

> Ces projets visent à créer un nouvel équilibre écologique particulièrement important pour la population locale qui est fortement dépendante de cet environnement fragilisé.

> Le Luxembourg intervient aussi régulièrement au Niger dans des programmes de sécurité alimentaire.

Après le retour à Niamey, le programme de cette journée s'est clôturé par une visite au palais présidentiel. Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et le ministre du Trésor et du Budget s'y sont entretenus avec le président du Niger M. Mamadou Tandja et ont discuté des questions bilatérales et des nouvelles orientations à prendre en matière de coopération.

L'artisanat : s'en sortir par son propre travail

La deuxième partie de la visite de M. Charles Goerens et de M. Luc Frieden était en grande partie axée sur la visite de projets concernant le domaine de l'artisanat.



Charles Goerens s'est entretenu avec le président nigérien Mamadou Tandja

Le Luxembourg concentre effectivement une bonne partie de ses efforts de coopération au développement de ce secteur, qui permet aux Nigériens d'améliorer leur sort par le biais de leur propre travail, de créer de la plus-value et de contribuer ainsi à un développement économique et social durable du pays.

Cependant, avant la visite des villages artisanaux initiés et financés en grande partie par l'aide au développement du Grand-Duché, la délégation luxembourgeoise a eu, dans la matinée du 27 février, différentes entrevues politiques dont celle avec le Premier ministre du Niger M. Hama Amadou.

Il y a été question du Plan indicatif de coopération (PIC) que le Luxembourg était en train de préparer pour donner un cadre encore plus cohérent et plus transparent à l'aide au développement fournie au Niger. Un tel PIC a déjà été mis en place pour le Cap-Vert. Les possibilités d'harmonisation ou de coor-

dination de ce PIC avec le Plan de réduction de la pauvreté développé par le gouvernement nigérien ont été abordées lors de ces rencontres. La visite auprès du Premier ministre nigérien fut précédée par des entretiens avec des membres d'organismes internationaux actifs dans le domaine de la coopération.

En effet, les ministres Goerens et Frieden se sont entretenus lors d'un petit déjeuner de travail avec des représentants du FNUAP, du PNUD, du FMI (Fonds monétaire international) et de la FAO sur les voies envisageables pour coordonner davantage l'aide au développement des différents organismes internationaux au Niger et celle prestée par les États eux-mêmes.

Le Luxembourg est impliqué au Niger dans des projets multilatéraux gérés par le PNUD ou par le FNUAP.

De plus, la délégation luxembourgeoise a rencontré la représentante



de l'Union européenne à Niamey pour discuter des projets de coopération de l'UE au Niger.

Ces projets sont financés par le FED (Fonds européen de développement), principal instrument financier de la politique communautaire d'aide au développement. Vers midi, la délégation luxembourgeoise a entamé sa visite du village artisanal de Wadata à Niamey.

L'artisanat constitue un des points forts de la coopération luxembourgeoise au Niger. Le Luxembourg a encouragé dans le passé, par l'intermédiaire de son agence d'exécution Lux-Development, la création de villages artisanaux un peu partout au Niger.

Ces villages fonctionnent comme des coopératives et permettent aux artisans la mise en commun des outils de production, le partage de leurs expériences et de leurs techniques de fabrication ainsi que l'organisation centralisée des ventes et du commerce avec les articles artisanaux. Leur naissance a conduit à un essor notable du secteur de l'artisanat dans les régions concernées.

Les artisans seraient capables de produire des quantités encore plus importantes, mais les limites du marché national et les problèmes multiples que peut poser l'exportation à grande échelle les freinent dans une certaine mesure. Néanmoins, environ 50% de la production est destinée à l'exportation.

Entourés de touaregs

Après un déjeuner dans les locaux de Lux-Development, les membres de la mission luxembourgeoise se sont envolés vers la ville d'Agadez, située plus au nord, à environ 1000 kilomètres de la capitale. L'accueil de la population fut des plus chaleureux.

Les touaregs ont paradé avec leurs chameaux en l'honneur des invités et ont dansé pour marquer leur joie. Les ministres Goerens et Frieden ont été accueillis par le sultan d'Agadez dans son palais.

La journée s'est terminée par un dîner en plein air en présence du préfet de la région et placé sous le haut patronage du Premier ministre nigérien.

Tôt dans la matinée du 28 février, la délégation a rendu visite au village artisanal d'Agadez.

Les artisans y ont exprimé leur gratitude envers le Luxembourg, qui, à travers le projet du village artisanal, a réussi à fédérer des artisans auparavant dispersés et à améliorer leur situation sociale, ce qui leur a permis de diversifier, d'améliorer et d'augmenter leur production artisanale.

Une vieille femme illustra un peu plus tard de manière éloquente cette évolution, en expliquant au ministre Goerens qu'à la différence d'autrefois, elle pouvait maintenant se permettre de temps en temps d'acheter et de manger de la viande.

Avant la visite du hall de vente et des ateliers, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a tenu une courte allocution dans laquelle il a, entre autres, remercié les Nigériens de leur hospitalité et de leur accueil.

La visite des lieux a confirmé l'habileté des artisans et la diversité des produits manufacturés.

Elle a aussi montré la place de plus en plus importante que prennent des machines modernes dans l'artisanat nigérien, machines qui augmentent la productivité et la qualité.

Le criquet pèlerin

La dernière étape du voyage consistait en une visite du Centre national anti-acridien d'Agadez. Ce centre s'occupe de la lutte contre le criquet pèlerin, un fléau qui menace en permanence la région. Le Luxembourg est très impliqué dans cette entreprise au niveau organisation, formation et financement.

Il plaide notamment pour une utilisation plus systématique d'un nouveau bio-pesticide à base de spores de champignon qui est complètement inoffensif pour l'homme et dont l'effet toxique pour le criquet pèlerin dure une saison entière.

En effet, le pesticide traditionnel, fourni sur place par le Japon, tue instantanément les insectes mais ne protège les champs que pendant une courte durée et présente des risques toxiques certains.

Cette participation de la coopération luxembourgeoise à la lutte anti-acridienne est à placer dans le cadre plus large des programmes de sécurité alimentaire pour le Niger où le Luxembourg joue aussi son rôle.

En résumé, on peut retenir de cette visite que la coopération luxembourgeoise revêt une grande importance pour le Niger. Elle est aussi perçue à sa juste mesure par les autorités nigériennes.

Le Luxembourg est le 7° bailleur de fonds bilatéraux (sans prendre en compte les organismes internationaux) au Niger et son rôle, à condition que l'évolution démocratique du pays se poursuive est appelé à s'accroître. Le gouvernement luxembourgeois a, en effet, donné son accord pour augmenter le pourcentage de 0,7% du revenu national brut réservé à la coopération. Le Luxembourg est ainsi un des seuls pays à dépasser ce taux. En fait, le Grand-Duché entend développer davantage des projets en partenariat et approfondir les liens qui unissent les deux pays.

Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur le commerce

18-19 mars 2002

Les 18 et 19 mars se sont tenus successivement à Tolède la réunion informelle des ministres européens du Commerce extérieur et le séminaire des ministres euro-méditerranéens responsables pour les questions commerciales.

La première réunion visait avant tout à faire le point sur la réponse de la Commission face aux mesures de sauvegarde des États-Unis en matière d'importation d'acier.

Les ministres ont également débattu de l'adhésion de la Russie à l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) et de l'organisation des futures négociations commerciales dans le cadre de cette organisation.

Représentant le Luxembourg, Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, a estimé que les mesures américaines n'étaient pas en conformité avec les règles de l'OMC et a pleinement soutenu l'intention de la Commission de poursuivre les consultations dans le cadre des règles de l'OMC et d'entamer une procédure pour de possibles mesures de sauvegarde européenne, conformément aux conclusions du Conseil européen de Barcelone.

Pour ce qui est de l'adhésion de la Russie à l'OMC, la ministre luxembourgeoise a estimé que celle-ci devait reposer sur des critères économiques, comme pour l'ensemble des pays adhérents, afin d'intégrer pleinement ce pays dans le système commercial multilatéral.

Mme Polfer s'est d'ailleurs félicitée des progrès faits par la Russie afin de se doter d'une législation moderne en matière commerciale, compatible avec les règles de l'OMC. Concernant la préparation des négociations commerciales multilatérales, elle a félicité la Commission pour son rôle important, tant dans l'élaboration de l'accord de Doha que dans la résolution des questions organisationnelles pour mener les négociations.

Elle a finalement rappelé qu'un des objectifs prioritaires du nouveau cycle devrait être de contribuer au développement des pays les moins prospères.

La deuxième journée de la rencontre était consacrée aux relations commerciales de l'Union européenne avec ses 12 pays partenaires méditerranéens, représentés à Tolède par leurs ministres du Commerce.

Ils ont noté que les pays de la rive sud de la Méditerranée effectuaient près de la moitié de leur commerce total avec l'Union européenne, qui est de loin leur plus important partenaire commercial,

sur les activités gouvernementales

alors que seulement quelque 6% de l'ensemble des échanges des pays de la rive sud sont générés par des échanges intra-régionaux.

De son côté, l'Union a effectué l'année dernière 7,1% de son commerce extérieur avec les pays méditerranéens.

Les ministres ont également relevé la dynamique des échanges qui, depuis 1995, ont progressé de 110% pour ce qui est des importations de l'Union en provenance des pays méditerranéens, alors que les exportations de l'Union vers la région ont connu une progression de 49% au cours de cette période.

Les ministres ont confirmé leur engagement pour la création d'une vaste zone de libre échange euroméditerranéenne qui exige la réalisation de progrès substantiels, tant dans l'intégration régionale que dans le rapprochement des législations et la facilitation des investissements.

Charles Goerens, ministre de la Coopération, à la conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey

18-22 mars 2002

Du 18 au 22 mars 2002, s'est déroulée la conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey, au Mexique.

Le Luxembourg y était représenté par M. Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire. Cette réunion au sommet a été convoquée par l'Organisation des Nations unies pour traiter des grandes questions financières ayant trait au développement mondial.

La participation de la Banque mondiale, du FMI et de l'OMC, ainsi que des représentants de la société civile et des milieux d'affaires, est un élément sans précédent du processus de la conférence.

Comme l'a affirmé M. Goerens dans son discours (voir page 169) prononcé le 21 mars, le Luxembourg attache une grande importance à la conférence de Monterrey, lors de laquelle la communauté internationale a réservé une suite concrète aux engagements qu'elle a pris dans la Déclaration du Millénaire, visant en particulier à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici 2015.

La Banque mondiale estime qu'une aide publique au développement annuelle supplémentaire de quelque 60 milliards d'euros serait nécessaire pour atteindre cet objectif.

L'Union européenne a abordé la conférence de Monterrey en position de force après qu'un accord ait pu être trouvé avant le Conseil européen de Barcelone en ce qui concerne les engagements européens à augmenter l'APD (niveau d'aide publique au développement).

Les principaux points à l'ordre du jour à Monterrey furent l'examen et l'adoption du projet de « Consensus de Monterrey », un document d'engagement politique qui propose six axes d'intervention pour financer le développement :

- mobiliser des ressources financières nationales au service du développement;
- mobiliser des ressources internationales au service du développement (investissements étrangers directs et autres flux financiers privés);
- concevoir le commerce international comme un moteur de la croissance et du développement ;
- renforcer la coopération financière et technique internationale pour le développement (rôle vital de l'APD);
- bien gérer le problème de la dette extérieure;
- régler les problèmes systémiques en renforçant la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux d'appui au développement.

Lydie Polfer, Vice-Premier ministre, devant la Commission des droits de l'homme à Genève

20 mars 2002

La Commission des droits de l'homme, principal organe des Nations unies traitant des droits de l'homme et où ont été élaborées les déclarations et conventions des Nations unies relatives aux droits de l'homme, a tenu sa session annuelle à Genève le 20 mars 2002.

Elle avait pour but d'évaluer la situation des droits de l'homme dans certains pays et d'évoquer les problè-



Lydie Polfer lors des réunions de la Commission des droits de l'homme

mes généraux qui se posent en matière de respect des conventions internationales de protection de ces droits.

Mme Polfer a prononcé un discours (voir page.164) devant la Commission, rappelant la volonté du Luxembourg de poursuivre une politique dedialogue et de coopération pour une meilleure application de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des conventions internationales dans ce domaine.

Dans son intervention, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rappelé l'engagement de la Commission pour le respect des droits de l'homme en Afghanistan.

Mme Polfer a également insisté sur le fait que le Luxembourg, qui assure de mai à novembre la présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg, a retenu parmi ses priorités la lutte internationale contre le terrorisme dans le respect des droits de

l'homme. Analysant la situation au Proche-Orient et en Palestine, le chef dela diplomatie luxembourgeoise a déclaré : « L'impasse terrible devant laquelle sont aujourd'hui acculés les peuples israélien et palestinien montre à satiété qu'il n'y a pas d'alternative à une solution politique, à l'existence côte à côte de deux États palestinien et israélien avec des frontières reconnues et sûres, et qu'il faut l'appui sans équivoque de la communauté internationale pour y parvenir.

Avec la résolution 1397, le Conseil de Sécurité ouvre une perspective pour l'ensemble de la région : c'est un appel au changement.»

Revenant à la Conférence mondiale contre le racisme à Durban, « expérience difficile mais salu taire » selon Lydie Polfer, celle-ci aura « contribué à mettre en évidence le manque d'une vision globale des droits de la personne humaine d'un côté comme de l'autre de ces barrières à la fois réelles et

imaginaires qui se dressent entre les différentes régions, entre le Nord et le Sud.

La nécessité de mieux intégrer approches régionales et approches multilatérales sujet couramment débattu dans le contexte du commerce mondial a trouvé à mon sens pour la première fois à Durban sa place dans le débat sur la promotion des droits de l'homme.

En effet, jamais auparavant nous n'avions été aussi directement confrontés à la dimension humaine de la mondialisation : plus de deux cents ans après la Déclaration des droits de l'homme, la mondialisation des droits de l'homme s'impose comme enjeu de la globalisation et suscite des ondes de choc comparables ».

Rendant finalement hommage au dévouement de Mme Robinson, Haut Commissaire qui renonce à solliciter une prolongation de son mandat, le ministre luxembourgeois a déclaré : « L'année dernière, Mary Robinson nous disait espérer mieux défendre la promotion des droits de la personne humaine.

Cette année, cette décision semble se confirmer. Je le regrette d'autant plus amèrement que je comprends le fait de renoncer au mandat du Haut Commissaire aux droits de l'homme comme un acte politique.

Nous avions jusqu'à maintenant en la personne de Mme Robinson un outsider courageux à nos côtés, à partir de maintenant nous aurons devant nous une militante exigeante.»

083

Regard

sur les activités gouvernementales

Autres

Lydie Polfer, Vice-Premier ministre signe des accords de réadmission avec la Hongrie 23 janvier 2002

La Vice-Premier ministre rencontre Josep Piqué, ministre espagnol des Affaires étrangères 24 janvier 2002

Charles Goerens, ministre de la Coopération reçoit son homologue espagnol Federico Trillo-Figueroa 12 mars 2002

Agriculture

Épidémie de peste porcine

situation au 31 mars 2002

La peste porcine est une maladie affectant les porcs, très contagieuse, mais ne présentant aucun danger pour l'être humain, même pas en cas de consommation de viande contaminée.

Le premier cas de peste porcine au Luxembourg

Le 15 février 2002, le Luxembourg a connu son premier cas de peste porcine depuis quatorze ans. Un porc d'un élevage à Colbette (commune de Consdorf, à l'est du pays) présentait les symptômes de la maladie. La cause de l'infection a probablement été un silo de nourriture non-protégé auquel un ou plusieurs sangliers ont pu avoir accès.

En effet, la peste porcine des sangliers avait été diagnostiquée quelques mois plus tôt dans la forêt de Berbourg. Par ailleurs, il semblerait que le virus responsable de l'apparition de la peste soit le même que celui de la peste des sangliers.

Entre le 19 février et la fin du mois de mars 2002, l'apparition de la peste porcine a été confirmée dans d'autres élevages que celui de Colbette.

Mesures de sécurité et de lutte suite à l'apparition de l'épidémie

Dès l'apparition de l'épidémie, le ministre de l'Agriculture, Fernand Boden, a mis en place un certain nombre de mesures de sécurité et de lutte.

Il a ordonné la mise en place de plusieurs zones de protection. À l'intérieur de ces zones, les transports de porcins d'une exploitation à une autre et la fertilisation artificielle des animaux ont été interdits, sauf autorisation de l'Inspection vétérinaire et les véhicules et matériaux intervenant dans le transport de porcins ne pouvaient quitter cette zone sans désinfection préalable.

- M. Boden a également demandé la mise en place de plusieurs zones de surveillance, à l'intérieur desquelles les mesures de sécurité concernaient:
- la mise en place de possibilités de désinfection adéquates à l'entrée et à la sortie des porcheries;
- l'interdiction de transport de porcins sans autorisation préalable ;

- l'analyse obligatoire des animaux destinés à l'abattage dans les 24 heures;
- l'interdiction pour les porcins d'emprunter des chemins privés et publics :
- l'interdiction temporaire de compétitions sportives, courses automobiles, courses à pied ;
- l'abattage préventif des porcs se trouvant dans un rayon d'un kilomètre autour d'exploitations où le foyer de la maladie avait été découvert:
- l'indemnisation des éleveurs : les aides de l'État pour les éleveurs sinistrés ont été garanties et couvraient 100% du prix de marché pour les porcs abattus;
- la mise en place d'une cellule de crise, chargée de prendre les mesures nécessaires pour confiner cette maladie, de même que d'un numéro de téléphone (478 56 00), permettant aux concernés de se renseigner sur la peste porcine.

Levée partielle des restrictions

À partir de fin février, plusieurs mesures ont pu être partiellement levées.

Début mars, le rapport présenté par la délégation luxembourgeoise concernant la situation de la peste porcine au Luxembourg a été approuvé par la Commission européenne et les autres États membres. Vu l'évolution favorable de l'épidémie, l'expédition de porcs, d'ovules ou d'embryons à partir du Luxembourg vers les autres États-



Au Forum, Mme Hennicot-Schoepges a insisté sur l'importance de la libre expression des diversités culturelles dans le respect et la cohésion de normes, de droits et de devoirs reconnus par tous

membres, de même que le transit des transports de porcs à travers le pays, était de nouveau permise à partir du 16 mars 2002.

Culture

Erna Hennicot Schoepges, ministre chargée de la Francophonie, à la XVI° réunion de la Conférence ministérielle de la Francophonie

11 janvier 2002

En sa qualité de ministre chargée de la Francophonie, Mme Erna Hennicot-Schoepges a assisté à la 16° session de la Conférence ministérielle de la Francophonie qui s'est tenue le 11 janvier 2002 à Paris.

Après avoir exprimé sa satisfaction au sujet de l'évolution de la Francophonie depuis le Sommet de Moncton, la ministre a abordé le sujet majeur du Sommet de Beyrouth « le dialogue des civilisations ».

Dans ce contexte, elle a également salué la mémoire du Président Léopold Sédar Senghor, un des pères fondateurs de la Francophonie.

Au cours de cette conférence, Mme Hennicot-Schoepges a signé le « Plan pluriannuel d'action pour le français en préparation de l'élargissement de l'Union européenne ». avec M.Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie pour la République française, M. Hervé Hasquin, ministre-président chargé des relations internationales pour le gouvernement de la Communauté francophone de Belgique et M. Roger Dehaybe, administrateur général pour l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.

Cette signature traduit la volonté du Luxembourg, siège d'institutions et d'organismes européens, de contribuer de manière concrète à la promotion de l'utilisation de la langue française dans la perspective des prochains élargissements de l'Union européenne.

La ministre de la Culture Erna Hennicot-Schoepges au Forum Union européenne - Conférence islamique

12-13 février 2002

Prenant la parole au Forum « Civilisation et Harmonie » organisé par le gouvernement de la Turquie sous les auspices de l'Union européenne et de la Conférence des États islamiques, Mme Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a insisté sur l'importance de la libre expression des diversités culturelles dans le respect et la cohésion de normes, de droits et de devoirs reconnus par toutes et tous.

Concernant ces normes, elle a plaidé pour faire du catalogue des droits de l'homme la base de toute discussion visant une meilleure compréhension entre les différentes cultures qui forment la civilisation humaine.

Suite aux événements tragiques du 11 septembre et dans le contexte d'un prétendu conflit entre civilisations, le Forum devait servir de plate-forme pour un échange de vues à haut niveau, incluant tant les responsables politiques des pays européens et des pays candidats à l'adhésion que l'ensemble des pays islamiques regroupés au sein de la Conférence des États islamiques.

Mme Hennicot a ensuite plaidé pour faire du droit à la différence le centre des débats et des réflexions. « Quand on parle de l'autre, il faut aussi parler des préjugés véhiculés parfois depuis des siècles, du développement d'un imaginaire qui ne correspond que rarement à la réalité. (...)

Le problème finalement n'est pas l'autre, mais l'acceptation de l'autre, le manque de tolérance. Cela signifie pour toutes et tous le droit de prendre la parole, de s'articuler, le droit d'être reconnu comme un partenaire équivalent. Pour accepter l'autre, il faut le comprendre. Pour le comprendre, il faut étudier son histoire, ses idées, sa culture », a-t-elle poursuivi.

Sans vouloir proposer de définition précise du concept de civilisation, elle a préconisé de la lier à la notion de progrès, un peuple civilisé étant un peuple qui a avancé et qui met tout en œuvre pour progresser dans les domaines politiques, économiques, sociaux et culturels. En incluant ainsi le concept d'évolution dans le processus de civilisation, l'échange interculturel, le dialogue et les contacts prennent une dimension capitale. « Les civilisations forment rarement des espaces cloisonnés, fermés : des relations entre elles existent heureusement dans la plupart des cas. Il ne faut pas oublier non plus les zones frontières entre les civilisations, zones dont mon pays fait partie et qui peuvent être des laboratoires d'idées et de pratiques tirant profit des influences multiples et servant ainsi de modèle à ce qui se passera un jour à une échelle plus grande. »



M. Grethen lors de la présentation du bilan de la prospection et de la promotion économique en 2001

L'expression culturelle ayant été pendant longtemps liée à la sphère religieuse, Mme Hennicot a posé la question de savoir si la perte de l'influence religieuse et la baisse de la pratique religieuse ne pouvaient pas entraîner une certaine perte des traditions culturelles. Elle a proposé dans ce contexte la poursuite du dialogue interreligieux, qui garde toute son importance en ce début de siècle.

Ce dialogue devra inclure non seulement les représentants officiels des cultes mais aussi tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté afin de mettre en exergue ce qui différencie et ce qui unit nos sociétés. Dans ce cadre, Mme Hennicot-Schoepges a plaidé en faveur d'une plus grande intégration des femmes dans le dialogue interreligieux. En effet, celles-ci délaissent trop souvent ces lieux, la plupart des spécialistes et des membres du culte étant des hommes. Économie et emploi

Henri Grethen, ministre de l'Économie, présente le bilan de la prospection et de la promotion économique en 2001

6 mars 2002

Le 6 mars 2002, M. Henri Grethen, ministre de l'Économie, a présenté le bilan des activités de prospection et de promotion économiques en 2001. Le ministre a d'abord remarqué que 2001 avait été une année difficile pour l'économie globale. Les principaux acteurs économiques mondiaux — l'Amérique du Nord, l'Asie (surtout le Japon) et l'Union européenne — ont dû faire face à un environnement économique difficile avec une croissance freinée et des investissements limités.

Malgré ces difficultés, le ministère de l'Économie a pu continuer ses efforts en matière de prospection et

de promotion économiques en 2001. Il a ainsi réalisé différentes missions économiques au cours de 2001 en Corée du Sud, au Japon, aux États-Unis, au Canada et en Israël. Concernant l'économie luxembourgeoise, M. Grethen a apprécié le travail réalisé. Quatorze nouvelles activités économiques ont pu être implantées au Luxembourg au cours de 2001, ce qui a représenté un investissement total de 160 millions d'euros et a donné lieu à la création de plus de 300 emplois.

Même des projets du secteur de la nouvelle économie, secteur où un certain dynamisme persiste toujours, ont pu être concrétisés. Sept entreprises de cette branche se sont installées au Luxembourg en 2001, investissant 13 millions d'euros. Depuis 1975, année de lancement de la diversification en matière de politique économique, 176 entreprises du secteur industriel sont arrivées au Luxembourg et ont créé plus de 15 400 emplois. Malgré ces chiffres, de manière générale, l'économie luxembourgeoise se tourne de plus en plus vers le secteur des services. Selon M. Grethen, les priorités de la politique de diversification industrielle et de promotion économiques seront de maintenir un cadre social, une politique en matière de fiscalité et des coûts salariaux favorables pour les entreprises. Le ministre de l'Économie a précisé que la politique économique devait pouvoir réagir rapidement aux attentes et demandes du secteur privé.

Pour le ministre, les défis pour l'avenir s'accentuent sur trois points. Premièrement, pour accueillir de nouvelles industries, il faut disposer de terrains. M. Grethen a donc insisté, dans le cadre de la reconversion des anciennes friches industrielles du Grand-Duché, sur la nécessité de réserver plusieurs grandes surfaces cohérentes à l'implantation de nouvelles entreprises.

Deuxièmement, le ministère de l'Économie vise la création de plusieurs bâtiments relais profitant aux entreprises start-up. L'objectif est de faciliter le démarrage de ces entreprises qui ont naturellement une position fragile sur le marché.

Troisièmement, il faut promouvoir la recherche et le développement des sociétés qui sont déjà implantées au Luxembourg.

Réunions du comité de conjoncture : analyse du marché de l'emploi

janvier-mars 2002

23 janvier 2002

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 23 janvier 2002 sous la présidence de M. Henri Grethen, ministre de l'Économie, et de M. François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi. Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin décembre 2002 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

Au 31 décembre 2001, l'effectif des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi était de 5 323, alors qu'à la fin du mois de novembre 2001, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 5 368. La diminution était de 45 unités, soit 0,8%. La comparaison faite entre les mois de décembre et novembre de l'année 2000 avait donné une baisse du nombre de chômeurs de 27 personnes (-0,5%).

Il y a lieu de noter qu'avec 5.323 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 367 unités supérieur (soit 7.4%) à la population enregistrée au 31 décembre 2000 (4 956 demandeurs d'emploi). Par ailleurs, le Comité de conioncture a réalisé une analyse sommaire sur les faillites de l'exercice 2001. Dans ce contexte, il a été constaté que seulement 252 faillites (12 mois 2001) sur 541 (9 mois 2001) ont eu un effet négatif sur l'emploi. Ainsi, 1 208 personnes ont été licenciées par l'effet direct de ces faillites, dont 587 résidents et 621 non-résidents.

Fin décembre 2001, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 2,7%.

20 février 2002

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 20 février 2002 sous la Présidence de MM. Henri Grethen, ministre de l'Économie, et François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin janvier 2002 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'Emploi, le CEPS/INSTEAD et le Statec.

Le mois de janvier 2002 se caractérise par une progression substantielle du nombre de demandeurs d'emploi enregistrés, non bénéficiaires d'une mesure pour l'emploi. Au 31 janvier 2002, la population de demandeurs d'emploi s'élevait à 5 934, alors qu'à la fin du mois de décembre 2001 l'effectif des personnes sans emploi enregistrées s'élevait à 5 233 unités, ce qui correspond à une augmentation de 611 personnes, soit 11,5%.

Il est à relever que le nombre de chercheurs d'emploi alors inscrits à l'ADEM dépasse les effectifs des mois correspondants des années 2001 (5 252 personnes) et 2000 (5 568 personnes) de respectivement 13% (+ 682 demandeurs d'emploi) et 6,6% (+ 366 demandeurs d'emploi).

Les mois de décembre et de janvier sont généralement peu propices à l'emploi et les services de placement enregistrent toujours au début de l'année des afflux importants de chômeurs.

Ainsi, pour le mois passé sous revue, l'ADEM a noté au total 1 688 inscriptions sur les registres de chômage (1 416 inscriptions au cours du mois de janvier 2001, soit + 19,2%). Fin janvier 2002, le taux de chômage était provisoirement évalué à 3,0%.

27 mars 2002

Le comité de conjoncture s'est réuni le 27 mars 2002 sous la présidence de M. Henri Grethen, ministre de l'Économie et de M. François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.



Marie-Josée Jacobs lors de la signature de la convention

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin février 2002 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi. le CEPS/INSTEAD et le Statec. Il a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au 28 février 2002, l'effectif des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi était de 5 762. alors qu'à la fin du mois de janvier 2002, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 5 934. La diminution était de 172 unités, soit 2,9 %.

Il y a lieu de noter qu'avec 5 762 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs était de 666 unités supérieur (soit 13,1%) à la population enregistrée au 28 février 2001 (5 096 demandeurs d'emploi). Fin février 2002, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 2,9%.

Éducation nationale et Enseignement supérieur

Signature de conventions de coopération relatives à quatre formations universitaires

11 janvier 2002

Le 11 janvier 2002, la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges et la ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse Marie-Josée Jacobs ont signé deux conventions de coopération à propos de plusieurs formations universitaires dans le cadre du Centre universitaire de Luxembourg : une maîtrise en gérontologie ainsi que trois voies de formation universitaires, dont une maîtrise en médiation.

Les deux formations seront accessibles dès octobre 2002 à des étudiants du Luxembourg et de la

> Grande-Région. Ce sont des formations multi- et interdisciplinaires, de niveau universitaire, suivies en cours d'emploi, axées sur les formations et les expériences sociales et professionnelles des étudiants.

> Elles sont organisées par le Centre universitaire de Luxembourg, à la demande formelle du ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, avec l'appui du ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en coopération étroite avec des instituts universitaires étrangers.

La « maîtrise en gérontologie » comprend des cours, des stages et un travail scientifique, répartis sur 6 semestres. Le Centre universitaire bénéficie de la coopération de la Fondation universitaire Benelux. La langue véhiculaire du 1er cycle est le français.

Les formations universitaires en médiation proposent trois voies complémentaires : le « Certificat en Médiation » sur 2 semestres, le « Diplôme universitaire en Média tion » sur 4 semestres, la « Maîtrise en Médiation » sur 6 semestres.

Le Centre universitaire de Luxembourg organise ces formations en collaboration avec l'Institut universitaire Kurt Bösch (Sion, Suisse). La langue véhiculaire des 1^{ers} cycles est le français.

Les conventions ont été signées encore par M. Norbert Von Kunitzki, président du Centre universitaire de Luxembourg, le Dr Bernard Comby, président de l'Institut universitaire Kurt Bösch et le professeur Dr Anton M.C. Van der Geld, président de la Fondation universitaire BeNeLux.

L'Université de Luxembourg au centre des discussions à la commission luxembourgeoise « Unesco »

7 février 2002

La commission nationale pour la coopération avec l'Unesco s'est réunie le 7 février 2002. La commission a discuté du projet de l'Université de Luxembourg afin de jouer un rôle plus actif dans la gestion des dossiers de politique nationale qui concernent directement l'Unesco.

Quel est l'intérêt d'une université au Grand-Duché ? Pourquoi en faut-il une maintenant ? De quel type d'université avons-nous besoin ? Voici quelques-unes des questions soulevées par le président de la commission M. Jean-Pierre Kraemer.

Selon M. Germain Dondelinger, professeur-attaché au ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le besoin d'une université au Luxembourg s'explique par la nécessité de produire du savoir, étant donné que nous vivons dans une société de connaissance. « Nous ne voulons pas d'université de masse trop généraliste », notait M. Dondelinger. L'université devrait donc rester petite et spécialisée selon les besoins de la société et de l'économie.

Bref, une université utilitariste, mais qui étudierait en même temps les phénomènes historiques et sociologiques de notre société multiculturelle.

Dans le cadre de son positionnement international, des alliances avec d'autres universités ou écoles supérieures seraient primordiales



M. Kraemer et M. Dondelinger lors de la réunion de la commission « Unesco »

089

Regard

sur les activités gouvernementales

pour l'université, notamment en vue d'assurer la mobilité des étudiants luxembourgeois et étrangers.

L'adaptation des éléments suivants s'imposerait aussi pour garantir le succès de l'université : la création de logements pour étudiants. l'adaptation du droit du travail pour les étudiants, la mise à disposition de bourses et de scholarships ainsi que le recrutement de personnel qualifié. Ce projet aurait donc des répercussions sur d'autres domaines. L'élaboration d'un proiet de loi constitue la première préoccupation du ministère. Déposé à la Chambre en été 2002, il devra jouer le rôle de loi-cadre. L'enjeu serait d'arriver à un cadre législatif qui garantit à la fois le contrôle de l'appareil législatif et l'autonomie de l'université, nécessaire à son développement propre.

« Si nous voulons créer une université au Luxembourg, il faut le faire de manière professionnelle et se doter des moyens nécessaires adéquats », conclut M. Dondelinger.

Autres

Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, présente les résultats d'une étude sur les demandes en qualification du secteur socio-éducatif 16 janvier 2002

Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, présente des outils d'apprentissage de la langue luxembourgeoise 11 mars 2002

La ministre de l'Éducation nationale présente un projet pilote visant à développer la connaissance des métiers artisanaux 18 mars 2002

Schoulsportdag 2002 21 mars 2002

Environnement

Eugène Berger, secrétaire d'État à l'Environnement, à Tokyo et à Pékin

14-17 janvier 2002

Du 14 au 16 janvier 2002, le secrétaire d'État à l'Environnement Eugène Berger a participé à la Conférence des ministres sur le Transport et l'Environnement à Tokyo.

La conférence rassemblait dans la capitale japonaise 14 pays européens, l'Australie, le Canada, Singapour, la Corée du Sud et les États-Unis en plus du pays hôte, le Japon.

M. Berger a signé la Déclaration ministérielle sur le transport et l'environnement qui a été négociée et adoptée les 15 et 16 janvier 2002.

Les sujets abordés lors de la discussion ont couvert les domaines suivants : la prévention de la pollution maritime, le transport urbain, l'environnement et la promotion de véhicules respectueux de l'environnement.

Les pays participants se sont engagés à s'employer au maximum pour résoudre les problèmes de l'environnement dans un esprit de coopération internationale. Et ce d'autant plus que l'année 2002 marque le dixième anniversaire de la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement qui s'était tenue à Rio.

Dans son intervention, le secrétaire d'État Eugène Berger a souligné l'utilité de la conférence et s'est félicité des perspectives encourageantes dans le développement des voitures propre, même s'il faut redoubler d'efforts dans ce domaine. La conférence a illustré que les défis du transport et de l'environnement interpellent toute la communauté internationale et exigent des réponses coordonnées. « La déclaration finale de Tokyo reflète cette volonté d'aborder les problèmes ensemble et de façon responsable.

C'est donc avec plaisir que je vais signer la déclaration au nom de la délégation luxembourgeoise », a conclu le secrétaire d'État.

Au cours de la réunion, les ministres ont également abordé le sujet du terrorisme. Ils ont adopté une déclaration le condamnant et se sont engagés à tout mettre en œuvre pour renforcer la sécurité dans le transport aérien.

Suite à la conférence de Tokyo, M. Berger a représenté le Luxembourg à la réunion ASEM des ministres de l'Environnement le 17 janvier à Pékin. C'était la première rencontre de ce type, initiée par l'Allemagne et la Chine, permettant de rassembler les responsables de l'environnement de 10 pays d'Asie et des 15 États membres de l'UE.



Rencontre entre S.E. Mme Chikage Ogi, ministre japonais du Territoire, des Infrastructures et des Transports et Eugène Berger

La rencontre a été ouverte solennellement par le Vice-Premier ministre chinois, S.E.M. Wen Jiabao. La présidence des travaux des ministres a été assurée par M. Xie Zhenhua, ministre de l'Administration chinoise pour la protection de l'Environnement. La rencontre ministérielle avait été préparée par des sessions de travail des hauts fonctionnaires

Une déclaration de la présidence a été adoptée en fin de journée couvrant l'ensemble des sujets abordés. M. Berger est intervenu sur un certain nombre de sujets environnementaux internationaux d'actualité.

En ce qui concerne le changement climatique, le secrétaire d'État s'est exprimé en faveur d'une ratification rapide du Protocole de Kyoto de 1997 de sorte qu'il puisse entrer en vigueur avant le Sommet mondial sur le développement durable qui se tiendra en septembre 2002 en

Afrique du Sud. Dans ce contexte il a également souligné l'importance de la mise en place de programmes de réductions d'émissions, notamment dans le secteur énergétique. S'exprimant sur l'importance de la biodiversité, M. Berger a suggéré la création d'un réseau international des zones protégées s'inspirant du réseau Natura 2000 qui verra le jour dans l'Union européenne en 2004. Une telle initiative pourrait faire l'objet d'un protocole dans le cadre de la convention sur la biodiversité.

Les partenaires ASEM ont également abordé les préparatifs en cours pour le Sommet mondial de Johannesburg. M. Berger a attiré l'attention de ses collègues sur l'importance de la mise en place d'une organisation internationale pour l'environnement similaire à ce qu'est l'OMC pour les règles du commerce international.

Il a souhaité que le sommet soit en mesure de donner les impulsions

politiques nécessaires en vue de la mise en place d'un protocole visant la protection des habitats naturels, dont particulièrement les forêts.

Le secrétaire d'État à l'Environnement au forum des Nations unies sur les forêts

12-15 mars 2002

Le secrétaire d'État Eugène Berger a participé au segment ministériel de la 2° session du Forum des Nations unies sur les forêts les 12 et 15 mars à New York.

Le forum a adopté une série de projets de décision dont un qui porte sur les critères d'examen et d'évaluation des accords internationaux relatifs aux forêts et les autres sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Plan d'action du Forum.

Outre la question sensible de la lutte contre l'exploitation et le commerce illicite du bois, mentionnée à de nombreuses reprises lors du débat ministériel de haut niveau et du dialogue ministériel avec les chefs de secrétariat des organisations membres du partenariat sur les forêts, le Forum s'est également penché sur l'examen des moyens d'exécution des propositions d'action présentées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts, et du Plan d'action du Forum des Nations unies sur les forêts.

Il a également procédé à l'évaluation des progrès réalisés dans leur mise en œuvre et, à ce titre, les participants ont abordé les questions relatives aux sources de financement, aux transferts de technologies écologiquement rationnelles et au renforcement des capacités aux fins de la gestion écologique rationnelle des forêts aux échelons local, national et régional.

Le Forum a par ailleurs décidé de créer deux groupes de travail, présidés respectivement par MM. Hossein Mœini Meybodi (République islamique d'Iran) et Ositadinma Anaedu (Nigéria), qui ont élaboré les projets de décision soumis au Forum. Au cours de consultations informelles, présidées par Mme Ana Patricia Chaves (Costa Rica), le Forum devait s'entendre sur la création de trois groupes d'experts ponctuels chargés de traiter des thèmes devant être examinés à chacune des sessions.

Le rôle de ces groupes d'experts est notamment d'élaborer des recommandations sur les domaines critiques du financement et des transferts de technologies écologiquement durables ainsi que sur le contrôle, l'évaluation et l'établissement d'un cadre juridique de la gestion des ressources forestières.

En ouvrant les travaux du Forum, M. Nitin Desai, secrétaire général adjoint aux Affaires économique et sociale, avait tenu à souligner l'importance de cette session dans la perspective du Sommet mondial pour le développement durable prévu à la fin du mois d'août à Johannesburg (Afrique du Sud). M. Desai avait notamment jugé que la bonne gestion des forêts, qui est un des éléments du Plan d'action historique « Action 21 », adopté à Rio lors du Sommet planète Terre en

1992, est étroitement liée à la protection des ressources naturelles et à la réalisation des objectifs économiques et sociaux du développement durable.

Charles Gœrens, ministre de l'Environnement, et Eugène Berger, secrétaire d'État, font le bilan en matière d'énergies nouvelles et renouvelables

18 mars 2002

Le ministre de l'Environnement M. Charles Gœrens et le secrétaire d'État à l'Environnement M. Eugène Berger ont fait le 18 mars 2002 le bilan des activités et des aides financières accordées en matière d'énergies nouvelles et renouvelables.

Dans le cadre du protocole de Kyoto sur les changements climatiques, le Luxembourg s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 28% pendant la période 2008-2012 par rapport à leur niveau de 1990. En 2000, le niveau d'émission de gaz à effet de serre (6 types de gaz) a été de 32% inférieur au niveau de l'année 1990. Le Luxembourg se situe ainsi en tête de peloton des pays luttant contre les changements climatiques. Toutefois, on note que depuis 1998, les émissions de gaz à effet de serre ont à nouveau augmenté.

C'est essentiellement la réduction des émissions de CO₂ du secteur industriel dans son ensemble qui est à l'origine de cette tendance à la baisse. En revanche, d'autres domaines tels que le secteur domestique et surtout le secteur des transports ont connu une croissance considérable. C'est donc là qu'il faut agir.

En mai 2000, le ministère de l'Environnement a présenté la stratégie nationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec 7 axes stratégiques qui sont graduellement mis en œuvre.

Le gouvernement s'est fixé comme objectif principal d'augmenter substantiellement la part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale d'énergie (à cette date 2,6%).

À cette fin. le ministère de l'Environnement a mis sur pied un programme d'aide financière très ambitieux pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies nouvelles et renouvelables. Les deux règlements grand-ducaux qui ont sorti leurs effets sont le règlement grand-ducal du 17 juillet 2001, instituant un régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des sources d'énergies renouvelables, et le règlement grand-ducal du 28 décembre 2001 instituant une prime d'encouragement écologique pour l'électricité produite à partir des énergies renouvelables.

Le ministère de l'Environnement fait un démarchage systématique auprès des communes pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

Grâce à cette stratégie de nombreux projets communaux ont pu être initiés.



MM. Goerens et Berger présentent le bilan en matière d'énergies renouvelables

Sensibiliser le public en vue de promouvoir les énergies nouvelles et renouvelables reste un souci permanent du ministère de l'Environnement qui y consacre beaucoup d'efforts.

C'est pourquoi toutes les activités de ce genre seront poursuivies en 2002, une campagne d'information sera lancée, un groupe d'accompagnement sera mis en place qui regroupera les principaux acteurs en la matière. Par ailleurs, le ministère de l'Environnement envisage des actions ciblées envers les communes et les jeunes.

Afin de mieux pouvoir coordonner et organiser sa politique en matière d'énergie renouvelable un fonctionnaire « Monsieur Énergie » (Henri Haine) s'occupe dès lors à temps plein des dossiers « énergies et changements climatiques » au sein du ministère de l'Environnement. À l'Administration de l'environnement un service des économies d'é-

nergie a été mis en place pour le traitement technique et administratif des dossiers.

Pour l'année 2002, un budget ordinaire de 4 419 000 ¤ est consacré aux diverses actions dans le domaine des énergies nouvelles et renouvelables. S'y ajoutent des dépenses au profit des communes moyennant les crédits du Fonds pour la protection de l'environnement.

Famille, jeunesse et sports

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Jeunesse, présente des projets relatifs à la politique de la jeunesse

13 mars 2002

En sa fonction de ministre de la Jeunesse, Mme Marie-Josée Jacobs a présenté le 13 mars 2002 les orientations de son ministère en matière de politique de la jeunesse. Lors d'une conférence de presse, elle a présenté trois nouvelles publications et a fait le point sur le Forum sur la politique de la jeunesse qui s'est tenu quelques semaines plus tard.

Selon Mme Jacobs, il s'agissait de savoir « où nous en sommes dans ce domaine ». Deux textes ont servi de base aux orientations du ministère : l'étude du Conseil de l'Europe de novembre 2001 et le Livre blanc de la Commission européenne.

La ministre a également présenté divers aspects de la politique de la jeunesse. Tout d'abord il a été question de forums de jeunes.

Ces forums sont organisés depuis trois ans dans les communes. Les jeunes ont la possibilité de s'entretenir en tables rondes avec les autorités communales et sont ainsi associés à la prise de décision dans leur commune.

Suite au succès rencontré par ces forums, le ministère a publié le manuel intitulé « Dialogue avec les jeunes ». Son but est de mettre à disposition des autorités communales un outil expliquant l'organisation d'un tel forum.

D'après Mme Jacobs, les forums servent aussi à éveiller l'intérêt des jeunes à la politique. Le manuel est disponible en langues française et allemande et sera distribué aux communes.

La ministre s'est également attardée sur le « Guide pour jeunes ».

093

Regard

sur les activités gouvernementales

Cette publication se veut un outil avec adresses et informations que recherchent les jeunes. Gestion du temps libre, séjours à l'étranger, études, emplois et vie sociale, voilà quelques-uns des sujets repris.

Le guide favorise le choix des jeunes par une mise en ordre des informations. À eux de prendre ensuite les initiatives et les décisions adéquates. Ensuite, il a été question des maisons pour jeunes au Grand-Duché.

Toutes ces maisons ont été mises sur pied grâce aux efforts conjoints du ministère, des communes et des asbl locales. L'État et les communes se partagent les coûts d'exploitation et de personnel. Mme Jacobs a noté que l'idée des maisons pour jeunes n'avait pas fait l'unanimité au départ. Les souvenirs de la génération de 1968 y seraient pour quelque chose. « Nous essayons avec ces maisons de rassembler les jeunes de différentes localités », soulignait la ministre.

Un autre but est de soutenir les jeunes dans leurs projets et de rechercher le contact avec les clubs de la région. La publication donne aux yeux de la ministre également la possibilité aux communes, qui ne disposent pas encore d'une telle maison, de s'informer quant à une éventuelle mise en place d'un Jugendhaus.

Enfin, la ministre a présenté le « Forum sur la politique de la jeunesse » qui a eu lieu 13 avril 2002. « Organisé avec les jeunes et pour les jeunes », le forum entendait entreprendre une discussion avec les parties concernées sur les

priorités de la politique de la jeunesse. L'étude du Conseil de l'Europe et le Livre blanc de la Commission européenne ont servi de base aux discussions. Le forum devait, en fait, dégager des points clefs de la politique de la jeunesse, lesquels serviraient de base à l'élaboration d'un plan d'action, prévu pour printemps 2003.

Marie-Josée Jacobs ministre de la Jeunesse, rencontre son homologue de Malte Jesmond Mugliett

15 mars 2002

Le 15 mars 2002, la ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse Marie-Josée Jacobs a reçu le ministre de la Jeunesse et des Sports de Malte M. Jesmond Mugliett.

Les deux ministres ont eu un échange de vue sur la politique de

jeunesse des deux pays. Un point important a été la coopération entre le Luxembourg et Malte dans le cadre des actions en faveur de la jeunesse et notamment la coopération au sein du programme « Jeunesse ». Ce programme offre diverses possibilités de coopération avec les États membres et met l'accent sur la coopération avec les pays en préadhésion et les pays méditerranéens.

Par conséquent, chaque État membre est invité à faire le parrainage avec un de ces pays. Vu les dimensions géographiques des deux pays, l'Agence nationale du Luxembourg a exprimé le souhait de faire le parrainage avec Malte. Des actions de collaboration sont donc une des priorités pour les deux années à venir.

Des actions seront menées entre les deux agences. Le Luxem-bourg envisage d'inviter des animateurs de jeunesse maltaise afin qu'ils puis-



Marie-Josée Jacobs et son homologue maltais Jesmond Mugliett

> sent participer à des stages de formation organisés dans le cadre du programme. Dans le cadre du Service volontaire européen, des collaborateurs maltes seront invités aux stages de préparation destinés à des jeunes volontaires. Un *jobshadowing* est également prévu pour le deuxième semestre de l'année 2002.

La démarche future du Luxembourg suite au Livre Blanc de la Commission européenne « Un nouvel élan pour la jeunesse européenne », fut un autre sujet de discussion des deux ministres.

Finances

La lutte contre la criminalité financière au Grand-Duché

22 janvier 2002

Le 22 janvier 2002, la mission parlementaire d'information, présidée par les députés Peillon et Montebourg, a présenté à l'Assemblée nationale française un « rapport sur les obstacles au contrôle et à la répression de la délinquance financière et du blanchiment des capitaux en Europe », rapport qui mentionnait, entre autres, le Grand-Duché de Luxembourg. Les réactions du gouvernement luxembourgeois ne se sont pas faites attendre.

Le même jour :

• le ministre Frieden a tenu à Paris une conférence de presse lors de laquelle il a réfuté les critiques expri-



M. Luc Frieden a formellement réfuté les critiques lancées par MM. Peillon et Montebourg au cours d'une conférence de presse tenue à l'ambassade de Luxembourg à Paris

mées dans le rapport ;

- le Quai d'Orsay, ministère des Affaires étrangères français, a pris ses distances par rapport aux rapport, prise de position saluée par Mme Polfer, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères;
- le ministère de la Justice a publié un communiqué estimant que le rapport Peillon-Montebourg présente une image déformée du Luxembourg;
- le ministère de la Justice a publié une information présentant en détail les mesures prises par le Grand-Duché de Luxembourg afin de lutter contre la criminalité financière.

Conférence de presse de Luc Frieden dans le cadre de la publication du rapport « Peillon-Montebourg »

Le 22 janvier 2002, le ministre de la Justice et du Trésor M. Luc

Frieden a réfuté au cours d'une conférence de presse, tenue à l'ambassade de Luxembourg à Paris, les critiques lancées par MM. Peillon et Montebourg dans leur rapport anti-blanchiment. « Ce rapport constitue un ensemble de clichés et de préjugés méconnaissant le droit et la réalité luxembourgeoises. Il s'avère faux », a déclaré M. Frieden. Soulignant que le Luxembourg n'était « pas un paradis bancaire, fiscal ou judiciaire », il a fustigé un travail « peu sérieux » et « basé sur des affirmations non-vérifiées sur le terrain ».

Le ministre luxembourgeois s'est notamment indigné de l'accusation selon laquelle il y aurait une volonté politique délibérée d'entraver le bon fonctionnement de la justice.

Pour lui, le but de ce rapport n'était pas de donner une reproduction exacte et réaliste de la place financière de Luxembourg, mais plutôt

095

Regard

sur les activités gouvernementales

de porter atteinte à celle-ci. « Attristé par un rapport qui porte atteinte à l'image du Grand-Duché », Luc Frieden a déclaré qu'il ne se laissait pas intimider.

Il a avoué n'être « guère surpris en connaissant le style du rapporteur qui opère selon une façon tendancieuse et triste, fondée sur une stratégie intérieure qui n'apporte aucun élément nouveau ».

Prise de position du Quai d'Orsay quant à la présentation du rapport à l'Assemblée nationale

Suite à la question d'un journaliste, le Quai d'Orsay a déclaré à propos du rapport de la mission parlementaire d'information sur les obstacles au contrôle et à la répression de la délinquance financière et du blanchiment de capitaux en Europe :

« Il s'agit d'une mission de l'Assemblée nationale, comme elle en établit régulièrement. Il va de soi que cette mission et le rapport relèvent de sa responsabilité.

Pour notre part, nous étudierons le rapport avec attention car ce sont des sujets extrêmement importants. Ceci étant dit, nous pouvons ajouter, de manière générale, que le Luxembourg est membre du Groupe d'action financière sur le blanchiment d'argent (GAFI) et qu'il s'emploie, comme tous ses membres, à perfectionner son dispositif anti-blanchiment.

Dans cette perspective, des textes récents ont été adoptés tant pour améliorer le dispositif national antiblanchiment que les modalités de la coopération judiciaire. Dans le même esprit, en matière de lutte contre le financement du terrorisme, le Luxembourg a confir-mé son engagement depuis le 11 septembre par la signature de la convention contre le financement du terrorisme et par le blocage de comptes bancaires pour vérification par la cellule anti-

Je me réserve le droit de revenir sur le sujet lorsque nous aurons lu le rapport et les analyses qu'il contient. »

Déclaration de Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, saluant la déclaration objective du Quai d'Orsay

Le ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché a salué la prise de position objective du Quai d'Orsay qui a pris ses distances par rapport aux accusations contenues dans le rapport des députés Peillon et Montebourg, qualifiant le Luxembourg « d'obstacle à la lutte contre le blanchiment ».

Dans sa déclaration, Mme Lydie Polfer a insisté sur le fait que le Luxembourg a été, dès 1989, un des premiers États à incriminer le blanchiment d'argent en relation avec le trafic de stupéfiants et un large éventail d'activités criminelles englobant tant la corruption que la législation sur les armes et les munitions.

Elle a également confirmé la volonté du Luxembourg de continuer la coopération européenne et internationale en matière de prévention du blanchiment et de la lutte contre le financement du terrorisme. Insistant sur l'attention particulière que le Luxembourg accorde à la prévention, la ministre a insisté sur l'obligation prévue dans la législation luxembourgeoise pour tous les professionnels du secteur financier de connaître leurs clients et les bénéficiaires économiques de leurs dépôts.

Dans ce contexte, elle a rappelé que l'ouverture de comptes anonymes est illégale depuis 1948 et que, pour des opérations occasionnelles avec des non-clients, l'exigence d'identification du client vaut pour toute transaction supérieure à 10 000 euros.

Concernant le secret bancaire, Mme Polfer a également rappelé que l'obligation du secret bancaire cesse en matière pénale et devant tout juge.

Communiqué du ministère de la Justice : Le rapport Peillon-Montebourg présente une image déformée du Luxembourg

Le Grand-Duché de Luxembourg rejette comme non fondées les accusations formulées à son égard par le rapport d'une mission parlementaire française. En particulier, il ne saurait admettre d'être qualifié comme un État animé par la volonté délibérée de ne pas s'associer pleinement à la lutte contre la criminalité financière.

Le Luxembourg est membre fondateur de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe et, à ce titre, applique l'ensemble des textes régissant l'activité bancaire et finan-

> cière, la lutte contre le blanchiment et la criminalité financière ainsi que l'entraide judiciaire en matière pénale.

> Loin d'être un obstacle à la lutte contre le blanchiment. le Luxembourg a été au contraire un des premiers pays à se doter d'un dispositif de lutte anti-blanchiment dès 1989, qu'il n'a d'ailleurs cessé de perfectionner depuis lors. Il coopère pleinement au plan international et est un membre actif du GAFI (Groupe d'Action financière internationale), organe spécialisé dans la lutte contre le blanchiment, qui dans son dernier rapport d'évaluation a attesté au Luxembourg de respecter l'intégralité de ses recommandations.

> Le Luxembourg continuera à œuvrer en vue d'un perfectionnement de la législation européenne contre la criminalité financière et des movens requis pour en assurer l'application. Par ailleurs, la législation luxembourgeoise prévoit des conditions particulièrement strictes pour l'accès au secteur financier, notamment quant à l'identité et à l'honorabilité des actionnaires et des dirigeants des établissements financiers. La loi oblige expressément les professionnels du secteur financier à connaître leurs clients. Les comtes anonymes n'existent pas.

> Les autorités judiciaires et policières luxembourgeoises chargées de l'application des lois coopèrent de manière diligente avec leurs homologues à l'étranger, les délais d'exécution des commissions rogatoires internationales étant comparables à ceux observés dans les autres pays de l'Union européenne.

Les moyens dont dispose la justice luxembourgeoise ont été considérablement augmentés au cours des dernières années. Le Luxembourg a récemment légiféré en matière d'entraide judiciaire afin d'en simplifier et en accélérer les procédures.

À noter également qu'il n'y a pas de contradiction entre le secret bancaire, destiné à protéger la sphère privée de l'individu, et une lutte efficace contre la criminalité. En effet, la loi dispose clairement que l'obligation au secret cesse en matière pénale et devant tout juge.

Le Luxembourg est l'un des pays européens qui a donné suite de la manière la plus complète et rapide aux mesures prônées par les autorités américaines pour combattre le financement du terrorisme. Le Luxembourg considère donc que le rapport Peillon-Montebourg manque d'objectivité. Ce rapport méconnaît aussi bien l'existence d'un dispositif législatif complet que l'application effective et déterminée qui en est faite par les autorités luxembourgeoises.

En parallèle avec l'internationalisation de sa place financière, le Grand-Duché de Luxembourg a reconnu de longue date combien il est important d'empêcher que les institutions et circuits financiers légitimes soient utilisés abusivement pour des activités terroristes, criminelles ou illégales ; de fermer l'accès du secteur financier à de tels acteurs et activités ; de retracer et de bloquer leurs opérations ; de geler et de confisquer leurs avoirs ; d'arrêter et de condamner ceux qui commettent des actes illégaux et ceux qui les aident.

Un dispositif législatif large et profond

La législation luxembourgeoise prévoit des conditions particulièrement strictes pour l'accès à toutes les activités du secteur financier, notamment quant à l'identité et à l'honorabilité des actionnaires et des dirigeants des établissements financiers. En outre, la loi luxembourgeoise sur le secteur financier impose des obligations professionnelles étendues à tous les acteurs de ce secteur.

En particulier, il faut souligner que les auteurs et complices d'actes criminels et illégaux ne sauraient en aucune façon être protégés par le secret bancaire luxembourgeois. La loi dit expressément que l'obligation au secret cesse en matière pénale et devant tout juge.

Bien au contraire, tout professionnel du secteur financier est légalement obligé de coopérer pleinement avec les autorités chargées de l'application des lois qui, de leur côté, coopèrent avec leurs homologues à l'étranger.

La coopération du secteur financier comporte la dénonciation obligatoire et spontanée aux autorités judiciaires de tout fait qui pourrait être l'indice d'un blanchiment.

Sur le plan préventif, auquel une attention particulière est portée pour réduire au minimum les tentatives de criminalité financière, la loi prévoit l'obligation pour tous les professionnels du secteur financier de connaître leurs clients. L'ouverture de comptes anonymes est illégale depuis 1948. Par ailleurs, pour des

opérations occasionnelles avec des non-clients l'exigence d'identification vaut pour toute transaction à partir de 10 000 euros.

Le dispositif législatif de lutte contre la criminalité financière s'applique pleinement à l'intégralité du secteur financier. Il ne se limite pas aux banques, mais englobe tous les autres professionnels du secteur, tels que les assurances, la bourse, les organismes de placement collectif, les fonds de pension, les entreprises d'investissement, les conseillers financiers, les courtiers, les bureaux de change.

En particulier, il paraît nécessaire de relever que sont compris dans son champ d'application aussi bien les dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers que les opérateurs de systèmes de paiement ou de systèmes de règlement des opérations sur titres.

Les domiciliataires de sociétés sont devenus des professionnels réglementés depuis une loi spécifique de 1999 et doivent respecter les mêmes obligations que les autres acteurs du secteur financier. Le Luxembourg ne connaît pas d'institutions dites « fiducies » et les contrats fiduciaires, à ne pas confondre avec ce type d'institutions, doivent être conclus avec la participation d'un professionnel financier soumis aux obligations professionnelles strictes déjà décrites.

Si le Luxembourg s'apprête, comme il se doit à l'intérieur d'une Union européenne construite sur la reconnaissance mutuelle des systèmes juridiques qui y cohabitent, à reconnaître en son droit l'institution millé-

naire du *trust* anglo-saxon, il le fait en pleine conformité avec les conventions internationales en la matière et dans le plein respect des règles qui régissent la lutte contre les abus du système financier.

Une priorité à la lutte contre le blanchiment

Le Grand-Duché de Luxembourg a été l'un des premiers États à incriminer le blanchiment d'argent dès 1989 en relation avec le trafic des stupéfiants et depuis pour un large éventail d'activités criminelles (organisations criminelles, corruption, proxénétisme, législation sur les armes et munitions). Il a ratifié à cet effet la Convention de Vienne contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes ainsi que la Convention de Strasbourg relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime.

En introduisant des mesures qui visent à priver les criminels du profit économique de leurs activités illégales, la loi luxembourgeoise permet d'atteindre le cœur même de la criminalité organisée. Dans le même contexte, le Luxembourg a approuvé la Convention européenne du 27 janvier 1977 pour la répression du terrorisme et est partie à différentes Conventions des Nations unies en la matière, en particulier pour la répression du financement du terrorisme.

Le degré particulièrement élevé de la coopération du Luxembourg dans la lutte contre le financement du terrorisme a été spécialement relevé par les autorités américaines à la suite des attentats du 11 septembre 2001. Le Luxembourg participe de même à la lutte contre la corruption, qui fait l'objet d'une Convention du Conseil de l'Europe.

Membre fondateur du GAFI, le Luxembourg a été régulièrement soumis aux examens d'évaluation de cet organisme, qui a pu certifier que le Luxembourg respecte l'intégralité des recommandations publiées par le GAFI.

De même, le Luxembourg a tenu à être parmi les premiers États membres du Fonds monétaire international (FMI) à se faire examiner dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier (FSAP) et à accepter de se soumettre en premier à la nouvelle méthodologie d'évaluation du dispositif anti-blanchiment développée par le FMI.

Les conclusions de cet examen devaient être rendues publiques vers le mois de juin 2002.

Les autorités de surveillance s'assurent elles-mêmes de la conformité des procédures anti-blanchiment en place dans le secteur financier aux exigences légales en la matière. À cette fin, dans une démarche qui est unique parmi les pays industrialisés, elles ont passé systématiquement en revue les procédures des établissements financiers.

De même, le cadre réglementaire a été mis à jour à plusieurs reprises au fil des années au vu des développements intervenus au niveau international et de l'expérience acquise au plan national. C'est ainsi que la Commission de surveillance du secteur financier et

le Commissariat aux Assurances ont précisé l'obligation d'identification incombant aux banques et autres professionnels financiers surveillés qui traitent avec des personnes exerçant des fonctions publiques importantes dans un État (politically exposed persons) ou à des personnes et sociétés qui leur sont proches.

Les autorités de surveillance ont également enjoint aux professionnels financiers luxembourgeois de se doter de procédures particulières d'identification et de suivi des transactions lorsqu'ils traitent avec des personnes présentant un lien avec les pays et territoires non coopératifs figurant sur la liste du GAFI.

Les autorités de surveillance exigent que l'obligation de déclaration au Parquet de Luxembourg soit également d'application au cas où le professionnel est entré en contact avec une personne ou société sans qu'une relation d'affaires n'ait été nouée ou qu'une transaction n'ait été effectuée. Cette exigence réglementaire qui va au-delà des normes minimales du GAFI donne suite aux recommandations formulées par des enceintes internationales et vise à resserrer le dispositif luxembourgeois de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Il est exigé en outre que les professionnels financiers demandent expressément, lors de l'entrée en relation d'affaires ou avant d'exécuter une transaction, à toute personne dont l'activité professionnelle normale implique la conservation de fonds de tiers auprès d'un professionnel financier (p.ex. un avocat ou

un notaire) si elle agit pour compte propre ou pour compte d'autrui.

Lorsque la personne déclare agir pour compte d'un tiers, le professionnel financier luxembourgeois est tenu d'identifier l'ayant droit économique à moins que la personne n'agit dans le cadre de son activité de conseil juridique de ses clients en ce qui concerne l'évaluation de leur situation juridique ou qu'elle n'agit en tant que représentant de ses clients dans une procédure en justice.

Le dispositif anti-blanchiment ne se limite pas au secteur financier. Il s'étend d'ores et déjà à des professions visées par la nouvelle directive communautaire, comme p.ex. les notaires, les réviseurs et comptables, les casinos. Le Luxembourg est ainsi un des seuls pays européens à être allé au-delà des exigences des directives communautaires, en instaurant un régime plus strict et plus répressif que celui y prévu, tant en ce qui concerne la définition même de l'infraction de blanchiment que le cercle des professionnels visés.

Une forte surveillance prudentielle

Le Luxembourg en tant que membre de l'Union européenne a transposé les règles prudentielles et de surveillance établies par les directives communautaires de sorte que les régimes d'autorisation et de surveillance luxembourgeois bénéficient d'une reconnaissance mutuelle dans l'Union européenne.

Le régime de surveillance ne peut être qualifié de léger sachant que les autorités de surveillance prudentielle travaillent à l'heure actuelle avec un effectif de 200 personnes qui permettent d'assurer une surveillance prudentielle effective et efficace.

En plus, les professionnels du secteur financier sont soumis à des contrôles réguliers par les réviseurs d'entreprises agréés qui sont en général les grands cabinets de révision internationaux.

Les clients de la place financière sont en majeure partie des citoyens européens et les principales activités des banques, assurances et autres établissements financiers au Luxembourg, toutes d'ailleurs faisant partie de groupes internationaux réputés, se font à l'intérieur de l'Union européenne.

Le gouvernement luxembourgeois note avec satisfaction que le Financial Stability Forum relève le haut degré de surveillance et le respect des standards internationaux par les autorités de surveillance de notre place financière. L'introduction du passeport européen par les directives communautaires a amené la Commission de surveillance du secteur financier et le Commissariat aux assurances à conclure des accords de coopération (memoranda of understanding MOU) avec les autorités de contrôle compétentes des autres pays de l'UE.

Par ailleurs, le Luxembourg est membre de Fora au sein desquels coopèrent les autorités de surveillance prudentielle des plus grands centres financiers, tels que le comité de Bâle sur le contrôle

099

Regard

sur les activités gouvernementales

bancaire, l'Association internationale des contrôleurs d'assurances, l'Organisation internationale des Commissions de valeurs, le forum of European Securities Commissions; il adhère par conséquent aux principes internationaux en matière de surveillance prudentielle et de coopération qui sont élaborés par ces instances.

Une entraide judiciaire efficace

Dans la lutte contre le crime organisé et la grande criminalité économique, le gouvernement luxembourgeois attache beaucoup d'importance à la création de l'espace judiciaire européen dans l'intérêt de la sécurité de ses citoyens et d'un développement durable de notre économie.

Pour la mise en œuvre de l'entraide judiciaire, le Luxembourg est non seulement membre d'un réseau de conventions internationales, il s'est aussi doté d'une législation moderne par la loi du 8 août 2000.

Cette loi instaure un régime équilibré qui permet une évacuation plus rapide et plus efficace des commissions rogatoires internationales. Elle répond ainsi aux critiques formulées occasionnellement à l'étranger ou encore dans le cadre du rapport d'évaluation dont le Luxembourg a fait l'objet au sein de l'Union européenne. En particulier, elle consacre l'abandon de toute intervention du pouvoir exécutif dans le cadre de la procédure de transmission des commissions rogatoires internationales, et réserve ces compétences au seul Procureur général d'État. De plus, en prévoyant un point de départ unique pour l'ensemble des voies de recours, la loi a également enrayé la pratique abusive des recours en cascade.

En vertu de cette pratique, l'exécution des commissions rogatoires internationales a pu dans le passé parfois être retardée en raison de l'introduction simultanée ou successive de plusieurs voies de recours.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, ces voies de recours, qui sont de surplus vidées dans le cadre d'une seule ordonnance judiciaire, sans possibilité de pourvoi en cassation, ont considérablement baissé par rapport aux années précédentes, de sorte à être devenues quasiment négligeables. Afin de permettre une mise en œuvre efficiente de cette législation renforcée en matière d'entraide judiciaire, le Luxembourg a également accru de manière considérable les movens humains et matériels des autorités de police et des autorités judiciaires.

La mise en place de cet arsenal législatif a ainsi permis d'encadrer les mesures déjà existantes en matière de lutte contre la criminalité économique et financière. À ce titre notamment, le Luxembourg n'a encore jamais refusé l'exécution d'une commission rogatoire internationale en opposant le secret professionnel sous l'une de ses formes, et en particulier le secret bancaire.

Ainsi, à partir du moment où les conditions générales de l'entraide sont remplies, le Luxembourg a toujours exécuté les perquisitions et saisies demandées par des autorités étrangères dans des banques ou assurances luxembourgeoises dans le cadre d'une commission rogatoire internationale.

Ceci faisant, le Luxembourg a toujours adopté une attitude plus répressive que nombre d'autres pays européens, ce qui a permis de contribuer avec efficacité aux enquêtes menées par les autorités étrangères dans des affaires de criminalité à envergure internationale.

Immigration

Nouveau bilan de la procédure de régularisation des sans-papiers

21 janvier 2002

« La moitié des 1 544 dossiers (concernant 2 856 personnes) introduits dans le cadre de la procédure de régularisation des sans-papiers est clôturée », a précisé le 21 janvier 2002 le ministre du Travail François Biltgen devant la presse. 998 permis de travail ont été délivrés et 109 dossiers, concernant 218 personnes, ont été refusés. La majorité des personnes régularisées a été engagée dans le secteur de la construction et de l'Horesca.

Au préalable de la conférence de presse, la « plate-forme » de régularisation s'était réunie. Ce fut l'occasion pour les associations Clae, ASTI, Caritas et autres de discuter avec MM. Frieden et Biltgen des problèmes rencontrés par les personnes concernées au cours de leur procédure de régularisation.



MM. Biltgen et Frieden présentent les résultats de l'entrevue avec la cellule de régularisation

Les ministres, de leur côté, ont présenté un bilan intermédiaire de la régularisation.

En sept mois, la cellule de régularisation a clôturé 759 dossiers et régularisé 1 376 personnes. 34% de ces personnes concernées avaient déjà reçu un permis de travail. 109 dossiers ont été refusés, ce qui représente 7% de la totalité des personnes concernées. À cet égard, le ministre de la Justice Luc Frieden a lancé un appel à ces personnes de quitter volontairement le pays. Dans le cas contraire, le retour forcé par la police ne pourrait être évité.

Pour favoriser l'emploi, François Biltgen a mis en exergue un accord qui prévoit des aides étatiques aux entreprises souhaitant mettre à l'épreuve et engager un candidat qui ne dispose souvent pas des qualifications nécessaires.

Dans ce contexte, la Fédération des artisans a mis sur pied un assessment center qui a comme charge d'évaluer les qualifications des personnes concernées.

Le ministre du Travail a, par ailleurs, signalé que le fonctionnement de la cellule de régularisation serait prolongé au-delà du 1er mai 2002 afin d'assurer le suivi des dossiers.

Des 998 permis délivrés, 154 l'ont été dans le secteur de la construction et 152 dans l'Horesca, les deux secteurs qui ont accueilli le plus de personnes régularisées. Les services aux entreprises et le commerce de détail ont engagé 63 et 42 personnes.

La régularisation de certaines catégories de sans-papiers par l'emploi avait été décidée à la suite du débat parlementaire du 14 mars 2001. Il s'agissait d'une action *one-shot*, c'est-à-dire d'une mesure unique visant à régulariser des sanspapiers. La procédure s'est déroulée entre le 15 mai et le 13 juillet 2001 et 2 856 demandes de régularisation avaient été introduites.

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, se prononce sur les enjeux de la migration

28 mars 2002

Le 28 mars 2002, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a tenu un discours sur le thème « Migrations : les enjeux. Défis pour l'économie et la cohésion sociale » lors d'une conférence au Centre universitaire à Luxembourg. Il s'agissait du premier volet de tout un cycle de conférences publiques se situant dans le cadre d'une campagne de réflexion et de débats sur les enjeux de la migration, organisée par l'ASTI (Association de soutien aux travailleurs immigrés), sous le patronage du gouvernement luxembourgeois et du président de la Chambre de députés.

M. Juncker a rappelé que, ces vingt dernières années, les gouvernements successifs avaient pratiqué une politique visant à rendre le Grand-Duché plus attractif au point de vue économique. Cette politique s'est révélée être un franc succès puisque la migration vers le Luxembourg n'a jamais été aussi importante qu'aujourd'hui. Si cette immigration se poursuit, le Luxembourg devra faire face à un certain nombre de défis, notamment en matière d'aménagement du territoire, de scolarité et de logement. M. Juncker a constaté que cette immigration ne rendait pas le pays « malheureux », même si celle-ci risquait de mettre les autochtones en minorité.

Cependant, cette évolution démosociologique risque de scinder



Jean-Claude Juncker lors de la conférence au Centre universitaire à Luxembourg

la population en deux parties, celle qui participe pleinement au pouvoir par l'exercice de son droit de vote actif et passif et celle qui n'y participe pas ou seulement partiellement. Le Premier ministre a proposé de lancer un débat afin de remédier à cette situation inéquitable. Cette discussion devrait notamment porter sur la modernisation du concept de citoyenneté et du droit de vote, sur la double nationalité et le maintien de la langue luxembourgeoise en tant qu'élément fédérateur. Le modèle d'immigration luxembourgeois fait donc face à certains défis sociologiques qui pourraient toutefois être résolus avec patience et détermination.

Justice

Réunion informelle des ministres de la Justice et des Affaires intérieures de l'UE

14-15 février 2002

Le ministre de la Justice Luc Frieden a assisté les 14 et 15 février 2002 à une réunion informelle des ministres de la Justice et des Affaires intérieures de l'Union européenne à Saint-Jacques de Compostelle.

À l'ordre du jour de ce conseil figuraient la lutte contre l'immigration illégale, les activités d'Europol et les décisions de justice en matière de responsabilité parentale.

Dans le cadre de ce conseil, le ministère de la Justice luxembourgeois a publié le communiqué suivant :

Le Luxembourg souhaite une application anticipée du mandat d'arrêt européen

Six pays membres de l'Union européenne (la Belgique, la France, le Portugal, le Royaume-Uni, l'Espagne et le Luxembourg) ont décidé à Saint-Jacques de Compostelle de faire appliquer, sous réserve d'approbation parlementaire, le mandat d'arrêt européen entre eux de façon anticipée au plus tard au cours du premier semestre 2003.

La décision-cadre arrêtée en décembre 2002 prévoit une application en Europe à partir de janvier 2004.

Le mandat d'arrêt européen implique le dépassement de la procédure traditionnelle d'extradition et constitue une avancée fondamentale dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Au cours d'une conférence de presse conjointe avec le ministre de la Justice espagnol Angel Acebes, le ministre de la Justice Luc Frieden a félicité la Présidence espagnole pour cette initiative.

« C'est un pas très important dans la réalisation de l'espace européen de justice et dans la lutte européenne contre la grande criminalité. L'Europe doit profiter à nos citoyens et le mandat d'arrêt européen est un élément essentiel pour que nos citoyens puissent vivre en sécurité », a déclaré le ministre Luc Frieden.

Le sujet principal de la réunion informelle a été la lutte contre l'immigration illégale. Selon M. Frieden, étant donné que tous les États membres de l'UE sont concernés par le problème de l'immigration illégale, une réponse européenne au phénomène s'impose.

Lors de son intervention, le ministre luxembourgeois s'est prononcé pour les mesures concrètes suivantes : réaliser aussi vite que possible une banque de données européenne

> commune sur les visas, renseignant sur les visas valables, de même que sur les visas demandés ou refusés; élaborer des critères et des normes communes pour la politique de rapatriement; conclure plus d'accords d'adhésion avec les pays tiers.

> M. Frieden s'est engagé à que ces mesures soient réalisées aussi rapidement que possible. Cette proposition du ministère de la Justice luxembourgeois a été approuvée et reprise par la Présidence espagnole et la Commission européenne.

Médias et communication

François Biltgen, ministre délégué aux Communications, et Joseph Schaak, secrétaire d'État à la Fonction publique et à la Réforme administrative, présentent des statistiques *e*Letzebuerg

19 février 2002

Le 19 février 2002, le ministre délégué aux Communications et président de la Commission nationale de la Société de l'Information (CNSI) François Biltgen et le secrétaire d'État à la Fonction publique et à la Réforme administrative Joseph Schaack ont présenté à la presse les résultats d'une enquête menée en 2001 sur l'acceptation et la pénétration d'Internet au Luxembourg.

L'enquête, réalisée par ILReS *Market Research*, s'est inscrite dans le cadre du projet *e*Letzebuerg.Pour les internautes réguliers,



MM. Biltgen et Schaak lors de la conférence de presse

la recherche d'informations et la messagerie électronique sont les principales raisons de connexion au net et 46% des foyers luxembourgeois sont connectés. Enfin, le site du gouvernement luxembourgeois est le site public le plus connu : près de 20% des internautes le connaissent. Premier constat : 33% des Luxembourgeois ne savent pas se servir d'un ordinateur et 45% ne connaissent pas Internet.

Plus les revenus et le niveau d'instruction sont élevés, plus la pénétration d'Internet l'est aussi. En revanche, l'utilisation d'Internet est inversément proportionnelle à l'âge et elle est moins répandue chez les femmes.

Selon Charles Margue, directeur de l'étude chez ILReS, 43% se considèrent comme des internautes réguliers, c'est-à-dire qu'ils surfent au moins deux fois par mois. La durée des connexions semble courte mais ciblée. Un tiers des internautes

passe entre une et deux heures par semaine sur le net. 50% affirment n'avoir jamais surfé sur Internet et curieusement, un quart de la population des 16-18 ans ne se sert jamais de cet outil. Principale cause : le manque d'intérêt.

Les coûts d'Internet constituent un frein pour 13% des gens. 8% se contentent de surfer sur leur lieu de travail ou à l'école.

Toutes ces raisons ont fait dire au ministre Biltgen que les gens s'attendaient à des contenus intéressants, d'où les projets *e*Europe et *e*Letzebuerg.

Le ministre Biltgen entend aussi développer les lieux publics de connexion à Internet, notamment dans les communes, pour éviter de creuser l'écart relatif à l'utilisation d'Internet selon la classe sociale. Toutefois, jusqu'à présent, 83% de la population ne s'en est jamais servi.

Le domicile reste le lieu de connexion préféré. 46% des foyers luxembourgeois sont connectés à Internet. Ainsi, le Grand-Duché fait légèrement mieux que la moyenne dans les pays de l'Union européenne. 37% se servent d'Internet sur leur lieu de travail. Les services en ligne préférés sont surtout la recherche d'informations et la messagerie électronique. D'autres raisons de connexion sont le commerce électronique et les conversations en direct (*chat*).

Les sites publics les plus connus sont www.gouvernement.lu et www.etat.lu de même que le site du ministère de l'Économie. Les principales raisons d'entrer en contact avec le gouvernement via Internet sont l'annuaire téléphonique, des recherches sur la législation et les réglementations, la demande de formulaires. Bref, les gens ont envie de se faciliter les démarches avec les administrations.

Le secrétaire d'État Joseph Schaack a encore rappelé que le projet eGovernment a été présenté il y avait à peine un an (le 14 février 2001). À l'époque, la présidence suédoise avait formulé une série de services publics de base accessibles via Internet. Par la suite, le ministère de la Fonction publique en avait informé les différents ministères.

Le 19 décembre 2001, les premiers résultats de l'évaluation de ces services dans les différents États membres ont été présentés.

Le Luxembourg enregistrait des résultats très médiocres. Selon M. Schaack, il incomberait aux différents ministères de prendre l'initiative de créer des projets concrets.

Le secrétaire d'État a encore noté que cette étude faisait partie de l'évaluation des services en ligne de la part de l'Union européenne et que les résultats seraient communiqués à la Commission afin d'établir des comparaisons avec les États membres

En ce qui concerne eLetzebuerg, M. Schaack a ajouté que les premiers projets devraient être prêts fin 2002, début 2003; projets qui répondraient surtout aux intérêts des entreprises (p.ex. la déclaration de la TVA).

Le ministre Biltgen a encore noté que l'année 2001 avait été marquée par une stagnation au niveau des achats d'équipements informatiques des ménages et de l'utilisation d'Internet. Cette stagnation suivait une période de croissance accélérée de trois ans dans ces domaines. Les raisons de cette stagnation seraient d'abord la nécessité de disposer d'un PC, vu que téléphone portable et télévision ne permettaient pas encore l'accès à Internet et le manque de connaissance des gens avec le matériel informatique.

Le ministre délégué aux Communications s'exprime au sujet du programme *e*Europe

5 mars 2002

M. François Biltgen, ministre délégué aux Communications, a donné les points forts de son action en faveur de *e*Europe et de *e*Lu xembourg, à l'occasion de l'heure

d'actualité organisée par la Chambre des députés à la demande des Socialistes le 5 mars 2002.

Pour rappel, ces programmes in cluent différents volets :

- eGovernment : pour une meilleure transparence et efficacité de l'administration publique, une application plus juste du droit de l'administration publique et une vision plus claire de l'avenir pour le gouvernement par la disponibilité de données fiables. Les enveloppes budgétaires pour le financement des initiatives eGovernment s'élèvent à plus de 15 millions d'euros ;
- eEducation : pour l'évolution des méthodes d'enseignement et de l'organisation pédagogique, le développement de nouvelles stratégies d'apprentissage chez les élèves et la modernisation des infrastructures. Les enveloppes budgétaires pour le financement des initiatives eEducation s'élèvent à plus de 10 millions d'euros ;
- eSocial : pour donner à tous les citoyens du Grand-Duché les mêmes chances d'accéder aux nouvelles technologies : Internet pour tous. Le concept est lui-même composé de trois parties : Internetstuffen, Internetfürerschain et la formation des formateurs.

Les enveloppes budgétaires pour le financement des initiatives eSocial s'élèvent à plus de 1,4 millions d'euros et se font en collaboration avec les communes. Le ministre a reconnu que le Luxembourg n'était pas en tête du peloton de eEurope, mais qu'il progressait lentement.

En effet, 74 % de la population ne sait pas que l'État dispose de ses propres sites Internet, ce qui prouve que les Luxembourgeois n'ont qu'une idée très vague des services offerts par la Toile. De plus, le Luxembourg est l'un des pays européens où le raccordement à l'Internet est le plus cher.

Cependant, au-delà du prix, c'est le manque d'intérêt et de motivation qui fait que les foyers Luxembourgeois boudent le Net. II est vrai que de grands progrès restent à faire en matière de mise en place de formulaires administratifs et de moyens de paiement en ligne. Actuellement, la connexion des foyers au Grand-Duché s'élève à 45 %, ce qui positionne le pays à la 8° place par rapport aux autres États membres. De plus, 90 % des entreprises luxembourgeoises sont raccordées à l'Internet et plus de 60 % ont leur propre site web.

Pour ce qui est du commerce électronique, il s'agit tout de même de retenir que le Grand-Duché se place en 4e rang par rapport aux autres États membres avec un pourcentage de 42 % d'internautes qui effectuent leurs achats en ligne. Pour le ministre, une des priorités majeures est de mettre l'Internet à la portée de tous pour « réduire la fracture sociale » et mettre à disposition du public des postes reliés en réseau, par exemple dans les mairies et bureaux des citoyens, cela movennant des aides versées aux communes.

Concrètement, M. Biltgen a annoncé qu'un projet de carte d'identité électronique, commun au secteur public et privé, était en cours. À la fin du mois, il présentera le site « legilux » qui rassemble les textes législatifs et réglementaires ainsi que la jurisprudence. Dans le courant de l'année 2002, le ministre souhaite encore présenter un « portail d'accès » offrant une adresse unique pour s'orienter vers les différentes administrations, tandis que le ministre de l'Économie devrait ouvrir un site interactif s'adressant aux PME.

En outre, le gouvernement continuera ses efforts :

- pour garantir et fournir l'accès à toute sorte de services électroniques, à savoir l'administration électronique, l'apprentissage électronique, le commerce en réseau, la santé électronique, etc. par un moyen quelconque, y compris ceux basés sur l'accès à large bande à Internet, les communications mobiles 3° génération ou la télévision numérique :
- pour garantir l'accès Internet à tous les citoyens;
- pour renforcer la sécurité des réseaux de l'information et pour améliorer l'accès sûr aux services d'administration électronique et de commerce en réseau;
- pour favoriser l'échange des « best practices » avec les autres États membres, ainsi qu'avec les pays candidats.

Forum international « Médiamorphose »

8-9 mars 2002

« Entre responsabilités sociales et course à l'audience », tel était le thème du débat international qui a eu lieu le 8 mars à Mondorf-les-Bains à l'initiative du Conseil national des programmes.

Il s'agissait de donner un aperçu du paysage audiovisuel au Luxembourg et dans les pays voisins, de retracer le chemin du service public vers la coexistence de services publics/privés et de faire le point sur la situation spéciale du Grand-Duché qui disposait, jusqu'à présent, d'une chaîne nationale privée remplissant une mission de service public.

Les participants au débat étaient Jean-Claude Juncker. Premier ministre; Sabine Christiansen, journaliste-présentatrice de la chaîne de télévision allemande ARD ; Jean Stock, ancien directeur des activités télévisuelles de RTL Télévision et secrétaire général de l'Union européenne de radiodiffusion; Marc Conrad, directeur de l'entreprise de production audiovisuelle Typhoon Networks AG; José-Manuel Nobre-Correia, professeur à l'Université libre de Bruxelles ainsi qu'André Hoffmann, professeur luxembourgeois.

Animé par Nic Jakob, directeur de la société *European News Exchange*, le but de ce débat était de dégager des pistes de réflexion et d'orientation sur les médias électroniques pour les acteurs politiques concernés qui sont en train de préparer la réforme de la loi sur les médias électroniques du 27 juillet 1991.

Au cours de la soirée, le Premier ministre n'a pas manqué de souligner qu'une télévision publique ne verrait pas le jour sous ce gouver-



M. Juncker et Mme Christiansen en grande conversation

nement, d'autant plus que le marché luxembourgeois semblait être saturé à ce moment. Cependant, il s'agirait de définir clairement la notion de service public ainsi que les conditions sous lesquelles ce dernier peut être alloué après 2010, date d'échéance du contrat de concession entre RTL Group (CLT- UFA) et l'État luxembourgeois. Le Premier ministre a aussi remarqué que les missions de service public pourraient toujours être accomplies par un établissement privé.

Le lendemain, le 9 mars, le débat s'est centré sur le rôle d'un organe de contrôle des médias lors d'une



M. François Biltgen lors de la table ronde; à ses côtés, Mme Mady Delvaux-Stehres et M. Tom Krieps

table ronde internationale et d'un débat national. Le ministre délégué aux Communications François Biltgen en a profité pour développer les réflexions du gouvernement quant au futur rôle d'un organe de contrôle ou de régulation luxembourgeois.

Alors qu'à l'heure actuelle, trois instances accompagnent le monde des médias électroniques — à savoir la Commission consultative des médias, la Commission indépendante de la radiodiffusion et le Conseil national des programmes — un seul organe devrait subsister à l'avenir. Le gouvernement l'appelle provisoirement ARI: Autorité de régulation indépendante. Parmi les compétences primaires de cette autorité, on retrouve la surveillance des missions de service public ainsi que des dispositions légales concernant les médias électroniques et finalement l'application des dispositions de la directive européenne « Télévision sans frontières ». Le gouvernement restera cependant compétent en matière d'autorisations et de fréquences. La libéralisation depuis 1991 ainsi que l'éducation et la participation aux médias ont été les thèmes abordés lors de deux autres tables rondes nationales. Ces dernières ont clôturé le forum sur les médias

Henri Grethen, ministre de l'Économie, présente 2 études relatives à Internet au Luxembourg

11 mars 2002

Le 11 mars 2002, le ministre de l'Économie Henri Grethen a pré-

senté deux études portant, d'un côté, sur l'utilisation du commerce électronique parmi les entreprises privées au Luxembourg (réalisée par le Statec et Eurostat) et, de l'autre côté, sur la qualité des sites Internet des entreprises luxembourgeoises (réalisée par Mindforest).

M. Henri Grethen a fait le point sur l'aspect particulier du projet eLuxembourg qu'est le domaine économique.

Les résultats majeurs de l'étude du Statec sont :

- près de 80% des entreprises informatisées ont accès à l'Internet (fin 2001);
- le site Internet constitue une vitrine supplémentaire pour les entreprises, un moyen de communication ;
- une entreprise sur deux dispose d'un site Internet;
- une entreprise sur cinq achète sur Internet et une sur dix vend sur Internet;
- la sécurité de paiement est le problème central des entreprises dans le commerce en ligne.

L'étude Mindforest portant sur la qualité des sites des entreprises privées, constate que :

- 20% des sites sont des sites « carte de visite » ;
- la sécurisation des transactions est très faible :
- l'absence d'initiatives de fidélisation du client ;

- près de 80% des sites sont purement informationnels ;
- 5% des sites sont transactionnels, c'est-à-dire orientés vers le commerce en ligne.

Les orientations du gouvernement pour une nouvelle législation sur la radio et la télévision

14 mars 2002

Le 14 mars 2002, M. François Biltgen, ministre délégué aux Communications, a présenté à la presse les orientations du gouvernement pour une nouvelle législation sur la radio et la télévision adoptées par le conseil de gouvernement le 1 mars 2002 (réforme de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques).

Une autorité de régulation indépendante (ARI) devrait être mise en place. Elle prendra la relève des différents organes existants et réunira les compétences de régulation des radios et des télévisions. Concernant les dispositions pratiques de l'ARI, il devrait s'agir d'un établissement public, administré par un conseil de surveillance et dirigé par un organe exécutif.

Cette autorité comprendra aussi un conseil consultatif qui aurait comme mission de rendre des avis sur différentes questions, notamment celles ayant trait au pluralisme.

Ce conseil serait composé de 25 personnes suivant le modèle de l'actuel Conseil national des programmes. Les principales orientations pour la nouvelle législation sont :

- la réduction du nombre de catégories de programmes et de régimes réglementaires;
- la structuration des compétences des différentes autorités :
- la simplification de l'accès au financement par la publicité ;
- l'harmonisation des règles applicables aux programmes de télévision ou de radio;
- la simplification de l'octroi d'autorisations.

Concernant le service public de télévision, la nouvelle législation prévoit les éléments suivants :

- une base légale pour la mise en place d'un service public ;
- le service public peut être presté par un organisme public ou une ou plusieurs sociétés privées ;
- le service à prester sera défini par voie de convention.

Un tel cadre n'empêcherait pas le gouvernement de continuer à confier la prestation du service public à la CLT-Ufa, comme cela se fait actuellement. La nouvelle législation réaffirme donc l'opposition du gouvernement à une chaîne de télévision publique.

La nouvelle législation devrait tenir compte des mutations fondamentales qui prennent source dans la généralisation des technologies numériques, vu la convergence entre médias électroniques et services de télécommunications. En effet, les programmes de radio et de télévision pourront désormais être

sur les activités gouvernementales

distribués par différents types de réseaux. La relation entre contenu et réseaux est en train de changer de nature. La loi de 1991 avait pour principal objet de réglementer les programmes. Or, le contenu ne se présente plus nécessairement sous forme de programme.

Henri Grethen, ministre de l'Économie, présente un « label qualité » pour le commerce électronique

18 mars 2002

« Augmenter la confiance du consommateur dans ce nouveau service qui lui est offert, en l'occurrence le commerce électronique », tel est l'objectif, d'après le ministre de l'Économie Henri Grethen, du « label de qualité » pour les sites de commerce électronique.

Élaboré par le ministère de l'Économie, en collaboration avec la Chambre de commerce et la Chambre des métiers, ce certificat devra apporter, outre la confiance, la sécurité des transactions et la qualité des services e-commerce.Le certificat est délivré pour une durée de trois ans par un organisme certificateur accrédité par l'Olas (Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance).

D'après les responsables du ministère, le certificat apportera davantage de confiance et de crédibilité, il impliquera une plus grande intervention des pouvoirs publics et il garantira une protection plus élevée du consommateur. D'où son avantage par rapport à un label ou un code de bonne conduite. Afin de pouvoir afficher le logo Luxembourg e-commerce certified sur un site de commerce électronique, il faut :

- identifier l'entreprise ;
- présenter les produits et services (prix, caractéristiques);
- afficher le logo de l'organisme certificateur avec renvoi aux caractéristiques du certificat;
- informer clairement sur la procédure de réclamation :
- respecter le choix du client dans la communication commerciale;
- prévoir la signature électronique dans le cadre du business to business;
- confirmer la commande avant de l'enregistrer;
- envoyer des accusés de réception ;
- informer sur les délais de livraison;
- protéger les données personnelles et les mineurs.

Il nécessite un dispositif de certification opérationnel comprenant un organisme certificateur accrédité par I'OLAS (Office luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance), un règlement de qualification et des auditeurs compétents.

Selon Bruno Goubet, qui a présenté le certificat, ce dernier augmenterait la confidentialité des données personnelles, favoriserait le respect des engagements contractuels de l'entreprise ainsi que la sécurisation des

paiements. Pour se faire certifier. l'entreprise doit introduire une demande auprès d'un organisme certificateur. Sur base d'un rapport rédigé suite à l'audit de l'entreprise, un comité de certification donnera son avis. La décision revient alors au directeur de l'organisme.

Un audit de surveillance aura lieu ensuite tous les ans. Le certificat peut être retiré à tout moment. L'organisme certificateur se charge du suivi de l'entreprise.

Un projet pilote, auguel participeront une dizaine d'entreprises, devra faciliter le lancement du certificat. Le ministère a signalé qu'il financerait une grande partie du coût des premières procédures de certifications.

Le commerce électronique constitue un des instruments principaux que le ministère de l'Économie entend développer; développement qui ne peut passer que par un certificat, a souligné Serge Allegrezza du ministère. M. Grethen a conclu en disant qu'il s'agit avant tout de faire en sorte que le consommateur ait le réflexe d'acheter en ligne.

Le certificat ne contribuerait donc pas à la notoriété d'une marque, mais plutôt à mettre en confiance le client. Au Luxembourg, 11% des entreprises sont actives dans les ventes et 20% dans les achats sur internet.

80% des sites d'entreprises sont de type informationnel. La mise à jour des sites, la protection des données et la sécurisation des transactions sont les principales faiblesses des sites.

Forum eGovernment

21 mars 2002

Le 21 mars 2002 a eu lieu dans le cadre du programme d'action national *e*Luxembourg un forum *e*Government intitulé « L'Administration électronique au service de la société de demain ».

Le forum, auquel ont assisté M. Biltgen, ministre délégué aux Communications, M. Schaack, secrétaire d'État à la Fonction publique et de la Réforme administrative, et M. Grethen, ministre de l'Économie, s'est avant tout adressé aux chefs d'administration.

Le but du forum était en effet de mobiliser tous les acteurs concernés en exposant la stratégie, les choix organisationnels, financiers, humains, juridiques et technologiques pris par le gouvernement.

Avant de présenter les défis de eLuxembourg, M. Biltgen est revenu sur les résultats de deux études récentes en matière de eGovernment : le rapport de la Commission européenne et celui de Ilres/Mindforest présentant l'état de la situation de eEurope. S'il est vrai que le Luxembourg a accusé certains retards en matière de eGovernment, les deux études montrent notamment que :

• comme déjà indiqué par M. Biltgen lors de l'heure d'actualité à la Chambre le 5 mars, la Commission européenne a constaté que le Grand-Duché est un des trois pays ayant enregistré les meilleurs progrès en la matière ;



M. Grethen, M. Schaack et M. Biltgen au Forum eGovernment

- le Luxembourg a réalisé d'énormes progrès dans de nombreux domaines, tels la formation tout au long de la vie, les brevets de haute technologie, etc.;
- le Luxembourg compte 1 ordinateur pour 5 élèves, ce qui le place au deuxième rang au sein de l'UE;
- le Luxembourg se situe au premier rang en ce qui concerne les serveurs sûrs ;
- concernant les services en ligne, le pays se trouve en dernière position.

Pour ce dernier constat, François Biltgen a insisté sur le fait que l'étude ne prenait en compte que les services en ligne. Or, le Luxembourg dispose de nombreux projets non encore en ligne.

Ces chiffres devraient donc nettement s'améliorer au cours des prochains mois. Ainsi, par exemple, le site Légilux, reprenant l'ensemble des lois luxembourgeoises, serait présenté au cours du mois d'avril 2002.

- M. Biltgen a brièvement rappelé l'historique du projet *e*Luxembourg et présenté les organes responsables de sa mise en œuvre :
- la CNSI (Commission nationale de la Société de l'Information), composée des ministères de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de l'Économie, de l'Éducation nationale, de la Fonction publique et de la Réforme administrative, du Travail et de l'Emploi, de même que du Trésor et du Budget, qui définit les orientations politiques des travaux,
- la Task Force, responsable de l'exécution.
- M. Schaack de son côté a insisté sur le volet « Réforme administrative » du projet *e*Government.

En effet, ce programme est davantage une question de transformation des relations avec les citoyens qu'un défi technologique. M. Schaack a en outre présenté les grands projets communs (portail d'accès à l'ensemble des sites publics, portail « droit », portail « marchés publics »,

etc.). Sont finalement intervenus des responsables de différents ministères et administrations :

- le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative a présenté l'organisation au sein de *e*Government et les différents responsables ;
- le Service Information et Presse a présenté le système rédactionnel (CMS) commun, de même que des chartes graphique et technique, destinés à faciliter la gestion des sites publics, à gagner du temps, à réduire les coûts, à augmenter la qualité des produits et à augmenter la cohérence et la usability des sites:
- le Centre informatique de l'État a présenté le volet technique ;
- la Bibliothèque nationale a présenté le projet des bibliothèques publiques en ligne.

Promotion féminine

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Promotion féminine, et François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, à la réunion sur l'égalité de salaire entre les femmes et les hommes

4 février 2002

Le 4 février 2002, Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Promotion féminine, et M. François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, ont ouvert, en présence du secrétaire d'État à l'égalité au Portugal Mme Maria do Céu Cunha Rego, la première conférence internationale dans le cadre de la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005). Le but en était de déterminer les causes des inégalités de salaires entre les femmes et les hommes.

Les objectifs de la conférence étaient triples : sensibiliser tous les acteurs et actrices concernés, de même que le grand public, par la réalité de l'inégalité de salaire entre femmes et hommes, analyser les causes possibles de la subsistance de l'écart de salaire, lancer le projet « L'égalité de salaire, défi du développement démocratique et économique » sur le plan national et annoncer les actions prévues dans le cadre du projet pendant l'année 2002.

Adopté par le Comité permanent de l'emploi et le Comité de coordination tripartite, le projet « L'égalité de salaire, défi du développement démocratique et économique » réunit les partenaires sociaux, les représentants et représentantes de la vie publique et privée et le Conseil national des femmes du Luxembourg (CNFL). Le projet fait partie intégrante du Plan d'action national luxembourgeois pour l'emploi 2001 à 2002.

Marie-Josée Jacobs a souligné dans son allocution qu'après neutralisation des effets de structure, un écart de salaire de 11% entre hommes et femmes persistait et a rappelé qu'au Luxembourg, le cadre légal détermine une égalité en matière de rémunération et de traitement : travail de valeur égale stipule rémunération égale. Il importait pour la ministre d'analyser les causes des écarts salariaux ainsi que dans quels domaines se perpétuent les discriminations directes ou indirectes.

Le ministre du Travail François Biltgen a noté de son côté qu'un projet de rapport du Parlement européen affirmait que l'écart de rémunération serait de 28% dans l'Union européenne à l'avantage des hommes (de 15% après prise en compte des différences d'ordre structurel qui existent entre hommes et femmes).

M. Biltgen a encore noté qu'à son avis, aucune inégalité de salaire n'existait au Luxembourg entre hommes et femmes ayant la même qualification, la même formation, le même âge et la même ancienneté, mais que pourtant les chiffres existants démontreraient l'existence d'un écart de salaire.

Le ministre du Travail a également rappelé que parmi les jeunes de moins de 30 ans, les différences de salaire ne seraient plus que de 6% sur l'ensemble des professions avec une absence totale de discriminations pour les professions supérieures.

Par ailleurs, les disparités salariales entre hommes et femmes n'apparaîtraient qu'à fur et à mesure de l'avancement de la carrière du fait, par exemple, des interruptions de carrière plus nombreuses chez les femmes.

Un rapport du gouvernement sur l'évolution des conditions générales et des revenus présenté en 2000



Mme Jacobs, M. Biltgen, Mme Maria do Céu Cunha Rego, secrétaire d'État à l'égalité au Portugal, et Maddy Mulheims du ministère de la Promotion féminine lors de l'ouverture de la conférence

retiendrait aussi que ce sont les femmes qui sont occupées dans les emplois à bas salaire. En effet, un homme sur huit serait rémunéré au salaire social minimum, alors qu'une femme sur cinq travaillerait pour un salaire identique. Cette première conférence fut suivie d'ateliers thématiques et spécifiques à l'attention des partenaires sociaux.

À part l'égalité salariale, les autres projets choisis dans le cadre de la stratégie communautaire sont la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle (2002-2003), la prise de décision dans la vie politique et économique (2003-2004) et les stéréotypes féminins et masculins (2004-2005).

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, préside la conférence World Women Work

25-26 février 2002

Le 17 janvier 2002 déjà , le Premier ministre Jean-Claude Juncker avait présenté à Francfort la conférence internationale *World Women Work*, qui a eu lieu à Berlin les 25 et 26 février 2002 et dont il a assuré la présidence.

Organisée par le président de l'International Bankers Forum, Nader Maleki, la conférence voulait trouver des réponses et des approches pour une meilleure intégration des femmes aux positions de responsabilité.

Aux côtés du Premier ministre Jean-Claude Juncker, la ministre de la Promotion féminine Marie-Josée Jacobs ainsi que les députés Ferny Nicklaus et Renée Wagner ont représenté le Grand-Duché à cet événement, auquel ont participé des personnalités du monde économique, politique, des médias et d'organisations internationales.

Jean-Claude Juncker a souligné dans son discours d'ouverture que le processus d'égalité entre hommes et femmes aurait atteint un niveau où la discussion ne devrait plus seulement se concentrer sur les femmes ou les hommes, mais essentiellement sur la co-responsabilité des deux, hommes et femmes, dans la création d'une nouvelle culture.

Une participation équilibrée et égalitaire des deux sexes au processus de travail s'imposerait désormais, et non une politique caritative à l'égard des femmes. Devant un public composé de près de 500 femmes, principalement en position de cadre, et de quelques hommes.

M. Juncker a averti les participants à la conférence de ne pas uniquement s'occuper des problèmes au niveau des hiérarchies supérieures au sein des entreprises, mais de considérer la question dans son ensemble.

Ensuite, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé à une table ronde sur le sujet suivant : « Les femmes dans le monde économique — résistances, potentialités et stratégies ».

Le ministre allemand de la Famille Mme Christine Bergmann, la conseillère économique Mme Gertrud Höhler, l'ancien président des employeurs M. Hans-Olaf Henkel et la journaliste freelance Mme Katharina Karajanni furent les autres participants à cette table ronde.

Cette discussion portait sur la très faible représentation des femmes dans des postes à responsabilité,



M. Juncker préside la conférence internationale World Women World, qui était organisée par le président de l'International Bankers Forum M. Nader

malgré des études souvent excellentes, et sur les raisons de cet échec dans la montée hiérarchique.

Matinée « Portes ouvertes » à l'Institut supérieur de Technologie

16 mars 2002

Mme Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Promotion féminine, ont participé le 16 mars à la matinée « Portes ouvertes » organisée à l'Institut supérieur de Technologie (IST), et ce dans le cadre du projet de sensibilisation des femmes pour les métiers de l'ingénierie Ada Lovelace.

Une conférence de presse de Mme Jeanne Peiffer, chargée de recherche au CNRS, était prévue au programme. Le Docteur Pfeiffer a en outre présenté son livre « Rencontres entre artistes et mathématiciennes. Toutes un peu les autres ».

La conférence a été suivie d'une réception avec la remise du Prix Zonta à des étudiantes méritantes de l'Institut supérieur de Technologie.

Par ailleurs, les ministres Jacobs et Hennicot-Schoepges se sont vues remettre une demande de reconnaissance officielle du droit de porter des titres et diplômes au féminin dans le cadre de l'avant-projet de loi à la création de l'université de Luxembourg.

Une table ronde sur les métiers de l'ingénierie vécus par des ingénieures et des étudiantes (Fédération des Industriels luxembourgeois), ainsi qu'une projection du film *Conceiving Ada* ont clôturé le programme de cette matinée.

Autres

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Promotion féminine, remet le prix de la meilleure pratique de politique communale d'égalité entre les femmes et les hommes 23 janvier 2002

Forum « Femmes et entreprises »
13 mars 2002

Recherche

Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Recherche, à une réunion ministérielle à Brasilia

21-22 mars 2002

Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a participé à une réunion des ministres de la Recherche des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que des États membres de l'Union européenne qui s'est tenue à Brasilia les 21 et 22 mars 2002. Cette réunion a eu lieu suite aux recommandations du Sommet de Rio de Janeiro de juin 1999.

Elle visait le renforcement de la coopération scientifique et technologique entre les pays des deux régions, notamment par le biais de l'établissement d'un Plan d'action en matière de coopération scientifique, approuvé lors du Sommet ALC-UE (Amérique latine & Caraïbes – Union européenne) les 17 et 18 mai 2002 à Madrid.

Regard sur les activités gouvernementales



Mme Jacobs et Mme Hennicot-Schoepges accueillies à l'IST (page 111)

En adéquation avec l'objectif général fixé à Rio de Janeiro visant à consolider les relations entre l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Union européenne, les discussions des ministres concernaient l'intensification des échanges scientifiques et technologiques, ainsi que la contribution de ces échanges au renforcement des liens économiques entre les deux régions.

Considérant le développement des activités de coopération en cours, les ministres ont étudié les possibilités et les moyens d'intensifier ces relations dans un intérêt mutuel. Ainsi, les discussions ont visé des sujets possibles de recherche conjointe, tels que la santé et la qualité de vie, la société de l'information, les agro-industries, le développement durable et la préservation du patrimoine culturel. Lors de ces discussions, une attention particulière a été attribuée aux opportunités de transfert de technologies et de collaboration scientifique avec le secteur privé, ainsi qu'à l'échange de scientifiques entre les deux régions.

Transports

Affaire Kralowetz

22 janvier 2002

Le 22 janvier 2002, les autorités judiciaires luxembourgeoises ont procédé, dans le cadre d'une commission rogatoire de la part des autorités judiciaires allemandes, à une perquisition dans les bureaux de la société de transport international United Cargo Lux GmbH pour laquelle roulaient les camions Kralowetz – et ont arrêté son gérant technique Karl Kralowetz.

Par la suite, les différents ministères impliqués dans le dossier se sont prononcé à ce sujet : Le ministre des Transports Henri Grethen a fourni des précisions concernant le système d'attribution des autorisations de transport et a souligné qu'un chauffeur professionnel engagé par un transporteur établi au Luxembourg n'avait pas besoin de permis de travail luxembourgeois du moment qu'il exercait son activité en dehors des frontières du Grand-Duché, ce qui entrainait des problèmes de contrôle de l'application de la législation sociale.

M. Grethen a en outre souligné les nombreuses initiatives prises par son ministère pour endiguer la présence de la partie virtuelle du secteur des transports opérant à partir du Luxembourg : moratoire en matière d'accords bilatéraux avec certains pays tiers; réorganisation du service en charge des autorisations avec suppression de la pratique des certificats de complaisance en faveur de certaines entreprises : transfert à la douane de l'ensemble des compétences de contrôle en la matière; initiatives avec plusieurs États membres de l'Union européenne pour se concerter en matière de contrôles ; révision de la procédure de délivrance des licences communautaires et des autorisations de transport ; projet de loi sur une nouvelle définition légale de l'établissement avec obligation d'une base opérationnelle effective au Luxembourg.

Le ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement a signalé pour sa part que le retrait du droit d'établissement d'une société par le ministre des Classes moyennes ne pouvait intervenir que sur base d'un jugement de tribunal, qui faisait défaut dans ce cas précis.

sur les activités gouvernementales

Selon le Premier ministre Jean-Claude Juncker, la situation serait un exemple-type du manque de cohérence de la politique sociale de l'Union européenne.

M. Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, a rappelé les compétences réservées en la matière au ministère du Travail, à savoir celles de l'émission des permis de travail et du contrôle du droit du travail. François Biltgen a affirmé que la politique du gouvernement luxembourgeois ne visait pas à attirer des entreprises de transports au Luxembourg opérant uniquement à l'étranger mais grâce à des camions immatriculés au Grand-Duché et employant essentiellement des chauffeurs de l'Europe de l'Est à des salaires très bas.

Le ministère du Travail a envisagé, à court et à moyen terme, diverses réformes dans son domaine de compétence, plus spécifiquement au niveau du permis de travail ou « permis spécial » pour des chauffeurs venant de pays tiers, aussi bien au niveau du contrôle du travail qu'à celui des soi-disant « fauxindépendants ». Le ministère de la Famille, de la Sécurité sociale et de la Jeunesse a informé qu'il allait s'occuper de l'organisation du retour vers leur pays d'origine des chauffeurs engagés par la société Kralowetz, de même que de l'attribution à chaque chauffeur d'une indemnité de retour de 1 000 euros.

Accord franco-luxembourgeois sur le raccordement du Luxembourg au TGV Est-européen

28 janvier 2002



Avant la signature de l'accord, M. Grethen s'est rendu sur le chantier de Baudrecourt

Lors de leur entrevue du 8 septembre 1999 à Paris, les deux ministres des Transports MM. Gayssot (France) et Grethen étaient tombés d'accord pour poursuivre la négociation sur les conditions du raccordement du Luxembourg au TGV Est-européen sur base des arrangements antérieurement arrêtés en la matière. Ces négociations ont abouti au mois de décembre 2001.

Le protocole d'accord entre les gouvernements français et luxembourgeois a été signé par les deux ministres des Transports lors du lancement des travaux de génie civil de la nouvelle ligne à grande vitesse le 28 janvier 2002 à Saint-Epvre (Moselle).

Par cet accord, le Luxembourg participe à la construction d'une ligne nouvelle à grande vitesse entre Vaires-sur-Marne (Île de France) et Baudrecourt (Lorraine). Cette ligne autorisera une vitesse potentielle maximale de 350 km/h, une vitesse

d'exploitation maximale de 320 km/h étant prévue lors de la mise en service en 2006 De plus, la ligne ferroviaire existante Metz - Luxembourg sera aménagée pour en améliorer la vitesse, la sécurité et l'exploitation. Sous réserve de l'approbation préalable de la Chambre des députés, le gouvernement luxembourgeois apportera au gouvernement français une contribution financière de 117 386 000 ¤ aux conditions économiques de juin 1997, constituant une contribution forfaitaire pour l'ensemble du projet.

Le gouvernement français renonce expressément à demander au gouvernement luxembourgeois une quelconque contribution supplémentaire pour la réalisation de la 2^e phase du projet.

Le protocole prévoit, par ailleurs, que si la réalisation du TGV Esteuropéen est abandonnée en cours d'exécution ou ne peut pas se faire en conformité avec les stipulations Regard sur les activités gouvernementales



MM. Gayssot et Grethen lors de la signature de l'accord francoluxembourgeois

essentielles du protocole, le gouvernement français remboursera au gouvernement luxembourgeois l'intégralité des fonds versés par ce dernier. (voir discours de M. Grethen page 140)

Présentation de la démarche globale du gouvernement en matière d'aménagement du territoire et des transports

25 mars 2002

Le 25 mars 2002, les ministres de l'Intérieur, des Transports et des Travaux publics, ainsi que des représentants des ministères du Logement et de l'Environnement, ont présenté la démarche globale du gouvernement en matière de mobilité, ainsi que l'élaboration du concept intégré « aménagement du territoire et transports » (Integriertes Landes- und Verkehrsentwicklungskonzept - IVL). L'importance pour le Luxembourg

de la politique d'aménagement du territoire et d'une approche globale pour la mobilité a été mise en évidence par la déclaration gouvernementale de 1999.

Par la suite, le groupe de travail interministériel « mobilité », constitué en décembre 2000 et présidé par M. Fernand Pesch du ministère des Travaux publics, fut chargé de la concrétisation de la démarche.

Les travaux du groupe ont abouti, en janvier 2002, à un rapport intermédiaire sur la mobilité, transmis aussitôt au conseil de gouvernement.

Sur base de ce rapport allait être élaboré dans les seize mois suivants le concept intégré pour la mobilité. Parallèlement, différents plans sectoriels réglementaires doivent être élaborés (transports, lycées, logement, paysages à protéger), tout en respectant la cohérence avec le concept intégré.

Le but étant d'aboutir à des actions coordonnées des différents ministères, conformément aux aspirations de la déclaration gouvernementale et aux dispositions de la loi du 21 mai 1999 relative à l'aménagement du territoire. Le ministère de l'Intérieur sera en charge de la coordination de la démarche.

M. Michel Wolter a rappelé les défis auxquels était confronté le gouvernement : un accroissement de la population entre 1970 et 2002 (augmentation de 5 000 unités par an depuis les années 1990), une concentration de l'économie autour de la ville de Luxembourg et un phénomène de fuite de la ville pour les logements.

Tous ces éléments ont forcément des conséquences sur le trafic routier. D'autant plus que le Luxembourg compte 614 voitures pour mille habitants et que le réseau routier n'a guère changé depuis les années 1970 (à part l'extension du réseau des autoroutes). « L'extension du réseau routier doit s'intégrer dans une démarche comprenant l'amélioration du réseau existant, le développement du transport en commun et des Park & Ride, la multiplication des voies de bus, la gestion active du trafic mais aussi les changements des habitudes des automobilistes (carsharing) », a estimé la ministre des Travaux publics Hennicot Schoepges.

Mme Hennicot a également rappelé les avantages du projet CITA (contrôle et information du trafic sur les autoroutes) : la détection automatique des accidents, la régulation de la vitesse pour une stabilisation de l'écoulement du trafic, l'informa-





Henri Grethen, Michel Wolter et Erna Hennicot-Schæpges

tions des usagers et l'échange de données. Le CITA est aujourd'hui présent sur 36 kilomètres d'autoroute. Il est prévu d'étendre le réseau du système à l'ensemble des autoroutes du pays, ce qui correspondrait à 148 kilomètres.

Le site Internet www.cita.lu fournit de son côté une information personnalisée aux automobilistes.

Le ministre des Transports a d'abord souligné la cohérence de la démarche du gouvernement en cette matière : « La démarche cohérente est là, nous travaillons maintenant à sa mise en œuvre. »

M. Grethen veut arriver à un modal split de 25%, c'est-à-dire faire en sorte que 25% des déplacements se fassent en transports publics.

Toutefois, le développement de la population augmenterait le trans port individuel par voitures. D'où la nécessité de l'extension du réseau routier, qui se justifierait aussi par la nécessité d'infrastructures nécessaires à la mise en place de voies pour bus.

M. Daniel Miltgen, du ministère du Logement, a d'abord expliqué la participation de son ministère à cette démarche. En effet, les logements utiliseraient l'espace et seraient des régulateurs potentiels du trafic. Daniel Miltgen a aussi souligné que son ministre M. Fernand Boden s'opposerait au cloisonnement des fonctions que sont le travail, le domicile et les loisirs. La séparation des lieux de travail des domiciles et des lieux de récréation serait la principale cause des problèmes liés au trafic routier.

Le ministère du Logement peut intervenir en subsidiant, par exemple, la construction de logements proches des arrêts de bus ainsi que l'élaboration de zones fermées à la circulation. Le ministre Wolter a encore noté que la vision du gou-

vernement était qu'un pays de 600 000 habitants ne pouvait être géré de la même façon qu'un pays de 300 000 habitants. Afin de maintenir la qualité de vie au même niveau, il fallait prendre en compte l'évolution de la population.

En guise de conclusion, le ministre de l'Intérieur a souligné qu'une adaptation des habitudes de chacun devrait s'ajouter aux efforts des autres acteurs que sont l'État, les communes ou les entreprises.

Union européenne

Réunion des membres luxembourgeois de la Convention sur l'avenir de l'Union européenne

27 février 2002

En vue de la session inaugurale de la Convention européenne le 28 février 2002 au Parlement européen à Bruxelles, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer ont reçu le 27 février au ministère d'État les membres luxembourgeois de la Convention sur l'avenir de l'Union européenne.

Ont assisté à cette réunion M. Jacques Santer, représentant du Premier ministre à la Convention, M. Ben Fayot, député et représentant du pouvoir législatif à la Convention, M. Paul Helminger, député, représentant du pouvoir législatif à la Convention, de même que les suppléants S.E.M. Nicolas Schmit, représentant permanent Regard sur les activités gouvernementales

> du Grand-Duché de Luxembourg auprès de l'Union européenne, Mme Renée Wagner, députée, et M. Gast Gibéryen, député. Le 21 mars 2002, le représentant du chef du gouvernement luxembourgeois M. Jacques Santer est intervenu à l'occasion de la session de la Convention (voir discours page 168).

Travaux du Conseil de gouvernement

Remarque : les comptes-rendus des différentes réunions du conseil de gouvernement peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet du gouvernement (www.gouvernement.lu) sous la rubrique «Salle de presse».

Ci-dessous n'est reprise qu'une sélection des sujets traités par le gouvernement en conseil.

Cette sélection est faite dans l'optique de donner au lecteur un aperçu d'une partie des activités du gouvernement en conseil.

11 janvier 2002

Les nominations des membres du Conseil de presse

Le Conseil a procédé aux nominations des membres du Conseil de Presse. Sont nommés :

a) pour le groupe des éditeurs :

M. Alain BERWICK, directeur de « RTL Radio et Télé Lëtzebuerg » ; M. François FABER, sous-directeur du groupe Saint-Paul, « La Voix du Luxembourg » ; Mme Danièle FONCK, directrice du « Le Jeudi » ; M. Richard GRAF, rédacteur au « Woxx » ; M. Mario HIRSCH, directeur-gérant des Editions « d'Lëtzebuerger Land » ; M. Roland KAYSER, directeur du « Correio » ; M. Guy LUDIG, directeur-administrateur des Editions Revue S.A.M. ; Fernand MORBACH, chargé de direction, rédacteur en chef de « Télécran » ; M. Claude MULLER, directeur de « Eldoradio », Luxradio ; M. Johny PISSINGER, directeur de « Nordliicht TV » ; M. Rob ROEMEN, rédacteur en chef du « Lëtzebuerger Journal » ; M. Ali RUCKERT, rédacteur en chef et président du Conseil d'ad-

ministration de la Zeitung S.A.; M. Alvin SOLD, directeur d'Editpress et du « Tageblatt » ; M. Jean VANOLST, cogérant de « Radio Latina », Société Européenne de Communication social s.à r.l.; M. Fernand WEIDES, directeur de l'Etablissement de Radiofiddusion Socio-culturelle (honnert,7 - de soziokulturelle radio) ; M. Victor WEITZEL, directeur et rédacteur en chef du « Le Quotidien » ; M. Pol WIRTZ, directeur de « International City Magazines » « Luxembourg News » ; M. Léon ZECHES, directeur des publications du groupe saint-paul, « Luxemburger Wort » ; M. Frank ZEIMET, directeur de « Radio DNR » ; M. Paul ZIMMER, directeur général du groupe saint-paul, « Contacto ».

b) pour le groupe des journalistes :

Mme Brigitte CHILLON, Association Iuxembourgeoise des journalistes (ALJ); M. Guy KEMP, (ALJ); M. Jos TELEN, (ALJ); M. Lucien MONTEBRUSCO, (ALJ); M. Robert SCHNEIDER, (ALJ); Mme Monique FABER, (ALJ); M. Roger INFALT, (ALJ); M. Jacques HILLION, (ALJ); M. Francis WAGNER, (ALJ); M. Jean-Claude WOLFF, (ALJ); M. Jean-Pol RODEN, (ALJ); M. René HOFFMANN, (ALJ); M. Lucien GRETSCH, Union des journalistes Luxembourg (UJL); M. Joseph LORENT, (UJL); M. Armand THILL, (UJL); M. Marc WILLIERE, (UJL); M. Jean-Paul SCHNEIDER, (UJL); M. Teddy JAANS, (UJL); Mme Britta SCHLÜTER (UJL); Mme Rita RUPPERT, (UJL).

Règlement grand-ducal portant sur les brevets sportifs nationaux

Le Conseil de gouvernement s'est déclaré d'accord avec le projet de règlement grand-ducal portant détermination et organisation des brevets sportifs nationaux.

Depuis sa création en 1939 dans le but de propager la pratique des sports à tous les âges et dans tous les domaines et malgré les modifications successives relatives à l'organisation des brevets sportifs, le nombre des brevets délivrés n'a cessé de diminuer au fil du temps, alors que parallèlement le nombre de ceux qui s'adonnent plus ou moins régulièrement à une activité spor-

Regard sur les activités gouvernementales

tive de loisir a tendance à croître.

Afin de remédier à cette situation la Commission du brevet sportif national propose, entre autre, l'introduction de trois insignes : le bronze, l'argent et l'or ainsi que la possibilité pour les candidats de compenser des résultats moyens dans une discipline par de meilleurs résultats dans d'autres.

D'autres modifications concernent les catégories d'âge des participants.

18 janvier 2002

Les principes fondamentaux concernant les aspects de droit civil du partenariat

Les membres du gouvernement ont arrêté les principes fondamentaux concernant les aspects de droit civil du partenariat. Le texte a pour objet de régler certaines questions de droit civil s'appliquant à des personnes vivant en concubinage.

Le gouvernement souhaite combler le vide juridique, dans le domaine du droit civil, dans lequel évoluent les partenaires de ces unions de fait, sans prévoir des dispositions détaillées se rapprochant de celles du mariage.

Ce dispositif sera complété d'ici le mois de mars par les ministres de la Sécurité sociale et des Finances au niveau des dispositions supplémentaires touchant les aspects de droit social et de droit fiscal du partenariat. Les modalités du programme de traitement de la toxicomanie par substitution

A été adopté le projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités du programme de traitement de la toxicomanie par substitution.

Ce projet fixe les modalités de prise en charge des personnes souffrant d'une toxicodépendance avérée aux opiacés, au moyen d'une mise à disposition d'un produit de substitution, accompagnée de conseils et d'une guidance.

La loi du 27 avril 2001 fournit la base légale pour la

distribution contrôlée de produits de substitution à des toxicomanes.

Le présent projet trace le cadre dans lequel cette distribution peut avoir lieu et en détermine les modalités.

La distribution de produits de substitution peut se faire tant par des médecins que par des associations, les uns et les autres devant être agréés à ces fins par le ministre de la Santé.

Étant donné que le traitement par substitution représente une prise en charge assez lourde, peuvent seuls être admis au traitement des toxicomanes sur lesquels des méthodes moins incisives ont échoué.

Le projet détermine limitativement les substances de substitution susceptibles d'être délivrées.

Il fournit également la base réglementaire pour un projet-pilote de distribution contrôlée d'héroïne, dont le début est programmé pour 2003.

Création d'un Conseil supérieur du bénévolat

Au terme de l'année internationale du bénévolat 2001, le gouvernement a décidé la création d'un Conseil supérieur du bénévolat. Il a également retenu de mettre en place une agence du bénévolat, dirigée par un professionnel, dont les missions seront l'information sur les volets et les formes très diverses du bénévolat, une meilleure coordination des initiatives bénévoles et la facilitation de l'accès au bénévolat.

Le contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés

Le Conseil a approuvé le projet de loi relative au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés (OGM).

Ce projet de loi modifie la loi du 13 janvier 1997 en la même matière en raison de deux nouvelles directives

Regard sur les activités gouvernementales

communautaires qui requièrent une adaptation des textes nationaux, qui se fait tant au niveau de la loi de base qu'au niveau des règlements d'exécution.

Les innovations principales sont les suivantes :

- exclusion du champ d'application de certains OGM ne présentant aucun risque pour la santé et l'environnement;
- en matière d'utilisation confinée d'OGM, détermination de critères de classement non plus des OGM euxmêmes, mais des opérations d'utilisation confinée, en vue de la détermination correspondante des mesures de précaution à mettre en œuvre;
- en matière de dissémination volontaire, nécessité d'une évaluation des conséquences pour la santé humaine et l'environnement ainsi que des conséquences en rapport avec la résistance aux antibiotiques;
- en matière de mise sur le marché d'OGM, surveillance plus stricte des produits autorisés à laquelle le responsable de la mise sur la marché est tenu de participer.

Le projet de loi sur la police, sur l'exploitation de l'aéroport de Luxembourg et sur la construction d'une nouvelle aérogare

Le Conseil a adopté une série d'amendements au projet de loi sur la police et sur l'exploitation de l'aéroport de Luxembourg ainsi que sur la construction d'une nouvelle aérogare, ceci à la lumière de l'avis du Conseil d'État du 8 novembre 2001.

Les amendements proposés concernent essentiellement :

- a) la création d'une entité de police de l'aéroport via un règlement grand-ducal ;
- b) une précision de la formule des « activités de développement, de mise en valeur et d'exploitation de l'aéroport » par un organisme de droit public ou privé ;
- c) la modification de la loi du 11 juillet 1996 autorisant l'extension de l'aérogare dans le sens d'une autorisa-

tion pour le gouvernement de faire procéder à la construction d'une nouvelle aérogare comprenant en outre la réalisation d'un terminal pour petits porteurs, d'un parking souterrain et d'une centrale de cogénération ainsi que l'aménagement des alentours pour un coût de 324 325 000 ¤ ;

d) des dispositions concernant l'interdiction d'abandonner des aéronefs dans d'enceinte de l'aéroport.

La délégation luxembourgeoise du Comité économique et social de la Grande Région

Le gouvernement a approuvé la liste des membres effectifs et suppléants de la délégation luxembourgeoise du Comité économique et social de la Grande Région.

Il s'agit des personnes suivantes :

Membres effectifs:

- M. Léon Drucker (représentant du LCGB, directeur adjoint de la Chambre du Travail) (suppléant : M. Robert Weber, président national du LCGB);
- M. Jean-Claude Reding (secrétaire général de la CGT-L) (suppléant : M. Josy Kontz, représentant de la CGT-L);
- M. Norbert Geisen (président de la Fédération des Artisans) (suppléant: M. Thierry Glaesener) (vice-président de la Chambre de Commerce, administrateur de la FEDIL);
- M. Norbert Friob (président de la Confédération des Classes moyennes, vice-président de la Chambre de Commerce) (suppléant: M. Paul Hippert, directeur de la Chambre de Commerce);
- Mme Alexandra Guarda-Rauchs (attachée de gouvernement, ministère de l'Économie);
- M. Carlos Guedes (attaché d'administration, ministère de l'Intérieur);

Regard sur les activités gouvernementales

25 janvier 2002

La publicité dans les programmes luxembourgeois par câble

Dans le contexte d'une réforme de la législation sur les médias électroniques, le Conseil a décidé d'autoriser le recours à la publicité dans les programmes luxembourgeois par câble comme moyen de financement, sous les mêmes conditions que celles qui sont actuellement imposées au programme de télévision RTL. Le régime libéralisé en matière de diffusion de messages publicitaires sera applicable à partir de la mi-septembre 2002.

1er février 2002

Rentendësch: mise en place de trois groupes de travail

Conformément à la déclaration finale du 16 juillet 2001 du *Rentendësch*, le Conseil a décidé la mise en place de trois groupes de travail dont la mission est de procéder à des analyses supplémentaires dans trois domaines, à savoir :

- 1) l'individualisation des droits de pension;
- 2) les sources de financement alternatives et complémentaires :
- 3) la détermination des pensions en fonction des carrières dynamiques.

Ces groupes de travail connaîtront la même composition que le *Rentendësch* et regrouperont ainsi des représentants des départements ministériels concernés, des groupes politiques parlementaires et des partenaires sociaux.

Le 1^{er} groupe « individualisation des droits de pension » comportera également des représentantes du Conseil national des femmes luxembourgeoises.

Les travaux des groupes de travail 1) et 2) débuteront au

cours du mois de février. Le groupe 3) entamera ses travaux après la conclusion des travaux des 2 autres groupes de travail.

Construction d'une maison pour toxicomanes

Les membres du gouvernement ont arrêté le principe d'une construction d'une maison pour toxicomanes à l'aide de fonds mis à disposition de l'État par le Fonds de lutte contre le trafic de stupéfiants.

Ce fonds tient à la disposition de l'État un montant de 1,66 millions ¤ (= coût total suivant devis) pour la construction d'une maison pour toxicomanes, sur un terrain appartenant à l'État dans la rue de Hollerich à Luxembourg-Ville.

La construction de la maison pourra commencer après la démolition de l'immeuble existant qui est inapte aux fins visées.

L'aménagement des locaux prévoit des installations permettant aux toxicomanes de consommer les drogues sur place, dans le cadre du projet pilote « programme de substitution » qui prévoit également une distribution contrôlée d'héroïne à partir de 2003.

La maison offrira également 15 chambres à coucher.

Projet de loi relative à la publicité foncière

A été adopté le projet de loi relative à la publicité foncière. Le présent projet tend principalement à régler à court terme certaines questions fondamentales préalables en vue de la réalisation du projet informatique « publicité foncière » engagé par le gouvernement, appelé à moderniser fondamentalement les procédures en matière de mutations immobilières.

Il est, en effet, prévu d'élaborer un système informatisé avec trois intervenants principaux, à savoir, les notaires (ou les créateurs d'actes comme l'État et les communes), l'administration de l'enregistrement et des domaines (AED) et l'administration du cadastre et de la topographie (ACT).

Regard sur les activités gouvernementales

Le projet « publicité foncière » prévoit ainsi un traitement informatique des procédures, une tenue à jour constante des données et un mode d'échange d'informations simple et efficace entre les différents intervenants.

La mise en place de ce projet nécessite la modification de trois texte législatifs, à savoir 1) la loi du 26 juin 1953 concernant la désignation des personnes et des biens dans les actes à transcrire ou à inscrire au bureau des hypothèques, 2) la loi du 30 mars 1979 organisant l'identification numérique des personnes physiques et morales et 3) la loi du 9 août 1980 relative à l'inscription des testaments.

8 février 2002

Convention d'Orviedo pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine

Suite aux discussion du Conseil de la semaine dernière au sujet de la Convention d'Oviedo pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine, les membres du gouvernement ont approuvé la lettre de saisine de la Commission consultative nationale d'éthique (CNE). Sur proposition du ministre de la Santé Carlo Wagner, le gouvernement marque son accord de saisir la CNE non seulement de la question de principe de la recherche sur l'embryon in vitro à des fins thérapeutiques, mais aussi dans l'hypothèse d'une réponse affirmative à la question de principe, d'une proposition de modalités et de conditions entourant la recherche. Rappelons que le Conseil avait décidé dans sa séance du 1er février 2002, d'attendre l'avis de la CNE avant tout autre progrès en ce dossier.

22 février 2002

Le projet de loi portant approbation de l'accord de coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Région Bruxelles-Capitale A été adopté le projet de loi portant approbation de l'Accord de coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Région Bruxelles-Capitale, signé à Luxembourg, le 29 octobre 2001.

Suite aux dernières réformes constitutionnelles belges attribuant plus de pouvoirs aux entités fédérées, le Luxembourg poursuit une politique qui a pour but d'assurer la continuité de la coopération équilibrée avec les entités fédérées belges.

Ainsi, après la signature d'un tel accord avec la Région wallonne et la Communauté française, le 6 mai 1999, et avec la Région et la Communauté flamandes, le 15 décembre 2000, le présent accord de coopération avec la Région Bruxelles-Capitale met l'accent particulièrement sur les relations économiques bilatérales et sur l'intensification de la coopération en matière de commerce extérieur entre les deux parties.

Dans le domaine des transports, le volet de la liaison ferroviaire entre les « capitales européennes » (Bruxelles, Luxembourg, Strasbourg) est mis en exergue.

1er mars 2001

La révision de l'article 114 de la Constitution dont l'objet est les modalités futures de la révision constitutionnelle

Les membres du gouvernement ont examiné les propositions faites par la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle de la Chambre des députés en ce qui concerne la révision de l'article 114 de la Constitution dont l'objet est les modalités futures de la révision constitutionnelle. Le gouvernement marque son accord avec la proposition de modification constitutionnelle en deux votes successifs, séparés par un intervalle d'au moins trois mois.

Le gouvernement approuve également le principe de l'organisation d'un référendum, lorsque, dans les deux mois qui suivent le premier vote, demande en est faite par un certain nombre de députés ou d'électeurs. Concernant ces nombres, le gouvernement estime qu'il

Regard sur les activités gouvernementales

serait préférable de prévoir un tiers des députés qui devraient, le cas échéant, se prononcer en faveur d'un référendum ou, dans l'hypothèse d'une initiative émanant d'électeurs, de prévoir un pourcentage de 15% des électeurs inscrits sur les listes électorales pour les élections législatives plutôt qu'un nombre fixe. En outre, le gouvernement devrait également pouvoir prendre l'initiative de l'organisation d'un référendum de révision constitutionnelle.

La proposition soumise à référendum ne pourra être adoptée que si elle recueille la majorité des suffrages valablement exprimés. Le référendum dont question ne devrait avoir qu'un caractère consultatif. Concernant les conditions de quorum de présence et de vote, le gouvernement est d'avis qu'une majorité spéciale fixe, à savoir deux tiers des députés, doivent se prononcer en faveur de la révision constitutionnelle tout en laissant tomber l'exigence d'un quorum des présences et tout en faisant abstraction des votes par procuration qui ne seront pas admis.

8 mars 2002

Protocole de Kyoto

Par rapport au protocole de Kyoto, le gouvernement a tenu à préciser à nouveau qu'il a l'intention de respecter l'objectif de la réduction des émissions de CO₂ de 28% par rapport à l'année 1990.

Compte tenu que le Danemark avait émis la demande de voir corriger ses émissions pour l'année 1990 dans certains aspects, le Luxembourg a été d'avis que la même méthodologie devrait s'appliquer uniformément à tous les pays.

Qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Le conseil a approuvé le projet de règlement grand-ducal relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Ce projet de règlement grand-ducal se propose de transposer en droit national la directive européenne du conseil du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eux destinées à la consommation humaine et de remplacer ainsi le règlement grand-ducal du 11 avril 1985 en la même matière.

Rappelons que, bien avant cette date, plusieurs pays de la Communauté européenne, dont le Luxembourg, avaient déjà légiféré en matière de qualité de l'eau potable, la réglementation s'inspirant alors largement des recommandations afférentes de l'Organisation mondiale de la Santé.

C'est ainsi que le Luxembourg avait pris, en 1970 déjà, le règlement grand-ducal relatif aux eaux destinées directement ou indirectement à la consommation humaine et fixé des valeurs limites pour les paramètres les plus pertinents pour la qualité hygiénique de l'eau potable.

Ces valeurs sont encore en vigueur aujourd'hui. Le nouveau texte, outre de tenir compte des nouvelles connaissances en matière d'hygiène de l'eau, apporte des détails quant aux suites à donner aux cas éventuels de nonrespect des diverses exigences de qualité.

22 mars 2002

Raccordement du Grand-Duché de Luxembourg au TGV Est-Européen

Les membres du gouvernement ont adopté le projet de loi sur le raccordement du Grand-Duché de Luxembourg au TGV Est-Européen. Le projet de loi a pour objectif l'approbation du protocole d'accord relatif au raccordement du Luxembourg au TGV Est-Européen qui fut signé le 28 janvier 2002 par les ministres des Transport français et luxembourgeois.

Le projet prévoit l'autorisation pour le gouvernement de participer au financement de la partie sur le territoire français du TGV Est-Européen.

Il s'inscrit ainsi dans le droit fil des orientations dégagées dès 1989 par une motion adoptée par la Chambre des députés, dont la principale motivation était de garantir la desserte de la ville de Luxembourg. Suite à la réali-

Regard sur les activités gouvernementales

sation de le première phase du projet, en 2006, la ville de Luxembourg sera reliée au trajet à grande vitesse vers Paris et, suite à la réalisation de la deuxième phase, au trajet vers Strasbourg. Le montant de la participation financière luxembourgeoise est fixé à 117,39 millions ¤.

« Centre de séjour provisoire »

A été adopté le projet de règlement grand-ducal créant un « centre de séjour provisoire » pour étrangers en situation irrégulière.

Ce projet de règlement grand-ducal propose la création, à l'intérieur du Centre pénitentiaire de Luxembourg, d'une structure spéciale strictement séparée et réservée à l'accueil exclusif des étrangers qui font l'objet d'une mesure d'expulsion ou de refoulement.

Ces personnes ne seront donc plus mélangés aux détenus de droit commun.

Il est proposé d'instituer un régime spécial qui précise les droits et obligations de ces personnes. Ainsi, elles doivent être informées dans des délais assez stricts sur leur situation administrative.

Bénéficiant d'un droit à la correspondance écrite illimitée et de la liberté de choisir les émissions radiophoniques et télévisées, elles ne peuvent être soumis à aucune obligation de travail en prison.

Le projet de règlement vise par ailleurs à mettre en œuvre le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes pour autant que les structures permettent de les loger dans des quartiers séparés.

Concernant l'organisation administrative des établissements pénitentiaires, le projet de règlement grand-ducal modifie les dispositions existantes portant sur l'administration et le régime interne des établissements pénitentiaires, ceci afin de permettre aux gardiens masculins et féminins d'occuper les différents postes des services de garde au centre pénitentiaire.

Le service de garde à l'intérieur du quartier pour femmes ne sera désormais plus exclusivement effectué par

le personnel féminin. Dans le même ordre d'idées, le directeur n'aura plus besoin de se faire accompagner par une gardienne à l'occasion de ses tournées dans le quartier pour femmes.

Amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie luxembourgeoise

Le gouvernement s'est déclaré d'accord avec la prorogation de l'accord volontaire entre le gouvernement et la FEDIL relatif à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie luxembourgeoise.

Cet accord volontaire du 1er mars 1996 a permis de réduire l'intensité énergétique de l'industrie de 14% dans la période de référence allant de 1990 à 2000, ce qui correspond à un taux de 1,4% par année. Le nouvel accord qui couvre la période 2000 à 2006 met l'accent sur un suivi plus systématique de l'action des entreprises participantes en les incitant notamment à réaliser des audits énergétiques.

En contrepartie des efforts réalisés par l'industrie luxembourgeoise, le gouvernement soutiendra les entreprises par des instruments positifs sous forme d'aides financières (dans le cadre des règles du droit communautaire) ou d'assistance aux frais d'études générés par les audits énergétiques.

Le gouvernement s'engage par ailleurs à éviter, dans la mesure du possible, une introduction unilatérale de taxes sur la consommation d'énergie, mais la situerait toujours dans le cadre des discussions sur l'introduction d'une taxe harmonisée sur l'énergie sur le plan international.

Règlement du compte général de l'exercice 2000

Le gouvernement a adopté le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2000. Il ressort du compte général 2000 que l'État a pu bénéficier de plus-values importantes au niveau des recettes qui s'élevaient, au 31 décembre 2000, à 229,3 milliards LUF au lieu des 194,2 milliards LUF inscrits au budget total définitif pour l'exercice 2000.

Comme 30,6 milliards LUF de ces plus-values ont été utilisés pour les dotations des différents fonds d'inves-

Regard sur les activités gouvernementales

tissements spéciaux par la loi du 21 décembre 2000, le compte général retient un excédent budgétaire de 87,8 millions LUF pour l'exercice 2000.

Marque nationale de la viande de porc

A été adopté le projet de règlement grand-ducal relatif à la marque nationale de la viande de porc et fixant les conditions d'attribution de cette marque.

Ce projet de règlement grand-ducal propose de modifier le règlement grand-ducal du 19 décembre 2000 en la même matière, afin de pouvoir tenir compte des conséquences provoquées par l'éclosion de la peste porcine et des limitations très strictes qui ont été imposées aux exploitations porcines en ce qui concerne les mouvements des animaux.

Il s'avère qu'en raison d'une durée de rétention plus longue, bon nombre d'animaux destinés au label de la marque nationale ont dépassé le poids maximum autorisé pour prétendre à ce label de qualité. Ce poids est, en temps normaux, compris entre 77 et 110 kg. Le projet de règlement grand-ducal propose de prévoir une dérogation pour la limite du poids maximum et ce jusqu'à 150 kg.

29 mars 2002

Programme de la présidence luxembourgeoise du Comité des ministres du Conseil de l'Europe

La Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a présenté aux membres du gouvernement le programme de la présidence luxembourgeoise du Comité des ministres du Conseil de l'Europe de mai à novembre 2002.

Le Luxembourg placera sa présidence sous le thème général de « la bonne gouvernance : réaliser les objectifs fondamentaux du Conseil de l'Europe ». Les principaux sujets se résument comme suit :

1) défendre les droits de l'homme, la démocratie pluraliste et la prééminence du droit ;

- 2) contribuer à la stabilité démocratique de l'Europe à travers le soutien des réformes démocratiques, législatives et constitutionnelles dans les États membres ;
- 3) rechercher des solutions aux problèmes de société auxquels les États membres doivent faire face ;
- 4) favoriser la prise de conscience et le développement de l'identité e de la diversité culturelle européennes. Pendant ce semestre de la présidence luxembourgeoise diverses conférences et manifestations sont prévues à Luxembourg et à Strasbourg.

Extension de l'itinéraire culturel Vauban, muséographie et aménagement des niveaux -1 et -2 du musée de la Forteresse

Le Conseil a approuvé le projet de loi relatif à l'extension de l'itinéraire culturel Vauban et à la muséographie et l'aménagement des niveaux -1 et -2 du musée de la Forteresse.

Le projet de loi concerne la restauration, la reconstruction partielle et la remise en valeur d'un certain nombre de vestiges de la forteressede Luxembourg (ancien bastion Berlaimont et Porte d'Eich, Porte des Bons-Malades, Fort Niedergrünewald, hauteurs du Pfaffenthal, Fort Obergrünewald, ouvrages militaires adjacents au Fort Thüngen), ainsi que la muséographie et des aménagements supplémentaires du musée de la Forteresse.

L'ensemble des travaux est établi sur une période de cinq ans. Le coût des travaux s'élève à 14 millions ¤ imputables au Fonds pour les monuments historiques.

Il faut préciser que sur le plan international, les deux itinéraires culturels luxembourgeois (Wenzel et Vauban) sont considérés comme exemplaires.

Étant donné que les sites fortifiés exercent une forte attraction sur les touristes, le circuit Vauban contribuera à davantage développer le tourisme culturel. De même, les retombées économiques ne doivent pas être sous-estimées.

Selon une enquête du Service des sites et monuments nationaux, le circuit Vauban et le musée de la Forteresse

Regard sur les activités gouvernementales

sont considérés à terme par l'ensemble des visiteurs comme les points d'attractions les plus importants de la ville.

Projet de loi relatif à l'aménagement du Parc *Dräi Eechelen*

A été adopté le projet de loi relatif à l'aménagement du Parc *Dräi Eechelen* à Luxembourg-Kirchberg. Le projet de loi prévoit l'aménagement des alentours du Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean et du musée de la Forteresse en parc public et la construction de la passerelle de liaison entre les deux musées.

Le paysage proposé, ouvert en permanence au public, respecte et unifie les constructions anciennes et nouvelles sans apporter ni ouvrages ni tracés architecturaux supplémentaires et tout en maintenant le panorama sur la Vieille Ville.

L'ensemble du site permettra de souligner la volonté du gouvernement de favoriser un tourisme culturel, durable et intégré. 1,5% du coût de construction sera réservé à l'aménagement artistique.

Les lieux majeurs du parc seront : la rampe d'accès depuis la Place de l'Europe vers le musée d'Art moderne, le parvis du musée, l'esplanade vers la ville haute avec ses gradins, créée entre le parvis du musée de la Forteresse et le Fort Obergrünewald et la terrasse au pied des remparts du Fort Obergrünewald.

Promotion de l'éducation aux droits de l'homme

Suite à une lettre adressée au Premier ministre par la Commission consultative des Droits de l'homme, dans laquelle la Commission consultative recommande que des mesures adéquates soient prises afin de promouvoir l'éducation aux droits de l'homme, le gouvernement a décidé de renforcer la formation en cette matière dans le cadre du stage de formation pédagogique ainsi que dans le cadre de la forma-tion professionnelle continue des enseignants.

Bulletin d'Information et de Documentation

Les discours 128 Les discours Europa: ein komplizierter Kontinent, discours de Jean-Claude Juncker, Premier ministre, lors de la conférence Christoph-Martin-Wieland à Erfurt

15 janvier 2002 (Nur das gesprochene Wort gilt)

Reden soll ich über Europa als komplizierten Kontinent - ein weites Feld - weil wer Europa in seiner gesamten Komplexität durchwandern würde, der könnte dies nicht in einem auf 50 Minuten begrenzten Vortrag tun.

Der bräuchte eigentlich schon für die Einleitung wesentlich länger, weil Europa ist ein nun wirklich kompliziertes *Mixtum compositum* aus sehr unterschiedlichen Kulturen, Landschaften, Religionen und religiösen Ansichten, ein Bad aus unterschiedlichen geschichtlichen Erfahrungen, aus sehr prononciert differenzierend sich entwickelnden literarischen und sprachlichen Hintergründen.

Das was man als Einheit in Vielfalt bezeichnet, zeichnet sich mehr durch Vielfalt als durch Einheit aus und die einfachen Zeitgeister, die das Komplizierte und das Differenzierte einfach machen möchten, werden an diesem europäischen Reichtum scheitern.

Weil Europa so kompliziert ist, reden wir auch kompliziert über Europa. Dabei wäre es angebrachter, wir würden kompliziert über Europa denken und einfach über Europa reden, statt, wie viele dies tun, kompliziert über Europa zu reden und zu einfach über Europa zu denken. Und wer das Einfache und das Komplizierte miteinander in Verbindung bringt, einfaches Reden, kompliziertes Denken, kommt dem was es in Europa zu leisten gilt, wesentlich näher als andere.

Nach dem 2. Weltkrieg war Europa eigentlich einfach, weil die Menschen, die aus den Konzentrationslagern, von den Frontabschnitten in ihre Heimatländer zurückkehrten, sehr wohl verstanden hatten, dass Ernst gemacht werden müsste mit dem Satz "Nie wieder Krieg in Europa!" Das haben die Europäer zwar nach jedem Krieg so gesagt und sich vor vielen Denkmälern auch immer wieder die Hände gereicht, aber 1945 war das Jahr in dem die Europäer das zum ersten Mal nicht nur sagten, sondern sich auch Instrumente in die Hand

gaben, um dies dann auch Wirklichkeit werden zu lassen. Wer wie mein Vater, und mit ihm Millionen andere, Soldat im 2. Weltkrieg war, verwundet aus diesem Krieg zurückkam, hatte eigentlich in seiner Biographie so Schlimmes und so Unbeschreibliches erlebt, dass man Verständnis dafür gehabt hätte, wenn diese Männer und diese Frauen nichts getan hätten, und sich nur noch mit ihrer eigenen Vita und nicht mit der Vita des Kontinentes beschäftigt hätten. Haben die aber nicht getan, und es stünde uns Jüngeren etwas besser zu Gesicht, wenn wir respektvoller auf die Lebensleistung dieser Kriegsgeneration zurückblicken würden. Weil dass es uns heute gut geht, hat wesentlich mit der Lebensleistung unserer Eltern und der Kriegsgeneration zu tun. Dass Europa nach dem 2. Weltkrieg wieder auf die Beine kam, dass aus Europa etwas wurde, hat nicht nur mit weisen Staatsmännern aus dieser Zeit zu tun, sondern damit, dass viele Männer und Frauen ohne Namen das, was diese Staatsmänner an ihrer Stelle für sie formuliert haben, mitgetragen haben. Hätten die sich verweigert, hätten Adenauer, hätten Schuman, hätten De Gasperi, hätten Bech das nicht bewirken können, was sie, im wahrsten Sinne des Wortes, lostraten. Deshalb gehört unsere volle Anerkennung denen, die nicht nur unsere Vorgänger als Staatslenker waren, sondern auch unsere Vorgänger als Eltern waren. Die Zeiten sind besser geworden, weil der Krieg unsere Eltern besser gemacht hat und wir sollten uns schämen, dass wir manchmal so tun, als ob wir es unwahrscheinlich schwerer und schwieriger hätten, als diese Generation es hatte. Es war die beste europäische Generation, die es auf unserem Kontinent je gegeben hat.

Man muss Europa heute neu begründen und man muss Europa auch so begründen, dass die Begründung auch noch in 20 oder 30 Jahren gültig sein wird. Meine große Sorge ist eigentlich, dass diejenigen, die im Jahre 2030, 2040 Europa regieren und unsere Gesellschaften animieren werden, zwischen unserer Zeit und ihrer Zeit nicht irrsinnig viel erlebt haben werden und dass deren historische Bezugspunkte sich völlig verschoben haben werden. Mann und Frau in meiner Generation können mit den Namen Hitler und Stalin noch etwas anfangen, weil wir zumindest aus den Erinnerungen und Erfahrungen und Erzählungen unserer Eltern erfahren haben, was damals war. Für diejenigen, die im Jahre 2030 regieren werden, werden Hitler und Stalin so weit entfernt sein, wie Wilhelm II. und Clemenceau heute für uns, man wird sie

nur noch als entfernte historische Gestalten zur Kenntnis nehmen, falls überhaupt, und wird sich überhaupt nicht vorstellen können, für welches Tun und für welches Nichtstun beide und andere eigentlich standen. Und auch die Erinnerung an die "Heiligen" der 2. Hälfte des 20. Jahrhunderts, an Adenauer, an Schuman, an andere, wird auch verblasst sein. Das heißt, dass man den europäischen Entwurf so neu begründen muss, dass er als Beweiskette reicht für die restliche Zeit des 21. Jahrhunderts und vor allem für seine 2. Hälfte. Und deshalb muss man, wie ich finde, obwohl das manchmal paternalistisch klingt, trotzdem auf die eigentlichen Beweggründe eingehen, die schon während des 2. Weltkrieges und sofort nach dem 2. Weltkrieg Millionen Männer und Frauen in Europa auf die Idee brachten und auf den Weg brachten hin zu einem besser zusammengefügten Europa.

Es ist nicht so, wie viele Eilige und Oberflächliche denken, dass die alten Dämonen die europäischen Landschaften auf immer und ewig verlassen hätten. Ich glaube, dass die dramatische Frage in Europa in diesem Jahrhundert, so wie in den vergangenen Jahrhunderten, die Frage zwischen Krieg und Frieden bleibt: die Versuchung, das Gesetz des Stärkeren anderen aufzuzwingen, die Versuchung, politische Konflikte mit militärischen Mitteln zu lösen, statt durch geduldiges Zuhören und Zureden. Diese Versuchung wird immer eine europäische Versuchung bleiben. Und wer die Geschichte unseres Kontinentes kennt, wer sie zumindest geistig durchlitten hat, der wird wissen, dass diese Frage nie endgültig geklärt sein wird. Und deshalb bleibt die eigentliche Ursache die uns zu überzeugten und überzeugenden Europäern machen sollte, die Frage, die ewige europäische Frage, zwischen Krieg und Frieden. Und alles was geleistet werden muss, muss man im Lichte dieser fundamentalen kontinentalen Auseinandersetzung sehen. Und das muss man auch den Menschen, vor allem den jüngeren Menschen, heute immer wieder erklären. Und nichts, was geworden ist im Nachkriegseuropa, wäre so geworden wie es geworden ist, wenn es nicht diese fundamentale Abkehr vom kriegerischen Denken und diese prinzipielle Hinwendung zur friedfertigen Politik und zu friedfertigem Umgang miteinander gegeben hätte.

Ich weiß aus meinen jungen Finanzministerjahren noch, dass wir in Luxemburg einmal die Mehrwertsteuer von 12

auf 15 % erhöhen mussten, weil wir einen Kompromiss Europa geschlossen hatten in Richtung Harmonisierung der Mehrwertsteuer. Das passierte übrigens unter meinem Vorsitz, im Juni 1991, weil es in Europa in Steuerfragen immer nur Fortschritte gibt, wenn Luxemburg den Vorsitz im Ministerrat der Europäischen Union hat. Und damals habe ich den Luxemburgern erklärt: "Ja also ietzt müssen wir mit der Mehrwertsteuer von 12 auf 15 % im Regelsatz hoch", und da hilft es nicht viel, wenn sie dann erklären, das wäre eine Frage von Krieg und Frieden. Das sehen die Menschen dann nicht. Trotzdem ist es so, dass auch im kleinsten Detail das Ganze nur verständlich wird, wenn man die eigentliche Begründung für europäische Integration immer vor Augen hat. Wer auf nationale Sonderwege verzichtet, weil das Europäische an unserem Tun uns dazu verleitet Kompromisse zu schmieden, uns auf gemeinsame Wege zu machen, der wird verstehen, dass man mit der Begründung "Krieg und Frieden" im politischen Alltagsgeschäft nicht weiterkommt. Aber manchmal sollte man die Menschen darauf aufmerksam machen, dass es eigentlich darum geht, die nobelste Aufgabe, die es in der Politik überhaupt gibt - nämlich Frieden zu schaffen wahrzunehmen und dass dies das tragende Fundament der europäischen Integration ist.

Zu dieser europäischen Beweiskette, Krieg und Frieden, als erstes Element müssen sich selbstverständlich zusätzliche Elemente hinzugesellen. Es müsste Menschen eigentlich leicht vermittelbar sein, wieso klassische Nationalstaaten die Aufgaben, die die Gegenwart stellt, nicht im Alleingang bewältigen können. Wer heute denkt, Wirtschaftspolitik noch im Sinne Nationalökonomie betreiben zu können, der irrt sich fundamental über die Elementarzusammenhänge in der globalisierten Welt. Es müsste eigentlich vermittelbar sein, dass auch in Wirtschaftsfragen ein mehr an Europa und in Währungsfragen ein gleiches Maß an Europa auch für die kommenden Jahrzehnte unabdingbar von uns gefordert werden. Die Tatsache, dass wir jetzt in die allerletzte Stufe der europäischen Wirtschafts- und Währungsunion am 1.1.2002 eingetreten sind, zeigt doch, dass die Europäer zu unwahrscheinlichen Leistungen fähig sind, wenn sie politische Überzeugungen und einen klaren Zeitplan in ausreichendem Maße haben, und wenn sie von einem politischen Willen beseelt sind, der nicht erlahmt, wenn die Schwierigkeiten

zunehmen. Niemand hätte uns zugetraut, dass es uns gelingen würde - im übrigen zum ersten Mal in der Geschichte der Menschheit - aus 12 Währungen eine Währung zu machen. Ich war ja dabei 1991, habe die Regierungskonferenz, die zur europäischen Wirtschaftsund Währungsunion geführt hat, im ersten Semester 1991 im Vorsitz bestritten, als die knallharten Gegensätze u. a. zwischen deutscher und französischer Wirtschaftsund Finanzpolitik aufeinander prallten. Ich weiß noch um die Mühe, die wir hatten, um das einigermaßen zu begradigen, ins richtige Lot zu kriegen. Das war ein großes Stück Entgegenkommens, vor allem Frankreichs und Deutschlands, und weil ich der einzig Überlebende eigentlich der Maastrichter unterzeichnenden Vertragsparteien bin, höre ich natürlich auch mit Zärtlichkeit in den Ohren und im Herzen all denen zu, die sich jetzt mit der Glaubensstärke der Neu-Entdeckenden zu eifrigen Euro-Befürwortern mausern.

Ich habe viele kennengelernt, die heute in hohen Staatsämtern sind, nicht nur in Frankreich, die bei unseren ersten Gesprächen über den Euro, sehr lau mit diesen schwächelnden politischen Themata umgingen. Und wäre ich Bischof, würde ich mir wünschen, dass die katholische Kirche so viele Spätberufene hätte, wie der Euro, dann gäbe es keinen Priestermangel. Müssten Seminare gebaut werden und nicht nur Zentralbanken zusammengelegt werden.

Deshalb ist das ein großes Stück Europa, das wir hingekriegt haben, und es ist eine gewaltige politische Leistung der Europäer, die sie sich selbst nicht zutrauten, und diejenigen, die uns aus der Ferne beobachteten, uns auch nicht zutrauten. Ich erinnere mich an einen offiziellen Besuch bei Präsident Clinton im August 1995. Da waren Helmut Kohl, Jacques Delors, zwei, drei andere und ich, relativ isolierte Verfechter des Euro-Gedankens in Europa.

Das hat die Amerikaner irgendwie beeindruckt, dass man so eine politische Minderheit in Europa darstellt. Bevor die Euro-Bewegung sich der Ökumene zugewandt hat war das ja das Steckenpferd einiger Weniger. Und Clinton hat dann auch gesagt: "Also mit der europäischen Wirtschafts- und Währungsunion, das wird wohl nicht so schnell gehen, wie ihr es euch gedacht habt", und der amerikanische Finanzminister Rubin hat auch amüsiert gefragt: "Ja wie ist denn das mit dieser euro-

päischen Wirtschafts- und Währungsunion?" Und ich habe dann vorgetragen, so wie in der Fakultät, mit einem schönen Plan, wie das alles gemacht wird. Und der leichte Spott, der das Gesicht dieses Mannes zeichnete, hat sich während meines Vortrages eigentlich noch tiefer in sein Gesicht eingegraben, als dass er entschwunden wäre. Und er hat dann zum Schluss gesagt, er würde uns viel Freude wünschen und auch viel Erfolg, aber das Ganze würde ja nichts werden.

Zwei Jahre später, 1997, war ich wieder in Washington, als Finanzminister und habe an den Jahrestagungen der Weltbank und des Internationalen Währungsfonds teilgenommen. Ich bekam damals in meinem Hotel einen Anruf des amerikanischen Finanzministers.

Ober mit mir über den Euro reden könne. Und an dem Tag hab ich mir gesagt: "Das wird etwas mit dem Euro, weil wenn der amerikanische Finanzminister sich Sonntag morgens früh um halb acht in sein Ministerium setzt und den luxemburgischen Finanzminister zum Frühstück bittet, dann ist das ein unabweisbares Signal dafür, dass aus dem Euro etwas werden wird. Und so war es dann auch.

Die Menschen haben übrigens diesen Euro, wie ich finde, auf eine sehr beeindruckende Art und Weise auch angenommen. Es ist in höchstem Maße erstaunlich, wie wenig Probleme es gab und wie groß der Zuspruch zu dieser neuen Währung ist. In Luxemburg haben am gestrigen Tag 98 % der Handelstransaktionen, Einkäufe und usw. in Euro stattgefunden.

Das finde ich sehr gut, das macht Freude, obwohl ich übereifrige Europapolitiker bitten würde, das auch nicht zu überwerten.

Die Leute hatten eigentlich auch keine andere Wahl, als sich jetzt mit Euro einzudecken. Aber wir sollten jetzt diese erkennbare Zustimmung in den öffentlichen Meinungen Europas nutzen, um darauf aufmerksam zu machen, dass es bei der Euro-Einführung und bei dem gesamten Euro-Projekt nicht vordringlich um ein wirtschaftliches oder währungspolitisches Projekt geht, sondern dass der Euro nur Teil eines breiteren europäischen Gesamtentwurfes ist. Um an den ersten Punkt meiner Beweiskette anzuknüpfen, Euro und Europäische Währungsunion sind Friedenspolitik mit anderen Mitteln.

132 Les discours

Victor Hugo hat in einem etwas entfernteren Jahrhundert schon gesagt, dass die Menschen so lange geteilt sein werden, wie ihre Währungen geteilt sind.

Die europäischen Institutionen und die Osterweiterung der EU, discours de Jean-Claude Juncker, Premier ministre, dans le cadre du Erfurter Dialog

15 janvier 2002

Frau Landtagspräsidentin,

Herr Ministerpräsident, meine sehr verehrten Kollegen aus Parlament und Regierung,

meine Damen und Herren!

Wie schon heute Mittag bei einem Vortrag an der Erfurter Universität, möchte ich Sie darauf aufmerksam machen, dass meine Reisen nach Erfurt die Republik regelmäßig erschüttern. Als ich letztes Mal in Erfurt redete — Sie können sich daran erinnern, Herr Kollege Vogel — ist während meiner Rede Oskar Lafontaine zurückgetreten. An der falschen Stelle habe ich plötzlich festgestellt, dass Bewegung im Saale aufkam, und ich würde Sie deshalb bitten, mit unbestimmten Gemütsäußerungen heute etwas vorsichtiger umzugehen, da ich das durchaus mißverstehen könnte.

Ich bin gerne in Erfurt, nicht zuletzt deshalb, weil ich Herrn Dr. Vogel noch aus seiner rheinland-pfälzischen Zeit kenne. Ich war damals Fraktionssekretär meiner Partei – so heißt das bei uns in Luxemburg, hier würde man wohl Parlamentarischer Geschäftsführer sagen – und Herr Dr. Vogel hat uns zu der Zeit als rheinland-pfälzischer Ministerpräsident in Luxemburg besucht. Ich habe neulich sogar noch ein Buch mit Widmung von ihm in meinem Bücherschrank entdeckt. Herr Dr. Vogel gehört zu jenen deutschen Politikern, die in Luxemburg sehr beliebt sind, nicht nur aus damaliger rheinland-pfälzischer Sicht, sondern auch als Thüringer Ministerpräsident heute.

Vor einigen Jahren, wäre es noch nicht möglich gewesen, morgens so problemlos in Luxemburg ein Flugzeug zu besteigen und dann hier in Erfurt zu landen, ohne dass mich jemand an der Landung gehindert hätte. Jetzt konnte ich durch die Stadt spazieren und die Menschen kennenlernen – das habe ich sehr genossen, weil das eben vor einigen Jahren noch nicht so einfach war.

Denn durch die Wende in Deutschland, durch den Fall der Mauer, durch alles, was unser Kontinent in den letzten zehn, fünfzehn Jahren erlebt hat, ist die Welt in Europa eigentlich besser geworden. Sei es auch nur, weil man sich heute überall dorthin begeben kann, wo einen der Freiheitsdrang hin treibt. Ich gehöre wohl zu jenen wenigen, die sich auch heute immer noch über die deutsche Wiedervereinigung freuen. Wenn ich in Deutschland bin, habe ich manchmal den Eindruck, daß ich der einzige im Saal bin, der das tut.

Der Umstand, dass die Deutschen wieder zueinanderfanden - dass zusammenkam und zusammenwuchs, was zusammengehörte — hat viel mit Europa zutun. Von Konrad Adenauer stammt der Satz, dass die deutsche Einigung und die europäische Einigung eigentlich nur zwei Seiten ein und derselben Medaille sind. Wenn es die Einbettung der deutsch-deutschen Wiedervereinigung in den gesamteuropäischen Prozess nicht gegeben hätte, wäre ein so behutsames Zusammenwachsen Deutschlands, wie wir es erlebt haben, nicht möglich gewesen.

Aber, – Europa hin oder Europa her – so ganz von allein ging das auch nicht. Auch hier mussten mutige Männern und Frauen Hand anlegen. Die Wende kam nicht von aussen, die Wende wurde von innen, aus der alten Bundesrepublik, von Menschen, welche nicht zögerten, herbeigeführt. Diese wußten 1989, auf Grund ihrer europäischen Reputation, wieso und weshalb es zu jenem Moment ums konkrete zielorientierte Handeln und nicht ums lange Reden ging.

Ich möchte hier wiederholen — was ich überall in Europa sage — dass Helmut Kohl große Verdienste um die europäische Einigung hat und ebenso große Verdienste um die deutsche Wiedervereinigung. Es stünde uns allen gut zu Gesicht, nicht so zu tun, als ob das nicht so gewesen wäre. Denn ich war dabei, und es war so, und es wurde gut gemacht. Keiner hätte es besser machen können.

Wir reden über vieles, was die Menschen nicht verste-

hen: über den Maastrichter Vertrag zum Beispiel; Herr Dr. Vogel hat dankenswerterweise darauf hingewiesen, dass der Euro und ich selbst die einzigen Überlebenden des Maastrichter Vertrages sind. Mir geht es zur Zeit noch besser als dem Euro, aber dem Euro wird es länger gut gehen als mir. Insofern freue ich mich auf das Stück Wegbegleitung, das ich ihm noch schenken darf.

Wir reden über Maastricht, über Amsterdam, über Nizza, über den Post-Nizza-Prozess, über die Erklärung von Laeken und ich habe nicht den Eindruck, dass die Menschen eigentlich sehr genau verstehen, worüber wir reden. Weil wir ja endgültig in der Kürzeldemokratie angekommen sind und manchmal reden auch die Staatslenker in Europa über die Prozesse, die sie selbst gestaltet haben, ohne noch im allerkleinsten Detail zu wissen, was sie eigentlich an Gestaltungsarbeit geleistet haben.

Die Erweiterung der Europäischen Union nach Ost- und Mitteleuropa sowie Südosteuropa steht vor der Tür, und es macht schon Sinn, sich mit diesem Gesamtprozess auch in historischer Perspektive zu beschäftigen. Seit 1994/1995 habe ich den Eindruck, dass die Erweiterung der Europäischen Union nach Ostmitteleuropa in den gestandenen Mitgliedstaaten der Europäischen Union eigentlich ein sehr unpopuläres Unterfangen ist. Erst wenn sie erfolgreich bestritten sein wird, wird man sich massiv und in breitester Ökumene zu ihr bekennen.

Es wird der europäischen Erweiterung so gehen wie der europäischen Wirtschafts- und Währungsunion und dem Euro. Ich kenne viele, die heute in höchsten Regierungsämtern sitzen, und die nicht nur Englisch und Französisch reden, die damals diesem Euro-Prozess sehr abwartend gegenüber standen. Wenn die katholische Kirche so viele Spätberufene hätte wie der Euro, dann hätten wir heute keinen Priestermangel. Insofern bin ich überhaupt nicht pessimistisch, wenn es um die Erweiterung der Europäischen Union geht, weil ich fest davon überzeugt bin, dass in zehn, fünfzehn Jahren alle sagen werden, dass das schon immer so und nicht anders zu vollziehen war. Mir gefällt später Zuspruch besser, als das Nicht-Einsehen von Irrungen und Wirrungen bei der konkreten Gestaltung von Prozessen.

Wenn man Politik macht, Politik für den Kontinent entwirft, dann muss man sich mit einigen Rahmenwerten beschäftigen, welche den Gestaltungsraum ausmachen. Wer an die Erweiterung nach Ost- und Mitteleuropa denkt, sollte nie vergessen, dass Politik auch immer etwas mit Geographie, mit Menschen und mit Wirtschaft zu tun hat. Und erst wenn man diese Eckpunkte europäischen Seins erfaßt hat und sich dann mit der zu erweiternden Europäische Union befasst, kann man ermessen, wie groß der Schwierigkeitsgrad dieses Projektes ist.

Mit der Erweiterung wird das Territorium der Europäischen Union, die europäische Geographie, um 1,1 Millionen Quadratkilometer zunehmen. Mit der Türkei werden es sogar 1,8 Millionen Quadratkilometer sein, so dass sich das Territorium der Europäischen Union, das politische Gebiet "Europäische Union", um 34 Prozent – beziehungsweise mit der Türkei um 58 Prozent – vergrößern wird.

Da kommen einige Große hinzu: Polen mit über 300.000 Quadratkilometern; Malta hat übrigens 316 Quadratkilometer. Ich nehme in zunehmenden Maße hier maltesische Beispiele in meine Rede auf, weil ich feststelle, dass Luxemburg aufgehört hat, das kleinste Mitgliedsland der Europäischen Union zu sein. Ein Großherzogtum bleiben wir trotzdem, aber dass andere, auch kleinere, sich zu uns gesellen, gefällt mir schon.

Politik hat etwas mit Menschen zu tun und wir werden viele Menschen in das europäische Boot aufnehmen müssen. Nicht weil wir jemanden zwingen, in dieses Boot zu steigen, sondern weil diese Menschen in dieses europäische Boot steigen möchten. Es gibt jetzt in den 15 Staaten der Europäischen Union 376 Millionen Europäer, inklusive 443.212 Luxemburger – Stand gestern Abend Mitternacht –, es werden 106 Millionen mehr werden, wenn zwölf Länder beitreten, so dass wir um 28 Prozent wachsen werden, rein bevölkerungsmäßig betrachtet. Oder um über 40 Prozent, wenn auch die Türkei Mitglied würde. Polen – 39 Millionen, Malta – weniger als Luxemburg, 383.000 Einwohner; es kommen also Große und Kleine in dieses europäische Boot.

Schon die alleinige Betrachtung der Geographie und der Bevölkerung zeigt, dass wir es hier schon mit einem sehr erheblichen Gesamtprozess zu tun haben, der in seiner Problemdichte noch deutlicher wird, wenn man ihn um das Wirtschaftliche ergänzt. Das europäische

Bruttosozialprodukt was heute 8,5 Milliarden Euro beträgt, wird sich durch die Erweiterung jedoch nur um insgesamt 350 Millionen Euro erweitern, beziehungsweise um 4,5 Prozent. Wenn man sich das vor Augen hält – ein Anstieg der Bevölkerung von 21 Prozent, ein Vergrößerung des Territoriums um 34 Prozent, aber eine Steigerung des Bruttosozialprodukt um nur 4,5 Prozent oder 6,6 Prozent, wenn ich die Türkei mit ins Blickfeld nehme –, merkt man schon, wo mögliche Probleme auf uns zukommen können.

Und wenn man das Bruttosozialprodukt pro Kopf berechnet, dann stellt man sehr schnell fest, dass das Einkommengefälle und das Bruttosozialproduktgefälle (an sich) in der sich langsam heranbildenden Europäischen Union erheblich sind. Bulgarien beispielsweise erreicht 24 Prozent des durchschnittlichen Pro-Kopf-Einkommens der Europäischen Union. Zypern allerdings schon wiederum 82 Prozent, was zeigt, dass sich auch bei den neu hinzutretenden Bewerberländern die ökonomischen Grundstrukturen und das Einkommensverhältnis sehr verschiedenartig gestalten.

Man muss allerdings auch in Betracht ziehen, dass die Bewerberstaaten oder die Kandidatenländer - beide Ausdrücke mag ich nicht so sehr, einen besseren Ausdruck habe ich leider bisher noch nicht gefunden – in den letzten Jahren ein Wirtschaftswachstum zu verzeichnen haben, das deutlich höher ist als das, der Länder der Europäischen Union. Und im Übrigen hat sich das immer sehr vorteilhaft auf unsere Volkswirtschaft in der bisher bestehenden Europäischen Union ausgewirkt. So wurde im letzten Jahr 2001 aus Deutschland mehr nach Ostmitteleuropa exportiert als von Deutschland nach Frankreich oder von Deutschland in die Vereinigten Staaten. Das zeigt wiederum, dass hier auch ein wirtschaftlicher Hinterhof, diesmal aber im noblen Sinne des Wortes, entsteht, den man schon im Blick haben muss, wenn man über die Problemdichte die ich vorhin angesprochen habe - redet.

Nun gibt es viele, die daran zweifeln, ob es die Europäische Union in ihrer jetzigen Form schaffen wird, diese zwölf Mitgliedstaaten in ihren Kreis aufzunehmen. Ich bin absolut davon überzeugt, dass wir nicht scheitern werden.

Wenn eine Europäische Union, wie die unsere, es ge-

schafft hat, entgegen allen Erwartungen, die europäische Wirtschafts- und Währungsunion hinzukriegen, was ja viele heute führenden Politiker in der Bundesrepublik der EU nicht zugetraut haben und was von einem überaus großen Teil der deutschen Professorenschaft heute immer noch als eine Fehlnachricht begriffen wird, dann wird auch die Erweiterung der Europäischen Union, zu schaffen sein.

Als wir den Maastrichter Vertrag abschlossen, haben wir uns, im Hinblick übrigens einer zukünftig notwendigen Erweiterung der Union, klare Kriterien an die Hand gegeben. Und es hat lange gedauert, bevor diese Maastrichter Konvergenzkriterien von einer genügend großen Zahl von Mitgliedstaaten der Europäischen Union erfüllt wurden.

Herr Ministerpräsident Vogel hat darauf aufmerksam gemacht, dass Luxemburg 1994 das einzige Land war, das den Konvergenzkriterien entsprochen hat. Wir haben uns damals ängstlich gefragt, wie wir das wohl mit diesem Euro hinkriegen könnten, wenn wir die Einzigen wären, die ihn einführten?

Das wäre insofern schwierig gewesen, weil damals in Luxemburg ja der belgisch-luxemburgische Franken im Umlauf war und wir keine eigene luxemburgische Währung hatten. Laut Vertrag wären wir eigentlich gezwungen gewesen, zuerst eine luxemburgische Währung einzuführen und die dann in den Euro-Raum einzubringen, indem sich aber sonst niemand befunden hätte als die Luxemburger. Insofern war die Europerspektive für die Luxemburger zuerst mit größerer Ängstlichkeit und schwitzigeren Händen verbunden, als das sonst wo der Fall war.

Dann wäre auch ein Luxemburger Präsident der Europäischen Zentralbank geworden und es hätte einen luxemburgischen "Mister Euro" gegeben und das wäre des Guten dann wohl zu viel gewesen.

Wenn man sich also die Problemlage ansieht, muss man wissen, daß das nicht einfach sein wird. Und das wird man auch nicht nur mit engmaschigen Prinzipien gestalten können. Und man wird das auch nicht mit kleinem Herzen und kurzem Blick tun können. Ich wundere mich immer, was alles an Argumenten vorgebracht wird, um zu zeigen, dass die Erweiterung nach Ostmitteleuropa

fast nicht machbar ist. Es wird davon geredet, was das alles kosten wird. Selbstverständlich wird uns das etwas kosten.

Es war doch so, dass wir - da war ich auch dabei, bei dieser Truppe - jeden Sonntagmorgen irgendwo in unseren Reden nach Osteuropa rüber riefen: "Leute, wir warten auf euch, es reicht, dass ihr die Kommunisten verlagt und dann seid ihr jederzeit willkommen." Die haben das ernst genommen, und jetzt sind die da und klopfen an unsere Tür, und dann geht es nicht darum, noch einmal Passierscheine einzuklagen und einzuführen. Die dürfen rein, die haben ein Recht darauf, es ist nicht unser Verdienst - ich rede jetzt nicht von den neuen Bundesländern, sondern von den alten EU-Staaten -. dass wir seit dem Zweiten Weltkrieg auf der Sonnenseite des Kontinents aufgewachsen sind. Es ist nicht unser Verdienst, und es ist nicht die Schuld vieler Menschen in Mitteleuropa und in Osteuropa, dass sie sich auf der Schattenseite des Kontinents haben bewegen müssen.

Insofern ist das eine Frage der kontinentalen Solidarität, dass wir diese Erweiterung, wenn auch nicht im Galopp, so doch aber zügig, durchführen und zusammen mit den jungen Demokratien in Ost- und Mitteleuropa gestalten müssen. Und, dass es vorübergehend — so wie das auch im Falle Spanien, Portugal und Irland der Fall war — zu Transferleistungen kommen wird, ist eine ausgemachte Sache. Aber ich habe eben schon darauf hingewiesen, dass die deutsche Exportindustrie im vergangenen Jahr die osteuropäischen Märkte stärker bedient hat als die amerikanischen oder die französischen Märkte. Insofern muss man wissen, daß, selbst aus egoistischer Betrachtungsweise heraus, dies kein verlorenes Geld ist, wenn man sich dann nach Heller und Pfennig - sofern dieser Ausdruck noch erlaubt ist dieser Materie nähert.

Dass sich die Menschen in Ost- und Mitteleuropa vorbereiten müssen, ist klar. Dass aber auch wir uns vorbereiten müssen, ist auch klar. Aber dass wir uns jetzt den doch reicheren und verwöhnteren Teil Europas mit den jungen Demokratien und den aufstrebenden Volkswirtschaften in Ostmitteleuropa teilen müssen, halte ich nicht für etwas, was man uns im Westen Europas nicht zumuten könnte. Insofern muss man noch einmal das Prinzip der inneren Solidarität der Europäischen Union bemühen, um deutlich zu machen, dass die

Erweiterung nach Ostmitteleuropa ein vitaler kontinentaler Vorgang ist, zu dem es keine Alternative gibt, und dass wir unterwegs auch nicht müde werden dürfen, wenn uns der Wind ab einem bestimmten Zeitpunkt etwas stärker ins Gesicht wehen wird, als es in diesem und vergangenen Jahren der Fall war.

Nun wird man in Deutschland, in Luxemburg, und sonst wo wieder die irrsinnige Debatte bemühen: Netto zahlen, und wir zahlen für den Rest der Welt. So kann man jedoch nicht rechnen.

Die Europäische Union und der Frieden auf unserem Kontinent sind mehr als zwei Haushaltstabellen. Wie viel kostet denn eine Stunde Frieden? Und was kostet eine Stunde Krieg? Wer mir das in irgendwelchen Bundesfinanzministerien oder sonst wo berechnen kann, der soll die Rechnung machen, und dann wird er feststellen, daß man so nicht rechnen kann, wenn es um Menschen geht und wenn es um einen komplizierten Kontinent wie den europäischen geht. Insofern hat niemand von uns das Recht, mit der engherzigen Messlatte des Portemonnaies an die Frage der Erweiterung an Ostmitteleuropa heranzugehen. Nun bin ich überhaupt nicht dafür, das Geld, das hart verdiente, unnötigerweise unter die Leute zu bringen. Aber dass wir bereit sind, mit den Menschen in Budapest und in Warschau zu teilen – das sind europäische Städte wie Paris oder Rom auch -, das darf in unserem Kreise nicht umstritten sein.

Viele fragen sich, ob diese Europäische Union, die sich mit sechs Mitgliedstaaten in den fünfziger Jahren auf den Weg gemacht hat und dann im nächsten Jahrzehnt 27 Mitgliedstaaten zählen wird, überhaupt so weiterfunktionieren kann, und dass dabei in Zukunft noch etwas Starkes zusammenwachsen kann? Die Frage halte ich für sehr berechtigt.

Ich habe mir eigentlich vorgenommen nie mehr über europäische institutionelle Reformen zu reden, weil das eigentliche Problem nicht die Institutionen sind — Herr Vogel hat das dankenswerterweise, mich zitierend, vorgetragen — sondern der politische Inhalt und der politische Wille. Ich muss das Thema jedoch einmal mehr hier anschneiden.

Der Vertrag von Nizza gibt nicht alle institutionellen Antworten, die er geben müsste. Aber er hat die Europäische Union erweiterungsreif, erweiterungsbereit gemacht. Irgendwie sind die Institutionen so zurecht geschneidert worden, dass wir über eine gewisse Zeit mit diesem institutionellen Kostüm über die Distanz kommen. Aber dass wir da einiges an Nachbesserungsbedarf auf dem Tisch liegen haben, das stimmt wohl.

Wobei ich sehr dankbar dafür wäre, wenn man die alten Debatten, die fast zum Scheitern des Nizza-Vertrages geführt haben, jetzt nicht wieder neu beleben würde. Sondern wenn wir uns mit den echten Kompetenzfragen in Europa beschäftigen.

Ich lese jetzt vor allem auch in französisch-sprachigen Medien: "Jetzt haben wir die Kleinen da in Nizza nicht so richtig auf den Kopf hauen können, aber jetzt machen wir ja noch eine Regierungskonferenz, und jetzt versuchen wir das noch einmal." Das wird schief gehen.

Ich sage das noch einmal: Ich bin Spezialist für kleine Länder und deren Widerstandsfähigkeit, und ich weiß, wer jetzt diese unselige Debatte - ob die großen Länder eigentlich genügend Zuständigkeiten und Mitspracherecht hätten und die kleinen nicht vielleicht ein bisschen zu sehr im Meer ihrer neu erworbenen europäischen Rechte schwimmen — wieder los tritt, der wird noch einmal scheitern.

Schon Churchill hat in seiner Zürcher Rede von 1946 gesagt "Europa wird nur etwas, wenn zwei Bedingungen erfüllt sind". Die erste Bedingung ist die deutsch-französische Freundschaft. Den Franzosen hat er das so erklärt, dass dies die einzige Möglichkeit wäre, um die moralische Leadership Frankreichs in Europa zu gewährleisten, und den Deutschen hat er erklärt, dass die Bedingung wäre, diese Leadership zu akzeptieren.

Die zweite Vorbedingung Churchills war die, dass kleine und große Staaten gleichberechtigt in dieser Europäischen Union zusammenarbeiten müssten. Nun sollen diese nicht in vollem Umfang gleichberechtigt sein, was ich auch richtig finde, da man der Demokratie Rechnung tragen muss. Es gibt 80 Millionen Deutsche und 431.000 Luxemburger: dass Deutschland eine höhere Stimmenzahl hat als Luxemburg — damit kann ich leben. Vor Nizza hatte Luxemburg zwei und Deutschland zehn. Wenn die Deutschen gewusst hätten, dass die nur fünf Mal mehr auf das Parkett bringen als

Luxemburg, dann wären die sehr unzufrieden gewesen, und wenn die Luxemburger gewusst hätten, dass die nur fünf Mal weniger hatten als die Deutschen, dann hätten wir das nie ändern dürfen.

Deshalb haben wir das regelmäßig verschwiegen, dass das die Abstimmungsgeometrie war.

Jetzt hat Deutschland 29 und Luxemburg vier, Malta drei. Der Bevölkerungsunterschied zwischen Luxemburg und Malta ist doch erheblich. Wenn der Bevölkerungsunterschied zwischen Deutschland und Luxemburg berücksichtigt wird, muss doch auch der zwischen Luxemburg und Malta berücksichtigt werden.

Wie kompliziert Europa ist, und wie sehr es auf ein feines Gespür für das Gesamtgleichgewicht ankommt, erkennt man auch daran, dass die Niederlande, Belgien und Luxemburg zusammen - Benelux-Staaten nennt man die drei, und ohne uns wäre es nur BeNe, insofern spielen wir da eine Rolle - auch 29 Stimmen haben. Niederlande 13, Belgien zwölf und Luxemburg - im Gegensatz zu Malta - vier, ergibt 29. Das sind aber 16 Millionen Menschen. 16 Millionen Benelux-Einwohner haben also so viel Stimmen wie 80 Millionen Deutsche. Es ist kein Zufall, dass die Dinge so gestrickt werden. Wer Europa nur zu einer Sache des Verstandes, der Rechnerei und des Rechenschiebers und Zirkels erklärt, der hat Wesentliches an Europa nicht begriffen. Und weil das in Nizza so viel Zeit gekostet hat, um die Niederlande, Belgien und Luxemburg auf deutsche Verhältnisse hochzuziehen, wird man das selbstverständlich 2004 nicht ändern können.

Die Großen wissen, dass sie mit den Kleinen auskommen müssen und die Kleinen akzeptieren auch, dass in bestimmten Sachfragen große Flächenstaaten, bevölkerungsreiche Flächenstaaten Interessen zu vertreten haben, die auch durch ihr Gewicht in der Welt völlig anders determiniert werden, als die Interessenlage für kleine Länder bedingt. Und kleine Länder müssen souverän mit diesen Fragen umgehen. Wenn Deutsche und Franzosen sich vor einem Gipfel einigen, dann schreien viele Kleine herum und sagen: "Unerhört, Diktat der Großen". Wenn die sich bis zu Gipfelbeginn streiten, sagen wir "Unerhört, das kann nie was werden mit Europa, Deutsche und Franzosen verstehen sich ja nie, die können ja nicht miteinander." Insofern muss jeder an der Stelle, wo Not am Mann ist, eine Hand mit anle-

gen, damit aus dem Ganzen etwas werden wird. Große wissen, dass sie Kleine brauchen und umgekehrt auch. Ich sage immer wieder: Ein Floh kann einen Löwen zum Wahnsinn treiben. Das wissen die großen Löwen auch. Wer soll was machen in dieser Europäischen Union? Und wie müssen wir die Kompetenzordnung so regeln, dass Europa transparent und durchschaubarer, übersichtlicher, verständlicher, lesbarer für die Menschen in Europa wirkt? Das ist die eigentliche Frage, und die Vorstellung, Europa müsse alles tun und die Nationalstaaten dürften sich nur noch in der Besenkammer der Restbestände herum treiben, ist eine Vorstellung, die ich überhaupt nicht teile.

Wer denkt, wir würden irgendwann die Vereinigten Staaten von Europa kriegen, der irrt sich. Das werden die Menschen nicht wollen und es ist im Übrigen auch nicht wünschenswert, weil die Menschen den direkten Bezugsraum brauchen, um sich wohl fühlen zu können.

Sowohl bei der Gestaltung kollektiver Lebensverhältnisse als auch bei der Ausrichtung individueller Lebensverhältnisse. Die Thüringer und die Bayern werden Thüringer und Bayern und Deutsche bleiben und trotzdem gute Europäer sein, und niemand wird von den Luxemburgern, von den wenigen Prachtexemplaren, die es davon gibt, verlangen können, dass sie aufhören, Luxemburger zu sein, um Europäer zu sein. Nein, wir sind beides Thüringer, Deutsche und Europäer, Luxemburger und Europäer.

Zum modernen Patriotismus gehört diese doppelte Dimension des Sich-Bekennens zu seinem Land und des sich Wohl-aufgehoben-Fühlens in Europa. Und wer den Patriotismus in sein eigentliches Gegenteil verkehrt und wieder zum stupiden, wilden, den anderen ablehnenden Nationalismus macht, der wird die europäische Geschichte wieder dort hin befördern, wo wir sie mit Mühe und Not weg gezerrt haben, um aus unserem Kontinent einen Kontinent des Friedens zu machen.

Ergo: Nationalstaaten werden nicht verschwinden. Aber die Europäische Union wird in ihren zentralen Zuständigkeiten wachsen müssen.

Wir werden eine geteilte Staatlichkeit zwischen der Europäischen Union und den Nationalstaaten haben, und in den europäischen Kompetenzkern müssen wir die Politikfelder übertragen, von denen wir sehr genau wissen, dass sie die Nationalstaaten – wollten sie sie allein gestalten – massiv überfordern.

In Sachen Währung haben wir das gemacht. Die europäische Währungspolitik hat die nationalen Währungspolitiken ersetzt. Mancher Bundesbanker wird sich zwar im Grabe umdrehen, dass die deutsche Bundesbank in Frankfurt nicht mehr die Zuständigkeit hat, die sie früher hatte, dass sie auf die Europäische Zentralbank übertragen wurde, aber die europäische Geldpolitik ist eine europäische, im nationalökonomischen Sinne des Wortes, die wird so gemacht, als wäre sie nur für einen Staat entworfen.

Und wir müssen also auch hinkriegen, dass dieses wirtschaftliche Europa, dieses währungspolitisch gefestigte und fest zusammengefügte Europa auch nach außen hin mit einer Stimme auftritt. Europa muss sich, währungspolitisch betrachtet, in der Welt mit einer Stimme präsentieren, und das werden wir auch tun müssen. Und was wir jetzt in Sachen Währung hingekriegt haben, wird morgen und übermorgen in Sachen gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik und gemeinsame Verteidigungspolitik zu leisten sein.

Die ganze Welt blickt auf Europa. Je weiter man von Europa entfernt ist, um so schöner ist auch Europa. Europa ist für mich nie schöner als in Asien, weil alle asiatischen oder afrikanischen Gesprächspartner voll Bewunderung über dieses gelungene europäische Werk reden. Erst wenn man wieder hier ist, merkt man ja, dass das Ganze nichts taugt. Aber wenn man auf anderen Kontinenten ist, da nimmt man es doch dankbar zur Kenntnis, dass alle anderen denken, das wäre gut gemacht, so wie wir das gemacht haben.

Und weil es diese Nachfrage nach Europa in der Welt gibt, weil alle, die nicht miteinander können, weil alle, die in Konflikten stecken, weil alle, die an Hunger und Armut elendig zu Grunde gehen, auf Europa blicken und europäische Antworten einfordern, europäische Antworten nicht nur für uns selbst, sondern europäische Antworten für die Welt, werden wir auch in Fragen der gemeinsamen Außen- und Sicherheitspolitik gemeinsame Wege gehen müssen. Die europäische Außenpolitik wird eines Tages so vergemeinschaftet werden müssen, wie wir dies in anderen Politikfeldern und

wie wir dies in Sachen Währung gemacht haben. Dies geht nicht von heute auf morgen. Es wird morgen nicht so sein, dass in der Kommission ein Vizepräsident für die Entwürfe, die europäische Außen- und Sicherheitspolitik betreffend, zuständig sein wird und der Außenminister mit Mehrheit über die einzuschlagende außenpolitische Richtung befinden wird. Aber eines Tages wird es so sein, weil es keinen anderen Weg geben wird als den durchorganisierten gemeinsamen Weg in Richtung mehr Europa und stärker Verantwortung in der Welt übernehmen, als dies heute der Fall ist.

Alle britischen Premierminister, alle französischen Präsidenten werden derartige Gedanken weit von sich weisen, aber die Nachfolger – deren Enkel – werden dies in die Tat umsetzen, weil nationale Sonderwege in Europa nicht zielorientiert zu Ende gegangen werden können und weil es im Endeffekt niemanden mehr in der Welt interessiert, wie denn die nur deutsche Position oder die nur französische oder nur britische ist, sondern die Menschen werden fragen: "Was denkt ihr in Europa darüber?" Es wird für eine gewisse Zeit lang viel in Fragen der Außen- und Sicherheitspolitik, auch der Verteidigungspolitik bleiben, aber auf Dauer wird sich dieser gesamte Politikbereich vergemeinschaften.

Ich äußere mich zu strategischen Fragen, die die Welt in ihrer Gänze berühren, selten. Weil ich die Erfahrung gemacht habe: Wenn sich der luxemburgische Premierminister zu militärstrategischen Fragen äußert, führt das im Regelfall nicht dazu, dass man in Washington oder in Moskau oder in Peking den Atem anhält. Obwohl Herr Bush ohne Einwirken meinerseits einen kurzen Moment gestern aufgehört hat. Ich bin am 11. Februar bei ihm, er wird den Besuch wohl vorbereitet haben, deshalb hat er sich verschluckt.

Aber ich weiß auch von meinen Reisen nach Washington, Peking und Moskau, dass man auch nicht aufhört zu atmen, wenn ein anderes europäisches Land sich zu diesen Fragen so äußert, dass sofort der Eindruck entsteht, es spräche nur für sich selbst und nicht für die gesamte Europäische Union. Es ist in Moskau immer noch interessanter zu hören, was der deutsche Bundeskanzler sagt, als dem zuzuhören, was der luxemburgische Premierminister sagt. Aber an dem Tag, an dem der luxemburgische Premierminister als Präsident des Rates der Europäischen Union amtierend sagt, was

Europa denkt, und der Bundeskanzler wird etwas anderes sagen, was dem natürlich nie einfiele, dann wird das, was der Vorsitzende der Europäischen Union sagt, in Moskau auf breiteres Gehör stoßen als das, was, abweichend von der europäischen Linie, aus Berlin oder sonst wo her geäußert wird. Insofern muss man das sehen.

Und man muss auch spüren, dass es andere Politikfelder gibt, auf denen wir mehr Europa brauchen. Der Kampf gegen das internationale Verbrechen, der Kampf gegen den internationalen Terrorismus, die Beseitigung dieses latenten Unsicherheitsgefühls in unseren Gesellschaften, in unseren Städten und Dörfern ist nicht nur eine Nationalaufgabe, es ist vor allem eine europäische Aufgabe. Die Gangster und Banditen sind ja wunderbar funktionierende Europäer geworden. Die hatten die Grenzen schon abgeschafft, bevor wir uns überhaupt an das Einreißen der letzten Grenzpfähle machten.

Wir brauchen eine europäische Bundespolizei, um den europaweit wirkenden europäischen Großverbrechern auf die Spur zu kommen und um diese Verbrecher dingfest zu machen. Das heißt nicht, dass die nationale Polizei abgeschafft wird, das heißt nicht, dass nationale Armeen abgeschafft werden. Aber überall dort, wo sich Staatsmacht entfaltet, braucht sie auch einen europäischen Teil, um das staatenübergreifend Notwendige machen zu können. Wir überzeugen die Menschen in Europa nicht damit, dass wir denen erklären: Luxemburg braucht jetzt vier Stimmen und Malte drei - ich kann es immer noch nicht fassen, dass wir nicht mehr der Kleinste in Europa sind —, und die haben 29 und die sechs. Das ist den Menschen letztendlich egal. Die hätten gerne, dass die Politik in Europa das leistet, worauf sie Anspruch haben.

Und deshalb: Bevor wir uns intensiv mit institutionellen Fragen beschäftigen, müssen wir uns klar werden, dass es einige Bereiche gibt, wo wir mehr tun müssen. Dort, wo wir uns einig sind, dass die Europäische Union handeln wird, müssen wir auch wissen, in welche Richtung wir uns auf diesen Politikfeldern bewegen. Einige der Kompetenzen, die die Nationalstaaten haben, müssen auf die europäische Ebene wechseln. Nicht sehr viel. Polizei beispielsweise. Nicht exklusiv, aber Teile davon.

Und Einiges, was in Brüssel gemacht wird, muss von Brüssel zurück in die Nationalstaaten befördert werden.

Ich nehme überhaupt nicht an dieser gängigen Kritik an der Europäischen Kommission teil. Man tut immer so, als ob die irrsinnig gefährlich werden. Das sind überhaupt nicht viele, es gibt in Brüssel 20.000 Beamte der Kommission. Das sind etwas weniger als in der Stadt Köln. Ich habe noch nie gehört, dass die Kölner mit ihrem Beamtenapparat halb Europa niederwalzen würden. Insofern sollte man auch nicht denken, dass die Europäische Kommission das tun würde. Es ist eine effiziente Truppe im Regelfall, aber manchmal eben zu effizient. Dann wird das langsam ein Akzeptanzproblem nationaler und europäischer Politik.

Ich gebe einmal ein Beispiel: Ich war lange Jahre Arbeitsminister, bin das auch gerne gewesen, weil, dort man dort mit Menschen zu tun hat und nicht mit Zahlen. Aber Finanzminister bin ich trotzdem geblieben. An einem Freitagmorgen beschließen wir im Kabinett: Im hohen Norden Luxemburgers gibt es nicht mehr genügend Bäckereien. Da müssen wir etwas tun, um junge Bäckerlehrlinge in den Norden des Landes zu bringen, damit die, wenn es dann soweit ist, eine Bäckerei in diesem kleinen luxemburgischen, ganzjährig verschneiten Dörfchen eröffnen. Damit die Bäcker das auch tun, bezuschussen wir das dann, damit wir junge Menschen aus dem tiefen Süden Luxemburgs in den hohen Norden Luxemburgs bringen können, damit da eifrig Brötchen gebacken werden. Da sagen viele, ja ist gut. Dann kommt ein Brüsseler Bürokrat vorbei und sagt, das geht nicht. Das verstößt gegen europäisches Wettbewerbsrecht. Ihr dürft in Luxemburg nicht die Bäckerlehrlingsausbildung im Norden Luxemburgs bezuschussen, weil das die Sizilianer und die Griechen auch nicht machen. Da muss ich dann in den hohen Norden fahren und in meiner Versammlung sagen: "Leute das wollten wir machen, können wir aber nicht machen, weil die sind in Brüssel dagegen." Dann sagen die: "Wieso, du bist doch die ganze Woche in Brüssel, was machst du denn da?" Es glaubt kein Mensch, dass in Brüssel jemand verbieten kann, dass im Norden Luxemburgs billige und gute Brötchen gebacken werden. Und in Brüssel glaubt niemand, dass in Sizilien genauso viele Brötchen gebacken werden, mit oder ohne Unterstützung der Nordausbildung luxemburgischer Bäckerlehrlinge.

Derartige Dummheiten müssen weg. Die Nationalstaaten, Länder müssen wieder zuständig werden für die sich ihrer Gestaltung anbietenden Politikbereiche. Das sage ich ausdrücklich auch im Zusammenhang mit der Gestaltung der Kulissenlandschaft, was europäische Strukturförderungspolitik anbelangt. Ich bin für europäisches Rahmenwerk, bin aber sehr dagegen, dass es nur europäisches Rahmenwerk ist.

Wir plagen uns alle, ich weiß nicht, ob das hier auch so ist, Herr Dr. Vogel, mit der Habitat-Richtlinie.

Das entdecken die nationalen Regierungen auch, nachdem das in Brüssel beschlossen ist, es wird aber von den nationalen Regierungen beschlossen ist und nicht von irgendwelchen anderen. Nein, das waren die europäischen nationalen Umweltminister, die das verbrochen haben. Auch meiner war dabei federführend. Dann machen wir das, und er sagt jedem: Also Luxemburg, Sie wissen ja, wie groß Luxemburg ist, das kann man nicht unterregionalisieren, das machen die in Brüssel dauernd, das geht aber nicht.

Also 30 Prozent Luxemburgs sind Naturschutzgebiet. Man muss festlegen: Wo sind diese 30 Prozent? Erstmal machen wir 18 Prozent, das reicht auch. Dann, nein, dass müssen 24,8 sein – machen wir 24,5. Kompromiss, okay. Aber dann tauchen Heerscharen von den vogelkundigen Menschen auf und erklären uns, wie Meise und Dompfaff in Luxemburg brüten und überwintern müssen, und was wir da alles an Schrecklichem tun – also wir entdecken Vogelarten, von denen wir überhaupt nicht wussten, dass es sie in Luxemburg gibt.

Wenn wir den Menschen dann erklären, auch damit haben wir nichts zu tun, glauben das die Menschen nicht. Deshalb müssen diese Dinge wieder fest in kommunale und regionale und nationale Hände. Rahmenwerk Europa – ja, aber Umsetzung mit gesundem Menschenverstand, der ja keine europäische Einrichtung ist. Das ist die Institution, die man in Europa einführen müsste – den gesunden Menschenverstand. Der setzt sich nicht leicht durch, er ist sehr unterschiedlich verteilt. Man muss ihn also in geballter Form nach Brüssel bringen.

Also, die Probleme müssen wir regeln. Wobei ich nicht der Auffassung bin, dass man das tun sollte, was einige in Deutschland vorhaben, nämlich einen strikten Kompetenzkatalog aufzustellen.

Das mag deutschem Ordnungssinn entsprechen und mag auch deutsche Ordnungspolitiker in höchste Wallung bringen, das wäre aber ein uneuropäischer Ansatz. Wir brauchen auch die Möglichkeit, morgen und übermorgen etwas zu tun, von dem wir nicht gedacht hätten, dass wir es jemals tun müssten. Wer vor 30 Jahren gesagt hätte, Europa muss gegen den Terrorismus in der Welt ankämpfen, wäre ausgelacht worden

Wenn die Gründungsväter der Europäischen Union in den 50er Jahren alles zugeschlossen hätten an Türen, die wir jetzt aufstoßen mussten, um in Europa überhaupt Luft zu kriegen, dann wäre aus Europa nie das geworden, was es heute bei alle Mickrigkeit, die Europa auch noch auszeichnet, geworden ist.

Deshalb müssen wir den Schlussartikel des Vertrages -308 oder 235 war das früher, vor Maastricht – am Leben erhalten. Der sagt, dass die Staaten einstimmig beschließen können, sich einer bestimmten Politikdomäne anzunehmen. Sonst wird aus dem Europa, dort wo Notwendigkeiten mehr Europa einfordern, nie eine kräftige politische kontinentale Gestalt werden. Wir müssen bei dieser Umgestaltung Europas, bei dieser Neueinrichtung Europas vor allem darauf achten, dass wir nicht alles abreißen, was in der Vergangenheit gut funktioniert hat. Das wäre eine großer Fehler. Und wir müssen darauf achten, dass wir bei aller Notwendigkeit der Erweiterung – ich habe nicht eine Sekunde Zweifel daran, dass dies aus Friedenserhaltungsgründen gemacht werden muss -, dass wir auch die notwendige Vertiefung der europäischen Union schaffen, weiterführen, integrationspolitische Schritte mit Bedacht und Behutsamkeit setzen.

Wenn jetzt von einigen Eilfertigen, nicht Geschichtskundigen, die Parole herumgereicht wird "Europa ist vor allem Wirtschaft", dann sage ich: Europa ist auch Wirtschaft, aber es ist nicht nur Wirtschaft. Wirtschaft ist ein Mittel zum Zweck, ist nicht ein Zweck an sich. Deshalb muss das Wirtschaftliche auch um das Soziale ergänzt werden. Man kann Europa nicht gegen den Willen der Arbeitnehmerschaft gestalten.

Jeder Arbeitsromantik gehe ich aus dem Weg, obwohl mein Vater Stahlarbeiter war und mich hier verhauen würde, wenn ich derartiges in luxemburgischer Sprache, nicht allzu weit von ihm entfernt, behaupten würde. Aber dieses Gefühl, das viele Menschen haben, breite Bevölkerungskreise haben, "die machen alles Mögliche, nur nicht das, was mit unserem Leben zu tun hat", dieses Gefühl muss man wegkriegen. Da gehört das soziale Europa hinzu.

Wir brauchen auch in Sachen Sozialeuropa Mindestvorschriften, an die alle sich halten müssen, damit auch die soziale Farbe auf die europäische Fahne gehört. Die konkreten Lebensumstände der Menschen – das hat etwas mit Europa zu tun. Und wer jetzt sagt, eine Freihandelszone würde eigentlich reichen, und bei 27 wird das auch eine Freihandelszone werden, der versündigt sie an der europäischen Zukunft. Eine gehobene Freihandelszone ist ein zu simples Konzept für diesen komplizierten Kontinent.

Diese europäische Frage, die Frage zwischen Krieg und Frieden, die sehe ich in keiner absoluten Weise beantwortet. Wo steht denn geschrieben, dass die alten Dämonen unsere Berge und Täler in Europa verlassen hätten? Die schlafen nur.

Wenn jemand kommt, der sie an der richtigen Stelle antippt, dann werden die sehr schnell wieder wach. Und dann reicht es nicht, einen Euro zu haben, so wichtig das auch ist; dann reicht es nicht, eine bestimmte Anzahl von Stimmen im Europäischen Ministerrat zu haben; dann reicht es nicht, einen Kommissar oder keinen Kommissar in Brüssel zu haben; dann reicht es nicht an Europapolitik so und besser zu machen, dann geht es darum, dass wir den Menschen deutlich machen, dass, wenn wir den Frieden in Europa erhalten möchten – darum geht es in letzter Instanz bei allem politischen Tun auf unserem Kontinent –, dass wir uns dann anstrengen müssen.

Ich danke für die Geduld!

Intervention de Henri Grethen, ministre des Transports, lors de la signature du protocole d'accord franco-luxembourgeois relatif au raccordement du Luxembourg au TGV Est-européen

28 janvier 2002

Point n'est besoin de souligner que le 28 janvier 2002 s'inscrira comme un grand jour dans les annales de la France.

En lançant les travaux de génie civil de la nouvelle ligne à grande vitesse votre pays s'engage — si vous me permettez l'expression — dans la dernière ligne droite pour compléter par un nouveau maillon important son réseau TGV.

Ce maillon raccordera l'Est de la France à sa capitale tout en créant un nouveau lien de communication intéressant avec les autres régions de l'hexagone.

Aussi ai-je beaucoup apprécié l'honneur d'être avec vous, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, pour participer au premier coup de pelle destiné à faire démarrer le chantier.

Il n'est que justice que ceux qui depuis des années se sont investis dans la promotion de ce projet voient aujourd'hui leur engagement assidu couronné du succès bien mérité.

Et je tiens à vous féliciter, vous Monsieur le Ministre ainsi que tous les autres qui ont œuvré en faveur du TGV-Est et qui se sont battus pour sa réalisation, car l'aboutissement du projet est surtout le fruit de votre courage et de votre persévérance.

Grand jour pour la France, le 28 janvier l'est aussi pour la construction européenne. Le TGV Est-européen — et son nom le suggère — est davantage qu'un lien essentiel entre la capitale et l'Est de la France. Dirigé directement sur l'Allemagne, la Suisse et le Grand-Duché de Luxembourg il constitue aussi et surtout au cœur de notre continent un maillon indispensable du réseau transeuropéen de la grande vitesse ferroviaire que l'Union Européenne entend promouvoir.

Le 28 janvier est également un grand jour pour la Lorraine et ses régions voisines.

Luxembourgeois, natif du Bassin minier et donc voisin direct de la Lorraine, j'ai vécu avec vous la crise sidérurgique d'il y a un quart de siècle. J'ai assisté au drame social qui a si durement éprouvé la Lorraine et des milliers de familles qui du jour au lendemain voyaient

leur existence en péril. Je me suis réjoui avec mes compatriotes et nos voisins lorrains de la reprise économique, et je constate qu'actuellement plus de 50 000 Lorrains ont trouvé un emploi au Grand-Duché de Luxembourg. Cette joie n'est guère ternie par les embouteillages réguliers sur les axes routiers au passage de la frontière, même si ce trafic ne compte pas parmi les moindres casse-tête du ministre des Transports luxembourgeois. Mais rassurez-vous, ensemble avec le président Longuet et avec le président Leroy, nous travaillons à des solutions efficaces pour mieux gérer les mouvements des frontaliers grâce surtout à une meilleure offre ferroviaire.

Si je suis fier des bonnes relations qui existent au niveau régional, je le suis aussi en voyant se réaliser le rêve de la Lorraine d'être connectée au réseau français de la grande vitesse ferroviaire.

Je vous dis cette fierté tout en y ajoutant mon respect pour le bel esprit de coopération qui a réuni les régions, les départements et les municipalités de l'Est de la France, lorsqu'il était question de vous décider pour l'effort financier colossal dont vous avez été capables chers voisins - en vue de mettre le projet du TGV sur les rails.

Enfin, le 28 janvier restera également un grand jour pour le Grand-Duché de Luxembourg.

En effet, depuis les années '80 nous avons vécu dans la hantise de voir les maillages du réseau européen de la grande vitesse se faire sans prise en compte de notre territoire national. Le TGV-Nord qui traverse la Belgique passe au nord du Grand-Duché.

Le choix allemand d'une nouvelle ligne à grande vitesse entre Cologne et Francfort passe sur les hauteurs de la rive droite du Rhin empêchant toute connexion directe avec la ligne Coblence - Luxembourg. Enfin, le tracé principal du TGV Est-européen était conçu pour passer entre Metz et Nancy, donc à une centaine de kilomètres au Sud du Grand-Duché.

Mais la France a compris la préoccupation luxembourgeoise et, — même si les négociations que nous avons menées pour arriver à un accord ont pris leur temps — nous avons pu trouver un terrain d'entente. 142 Les discours

Nous avons aujourd'hui l'assurance que dès sa mise en service le TGV Est-européen comportera la desserte de notre capitale. Cet engagement de la part des autorités françaises nous a persuadés de participer en échange — et à l'instar des collectivités françaises — au financement des investissements que le projet requiert sur le territoire français.

Ce sera par conséquent avec plaisir que je pourrai toute à l'heure procéder avec vous, Monsieur le Ministre, cher collègue, à la signature du protocole d'accord qui scellera notre volonté commune de rapprocher encore — au sens concret comme au sens figuré du terme — nos deux nations voisines et amies grâce au nouveau lien de communication que sera le TGV Est-européen pour la France et pour le Luxembourg.

Vive le TGV Est-européen et merci à ses vaillants promoteurs.

Discours de Jean-Claude Juncker, Premier ministre, devant le parlement grec à l'occasion de la visite officielle en Grèce

19 février 2002

Monsieur le Premier ministre, Messieurs les ministres, Excellence, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais d'abord vous dire ma joie d'être à Athènes et de devenir pour une courte soirée un orateur d'Athènes, dans une ville qui excelle dans l'art oratoire plus que n'importe quelle ville au monde, et je suis heureux de pouvoir parler devant un auditoire si attentif et si illustre.

Je voudrais tout particulièrement remercier le Premier ministre grec, mon ami Costas Simitis, de s'être joint à nous, tout comme mon ancien collègue ministre des Finances et ami lanos Papantoniou, que j'ai côtoyé pendant de longues années et qui, lorsque je l'ai vu, me rappela beaucoup de souvenirs communs, puisque jeunes ministres du Budget, lui aux Affaires et moi au ministère des Finances, nous avons passé de longues nuits bruxelloises ensemble.

Notre ambassadeur a dit que je prononcerai – je le cite – un discours sur l'Europe. Or, je ne prononce jamais de discours ni hier, ni aujourd'hui, ni demain et je ne fais pas de conférences comme disent les académiciens : je vous propose une causerie consacrée à l'Europe, à son espace, à son environnement, à ses ambitions, à ses déceptions, ses échecs, ses rêves, ses interrogations, les quelques réponses dont elle est capable, et les rares joies qu'elle peut procurer.

Les Européens se sont toujours occupés de leur espace. Pendant de longs siècles, ils l'ont fait sans talent, sans inspiration, en laissant libre cours à des réflexes qui pour ne pas être continentaux péchaient par un excès de nationalisme. Pendant de longs siècles, la question dramatique qui occupa les Européens fut celle de choisir entre la guerre et la paix. Ceci reste aujourd'hui encore la principale des questions européennes. Est-ce que nous voulons unifier le continent par des moyens pacifiques en nourrissant les mêmes ambitions ou est-ce que nous allons retomber dans les erreurs qui furent celles du passé ?

Il a fallu les 52 millions de morts de la deuxième guerre mondiale pour que les Européens retrouvent la sagesse qui devrait être celle de notre grande union. Il a fallu 52 millions d'hommes, de femmes et d'enfants morts pendant la plus fratricide des guerres avant que les Européens, d'un même élan, se disent que l'Europe doit se faire. Ceux qui étaient devenus les premières victimes du nazisme, du fascisme, de l'occupation étrangère étaient les premiers à se poser les bonnes questions et à formuler les bonnes réponses.

Rappelez-vous Léon Blum, le Premier ministre socialiste de la République française qui, en 41, de sa prison de Vichy, a formulé, secrètement d'abord, publiquement ensuite, la phrase suivante: «Si après la guerre l'Europe ne disposera pas d'institutions fortes, cette guerre n'aura pas été la dernière guerre».

Sur son île carcérale, Monsieur Spinelli qui, en 1984 fut l'auteur et l'inspirateur d'un traité à vocation fédérale adopté par le Parlement européen, disait en pleine guerre : « Les nations ont cessé d'être le principe organisateur de la vie internationale ». À vrai dire, avant la deuxième guerre mondiale, il y avait jusqu'à 200 projets déposés, connus, discutés, commentés sur l'unification

de l'Europe. Nous qui sommes nés après la deuxième guerre mondiale et qui souvent pensons que l'histoire de l'humanité a pris son envol le jour où nous sommes nés, devons savoir que des décennies avant notre naissance, des hommes et des femmes savaient inspirer et penser déjà au devenir de l'Europe.

Prenez quelqu'un que l'histoire contemporaine n'a pas voulu retenir parmi ceux qui l'ont façonnée, le comte Courtelef Galery qui, en 1923, proposait de créer un marché commun de l'acier et du charbon. Si on avait suivi ce plan et bien d'autres qui tendaient à l'unification du continent l'Europe on aurait pu s'épargner la plus terrible des guerres qui furent.

Et déjà pendant les gouvernements d'exil à Londres fusaient les projets et les propositions pour transformer le cadre contradictoire, antinomique des États nationaux en un cadre européen, continental plus ouvert. Et contrairement à ce que l'on pense, ce ne furent pas les Européens de l'Ouest qui étaient les premiers à formuler des idées, à hausser leur voix. Les premiers étaient les gouvernements en exil venus d'Europe centrale et d'Europe orientale.

Nous avons curieusement une lecture exclusivement occidentale de l'unification européenne, mais les premiers inspirateurs furent, en effet, des hommes politiques de l'Europe de l'Est. Le gouvernement polonais en exil invitait déjà en 1942 les autres gouvernements de pays en exil à Londres, pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, de créer pour l'après-guerre une communauté européenne à laquelle ils invitaient les pays de l'Europe occidentale d'adhérer.

Nous qui pensons que les Européens de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est n'ont pris connaissance de l'existence de l'Europe, de son savoir faire et de ses bienfaits, qu'après l'écroulement du communisme, devons savoir qu'en fait, les premiers à avoir proposé pendant les années de guerre une unification de l'Europe furent les Européens de l'Est et les Européens du centre.

D'ailleurs en proposant aux Européens de l'Est et aux Européens du Centre de se rassembler dans un ensemble soudé, ouvert à tous les autres Européens, ces gouvernements en exil ont trouvé la réprobation immédiate de Staline. Staline n'aimait pas l'idée de voir se regrouper en un ensemble solide et cohérent des Etats dont il voulait pendant l'après-guerre faire les satellites de l'Union Soviétique et ainsi il disait 'non' à cette unification régionale de l'Europe de l'Est ouverte aux pays de l'Europe de l'Ouest occidentale.

Et ce ne fut que logique que Staline ait dit 'non' au moment de la proposition du plan Marshall par les Américains puisqu'il voyait - disait-il - dans la tentative des Américains la volonté dominatrice des Américains qui auraient retiré de la zone d'influence soviétique les pays qui allaient devenir par la suite les pays du bloc de l'Est.

Et le fait que Staline ait interdit aux pays de l'Est ainsi qu'à la Finlande, de pouvoir bénéficier des cet apport de 12,5 millions de dollars dans le cadre du Plan Marshall explique en grande partie pourquoi ces pays ont pris un retard économique énorme sur le reste de l'Europe. Or, à cause du « niet » d'un dictateur soviétique nous avons perdu 50 ans d'histoire européenne.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés aux multiples problèmes que pose l'élargissement de l'Union européenne vers l'Est ainsi que vers Chypre et Malte.

Il est bon de se rappeler que l'histoire connaît ses lois et que les évolutions connaissent leur cours parce que si demain la Pologne, la République Tchèque, la Hongrie, la Slovénie et bien d'autres seront devenus membres de l'Union européenne, ces pays ne feront qu'accomplir un parcours qu'ils avaient entamé pendant les années d'exil et de guerre à Londres.

Lorsqu'en octobre 1947, se sont réunis à la Haye 800 hommes politiques, parlementaires, ministres, journalistes, ecclésiastiques, observateurs et journalistes pour lancer le mouvement européen, en présence de Churchill qui présidait la réunion et qui était parvenu à l'apogée de son autorité morale, ainsi que Adenauer et Mitterand, ces 800 sages disaient que nous devions commencer l'unification de l'Europe à l'Ouest et que nous devrions la terminer à l'Est.

Ainsi se fermait une grande boucle de l'histoire :

- premier plan des Européens de l'Est nourris pendant les années d'exil à Londres ;

- refus de Staline :
- reprise en mains de leur sort par ces peuples à la fin des années '80 et
- aujourd'hui, éclosion des ambitions anciennes que nourrissaient ces pays.

Alors, j'entends bien et je lis partout que l'élargissement de l'Europe de l'Ouest vers l'Europe de l'Est, l'Europe Centrale, Chypre et Malte est un processus bien trop coûteux, que les pays membres actuels de l'Union européenne devront faire des sacrifices énormes, que tout cela économiquement n'a pas beaucoup de sens, que le prix économique, politique et budgétaire est trop élevé.

Je dois vous dire que toutes ces joutes oratoires, qui nous viennent de ceux qui se refusent obstinément à saisir la chance de réunifier par des moyens pacifiques le continent européen, ne m'impressionnent pas trop.

Il est vrai que l'élargissement a un coût, il est vrai que les bénéfices économiques seront à géométrie variable, mais il est vrai aussi qu'une heure de paix n'a pas de prix et il est vrai aussi que 5 minutes de guerre auront un coût autrement plus élevé que tous les plans de financement connus jusqu'à ce jour en matière d'élargissement de l'Union européenne et par conséquent, il faut dans ses grandes lignes, approuver les propositions que la Commission de Bruxelles vient de faire pour organiser le financement de l'élargissement et de l'adhésion de ces pays si longtemps coupés de leurs ambitions européennes par un funeste décret de l'histoire.

Personnellement, j'estime que les propositions que la Commission a formulées notamment en matières agricoles vont dans la bonne direction tout en sachant que le jour venu, nous devrons revoir l'ensemble du dispositif de la politique agricole commune, qui ne peut pas, dans l'état actuel dans lequel il se trouve, être étendu par un effet magique à tous les pays membres de l'Union européenne d'ici quelques années. Nous verrons, que les nouveaux pays membres de l'Union européenne, en matière agricole par exemple, devront pouvoir bénéficier des aides directes au début, non pas au même titre que les pays membres, mais par un long *phasing-in* dans le système de la politique agricole commune tel que nous le connaissons.

Il est à mes yeux évident que des moyens ayant pour origine les fonds structurels doivent être mis à la disposition des pays candidats, bien que je sache qu'un jour les pays actuellement bénéficiaires des fonds structurels en auront moins besoin à l'avenir, et que ceux qui aujourd'hui bénéficient de fonds structurels ne peuvent pas être éjectés du jour au lendemain des canaux de financement actuels. Il faut bien garder à l'esprit cette idée simple, très rarement rappelée, qu'il faut établir une nette différence entre la convergence nominale et la convergence réelle. La convergence nominale permet de tirer des conclusions excessives pour le devenir des fonds structurels. La réalité de la convergence réelle plaidera toujours pour le maintien de ses instruments de solidarité que constituent les fonds structurels de l'Union européenne.

Je vous ai parlé des plans que les Polonais, les Tchèques, les Hongrois et d'autres avaient fomentés pendant les années d'exil à Londres, mais il est vrai aussi qu'ils n'étaient pas les seuls, puisque les Européens occidentaux, eux aussi, caressaient leur rêve et pensaient l'avenir de l'Europe. Nombreux furent les plans dans les quartiers occidentaux, mais rares furent ceux qui furent portés à maturité politique.

Le seul projet, en fait, qui a connu une application suivie, vers la fin de la guerre et dans l'immédiate après-guerre, était le projet du Bénélux, de la Belgique, des Pays Bas et du Luxembourg, qui aujourd'hui encore peut être regardé comme ayant constitué le modèle pour l'unification européenne.

Il faudrait peut-être aujourd'hui, alors que l'Europe s'interroge, prise très souvent par des angoisses malsaines, que nous nous retournions vers les convictions d'antan qui animaient ceux qui ont fait le Bénélux et qui étaient bientôt suivis par l'Italie, l'Allemagne et la France. Ceux qui, pris sans doute par un goût excessif de remonter aux origines de l'Union européenne, relient les grands discours de ceux qui, à juste titre, sont considérés comme étant les pères de l'Europe, découvriront des choses qu'un Premier ministre d'aujourd'hui, cher Costas, n'oserait plus dire. Ainsi, en 1957, le Bénélux ayant pris son envol et les Français, les Allemands et les Italiens se ravisant et rejoignant ce corps de lance de l'unification européenne en 1957, le Premier ministre belge d'alors au moment de présenter les résultats de la conférence de

Messine à l'Assemblée parlementaire de la CECA, disait qu'il faudrait 1) fusionner les économies européennes et 2) harmoniser les politiques fiscales et sociales de tous les pays membres de ce qui allait devenir la Communauté économique européenne.

Si aujourd'hui, un Premier ministre disait qu'il faudrait fusionner les économies et si un ministre luxembourgeois disait qu'il faudrait harmoniser l'entièreté de la fiscalité européenne, les applaudissements de ceux qui l'écouteraient seraient contenus, encore qu'il y a beaucoup de vrai dans ce que disait Paul Henry Spaak.

Parce qu'en fait, après que l'Europe se soit dotée d'une monnaie unique, l'Europe étant devenue un marché intérieur intelligemment prolongé dans l'unification monétaire, le fait fiscal et le fait social se posent en d'autres termes. Il n'est pas pensable que nous continuions à nous appliquer réciproquement un système qui est fait de concurrence fiscale dommageable et qui en fait, amène les ministres des finances européens à se conduire comme si les uns étaient les ennemis des autres.

Il faut mettre un terme à la concurrence fiscale dommageable, nous ne pouvons pas continuer à nous conduire en ennemis économiques des pays voisins qui sont devenus des pays partenaires au sein de l'Union monétaire.

Très souvent en relation avec la convention giscardienne, on s'interroge sur la bonne méthode que l'Europe devra adopter pour pouvoir accomplir au cours des années à venir de notables progrès.

Je n'ose pas dire que je suis un vétéran ni un vieux, mais je continue à croire que la bonne méthode est celle que nous avions et j'ai un peu horreur des grands discours à envolée lyrique qui sont faits sur l'Europe de l'après-demain, alors que nous avons encore beaucoup de problèmes dans l'Europe d'aujourd'hui qui doivent trouver des réponses.

La méthode dite méthode de Monnet, quitte à devoir être amendée à bien des encablures, reste à mes yeux une méthode strictement valable, puisque c'est elle qui a fait le succès de l'Europe : non pas essayer d'organiser la route de l'Europe de l'avenir en lui proposant un cadre tout fait mais adopter une démarche qui doit être

globalement cohérente s'inspirant très utilement des nécessités sectorielles.

C'est ainsi que l'Europe a toujours progressé et c'est cette marche vers l'avenir qui a fait le succès de l'Europe des années '50 et des années '70 jusqu'aux années '90.

Prenez l'exemple de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier. Ceux qui, incapables d'avancer avec la célérité voulue vers l'unification intégrale de l'Europe, avaient pensé qu'il faudrait commencer par un secteur économique de pointe, avaient vu juste.

Le charbon au début des années '50 représentait 70% des sources énergétiques de l'Europe. Le monopoliste du charbon était la Ruhr allemande. Le plus grand utilisateur du charbon allemand était la sidérurgie française qui avait peur de voir les prix du charbon allemand se renchérir du jour au lendemain et de mettre ainsi en faillite la sidérurgie française. La sidérurgie française ne disposait, en effet, pas de marchés d'exportation suffisamment ouverts pour faire en sorte que la surproduction n'arrive à amener la sidérurgie française à revoir ses niveaux de production vers le bas.

Il y avait donc l'intérêt économique de la France d'organiser - si j'ose dire et en simplifiant à outrance - le charbon allemand et il y avait l'intérêt de l'Allemagne qui, bien sûr était membre de la Commission internationale de la Ruhr mais qui n'avait pas vraiment voix au chapitre, de pouvoir au même titre que la France et les autres discuter d'un secteur clef de l'économie européenne qui fut toujours un facteur de guerre, puisque le matériel de base de la guerre était toujours le charbon et l'acier.

Invitant les pays du Bénélux et l'Italie, tous sortis affaiblis de la guerre, de rejoindre ce pôle franco-allemand Schuman et Adenauer arrivaient à lancer le processus européen sur la base du charbon et de l'acier. Les trois pays du Bénélux, ayant toujours été les premières victimes des affrontements et des rivalités organisés autour du charbon et de l'acier entre la France et l'Allemagne, rejoignaient très rapidement cet axe du charbon et de l'acier.

Cette méthode de résoudre le problème économique de la France et de résoudre en même temps le problème politique de l'Allemagne tout en intéressant les voisins 146 Les discours

immédiats des deux grands pays européens au devenir commun de leur alliance nouvellement conclue fait en sorte que sur la base d'un projet en apparence économique, une grande ambition politique ait pu être lancée.

Cette méthode que les illuminés de nos temps voudraient vouer aux échecs fut répétée avec élégance au moment où nous entamions la construction monétaire de l'Europe. Là encore, il fallait d'abord résoudre les problèmes qui existaient entre la France et l'Allemagne et les replacer dans un contexte plus général. Quel était le contexte ? Le contexte était que l'Europe devenue marché intérieur était gravement menacée quant à son essor économique par les soubresauts monétaires qui caractérisaient le système monétaire européen. De 1979 à 1999, il y a eu 20 dévaluations ou réévaluations d'une monnaie européenne au sein du système monétaire européen.

Les dévaluations compétitives, notamment le fait de ne pas répondre par les instruments de la politique économique aux défaillances économiques nationales, mais d'avoir recours à des dévaluations compétitives, menaçait la cohérence et l'ordre monétaire en Europe. Il n'y avait plus qu'une seule issue : c'était la création de la monnaie unique qui devrait mettre fin à cette compétitivité malsaine et à ces compétitions mal inspirées.

Or, le problème entre la France et l'Allemagne allait persister : la France avait une tradition économique qui n'était pas tout à fait celle de l'Allemagne et qui était d'inspiration plutôt dirigiste, moins orientée vers le marché que la tradition allemande. Il fallait construire des ponts entre les points de vue français et les points de vue allemands et essayer de faire des autres pays de l'Union européenne des partenaires de cette double ambition, française et allemande, de vouloir réaliser la monnaie unique.

Là encore, comme pendant les années '50, on a pu résoudre les problèmes de l'un et de l'autre, d'ordre économique pour l'un et politique pour l'autre, en intéressant les autres États à faire de même, tout en avançant dans le cadre d'institutions européennes fortes et sur la base d'un calendrier strict, enrichi par des critères de convergence qui sont devenus les jantes et les éléments moteur de la construction monétaire en cours.

L'euro est devenu notre monnaie à tous. Mais nous n'avons pas encore appris à gérer d'une façon collective

et solidaire cette monnaie unique, qui impose aux Européens des réflexes qui relèvent d'une autre catégorie que celle dont relevaient les réflexes que nous avions à l'époque.

Il faut, en effet, apprendre à mieux coordonner nos politiques économiques. Je sais bien que la quasi totalité des Ministres des Finances de l'Eurogroupe vous disent que «oui la coordination avance, des progrès sont faits». Il est vrai que des progrès sont faits, mais la coordination n'est pas encore celle qu'elle devrait être.

Un jour de décembre 1997, lorsque j'ai présidé le Conseil européen, Costas s'en rappellera, nous avons adopté une résolution du Conseil sur le renforcement de la coordination des politiques économiques et nous avons dit dans ce texte, qui n'a pas de valeur juridique contraignante, mais presque, puisque ce sont tout de même 15 Premiers ministres qui en ont décidé ainsi, qu'il faudrait que nous coordonnions nos politiques budgétaires nationales, nos politiques fiscales nationales, nos politiques de revenus nationales et nos réformes structurelles nationales.

Conseil européen après Conseil européen, lors du Conseil de Luxembourg sur l'emploi, celui de Cardiff sur les réformes structurelles et celui de Lisbonne sur les réformes économiques nous avons essayé de donner du corps à cette intention de base, qui fut bonne dans l'ensemble, et nous essayerons de conclure à Barcelone un paquet de réformes qui traduira dans les faits à venir cette intention qui fut celle du Conseil européen de 1997.

Toujours est-il que les politiques économiques sont insuffisamment coordonnées. Chacun dans son coin fait un peu à sa tête, y compris mon propre gouvernement.

On fait une réforme fiscale par ci par là, on ne regarde pas de près si les éléments de la réforme fiscale de l'un coïncident avec les éléments de la réforme de l'autre. Les uns vont augmenter les prix de l'essence, les autres le baissent au même moment. Les uns laissent jouer les stabilisateurs automatiques de façon intégrale, les autres essayent de mettre des portes au déferlement des stabilisateurs automatiques.

Les uns souhaitent et appellent de leurs voeux l'envoi d'un pré-avertissement à l'Allemagne, les autres, comme moi, pensent qu'un tel geste ne serait pas salvateur et qu'il faudrait davantage insister sur les contenus des politiques nationales qui sont mises en oeuvre.

Nous avons donc besoin d'une meilleure coordination des politiques économiques et de ce fait, il faudrait procéder par de légères retouches institutionnelles en dotant notamment le groupe des douze ministres des Finances de l'euro d'une présidence qui devrait être plus longue que la durée d'une présidence normale de l'Union européenne.

Il ne fait pas de sens de demander à un ministre des Finances de présider pour 6 mois la coordination des politiques économiques et puis de laisser la place à un autre. Il serait plus sage de mettre à sa disposition un laps de temps plus long pour qu'il puisse se livrer à sa tâche qui bien sûr n'est pas une tâche facile, mais qui, dans la mesure où elle n'est pas accomplie par un ministre des Finances en charge de la coordination des politiques économiques pour une année ou deux, donne toujours l'avantage à la Banque centrale qui fonctionne comme jadis une banque centrale nationale.

Elle agit en toute indépendance et sans devoir rendre des comptes à l'opinion publique. Comme le pôle économique donc politique est faible, le pôle monétaire, est évidemment devenu plus fort et je dirais même parfois trop fort.

Aujourd'hui, je vois revenir le débat sur les réformes institutionnelles qu'il faudra opérer avant que nous n'entamions la dernière étape de l'élargissement.

Mesdames et Messieurs, les Européens ne deviendront pas plus heureux lorsqu'ils auront changé une nouvelle fois le régime institutionnel de l'Europe. Moi, je n'exclus pas que des retouches doivent être faites, que des amendements doivent être apportés aux mécanismes institutionnels, mais je mets en garde contre le risque de vouloir remplacer les conduites politiques par des réformes institutionnelles.

Les Européens ne s'inquiètent pas de voir chaque pays représenté à la Commission européenne par un seul Commissaire. Mais ils sont parc contre très inquiets de voir que l'Europe sociale n'existe pas. Ils voudraient que l'Europe s'occupe également des problèmes des travailleurs au lieu de donner l'impression que l'Europe que nous sommes en train de construire est une Europe exclusivement monétaire, à vocation économique, servant les intérêts de tout le monde sauf ceux des travailleurs.

Nous devrions mettre en place en Europe un socle de droits sociaux minimaux qui serait applicable partout en Europe.

Il est évident qu'à partir du moment où les corrections monétaires ne sont plus opérationnelles, puisque les monnaies nationales ont disparu, tout le poids des ajustements concurrentiels et complétifs se déplacera dans le camp des politiques sociales et pour ajuster leur compétitivité à celle des autres, les gouvernements seront toujours tentés de corriger vers le bas les niveaux sociaux de leur pays.

Je ne dis pas qu'il ne faut pas corriger des niveaux sociaux qui peuvent apparaître comme étant trop généreux ou trop rigides, mais je voudrais qu'en Europe, notamment en matière de droit du travail, nous ayons, un socle de droits qui seront d'application générale dans tous les pays de l'Union européenne.

La même remarque s'applique d'ailleurs à la lutte contre la criminalité, surtout à la criminalité transfrontalière. Comment est-ce que l'Europe peut lutter contre la criminalité internationale ?

Alors, la question n'est pas de savoir quel Commissaire va proposer quoi. La question n'est pas non plus de savoir avec combien de voix quel gouvernement va pouvoir appuyer la décision de la Commission.

La question est de savoir si nous avons la volonté politique de faire de l'Europe une forteresse contre la criminalité internationale. Si nous faisions l'Europe sociale, si nous donnions aux citoyens européens une arme contre le banditisme international et contre le terrorisme international, nous aurions fait plus pour l'adhésion des opinions publiques européennes à l'idée européenne que si nous nous lancions dans de vains débats sur les réformes institutionnelles.

Je crois néanmoins que l'Union européenne a besoin d'une constitution, non pas parce que je penserais que 148 Les discours

le fait de mettre à la disposition de l'Europe une constitution rapprocherait davantage les citoyens, mais parce que je crois qu'il faudra que l'Europe dispose d'un corps de règles uniformes sur les principes directeurs de nos démocraties modernes et d'un dispositif en matière des droits de l'homme, qui une fois pour toutes, déterminera le périmètre « ambitionnel » de l'Union européenne, que tous ceux qui veulent devenir membres de l'Union européenne devront le jour où ils voudront devenir membres, avoir accepté.

Il est évident que nous avons besoin de plus de volonté politique que de réformes institutionnelles pour faire de la politique extérieure de sécurité commune une donne internationale qui s'impose à la communauté internationale.

Je pense, pour ma part, qu'il faudra qu'un jour nous communautarisions la politique extérieure de sécurité commune.

Il faudrait que là encore s'applique la méthode communautaire : la Commission propose, le Conseil décide à la majorité. Mais nous n'en sommes pas encore là et les États nations ne sont pas encore morts. Ils ne trouveront pas une mort subite puisque les nations ne sont pas des inventions provisoires de l'histoire. Elles ont une vocation de persister puisqu'elles constituent des grilles de lecture de proximité dont beaucoup de citoyens sinon tous ont besoin.

Mais il est évident que les États membres de l'Union européenne à eux seuls ne pourront plus jamais influencer beaucoup le cours des choses s'il s'agit d'exercer une quelconque influence sur la vie internationale. Par conséquent, il nous faudra plus d'Europe en matière de politique extérieure et de sécurité commune.

Ce sont là les véritables débats : politique extérieure et de sécurité commune, politique sociale, socle de droits sociaux minimaux, harmonisation fiscale dans la mesure où l'union monétaire et le marché intérieur nous y invitent sans que nous aplanissions l'ensemble des paysages fiscaux européens, lutte contre la criminalité et le terrorisme, lutte commune contre la sécurité extérieure commune, mettre en place une police européenne des frontières, ne pas laisser seuls la Grèce et d'autres pays aux prises avec les nombreux problèmes provoqués et

très souvent encourus par des réfugiés qui viennent de partout et ne pas nous livrer à des débats stériles, comme par exemple celui sur la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États.

Je ne pourfendrai pas celui qui proposerait une répartition saine et équilibrée entre les compétences de l'Union — compétences exclusives de celle-ci, monnaie, défense, politique extérieure, criminalité et les compétences partagées entre l'Union européenne et les États membres.

Mais je mets en garde tous ceux qui pensent que l'exercice qui consisterait à fixer une fois pour toutes les compétences de l'Union européenne serait un exercice facile. Je suis d'accord, sur ce point comme sur d'autres d'ailleurs, avec le Premier ministre grec, Monsieur Simitis, qui dans son discours de Bruges nous a mis en garde contre ce risque, contre ce danger de vouloir figer à tout jamais les compétences de l'Union européenne.

Ce serait une grave erreur. Je voudrais que reste intacte l'article 308 du traité sur l'Union européenne qui dit que l'Union européenne peut se saisir des compétences, mais à l'unanimité des États membres, dont elle croit avoir besoin le moment venu.

Si les pères de l'Europe avaient opté pour cette méthode qui aurait consisté à figer une fois pour toutes les compétences de l'Union et les compétences des États membres sans que le traité ne prévoit de passerelles entre les deux, beaucoup de choses n'auraient pas pu être réalisées.

Je me rappelle fort bien qu'au moment de la conclusion de l'Acte unique en 1985, certains pays livraient une belle bataille contre ceux qui avaient proposé de faire énumérer parmi les ambitions de l'Europe l'ambition monétaire.

Si ce jour-là, suite à cette idéologie simplificatrice de tout figer, nous avions retenu que jamais l'union monétaire ne pourrait se réaliser parce que les monnaies sont d'intérêt national, nous n'aurions pas pu émettre l'euro, la monnaie unique, un nouvel élément politique qui fait que le projet européen reste en vie.

Je plaiderais par conséquent non pas pour des réfor-

mes institutionnelles, tout en étant d'accord avec des amendements partiels, mais pour la redécouverte des grandes ambitions de l'Europe et pour rendre plus complètes les ambitions de l'Europe, tout en y incluant la dimension sociale qui est largement déficitaire.

Au lieu de nous interroger sur le déficit démocratique de l'Europe — bien qu'il existe partiellement — mieux vaudrait que nous recherchions des opinions publiques en leur proposant les bonnes politiques sur ce chemin que j'oserais qualifier de bon sens.

L'Europe a besoin de beaucoup de patience et de beaucoup de détermination. Nous, les jeunes en Europe, avons perdu patience, sans doute parce que nous avons grandi sous le soleil et que nous n'avons pas connu l'ombre qu'ont connue nos pères et nos grands-pères. La vie était douce pour les jeunes Européens.

Elle était dure pour nos pères et, dans le pays dans lequel je m'exprime, elle était dure jusqu'à la fin des années '60, '70 pour ceux qui avaient des convictions.

Prenons cet exemple de la Grèce — pays devenu pays associé de l'Union européenne en 61 puis, 20 ans plus tard, membre de l'Union européenne puis 20 années plus tard au premier janvier 2001, membre de l'euro — pour nous convaincre de la nécessité de ne jamais accepter qu'un pays soit laissé seul avec les plus nobles de ses ambitions.

Cette Grèce qui a donné de si nombreuses leçons à l'humanité au cours des dernières années, nous a également donné la démonstration de sa faculté de faire et d'affronter l'adversité notamment économique et de faire ce qu'il faut faire pour arriver là où il faut arriver.

Je voulais donc rendre hommage au gouvernement grec, à son Premier ministre et à son ex-ministre des Finances ainsi qu'au peuple grec d'avoir su réaliser ce que le peuple grec a su faire.

Pour les autres États, pour ceux qui vont venir nous rejoindre, nous avons besoin de la détermination dont ont fait preuve les Grecs au cours des dernières années. En Europe, nous avons toujours besoin de cette patience et de cette détermination dont ont besoin les grandes ambitions et les longs trajets.

Wir brauchen mehr Europa, discours de Jean-Claude Juncker, Premier ministre, devant les représentants de la Chambre de commerce et de l'industrie de Berlin et de l'Association des commerçants berlinois

25 février 2002

Meine sehr verehrten Damen und Herren,

Jede Reise nach Berlin verbinde ich immer mit besonderen Erinnerungen und auch mit besonderen Gefühlen. Ich kann in dieser Stadt nicht landen, ohne an das zu denken was diese Stadt war, wie geteilt diese Stadt war, wie unglücklich diese Stadt letztendlich war. Nur habe ich manchmal den Eindruck, wenn ich in Deutschland oder in dieser Stadt bin, ich wäre der einzige der sich noch über die deutsche Wiedervereinigung freut. Mir scheint die Deutschen hätten ihre Freude über die Wiedervereinigung (es ist eine kontinentale, nicht eine deutsche Freude) inzwischen schwinden lassen.

Dass Europa den Deutschen geholfen hat (und damit im übrigen sich selbst) beide Teile Deutschlands wieder aufeinander zuwachsen zu lassen, wirklich nach der brandtschen Formel wieder zusammenwachsen zu lassen, was zusammen gehört, das hat mit den Deutschen zu tun, hat auch mit Europa zu tun und hat letztendlich mit der Tugend, mit der Einsicht, mit der Ideenkraft und der Vorstellungsbegeisterung derjenigen zu tun, die sich nach dem Krieg das Wort gegeben haben, dass es in Europa nie wieder Krieg geben sollte. Nun wird das nach jedem Krieg gesagt. Aber diesmal haben die Europäer es verstanden, sich Instrumente, Institutionen, Pläne und Entwürfe an die Hand zu geben (viele Gestaltungen des Herzens, nicht nur des Verstandes), die es möglich gemacht haben, dass in Europa seit vielen Jahrzehnten kein Krieg mehr ausgebrochen ist. Wer aus Luxemburg kommt, aus einem kleinen Land, das immer wieder Opfer deutsch-französischer Zwistigkeiten wurde (wobei das Wort Zwistigkeiten eine zärtliche Geschichtsbetrachtung ist), der weiß das in besonderem Masse zu schätzen.

Nun denken die heute Regierenden, mit ihnen hätte die Geschichte eigentlich erst angefangen und nach ihnen würde auch nicht mehr viel passieren. Wenn ich mit früheren Regierungschefs rede, merke ich auch wie ungeduldig sie über die jüngeren sind, wie gnädig sie sehr oft im Umgang mit der eigenen Bilanz sind. Ich spüre an mir selbst, dass man vor der Gefahr überhaupt nicht gefeit ist. Heute fällt man nicht mehr auf, wenn man zu den Vätern des Euros gehört. Aber als die Währungsunion vorbereitet werden musste, gab es nicht so viele, die sie wirklich wollten. Helmut Kohl, der sich um die deutsche Einheit und um das europäische Einigungswerk sehr verdient gemacht hat, hat an der notwendigen Schaffung der europäischen einheitlichen Währung nie gezweifelt. Hätte er 1991 eine Volksbefragung zu dem Thema organisiert, dann hätten sie mich nicht als Euro-Vater hier begrüßen können. Insofern bin ich über das kohlsche Demokratiedefizit sehr zufrieden. Ich nannte Helmut Kohl. Ich hätte auch Theo Waigel, François Mitterand und andere nennen können.

Mein Gedanke war, dass Jüngere denken, mit ihnen fange die Welt an. Das ist aber nicht so! Wir sind jetzt mit einer europäischen Agenda befasst, auf der an vorderster Stelle die Frage der Erweiterung der Europäischen Union nach Ost- und Mitteleuropa und nach Südosteuropa, Malta und Zypern, steht. Diejenigen, die heute darüber reden — ich gehöre auch dazu — tun fälschlicherweise so, als ob das eigentlich unsere Idee immer schon gewesen wäre. Es würde uns in dem etwas westlicheren Teil Europas sehr gut tun, wenn wir zu entsinnen wüssten, dass die ersten politischen Strukturierungspläne des europäischen Kontinents eigentlich nicht von Westeuropäern ausgearbeitet wurden, sondern von Exilpolitikern aus Ost- und Mitteleuropa, die während der Nazizeit in London im Exil waren.

Nun hat es über 200 Entwürfe zu der europäischen Einigung vor Ausbruch des Zweiten Weltkrieges gegeben, von denen keiner zur politischen Reife geführt werden konnte. Wer sich in der europäischen Geschichte und in all diesen Plänen, Entwürfen, Skizzen und Projekten auskennt, der ist bass erstaunt über die Weitsicht derer, die damals über europäische Dinge nachdachten, und auch über die Kurzsicht der heutigen Regierenden.

Schon 1923 hatte Coudenhove-Kalergi, von dem man kaum noch spricht, einen Plan entworfen, dessen Inhalt darin bestand, Frankreichs und Deutschlands Kohleund Stahlbereiche in eine europäische Gemeinschaft für Kohle und Stahl zusammenzuführen. Wäre dieser Plan Wirklichkeit geworden wäre dem Kontinent wahr scheinlich der schlimmste seiner Kriege erspart geblieben. Es dauerte sieben, acht Jahre nach dem Ende des Zweiten Weltkrieges bevor diese Idee wieder aufgegriffen werden konnte, und im Krieg selbst waren es nicht die Westeuropäer, sondern die Ost- und Mitteleuropäer, die derartige Pläne schmiedeten.

Der polnische Exil-Ministerpräsident hatte schon 1942 sechzehn europäische Regierungen, die in London im Exil waren, zusammengerufen um zuerst in dem östlichen Teil Europas eine europäische Gemeinschaft zu gründen, mit der Einladung an den westlichen Teil Europas, wenn es im Osten klappen würde, doch dann bitte dieser von Erfolg gezeichneten europäischen Gemeinschaft in Osteuropa beizutreten. Stalin hat das verhindert, weil ihn die Idee von regionalen Zusammenschlüssen in Ost- und Mitteleuropa gespen stig vorkam. Er spürte einen tiefen Unmut über die Sowjetunion in Ost- und Mitteleuropa und wollte sich potentielle Sattelitenstaaten für das Nachkriegseuropa und dessen Ordnung bereit halten. Somit hat er diesen Plan zu verhindern gewusst, so wie er sich auch erfolgreich dagegen zu wehren wusste, dass Ost- und Mitteleuropa in den Genuss der Gelder des Marschallplanes kamen. 12,5 Milliarden Dollar flossen nach Westeuropa und sind ursächlich daran schuld, dass osteuropäische Volkswirtschaften bis heute große Rückstände an Effizienz und Leistungsfähigkeit aufweisen.

Der Plan, Europa zusammenzuschließen war ein Plan der Ost- und Mitteleuropäer. Aus dem Grund sollten wir jetzt, wo es um die Erweiterung nach Ost-und Mitteleuropa geht nicht so tun, als ob wir aus karitativer Inspiration heraus die Ost- und Mitteleuropäer gnädigst ins europäische Haus einziehen lassen. Es ist nicht deren Schuld, dass sie ein schreckliches Dekret der Geschichte davon abgehalten hat, die Europäische Union auf den Weg zu bringen, zu der wir dann beigetreten wären.

Die Osterweiterung wird teuer. Aber eine Stunde Frieden hat keinen Preis. Drei Tage Krieg sind teurer als die Finanzierung von zwei Erweiterungen am Anfang dieses Jahrhunderts. Es kann keine andere Antwort geben auf die Frage, Erweiterung als ein deutliches Ja. Das sind wir den Menschen schuldig, die 40 Jahre im

Schatten des Kontinentes leben mussten. Bei uns in Westeuropa sind viele so sehr von der Sonne verbrannt, dass sie den klaren Blick für derartige Zusammenhänge verloren haben. Insofern sage ich Ja zur Erweiterung, auch wenn sie Geld kostet. Ich sage auch Ja zur Erweiterung, weil es etwas mit der Lebensleistung der Generation meiner Eltern zu tun hat.

Wenn ich mir manche Reden anhöre und manchen Artikel lese über die Erweiterung nach Ost- und Mitteleuropa und sehe, wie wir unter der Last der Bürde zusammen zu brechen drohen, und ich vergleiche das mit der Begeisterung der Nachkriegseuropäer Europa und dessen Aufbau in die Hand zu nehmen, dann sind wir kleine Geister und kleine Lichter. Ein großes Verdienst an Europa gehört nicht nur den Gründungsvätern der Europäischen Union, sondern diesen mutigen Männern und Frauen aus den europäischen Völkern, die die Geschichte richtiger interpretiert haben als die Politiker je fähig waren es zu tun.

Der Erweiterungszug rollt. Ich bin gegen eine Erweiterung im Galopp, aber ich bin für eine Erweiterungsrunde, die die festgelegten Terminkalender einhält, und die die Menschen, ihre Projekte und Träume Ernst nimmt und sie in Politik kleidet. Dabei kommt es mir weniger auf ein oder zwei Jahre an. Vor allem muss die Richtung stimmen. Und ich glaube, dass die Richtung stimmt, weil die neuen Demokratien und Volkswirtschaften in Ost- und Mitteleuropa in den letzten Jahren erhebliche Fortschritte zu verzeichnen haben.

Im Übrigen wäre die Konjunkturdelle in Deutschland, Luxemburg und sonstwo wesentlich ausgeprägter, wenn es diese neuen Märkte, die wir brauchen, um unsere Produkte absetzen zu können, nicht schon heute gäbe. Insofern ist die Erweiterung nach Ost- und Mitteleuropa auch eine Erweiterung in beiderseitigem Interesse, also nicht nur im Interesse der Ost- und Mitteleuropäer, sondern auch im Interesse der gestandenen EU-Mitglieder, die sich selbstverständlich, um die Dinge endgültig ins Lot zu kriegen, auch sehr intensiv und immer intensiver mit der Gestaltung der europäischen Politik abgeben müssten. Wir haben ja heute die seinerzeit viel geschmähte europäische Wirtschafts- und Währungsunion. Nur funktioniert sie nicht so, wie sie funktionieren müsste, obschon sie besser funktioniert als deutsche Professoren es vorausgesagt hatten.

Es gibt ein Defizit in dieser europäischen Währungskonstruktion! Ich sage das bewusst selbstkritisch, weil ich diejenigen seinerzeit nicht unterstützt habe, die es eigentlich anders haben wollten. Wir haben eine geschlossene währungspolitische Formation, die wir europäische Zentralbank nennen. Diese macht, in völliger Unabhängigkeit, Währungspolitik, so wie die Bundesbank und andere nationalen Notenbanken das früher auch gemacht haben. Sie macht das — ich sag das mit einigen Abstrichen — sehr gut.

Aber auf der Seite der Wirtschaftspolitik gibt es keine geschlossene Formation, weil die Wirtschaftspolitik vom Vertrag selbst als sich im nationalen Bereich befindend beschrieben wurde, mit der Nuance, dass dies aber dann im gemeinschaftlichen Interesse zu geschehen hätte.

Zudem haben wir die Koordinierung der europäischen Wirtschaftspolitiken erfunden, sie beschrieben und sie an einigen Grundachsen festgemacht.

Nur ist die Koordinierung der Wirtschaftspolitik in ihren Anfängen stecken geblieben. Zur Koordinierung der Wirtschaftspolitik gehört im übrigen auch, wenn auch nur teilweise, der europäische Stabilitäts und Wachstumspakt.

Der blaue Brief, zu dem es nicht gekommen ist, ist ein beredtes Beispiel dafür, dass die richtige Koordinierung europäischer Wirtschaftspolitik eben nicht rechtzeitig stattgefunden hat. Hätte sie es, hätten wir uns mit der deutschen Regierung (nicht nur mit ihr) frühzeitig und besser über die Ausrichtung deutscher Finanzpolitik verständigen können. In meiner Eigenschaft als Finanzminister war ich trotzdem gegen diesen blauen Brief, aus Gründen der Richtlinienkompetenz, die der Finanzminister dem Regierungschef gegenüber unterworfen ist.

Ich bin ja eigentlich nur aus Zeitgründen Premier- und Finanzminister geworden. Ich war heute bei Schroeder und Eichel und weiß, wie lange beide brauchen, um sich über alles zu verständigen. Ja, ich rede mit mir selbst und behalte meistens Recht. Es ist das Rechthaberische an mir, was mich dazu verleitet hat, beide Funktionen in einer Hand zusammenzuführen und den Haushalt, die eigentliche Arbeit des Finanzministers, einem jüngeren Kollegen zu überlassen.

Die deutsche Finanzpolitik kennt ihre Nöte. Deutschland ist zur Zeit wachstumsmäßig nicht das glänzendste Licht am europäischen Firmament. Ich sage nicht gerne rote Laterne, weil das despektierlich klingt, und das will ich nicht so verstanden wissen. Ich möchte, dass andere Europäer außerhalb Deutschlands zur Kenntnis nehmen, dass dieses Land sich mit besonderen Problemen herumplagen muss. Jenseits von jeder Deutschtümelei, zu der ich völlig unfähig bin, ist es doch so, dass ein anderes Land, das mit einer derartigen Wiedervereinigungslast konfrontiert wäre und die so elegant auch noch lösen würde, noch erfunden werden muss. Ich sehe kaum Länder in der Europäischen Union, die dies so beherzt angepackt hätten wie Deutschland und die Deutschen dies getan haben. Dass dabei Fehler unterlaufen, ist eine fast normale Sache. Und fernab von jeder brennenden Sorge passieren laufend Fehler. Dass es bei der deutschen Wiedervereinigung Fehler gegeben hat, ist zweifelsohne wahr. Ich weiß nur nicht, wie man sie damals hätte vermeiden sollen.

Ökonomen haben zurecht 1990 festgestellt, dass eine Mark nicht eine Mark ist. Es waren aber die einzigen, die das festgestellt haben. Die Mehrheit der Bevölkerung hat das anders gesehen. Ich denke schon, dass man derartigen Grundstimmungen in der Bevölkerung auch Rechnung tragen muss, auch wenn das rein wissenschaftlich betrachtet nicht das nec plus ultra der Erkenntnis war. Dass Deutschland wie andere europäische Länder auch an nicht unternommenen, nicht angepackten oder nicht gelungenen Strukturreformen leidet, scheint mir auch klar. Die Finanzierung der sozialen Sicherungssysteme ist in Deutschland nicht langfristig abgesichert. ist es aber auch in anderen europäischen Ländern nicht. Und deshalb war es wohl richtig, dass die europäischen Finanzminister, statt einen blauen Brief zu verschicken, eine Empfehlung angenommen haben, wo wir den deutschen Kollegen ins Logbuch geschrieben haben, welche Reformen in welchen Zeiträumen unternommen werden müssten. Ich gehe auch davon aus, dass dies geschieht.

In der Koordinierung der europäischen Wirtschaftspolitik sind wir also schwach, und Defizite haben wir auch ansonsten. Ich kann nicht erkennen, wieso wir in Sachen Ausgestaltung der sozialen Dimension der Europäischen Union nicht weitergekommen sind. Ich weiß sehr wohl: Unternehmer, Arbeitgeber denken sehr oft, das wäre eine Erfindung zurückgebliebener Sozialisten oder christ-

lichsozialer Herz-Jesu-Kommunisten wie mir, wenn sie von der Notwendigkeit des Ausbaus der sozialen Dimension Europas reden. Dem ist aber nicht so! Meine Sorge ist die, dass, nachdem wir die Europäische Union zu einem Binnenmarkt umgestaltet haben und dieser Binnenmarkt logischerweise um seine währungspolitische Komponente verlängert wurde, wir uns im Sozialbereich, zu einem Moment wo der Wettbewerbsdruck enorm und direkt geworden ist, auf eine Reihe von zu harmonisierenden Sozialelementen verständigen sollen.

Ich plädiere sehr dafür, dass wir in Europa einen Mindestsockel an Arbeitnehmerrechten einführen. Dieser Mindestsockel wird Europa ins Unglück stürzen, wenn er sich auf dem Niveau einpendeln würde, auf dem Deutschland und Luxemburg inzwischen angekommen sind. Aber wir brauchen Mindestregeln, die nicht nach unten durchbohrt werden dürfen, wenn aufgrundverfehlter Wirtschaftspolitiken nationale Wettbewerbsbedingungen korrigiert werden müssen. Das hat man früher über kompetitive Abwertungen gemacht, das macht man heute, indem man die Sozialböden nach unten durchbohrt. Dies muss die Europäische Union ernsthaft in die Hand nehmen, wenn dies nicht passieren soll! Hinzu kommt, dass man nicht denken sollte, die europäische Einigung bräuchte nicht den Zuspruch der europäischen Arbeitnehmerschaft um in ihren Grundfesten nicht erschüttert zu werden.

Man kann Europa nicht gegen den Willen der Menschen bauen, und die Menschen mögen es auch nicht, wenn Europa wie ein Geisterzug in die ihnen entgegengesetzte Fahrtrichtung fährt. Wir müssen in die Richtung fahren, in die die Menschen auch wollen. Nicht Demoskopen sollten darüber entscheiden, wie Politik gemacht wird. Ich bin sehr dagegen, dass Politiker den Wählern immer nur nachlaufen. Wenn es um wichtige Dinge geht (Erweiterung, europäische Währungsunion) sollte man nicht die Demoskopen konsultieren, sondern die Historiker, nicht Meinungsumfragen lesen, sondern Geschichtsbücher aufschlagen. Den Dingen in Europa dürfen wir nie ihren eigenen Lauf lassen. Wir müssen den Lauf schon selbst in die Hand nehmen, um ihn zu kanalisieren.

Aus diesen Gründen kommt europäischen Reformen höchste Bedeutung zu. Auch der Ende dieser Woche

zusammentretende europäische Konvent unter dem Vorsitz des ehemaligen französischen Staatspräsidenten Giscard d'Estaing, und die sich daran anschließende Regierungskonferenz sieht sich mit derartigen fundamentalen Problemen konfrontiert.

Der Konvent und die nächste Regierungskonferenz müssen einige Fragen klären, die eben bis heute nicht geklärt werden konnten. Ihre Aufgabe ist es nicht, die Fragen noch einmal zu debattieren und zu diskutieren, die wir schon im Vorfeld des Vertragabschlusses in Nizza gewälzt haben. Wenn wir das noch einmal mit Intensität und Wolllust tun, dann werden die Resultate im Jahre 2004 ähnlich mickrig werden wie jene, die wir in Nizza an den Tag gebracht haben.

Wenn wir jetzt wieder eine Debatte darüber anfangen, ob die kleinen Länder in Europa nicht ein bisschen zurückstecken müssen, damit die großen in Europa ihrer eigenen Größe gerechter werden könnten, dann führt dies wieder ins institutionelle und auch ins sachpolitische Nichts. Europa ist auch deshalb ein Erfolg, weil kleinere und größere Länder es gelernt haben miteinander souverän umzugehen. Man braucht mir als Luxemburger nicht jeden Tag vierzigmal zu erklären, dass es mehr Deutsche als Luxemburger gibt! Da habe ich überhaupt keinen Lernbedarf und es stört mich auch nicht!

Die Großen, wenn sie wirklich groß sind, haben auch keine Angst vor den Kleinen und tun auch nicht so, als ob sie Angst vor den Kleinen hätten. Die Kleinen, wenn sie wirklich groß sind, versuchen nicht so zu tun, als wenn sie größer wären als die Grossen. Wenn also jeder mit sich selbst und mit den Nachbarn souverän umgeht, dann entsteht überhaupt kein Reibungsverlust zwischen Großen und Kleinen. Kleine sollten Große nicht reizen, und Große sollten das aus Gründen der Selbstrücksicht auch nicht mit den Kleinen tun. Ich habe in Berlin schon mal gesagt, dass ein Floh einen Löwen zum Wahnsinn treiben kann, dass es aber einem Löwen nie gelingen wird, einen Floh zum Wahnsinn zu treiben. Insofern sollte man aus dieser Elementarlektion aus Brehms Tierleben ableitend zu einem vernünftigen Umgang miteinander kommen.

Nein, die Frage, die wir klären müssen, ist vor allem die der Kompetenzzuordnung. Was soll die Europäische Union tun und was sollen die Nationalstaaten tun? Die Frage ist in dem Vertragswerk mit dem wir heute arbeiten, nicht einwandfrei geklärt. Für mich ist klar, dass die Europäische Union sich nur um das kümmern sollte, wo sie wirklich in der Lage ist und fähig ist, die Dinge besser zu regeln als die Nationalstaaten oder die Regionen, die Länder oder die Städte und Kommunen.

Auf die europäische Ebene gehören europäische Währungspolitik, die ist inzwischen da angelangt mit der notwendigen Verstärkung der Koordinierung der europäischen, sprich der nationalen Wirtschaftspolitiken. Auf die europäische Ebene gehört in den Bereich exklusive Zuständigkeiten der Europäischen Union die gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik, wo es erhebliche Defizite zu beklagen gibt.

Hier bin ich der Auffassung, dass wir die Außen- und Sicherheitspolitik vergemeinschaften sollten, nach der alten Regel die sich bewährt hat, dass die Kommission vorschlägt und der Rat mit Mehrheit entscheidet, anstatt dass wir 15 Außenminister, einen EU-Kommissar für außenpolitische Fragen und einen hohen Vertreter für Außenpolitik im Ministerrat haben. Da kommen wir Europäer ja sogar selbst durcheinander. Dann muss man verstehen, dass Amerikaner, Russen und sonstige auch nicht wissen, wo sie anrufen sollen wenn es kriselt.

Ich bin der Meinung, dass die Europäer auf der außenpolitischen Ebene eine stärkere Präsenz markieren müssen. Es geht nicht an, dass die einen die Welt erfinden, über sie nachdenken, Problemlösungen erdenken, und dass die Europäer die Problemlösungen finanzieren, die die andern vorgedacht haben.

Ich bin wirklich der Meinung, dass wir "Players" der Außenpolitik werden müssen anstatt nur "Payers" zu sein. Aber dann müssen wir uns auch zusammenraufen. Dann geht es nicht, dass man Außenpolitik und Diplomatie als Lyrik mit andern Mitteln begreift. Dann muss man auch wirklich in Fundamentalfragen zur Sache kommen.

Ich halte es auch für unabdingbar notwendig, dass die Europäer ihre Wirtschaftskraft und ihre währungspoliti sche Identität, durch eine außenpolitische Identität ergänzen, die den Ambitionen unseres Kontinentes gerecht werden muss. Ich glaube daran, dass wir das schaffen.

Wer es geschafft hat, allen Unkenrufen zum Trotz, den Euro auf den Weg zu bringen, hat ja gezeigt, dass er zu großen Leistungen fähig ist.

Den Euro hat uns auch kaum jemand außerhalb Europas, geschweige denn innerhalb Deutschlands zugetraut. Ich kann mich erinnern, als ich im August 1995 einen Besuch beim damaligen US-Präsidenten Bill Clinton absolvierte und mit ihm über den Euro reden wollte. Man hatte mir damals gesagt : Du musst auch etwas über den Euro sagen, weil das die Amerikaner interessiert! Das hat Clinton überhaupt nicht interessiert! Er wollte nur mit mir über die Türkei, Griechenland und Zypern reden, strategische Weichenstellungen, außenpolitische Bereiche, wo ich mich als luxemburgischer Premierminister normalerweise — entgegen meiner angeborenen Demut - zurückhalte, weil ich die Erfahrung gemacht habe, dass wenn der luxemburgische Premierminister sich zu strategischen Fragen äußert, das nicht notwendigerweise zu Atembeschwerden in Washington, Moskau und Peking führt.

Clinton hat mir damals geraten : "Reden sie doch mit meinem Finanzminister! "Ich hatte dann später eine Unterredung mit Herrn Rubin, dem damaligen amerikanischen Finanzminister. Auch ihn hat der Euro nicht interessiert. Ein Jahr später war ich wieder in Washington anlässlich der Jahresversammlung des Internationalen Währungsfonds. Samstag abends ruft der Finanzminister Rubin mich im Hotel an und sagt : "Wir müssen dringend über den Euro reden!" Da wurde ich mir meiner Wichtigkeit bewusst und antwortete : "Ich habe heute Abend keine Zeit! "So dass ich dann mit dem amerikanischen Finanzminister Sonntag morgens viertel vor acht in der Treasury frühstücken durfte, um über den Euro zu reden. Ab dem Zeitpunkt wusste ich, dass aus dem Euro was werden würde. Wenn der amerikanische Finanzminister sich Zeit nimmt, Sonntag morgens mit dem luxemburgischen Finanzminister zu frühstücken, dann ist Gefahr im Verzug. Was ich sagen wollte ist, dass wir etwas erreichen, wenn wir den festen politischen Willen haben es zu tun, wir über einen klaren Zeitplan verfügen und über die notwendigen, uns selbst verpflichtenden Kriterien. Wer den Euro schafft, schafft auch die gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik!

Auch in dem immer größer werdenden Bereich der europäischen Innenpolitik braucht es dringend mehr Europa.

Wenn wir es nicht schaffen, den Menschen in Europa zu zeigen, dass die Europäische Union ein Bollwerk gegen das grenzüberschreitende Verbrechertum ist, dann brauchen wir überhaupt nicht zu versuchen, die Menschen von Europa zu überzeugen. Wir müssen versuchen, eine gemeinsame europäische Ein-wanderungspolitik zu definieren, wo die Lasten gleich verteilt werden, wo es nicht immer an den selben Mitgliedstaaten ist. alle Lasten zu schultern.

Wenn wir also den Euro geschafft haben, wenn wir die gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik geschafft haben, wenn wir den europäischen Mindestsockel an Arbeitnehmerrechten hinkriegen, wenn wir in Sachen Justiz und innere Angelegenheiten bei Visafragen, bei Ein- und Zuwanderung und bei Asyl zu einer alle europäischen Länder verpflichtenden Einigung gekommen sind, dann wird es uns auch nicht sehr schwer fallen, die europäischen Institutionen so auszurichten wie wir sie brauchen. Mich ärgert in hohem Maße, dass es viele gibt, die dauernd grandiose architektonische Großentwürfe über das zukünftige institutionelle Gedeihen der Europäischen Union präsentieren, ohne aber in der Lage zu sein, das europäische Tagesgeschehen wirkungsvoll mitzugestalten. Deshalb sagen diejenigen auch, sie würden sich als Privatperson äußern.

Ich wage hier und heute Folgendes zu behaupten: Wenn wir z. B. in fiskalpolitischen Fragen eine feste politische Absicht und den politischen Willen hätten, wenn wir genau wüssten, in welche Richtung der Zug fährt, dann wäre es problemlos möglich statt mit Einstimmigkeit mit qualifizierter Mehrheit in diesen Fragen zum Votum zu schreiten. Wenn ich aber nicht weiß in welche Richtung die Reise geht, dann gebe ich die Möglichkeit nicht auf, einmal Nein zu sagen. Kleine Länder sagen ohnehin seltener Nein als große Länder. Es steht nur groß in der Zeitung, wenn sich Luxemburg der Abschaffung des Bankgeheimnisses querstellen würde. Größere Länder sagen öfters Nein, deshalb ist das keine Meldung mehr wert. Wenn wir also wüssten wohin die Reise geht, könnten wir auch das institutionelle Gefüge so ausrichten, wie wir es bräuchten.

Kompetenzneuordnung wird wie gesagt die wichtige Frage sein. Wenn zentrale, exklusive Zuständigkeiten auf die europäische Ebene überwechseln, und andere, nicht weniger zentrale Fragen im Bereich der gestaltenden Nationalstaaten unterzubringen sind, dann stellt sich die Frage nach der Subsidiarität. Wer kann was besser? Niemand weiß genau was Subsidiarität ist, nur jeder spricht davon. Christdemokraten sind eigentlich Spezialisten für Subsidiarität, weil dies ja ein sich aus der christlichen Soziallehre ergebendes Leitprinzip ist.

Das eigentliche Problem ist die Proportionalität. Wenn die Europäische Union eine feste Kompetenz hat und wenn sie diese Kompetenz mit oder ohne Ministerrat und Parlament ausführt, dann ist mir immer Angst und bange, um zu erfahren wie denn die Europäische Kommission diese Kompetenz ausführen wird - mit mehr oder weniger Detailverliebtheit. Ich gehöre nicht zu den systematischen Kritikern der Kommission. Ich halte es wirklich für einen billigen Trick, sich immer hinter Brüssel, hinter der Kommission oder hinter der europäischen Wand zu verstecken und klein zu machen, wenn man nationale Dinge nicht ins richtige Lot kriegt. Es ist eine Untugend der Regierenden, dass wir uns in Brüssel durchsetzen, wenn es so geht wie wir es gerne hätten und dass Brüssel uns zwingt etwas zu tun, wenn wir uns auf Grund schwacher Argumente nicht durchzusetzen wussten. Man darf nicht dauernd schlecht über Brüssel reden und sich dann darüber beklagen, dass die Akzeptanz der Europäischen Union und der europäischen Idee eigentlich im Abnehmen begriffen ist. Man muss als Deutscher in Deutschland für Europa plädieren und sich als Deutscher in Brüssel für Deutschland einsetzen.

Man kann die Kompetenzfrage nicht in ordnungspolitischer Staffelei regeln. Man kann nicht auf immer und ewig festlegen, was die Europäische Union tun darf und was nicht. Man sollte nicht den Fehler begehen, in den neuen europäischen Vertrag einzuschreiben was die Europäische Union nicht tun darf. Es gibt den Vertragsartikel 308 (früherer Vertragsartikel 235) welcher besagt, dass sich die EU-Mitgliedstaaten einer nicht im Vertrag vorgesehenen Kompetenz bemächtigen können, wenn sie denken, dass sie diese Kompetenz brauchen, um die Probleme unserer Zeit lösen zu können.

Wir wissen nicht was morgen ist. Wir wissen nicht mit welchen Herausforderungen wir als europäischer Kontinent konfrontiert werden. Wir sollten uns die Möglichkeit nicht nehmen, uns eines Tages mit den Instrumenten einzudecken, die wir brauchen, um die Problemlösung anzukurbeln. Wenn die Gründungsväter der Europäischen Union schon 1957 in den Vertrag hineingeschrieben hätten, was alles nicht gemacht werden darf, dann hätten wir den Binnenmarkt und die europäische Wirtschafts- und Währungsunion nie machen können, dann bräuchten wir über europäische gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik überhaupt nicht nachzudenken, dann gäbe es so etwas wie europäische Entwicklungspolitik nicht im geringsten. Man sollte der Zukunft die Tür nie auf der Nase zuschlagen, sondern immer ein Spalt breit geöffnet lassen, um die Tür so weit aufzustoßen wie sie aufgestoßen werden muss um europäische Zukunft durch nationale Korridore wehen zu lassen.

Ich hoffe, dass dieses Konvent und die sich daran anschließende europäische Regierungskonferenz eine Arbeit abliefern werden, die das Prädikat "fertige Arbeit" verdient. Ich glaube, die Europäer sind es müde geworden, dass alle drei Jahre eine europäische Regierungskonferenz zusammentritt. Es ist ja ein Unding unserer politischen Kalenderplanung, dass wir jetzt schon dabei sind den neuen Vertrag vorzubereiten, obwohl der Nizza-Vertrag noch überhaupt nicht ratifiziert ist, zu dem die Iren in einem Volksreferendum Nein gesagt haben, und zu dem die Iren noch einmal Ja sagen müssen, bevor es überhaupt zur Erweiterung der Europäischen Union kommen kann. Das bringen eigentlich nur Politiker zustande: dass wir schon über das Neue nachdenken, bevor das Alte in Kraft getreten ist. Ich glaube nicht, dass die Menschen in Europa sich mit dieser Art und Weise Europa voran zu bringen auf Dauer anfreunden können. Wir hätten gerne endgültige Verhältnisse, nicht abschließende Verhältnisse!

Ich sage das auch deshalb weil mir auffällt, dass sich das Ambiente in Europa generell und bei den politischen Entscheidungsträgern in spe sehr verändert hat. Als ich gegen Ende 1982 angefangen habe Europapolitik zu machen, war ich ein junger Staatssekretär im Arbeitsund Sozialministerium und dann, zwei Jahre später, Haushaltsminister. 1985 musste ich zum ersten Mal in meinem Leben — inzwischen habe ich das dreimal machen dürfen — den europäischen Ministerrat leiten, den Haushaltsministerrat oder Budget-Rat. Damals hatte Europa kein Geld. Wir fingen Montags um 10 Uhr morgens mit der Sitzung an, die dann ohne Unterbrechung bis Donnerstags Abend geführt wurde. Ich bin dann nach

Hause gefahren und begegnete meinem Vater, der gerade in meinem Garten arbeitete. Er fragte: "Wo kommst du her ?" Ich erzählte ihm, dass ich mit den Briten, Italienern und den Deutschen herumstreiten musste. Daraufhin meinte mein Vater: "Also weißt du, als ich 22 Jahre alt war haben die alle auf mich geschossen. Beklage dich nicht!" Ich finde, mein Vater hat damals recht gehabt. Anstatt dass wir dauernd klagen und uns gegenseitig bedauern, weil wir es so irrsinnig schwer im Leben haben, sollten wir einfach daran denken, dass wir eine Arbeit tun. die ein Werk des Friedens ist.

Die Völker und Politiker die Europa gemacht haben und die die Europa auch noch in den achtziger und neunziger Jahren weitergebracht haben, sind inzwischen aus der aktiven Politik ausgeschieden. Wenn ich demnächst, wie hier antizipierend apodiktisch vorausgesagt wurde, dienstältester Regierungschef in Europa bin, dann wird daran etwas deutlich: Die andern sind zwar etwas älter als ich, aber ein ganz Alter ist nicht mehr dabei. Es ist uns auch ein Stück Lebenserfahrung, ein Stück kontinentale Weisheit abhanden gekommen bei der Art und Weise wie wir europäische Probleme lösen. Mitterand war Kriegsgefangener. Kohl hat noch mit 15 Jahren das Kriegsende erlebt, hat die Flak in Ludwigshafen bedient. Diejenigen, die in den fünfziger Jahren den europäischen Gedanken trugen, waren samt und sonder Männer und Frauen des Krieges.

Der erste gesamteuropäische Denkansatz war ein Denkansatz von Léon Blum, dem ersten französischen sozialistischen Premierminister Frankreichs, der 1941 in einer nassen Kerkerzelle in Vichy schrieb: "Entweder entstehen nach diesem Krieg starke europäische Institutionen oder dieser Krieg wird nicht der letzte gewesen sein".

Die Politiker, die sich vom 7. bis 10. Oktober 1947 in Den Haag versammelten, um die europäische Bewegung zu gründen — Churchill auf dem Höhepunkt seiner moralischen Autorität angekommen leitete den Kongress, Adenauer und Mitterand saßen im Saal und hörten ihm zu —wussten noch wovon sie redeten, wenn sie über die Notwendigkeit eines europäischen Schulterschlusses redeten. Wir wissen das immer weniger. Diejenigen, die das Europa des Jahres 2040 regieren werden, werden von Hitler und Stalin ungefähr soviel wissen wie wir heute von Clemenceau und Wilhelm II., was so viel bedeutet

wie nichts. Es ist daher jetzt an der Generation der Söhne und Töchter der Eltern mit Kriegserfahrung die Dinge so zu regeln, dass unsere Kinder und Kindeskinder auf eine derartige schreckliche Erfahrung nie mehr zurück zu blicken brauchen.

Ich danke für das geduldige Zuhören.

Toast de S.A.R. le Grand-Duc au château de Dublin à l'occasion de la visite d'État en Irlande de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

4 mars 2002

President, Dr McAleese, Excellencies, Ladies and Gentlemen,

The Grand Duchess and I have been extremely touched by the spontaneous and friendly reception we have received since arriving in Ireland this morning.

While just listening to your kind and gracious words, I was taken back to the time during my childhood when I stayed on the coast in Tralee in an Irish family to become more fluent in the language.

There, too, I was immediately surrounded by the warm-heartedness of the Irish people and felt at home. I am sure that the Grand Duchess shares this feeling with me today.

President,

We appreciate very much your kind invitation to visit your beautiful country. Together with our thanks we bring with us the best wishes of the Luxembourg people to the citizens of Ireland.

I also welcome this opportunity to express all my admiration for your commitment to public service. Since taking office as the eighth President of Ireland on November 11, 1997, you have pursued the work of high moral standard initiated by the first lady ever to hold the supreme office in Ireland.

Like your predecessor you previously were committed to

Irish youth as an eminent scholar of Trinity College and a professor of law at Queen's University in Belfast. More than anyone else, you exemplify the vitality of Ireland and its drive for peace.

Peace and peacemaking are very hard work. The many Irish men and women who serve with the UN peace-keeping missions in Lebanon and in Ethiopia-Eritrea bear testimony to the Irish commitment to peace in the world. I also would like to pay tribute to the constructive engagement of Ireland within the UN Security Council.

Ireland and Luxembourg have a great deal in common. Both our countries have suffered in the past from foreign domination. Today we both are working together with our partners in the important and historic process of European integration.

Back in 690, St Willibrord, who was born in Northumberland but educated in Ireland, together with a number of Irish monks, came to Luxembourg where he founded the Abbey of Echternach. He had set off from Ireland for the continent in order to evangelise the pagans in the Low countries. Thus he made a most important contribution to the spiritual and intellectual development of its people.

St. Willibrord died in Echternach and in accordance with a request made in his will, was buried there. The Benedictine monastery at Echternach had a lasting influence on the spread of Christianity throughout central and eastern Europe.

This is borne out by the magnificent manuscripts we are still able to admire today, the style of which was shaped by the highly advanced Irish craftsmanship, as demonstrated in the Book of Kells. In historic terms, therefore the influence of St Willibrord has been of the utmost importance.

The exhibition of ancient manuscripts of Echternach which opens tomorrow for the weeks to come in the Long Room Library at Trinity College bears testimony to the first meeting between the cultures of Ireland and Luxembourg.

More recently, Ireland has joined Luxembourg in another all-embracing experience on the European conti-

nent, that of European integration.

Like Luxembourg, Ireland has succeeded in enhancing its sovereignty and making the most of its membership of the European Union while contributing convincingly to the development of its integration.

Probably the most striking feature of Ireland's progress has been its ability to free itself from the burdens of the past and assert its sovereignty, taking full advantage of its membership of the Union. Indeed, Ireland is most certainly a showcase for all of us, as it demonstrates how a dynamic country can pull its forces together, make intelligent use of all available resources and thereby create the necessary conditions for exceptional development.

What Ireland and Luxembourg have in common is that they have shown the world how smaller countries can thrive, although surrounded by bigger neighbours who are sometimes nostalgic for their glorious past. On a lighter note, may I say here that the Luxembourg lion would like to salute the Celtic tiger.

However, our common success stories also give us new and additional responsibilities. The forthcoming enlargement of the European Union presents an important challenge to the whole European continent.

For the first time, the Union will welcome aboard long-lost cousins who, through the adversities of international politics, have been separated from the western fringes of the Continent for more than half a century. This enlargement offers the opportunity for everyone to implement the great idea of the Founding Fathers of the 1950s: the reunification of a continent.

The challenges to the existing member states are enormous, given that the world economic environment, especially since the tragic events of 11th September, is deteriorating. The world seems to have become more violent, and less predictable.

The introduction of the first common European currency since the Middle Ages, the euro, on January this year, is another strong and tangible symbol of the course of European integration. Nevertheless, doubts occasionally creep into our endeavours to forge a new future. We

158 Les discours

should give thought to these seriously and, after due consideration, come to a balanced judgement.

Of course, Europe is more than a currency and enlargement. It stands for the respect of human rights and the rule of law.

We should not lose sight of our common destiny, or the sense of purpose of our actions in creating a lasting peace as well as conditions of prosperity, inspired by the principles of tolerance and generosity. Ireland and Luxembourg have the same responsibilities, two of the smallest countries, both assertive, and both striving for justice and prosperity.

I would like this visit to contribute to the strengthening of the ties between our two countries, so that we may work together, in an even more efficient manner, to develop a new order in Europe. May I now ask all the distinguished guests to join the Grand Duchess and myself in a toast to the health and prosperity of the President of Ireland and Dr. McAleese and the people of Ireland as well as to an ever stronger partnership between our two countries.

Discours de Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, devant les étudiants du Dublin European Institute à l'University College

5 mars 2002

Why the European Union needs small countries and why small countries need the EU

Dear Ladies and Gentlemen,

Let me first express you how honoured I feel to be able to address you here today in the context of the Grand Duke's State Visit to Ireland. When the idea of delivering a speech came up at first, I felt slightly reluctant. Wasn't there a risk that my words would be interpreted as me trying to lecture the Irish on how to be good Europeans?

Especially at this sensitive point in time, when many eyes

are turned to Ireland to see the reaction to a new referendum, I did not want to appear dogmatic or preaching "the" way of being European.

After some thought, however, I decided to grasp the opportunity to be able to share some of my views with you here today. I did not want to let an occasion pass by, where a dialogue could be initiated between representatives of the two smallest EU Member States, even though — it is true — they have a very different history in the European construction process and Ireland is about seven times the size of Luxembourg population wise.

Let me tell you first how much importance I attach to Institutes like yours and how much of a role they have to play in shaping informed opinions about Europe. It is vital that a large variety of people study Europe, develop new ideas, come up with ways to improve current processes. These responsibilities do not lie exclusively with politicians. No. Europe has indeed to be brought closer to the citizens.

The European idea has to be discussed by a wide range of actors from all parts of society, be they academics, journalists, actors, politicians, teachers, researchers. Europe concerns everybody and everybody's life. It is not something we can put aside leaving the responsibility to deal with it to the politicians.

When thinking about what to talk about here today, the European subject being such a vast one, I naturally came up with the idea of small countries and their role within the Union. The idea, which I grant is not a very original one, struck me to be quite pertinent though in the context of the different backgrounds having led our two countries to become members of the EU. In today's discussions on the future of the Union, be it the broader vision or the everyday business, the role of smaller countries cannot be underestimated. It is in this sense that I will structure my ideas.

First, I will give a very brief historical outline how Luxembourg came to the EU; then, I will look at the EU's founding idea to take it right up to the current discussions on where to go next, which will then lead me to talk about the role of the small countries in the Union, with — and I hope you will excuse this professional digression — a particular focus on Europe's foreign

relations. Since the early Middle Ages, Luxembourg has always been caught in the middle of its powerful neighbours and the country has all too often been the theatre of their rivalry and conflicts. Being to small a country to sustain a viable economy, we always had to seek alliances. Thus in 1839, the Grand Duchy, after having regained independence, joined after arduous negotiations, the German Customs Union, the Zollverein in 1842.

Since Germany violated the neutrality of my country during the First World War, the Grand Duchy denounced its membership in the Zollverein in 1918. Deprived from one day to the other of its former large internal market, the entire Luxembourg economy had to be reoriented.

In view of France's refusal to enter into an economic partnership with its small neighbour, Luxembourg signed the Belgo-Luxembourg Economic Union Treaty which entered into force in 1922.

As you can see from this short outline, Luxembourg has — from its inception — always established institutional economic ties with its neighbours. It was thus natural for us after the painful years in the midst of the warring factions of World War Two to undertake everything possible to prevent similar events from ever occurring again and to look to our big neighbours to see how this could be prevented. This is how Luxembourg ended up amongst the six founding nations of the European treaties in 1952.

The membership to the European Community has given the country a new sense of economic and political stability and has from the start been considered as a significant gain of sovereignty and security, allowing the country to play an active role in shaping its own fate as well as the future of Europe. From having been an object of the desire of its neighbours, Luxembourg became an accepted partner and an actor in international relations.

And this takes me right to my second point,

The founding idea of a united Europe and its influence on current matters

May I quote at this point Ramsan Ajdamirov, a teacher from Grosny:

"Happy are countries and people on whom history has

bestowed peaceful development. They have nowadays achieved the highest level of prosperity.

Happy are these little people in a civilised world who have long been detached from violence and from claims on land, culture, customs and foreign traditions. Happy are the citizens of the country whose government constructs its policy, its economy and its social life in full respect of human rights."

Mr Ajdamirov did not have the chance to live in post-World War Two Western Europe, at a time when our forefathers, shocked by their own life experience, decided to move on and make the continent a viable place where all its citizens could live in peace, prosperity and mutual respect. Avoiding war at all cost was their guiding principle. And this they have achieved in an astonishingly short period of time.

It is vital to keep this very point in mind when initiating the current debate on enlargement. The European venture was and is a venture for peace, stability and prosperity. It is our duty to expand this beyond the current frontiers of the EU and integrate our neighbours in our joint undertaking.

Enlargement presents a threefold opportunity for the European Union and our continent as a whole :

- an opportunity for peace and stability;
- an opportunity for shared economic growth;
- an opportunity for renewal of the Union.

Today it is more important than ever to concentrate on the long term goals, to elaborate a European vision, to clearly identify what is best tackled at Union or national level. It is unnecessary to get bogged down in technicalities. We must not forget the essentially political and humanitarian nature of the European undertaking, creating a stable and prosperous Union for all its citizens.

The purpose of the founders of a united Europe was to devise a new way in which states could live together. A new "supranational" political system, transcending the old view that democracy could only mean the nation state and national institutions. It was not to be a system



based on power structures. The community method, resolving problems and conflicts through discussions, common institutions and giving each and every country a say, allows all member states, and especially the smaller ones, to have a position they would not have had in the old power game.

The original and innovative integration process in which we are engaged can only result from the pooling of our experiences for the greater common good.

The Union is a unique construction, meeting common aspirations which are ours, while taking into account the diverse paths of its Member States, without favouring or excluding anyone. It is a new kind of power. Instead of imposing its views, it chooses to cooperate and to be a partner.

It is an elastic system, adaptable to ever changing circumstances, responding to the needs and aspirations of its members and partners. No final vision can nor should be traced right now. We should analyse where we stand and where we want to go. As the process moves on, we have to question it all over and over again and put it into perspective.

And this takes me to look ahead:

What next? Where to go?

In many ways Europe has become a fact of life. People do in a sense not question it. It is there, somewhere, rather abstract for most, complicated, but an essential feature of life. Europe without the EU is not imaginable anymore for most people. The EU has become an inevitability in itself. This is both its greatest achievement and its greatest danger.

- Achievement, because nobody questions its existence and its contribution to peace and prosperity anymore.
- Danger, because it carries the inherent risk of lingering on as it is, in its own obscure and sometimes complex way.

Fighting this risk is one of the main duties of today's decision makers. Didn't the outcome of the Irish referendum on the Nice Treaty illustrate at least to some extent the lack of interest in what is going on at Community level?

Theirs was a cry for explanation, for in depth discussion, for initiating a thought process which has been neglected for too long.

We have to explain that Nice was a success. The Summit produced a result that is acceptable to all countries , and as I see it, an excellent result for the smaller countries, as we all managed to preserve our position. However, I grant it, the found equilibrium is difficult to explain, as it deals essentially with the technical aspects of enlargement.

But Nice also laid the foundations for launching a debate on the future of Europe. After debates at the national levels, the Laeken Summit defined the second stage by bringing to life the Convention, which had its starting meeting last week. Both Member States and candidate states will look ahead together.

Let me point out a few important points on the way forward:

First, the Convention should shape options for the future. As I mentioned before, there is no "one-way". We must consider a variety of options, assess the pros and cons and define the direction into which to move, the journey, not the end. The Convention should provide the analysis of the options ahead.

Second, for these options to be understandable, for European citizens to take ownership of them and decide which one they favour, the process of consultation has to be the widest possible and be very transparent. Bring the debate on to the street, let people participate. I know from my own personal experience this is not an easy task. It is difficult to motivate people to come up, voice their concerns and ideas. In Luxembourg we launched a popular consultation process by sending out a survey and organising debating meetings. After initial teething problems, people started coming up and we were quite glad with the response rate of the survey, 5%, which is considerable. The mere response rate indicates that people do feel concerned and that they want to tell us their ideas.

Third, work of the EU institutions must NOT happen behind closed doors. You must have followed with great interest the Blair-Schroeder appeal for increased transparency of the European decision making process, a step I can only encourage, just as I would favour a greater involvement of the National Parliaments in the European debates.

Fourth, we have to change the Council working methods and improve the relevance of the debates and of the subjects. I cannot refrain from hiding my disillusionment at some of the workings of the Council meetings. These frustrations are shared by the Commission's President Romano Prodi, who recently recognised that: "We can't go on like this, with exhausted Heads of State and Government taking major decisions in the middle of the night. We have to find a better way of designing our future." Indeed, we tend to get bogged down in tedious detail and technical work, going on for hours on end. I guess this would discourage the most interested viewer. We have to refocus our debates and concentrate on politics. The administrations, both at national and European levels, are there to work out the details.

Fifth, The Union should concentrate in the areas where working together brings added value. We should never forget the subsidiary principle, one of the underlying ideas of the treaties.

Now, where do we position ourselves as small countries in this seemingly endless maze?

As I already pointed out, every voice, every idea, every opinion is important. Europe is a pluralistic entity shaped by different identities, which make up its wealth and character. Every single country is important. Europe is about setting up supranational institutions, but Europe is also about individual nations.

Countries like Luxembourg and Ireland are often accused for being overrepresented in EU fora. I categorically reject this argument, as the very nature of the community approach is to give a voice to every sovereign state regardless of its size, political and economic power. The representation of our countries reflects the dual nature of the European Union as a union of people and of nations.

The community method confers equal status to all members. This is the foundation of all cooperation between States within the EU. We must never let power and influence hijack the agenda. The European Union is

based on cooperation between equal partners, on rules and the rule of law.

You will tell me now that this all sounds very good in the text book and that the reality sometimes looks different. Yes, we have to be realistic. The weight of a country like Germany or Britain is different from Ireland or Luxembourg in most issues. This was recognised by the Nice Treaty for example in proposing a double weighting of votes both in terms of countries and population. But alone, neither Britain nor Germany would be key players in the world.

The world has in a sense become too large for any individual nation. Jack Straw, in his recent speech, has recognised this and said: "Pooling sovereignty helps us strengthen our significance as nations. It is at the supranational level that we can achieve our goals in a way which is no longer possible at the national level."

More than a limitation to its sovereignty, Luxembourg has always considered the EU as a gate to the world, as a basket of opportunities, which would otherwise be out of reach for a country of its size. This has been recognised by your former Prime Minister, John Bruton, in his recent report on the future of the EU where he refers for example to the WTO: "Ireland was only able to influence the outcome of the recent World Trade talks at Doha though its membership of the EU bloc."

He believes it is vital that the EU is strong and that Ireland is at the heart of a strong Union. "If we were to opt out of the European Union responsibility on any field, as a consequence of a deal made to secure passage of the Nice Treaty, we would lose a corresponding capacity to influence our own future. This would be a huge backward step for our country."

And this is precisely what I meant earlier by referring to the inevitability of Europe, which has become an integral part of our life.

What roles can smaller countries play in the concert of nations?

They are indispensable for the big ones to help broker agreements, deals, to serve as bridging elements to bring opinions together. Our own agenda might not be 162 Les discours

heard as loudly as the one of bigger countries, as our voice is simply softer. It does not mean that it is less important, but it gives us the advantage of being able to operate more quietly, to confront fewer prejudices and to have more room for manoeuvring. It also allows us to be more flexible on many issues and to bring opposed opinions together, to bridge the gaps.

Of course, the whole interaction with our partners is an exercise of give and take. But it is NOT a winner-loser relationship. It is about concessions by all the partners in order to move forward so that in the end there will only be winners.

Before concluding let me say a few words to the Common foreign and security policy:

A commonly held view is that European unification, and more particularly the implementation of a common foreign and security policy, will ineluctably lead Member States to found their foreign policies within the one European policy.

In fact the very opposite is true. What the Member States of the European Union are building each day is not a single foreign policy, but rather a common foreign policy.

I have no hesitation in saying that the common foreign actions of the Union will not be effective unless they are underpinned by a strong policy of the individual Member States, each of them bringing in their own sensitivity and special relationships.

Our objective must not be to do away with European countries as essential players; it is to make them play their respective roles in a combined action which represents a real added value for Europe and the world.

Let me conclude by saying that my experience and the experience of my country has taught me that the European Union needs small countries and that small countries need the EU. It is only by joining hands that we can be an active and serious player in today's world.

The major challenge now is to ensure the good functioning of the enlarged Union and make it understandable both to the inside and to the outside, so that people can respect and appreciate it for its contribution to peace, stability and prosperity.

Now, I open up the floor for your questions, remarks and comments.

Allocution de Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, à l'occasion de la Commémoration du 75° anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Japon et le Grand-Duché de Luxembourg

13 mars 2002

Altesses Royales, Monsieur l'Ambassadeur, Madame, Excellences, Madame le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs.

Altesses Royales, Votre présence parmi nous ce soir illustre l'excellence des relations entre le Luxembourg et le Japon et l'importance que vous accordez au renforcement des liens amicaux qui unissent nos peuples.

Soyez-en sincèrement remerciées.

Votre engagement et Votre sollicitude sont pour nous tous un puissant encouragement et un appui précieux.

Permettez-moi aussi, Monsieur l'Ambassadeur, de vous remercier de tout cœur pour votre accueil et pour cette ouverture sur la culture japonaise que vous avez bien voulu nous offrir à travers le théâtre Kyogen à l'occasion de la commémoration du 75° anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Japon et le Luxembourg.

Nos deux pays entretiennent une relation d'amitié sincère, fondée sur la curiosité et le respect mutuels et renforcée par l'admiration et l'intérêt que nos concitoyens éprouvent pour la richesse et l'ancienneté de la culture de l'autre. Eloignés par la géographie, nos peuples se sont découverts relativement tard. Mais cette prise de conscience tardive ne nous a pas empêché de tisser des liens remarquables, bien au contraire.

Le temps n'est plus où les relations entre nos sociétés se teintaient de réserve ou d'incompréhension. En témoigne l'intensification, au fil des années, de nos échanges commerciaux, la multiplication des contacts, la diversifications de nos coopérations et l'excellence des liens d'amitié qui unissent nos familles régnantes.

Nous avons pu assister au développement, entre le Japon et le Luxembourg, d'une puissante dynamique économique et industrielle, de contacts humains, de coopérations et alliances, qui ont entraînés dans leur sillage de nombreux échanges entre citoyens de nos deux pays, qui forment la base d'une relation forte et solide, dépassant certainement ce qu'envisageaient nos prédécesseurs en 1927 au moment où le premier Ambassadeur du Japon, Monsieur Mineichisio Adachi, présentait ses lettres de créance à son Altesse Royale la Grande Duchesse Charlotte.

Si l'intensification de nos relations était lente à ses débuts, celles-ci connaissent un essor tout particulier depuis les années '70. Il y a 25 ans, le Gouvernement japonais décidait d'ouvrir une représentation diplomatique résidente au Luxembourg — mission élevée au rang d'ambassade en 1996 — et en 1987 S.A.R. le Grand Duc Héritier inaugurait notre ambassade à Tokyo.

Nous gardons également une mémoire bien vivante de la visite de Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice chez nous en 1997, peu après leur avènement au trône, et la visite d'Etat au Japon de LL.AA.RR le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine Charlotte en avril 1999 a certes été un point culminant dans les relations entre nos pays, nos peuples et nos Maisons Souveraines.

Alors que se sont progressivement approfondies nos liens de compréhension mutuelle, nous voyons aussi se rejoindre nos préoccupations pour ce qui sera le monde du XXIº siècle.

En effet, le 7 décembre dernier a vu la signature à Laeken, du Plan d'action appelé à mettre en œuvre la décennie du partenariat entre l'Europe et le Japon.

En effet, nos sociétés sont confrontées à des défis similaires : l'avenir de notre jeunesse, l'évolution démographique, la protection sociale, le respect des identités culturelles. C'est pourquoi ce programme prévoit que le Japon et l'Union européenne établiront des coopérations renforcées dans les domaines politique, de l'environnement, de l'éducation ainsi que dans l'économie, les sciences et les technologies.

Le Japon et le Luxembourg partagent le même souci de renforcer, au bénéfice de l'ensemble de la communauté internationale, le système multilatéral autour duquel nous oeuvrons à construire, depuis plus d'un demi siècle, un monde de paix et de prospérité.

Dans ce contexte, je voudrais aussi rendre hommage à l'action du Japon, tant sur le plan de sa générosité dans le domaine de l'aide au développement — le Japon étant le premier donneur d'aide au développement du monde — que dans sa participation en matière de la paix dans des régions même fort éloignées de son territoire.

Cette préoccupation, vous le savez, est également celle du Luxembourg.

Si les relations personnelles et diplomatiques entre nos deux pays sont excellentes, il en va tout autant des relations économiques et commerciales qui se sont diversifiées au fil des ans.

Outre les cinq banques japonaises actives au Luxembourg, je me dois de mentionner les entreprises TDK, Fanuc ou encore Teijin en tant qu'acteurs importants dans l'économie luxembourgeoise et plus d'une douzaine d'entreprises japonaises œuvrent au Luxembourg dans le domaine des technologies de l'information, de la robotique, de la chimie et du transport. Si notre présence industrielle au Japon est bien plus modeste, les 5 vols hebdomadaires vers l'aéroport d'Ishikawa permettent cependant à Cargolux de contribuer au développement des échanges entre nos pays.

L'entendue et la diversité de nos relations économiques avec le Japon, qui est désormais notre premier partenaire commercial en Asie, montre la complémentarité de nos savoir-faire. J'exprime le vœu que cette dynamique puisse encore s'amplifier à l'avenir et trouver un prolongement vers d'autres terrains comme l'échange d'étudiants initié par l'association d'hommes d'affaires de la préfecture d'Ishikawa.

164 Les discours

Dans le souci de renforcer, de développer et de diversifier les relations bilatérales, nos deux gouvernements ont souhaité intensifier les contacts culturels, notamment par l'organisation de concerts et d'expositions dans nos pays respectifs.

De nombreux projets ont pu être concrétisés dans ce sens. Je dois mentionner ici l'admirable participation du Japon aux manifestations organisées dans notre pays en 1995 lorsque Luxembourg était capitale culturelle de l'Europe.

Les anciens Premiers ministres Hata et Nakasone nous avaient fait l'honneur de se rendre au Luxembourg dans le cadre de ces festivités. Je garde le souvenir d'un feu d'artifice japonais inoubliable, réussissant le coup de force de réunir la plus grande foule jamais rassemblée autour des remparts de notre capitale.

Je pourrais mentionner une multitude d'autres projets culturels qui démontrent qu'en dépit de la distance qui sépare nos deux peuples, l'intérêt mutuel n'a cessé de grandir au cours des trente dernières années.

Les événements du 11 septembre ont mis en lumière la nécessité pour l'Europe et l'Asie d'approfondir le dialogue afin de réfuter l'idée d'un choc des civilisations, et plus généralement, de prévenir l'émergence de motifs d'incompréhension. Je crois en l'utilité des contacts culturels, dont la vocation est de favoriser la confiance et la compréhension mutuelle entre les peuples.

Nous tous, ce soir, savons ce que peut nous apporter la rencontre et la compréhension entre nos peuples. Nous admirons l'efficacité, l'histoire et la culture du peuple japonais, et la représentation de ce soir, j'en suis convaincue, permettra une nouvelle fois de découvrir et de mieux comprendre la richesse de la contribution japonaise à la vie de notre monde.

Je vous remercie.

Discours de Lydie Polfer, Vice-Premier ministre, au débat général de la 58° session de la Commission des droits de l'homme à Genève

20 mars 2002

Monsieur le Président, Madame le Haut Commissaire, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi à mon tour, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection. Vous apportez dans vos hautes fonctions la force sereine du représentant d'un pays, la Pologne, qui s'est reconstruit à partir du combat de ses citoyens pour les droits de l'homme. Permettez-moi également d'exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, M. Leonardo Despouy, qui a guidé la Commission avec la fouque du militant.

Je me rallie aux positions déjà exprimées ici par mon collègue espagnol, au nom de l'Union européenne. Si les travaux des représentants des Etats et de la société civile dans les sous-sols du Palais des Nations donnent l'impression d'un rituel immuable, ils traduisent aussi la volonté de la communauté internationale dans son ensemble d'adhérer à la diplomatie multilatérale comme à une référence commune de civilisation. Cet engagement ressort particulièrement dans les moments de déstabilisation : dans son architecture utopique le Palais des Nations encadre nos travaux comme le témoin silencieux de l'échec traumatisant de la Société des Nations.

Quand nous avons dénoncé l'année dernière la folie destructrice du régime taliban nous n'étions pas à même de deviner la suite des événements. Pourtant, cette folie destructrice a enhardi, dans son impunité, ceux qui, au mépris de la vie humaine, s'en sont pris à travers les attentats contre New York et Washington à une société ouverte et libérale. La terreur comme la torture ont pour seul but l'anéantissement de l'autre : il n'y a dans leur exercice aucune circonstance atténuante. Il ne s'agit pas là d'un conflit de civilisations, d'un fait culturel ou religieux : nous sommes de nouveau confrontés à la tentation totalitaire qui, sous d'autres formes, a déjà ravagé d'autres endroits du globe au cours du 20° siècle.

Depuis que le régime taliban a été renversé, la situation des femmes en Afghanistan connaît enfin des perspectives d'évolution : c'est un indicateur de paix et de développement dont on ne soulignera jamais assez l'importance! Et si la communauté internationale, mais aussi la société civile, scrutent le traitement des combattants d'obédience terroriste, faits prisonniers en Afghanistan ou ailleurs, au regard du droit humanitaire international,

c'est que l'État de droit trouve d'abord et toujours dans le respect des droits de l'homme la légitimité de son action.

Le Luxembourg, qui assurera de mai à novembre la présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg, a retenu parmi ses priorités la lutte internationale contre le terrorisme dans le respect des droits de l'homme ; et je me félicite dans ce contexte de la proposition de la Haut Commissaire d'ajouter une perspective droits de l'homme à la mise en œuvre de la résolution 1373 du Conseil de sécurité.

Il s'agira pour nous de faire le lien avec les pôles d'excellence du Conseil de l'Europe : la Cour européenne des droits de l'homme et la Convention européenne pour la Prévention de la Torture ; mais aussi de valoriser la coopération que le Conseil de l'Europe développe depuis des années — que ce soit dans le Caucase, dans les Balkans ou ailleurs — en vue du renforcement de l'État de droit.

L'impasse terrible à laquelle sont aujourd'hui acculés les peuples israélien et palestinien montre à satiété qu'il n'y a pas d'alternative à une solution politique, à l'existence côte à côte de deux États palestinien et israélien avec des frontières reconnues et sûres, et qu'il faut l'appui sans équivoque de la communauté internationale pour y parvenir. Avec la résolution 1397, le Conseil de Sécurité ouvre une perspective pour l'ensemble de la région : c'est un appel au changement.

L'Europe a pris ce chemin il y a plus de cinquante ans : mon pays s'est épanoui dans un contexte d'intégration dont chaque pas aurait pu être vécu comme une atteinte à la souveraineté nationale, mais qui s'est avéré être un progrès dans la reconnaissance de nos droits.

Certes, la construction européenne n'est à l'abri ni de poussées nationalistes ni de dérives technocratiques ; elle devient aujourd'hui l'objet de la contestation issue de la mouvance anti-mondialisation. Dans notre diversité, qui va en s'élargissant, nous partageons la responsabilité politique de veiller au respect du droit et cela comporte aussi le développement d'une diplomatie participative.

La Commission des droits de l'homme, indépendamment de sa composition, fait partie de ces institutions dont le travail normatif ouvre des possibilités d'échange sur des sujets encombrés de silences et de malentendus : je tiens à saluer l'engagement de la présidente du groupe de travail sur le protocole additionnel à la Convention sur la Torture, Mme Odio-Benito. Je voudrais également remercier le président du groupe de travail sur le droit au développement, M. l'Ambassadeur Dembri, dont les efforts en vue d'une approche consensuelle nous ont évité les facilités d'une polémique Nord-Sud

Je crois que nous devons à Mme Mary Robinson d'avoir saisi la conjoncture historique pour faire avancer cette approche holistique des droits de l'homme qui nous place en tant que communauté des États devant une responsabilité globale et partagée.

L'expérience difficile mais salutaire de la Conférence mondiale contre le racisme à Durban a certainement contribué à mettre en évidence le manque d'une vision globale des droits de la personne humaine d'un côté comme de l'autre de ces barrières à la fois réelles et imaginaires qui se dressent entre les différentes régions, entre le Nord et le Sud. La nécessité de mieux intégrer approches régionales et approches multilatérales — sujet couramment débattu dans le contexte du commerce mondial — a trouvé à mon sens pour la première fois à Durban sa place dans le débat sur la promotion des droits de l'homme.

En effet, jamais auparavant nous n'avions été aussi directement confrontés à la dimension humaine de la mondialisation : plus de deux cents ans après la Déclaration des droits de l'homme, la mondialisation des droits de l'homme s'impose comme enjeu de la globalisation et suscite des ondes de choc comparables.

En effet, alors que le débat sur la bonne gouvernance déborde des contextes nationaux vers les tenants de la gouvernance mondiale, publics ou privés, la responsabilité particulière des organisations internationales au regard des droits de l'homme ressort davantage et avec elle — faut-il le souligner — l'impératif pour leurs collaborateurs d'une éthique professionnelle sans faille.

Je salue l'honnêteté intellectuelle d'un Ruud Lubbers qui accepte et encourage la transparence sur les allégations qui pèsent sur des collaborateurs du HCR: il ne



saurait être question que l'on refoule ou étouffe des situations de fait sous prétexte de protéger l'une ou l'autre institution. La même rigueur vaut pour les organisations non gouvernementales.

La Commission des droits de l'homme ne reste pas à l'écart de cette crise des institutions et nous savons par trop le risque que ce forum ne soit que l'occasion d'un positionnement rituel par rapport aux droits de l'homme qui tourne à vide devant la nécessité urgente d'une réponse globale et partagée.

Or, comme l'a souligné Mme Robinson, en tant qu'États responsables pour le respect des droits de l'homme, nous nous devons de mettre pleinement en valeur le potentiel de cette Commission.

L'année dernière Mary Robinson nous disait espérer mieux défendre ailleurs la promotion des droits de la personne humaine. Cette année cette décision semble se confirmer.

Je le regrette d'autant plus amèrement que je comprends le fait de renoncer au mandat du Haut Commissaire aux droits de l'homme comme un acte politique.

Nous avions jusqu'à maintenant en la personne de Mme Robinson un *outsider* courageux à nos côtés, à partir de maintenant nous aurons devant nous une militante exigeante.

Je vous remercie.

Lydie Polfer, Vice-Premier ministre, se prononce sur le racisme et l'intolérance devant le Conseil de l'Europe

21 mars 2002

Monsieur le Secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe,

Monsieur le Président de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission,

Mesdames et Messieurs les intervenants principaux, Madame le modérateur.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance mérite d'être vivement félicitée pour avoir tenu à marquer de façon solennelle la Journée mondiale contre le racisme par l'organisation de la présente table ronde. Je me sens particulièrement privilégiée et honorée d'avoir été invitée à y prendre la parole dans ma qualité de ministre des Affaires étrangères de l'État membre qui assumera sous peu la présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

Je voudrais en exprimer mes plus vifs remerciements à la présidence et aux membres de l'ECRI.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à remercier Monsieur le secrétaire général adjoint des très aimables paroles qu'il a su trouver à mon égard et à l'adresse de mon pays.

Monsieur Krüger, pour autant que ces éloges anticipés constituent des encouragements, la délégation luxembourgeoise vous en sait particulièrement gré. Dans la mesure où ils constituent autant d'obligations de les mériter, nous nous efforcerons d'en être à la hauteur dans les mois à venir.

« Entre le faible et le fort, c'est la loi qui protège et l'absence de lois qui opprime »

Lamennais a formulé la maxime sous la Monarchie de Juillet. Mais l'idée qu'elle exprime fut, depuis *L'Esprit des Lois*, au cœur de toutes les réflexions et de tous les grands textes politiques qui ont contribué à fonder l'organisation démocratique et solidaire d'une société plaçant l'être humain au centre des engagements politiques.

Dans le cadre de la Journée mondiale contre le racisme, je voudrais relever, dans le sillage de ces textes fondateurs, l'importance particulière du Protocole N° 12 additionnel à la Convention européenne, dans l'élaboration duquel l'ECRI a joué un rôle déterminant.

Interdisant de façon générale toute forme de discrimination, le Protocole N° 12 pourra constituer un instru-

ment juridique des plus efficaces pour la sauvegarde des droits fondamentaux, et il faut espérer en conséquence qu'il entrera en vigueur dans les meilleurs délais.

En me référant plus précisément au sujet de la table ronde de ce matin, je pense qu'il y a lieu de mettre en évidence et connecter entre eux trois passages de la « Déclaration politique » adoptée par les ministres du Conseil de l'Europe en clôture de la Conférence européenne contre le racisme en octobre 2000 :

- le racisme et la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance y relative représentent de graves violations des droits de l'homme dans le monde contemporain et doivent être combattus par tous les moyens légaux;
- l'égale dignité de tous les êtres humains et l'État de droit doivent être respectés et l'égalité des chances favorisée;
- les acteurs de la société civile, et notamment les organisations non gouvernementales, doivent être impliqués dans la lutte contre le racisme et la xénophobie.

Monsieur le Secrétaire général adjoint,

Monsieur le Président,

Les événements tragiques du 11 septembre et leurs conséquences non moins tragiques ont rappelé au monde la nécessité incontournable de ressourcer les politiques tant nationales qu'internationales aux grands principes des textes fondamentaux que je viens d'évoquer.

Aussi le Luxembourg a-t-il décidé de conférer, pendant sa prochaine Présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, une grande priorité au thème de l'État de droit ou, comme on dit aussi de nos jours, de « la bonne gouvernance ».

Dans ce cadre, nous insisterons que les pouvoirs publics des États membres veillent à garantir à l'ensemble des personnes vivant dans un même pays un égal respect des libertés et des droits fondamentaux sans tolérer de discriminations. Les discriminations, de quelque nature qu'elles soient, constituent précisément un des domaines où la loi doit protéger les faibles.

Dans un État de droit, membre du Conseil de l'Europe, l'élimination des discriminations devra être une préoccupation constante des autorités tant en légiférant que — surtout — en faisant appliquer les textes adoptés et en surveillant leur mise en œuvre régionale ou locale. Dans tous nos pays, sans exception, beaucoup reste à faire sur ce plan. La devise de l'ECRI voulant que les États membres soient à traiter sur un pied d'égalité reste pleinement d'application.

Mesdames et Messieurs,

Au fil des années, le Conseil de l'Europe s'est donné des instruments tels que la Cour européenne des droits de l'homme ou l'ECRI appelés à veiller à ce que les États membres respectent les obligations librement souscrites dans le domaine qui nous préoccupe ce matin, voire à les accompagner et à les conseiller dans cette démarche.

Les réformes structurelles, les dotations budgétaires et en personnel n'ont pas toujours pu suivre le rythme des élargissements de la plus ancienne mais aussi de la moins riche des institutions européennes.

De nouveaux et substantiels efforts seront nécessaires dans ce cadre, dès lors que, pour le dire dans les termes de la Déclaration politique d'octobre 2000, « le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance y associée constituent une menace pour les démocraties et leurs valeurs fondamentales ».

En effet, après le 11 septembre, il semble plus important que jamais de donner une chance véritable à la dignité des personnes afin de ne laisser aucune chance aux sources de la haine.

Une telle approche présuppose des changements significatifs dans les façons traditionnelles que les différentes composantes de nos sociétés ont de se percevoir mutuellement.

Des changements conséquents aussi dans leurs relations entre elles. Or, de telles mutations dans les mentalités des gens ne se décrètent pas. Des progrès de cette nature demandent de patients efforts dans la durée et un constant travail de « pédagogie politique » en profondeur.

Le dialogue avec et entre les divers acteurs de la « société civile » fournira un des instruments majeurs de ces efforts. Les autorités publiques se doivent de promouvoir ce processus. Car il est appelé à déboucher sur cette culture des droits de l'homme à laquelle tendent, en fait, les grandes aspirations du Conseil de l'Europe. Dans ce contexte, je tiens à féliciter l'ECRI d'avoir adopté dans sa séance plénière d'hier un Programme d'action centré précisément sur ses relations avec la société civile dans le cadre de l'élimination des discriminations raciales et de la lutte contre la xénophobie et l'intolérance.

La contribution budgétaire volontaire du Luxembourg que Monsieur le secrétaire général adjoint vient d'évoquer est précisément destinée à faciliter le lancement de ce Programme d'action avec la société civile.

Monsieur Krüger, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Dans les mois et années à venir, une des grandes ambitions du Conseil de l'Europe sera sans doute de renforcer la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans ses États membres. Par conséquent, une des grandes ambitions de la Présidence luxembourgeoise sera de contribuer à relever ce défi.

Nous espérons pouvoir inscrire cette priorité dans une dynamique politique digne du passé si positif de notre Organisation dans le domaine des droits de l'homme en général, et en particulier des préoccupations qui feront l'objet des discussions de la table ronde qui nous réunit ce matin.

Je vous remercie.

Intervention de Jacques Santer, représentant du Premier ministre à la Convention, lors de la session de la Convention sur l'avenir de l'Union européenne

21 mars 2002

Monsieur le Président,

Chers Collègues,

Suite à la Déclaration de Nice sur l'avenir de l'Union, conformément à la Déclaration de Laeken sur l'avenir de l'Union européenne, notre Convention est réunie pour examiner les questions essentielles pour le développement futur de l'Union et pour rechercher les différentes réponses possibles. Le projet qui en résultera doit se définir d'abord par son contenu et son ambition avant d'aborder les moyens nécessaires à sa réalisation.

Les problèmes institutionnels et de fonctionnement doivent donc découler du choix de la communauté politique que nous voulons instituer, si l'on veut échapper aux affrontements doctrinaux et aux blocages idéologiques.

À ce titre, il me semble primordial de souligner que le projet commun pour l'Europe politique existe et s'inscrit dans une continuité historique qui, en elle-même, lui confère une légitimité politique au-délà de tout soupçon. Aujourd'hui, cinquante ans après la Déclaration Schuman, il nous faut parachever ce projet politique.

Si l'écart paraît manifeste entre les visions d'avenir pour le développement futur de l'Europe, les conditions sont désormais réunies pour une discussion fructueuse allant à l'essentiel et se déroulant dans des conditions satisfaisantes de transparence démocratique.

Il s'agit avant tout de concilier le projet européen avec les attentes des citoyens. Pour cela, il nous faut d'abord les écouter. Je me limiterai ici à mes impressions personnelles. L'ambition du projet se mesure aussi aux objectifs que nous nous fixons dans nos réflexions sur son contenu. À titre personnel, je dirais que l'avenir de l'Union s'articule le long de trois axes qui sont autant d'objectifs à atteindre : l'efficacité, la solidarité et l'identité extérieure.

Si nous voulons concilier les citoyens européens avec le projet européen, il nous faut l'améliorer en termes d'efficacité. La prise de décision doit être simplifiée et rendue plus transparente. Les citoyens doivent pouvoir vérifier la prise en compte de leurs attentes dans les décisions qui les concernent.

La transparence n'est pas une panacée, j'en conviens. Il nous faut aussi garantir la solidarité au sein d'une Union qui est avant tout une communauté politique fondée sur des valeurs et des expériences communes et sur une

cohésion économique et sociale sans cesse renforcées. Cette solidarité suppose aussi des résultats dans les domaines de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les réalisations essentielles de l'Union ont été acquises par la méthode communautaire. A ce titre, Jean Monnet remarquait que « rien ne se fait sans les hommes, rien n'est durable sans les institutions ». Cette méthode ne sera plus que jamais nécessaire dans une Union élargie, où l'intérêt commun et la solidarité seront peut-être plus difficiles à dégager. Elle doit à ce titre être privilégiée, même s'il faut l'adapter aux évolutions récentes dans différents domaines.

L'identité extérieure est un élément essentiel pour la légitimité de l'Union et, partant, conditionne l'émergence d'une identité européenne qui vers l'intérieur est fondée sur un espace commun de liberté, de sécurité et de justice. Aujourd'hui, les États membres de l'Union ne sont plus à même de poursuivre leurs intérêts seuls sur la scène internationale, d'autant plus que le champ des intérêts communs est sans cesse élargi vers des domaines nouveaux.

L'Union doit être à la hauteur des attentes des citoyens qui voient en elle un global player pour la promotion et la défense des intérêts européens sur la scène internationale. La représentation extérieure de l'euro est un domaine où les relations extérieures touchent directement aux intérêts des citoyens et doit dès lors constituer un domaine d'action prioritaire. Il en est de même pour les sujets liés à la gouvernance des phénomènes de la globalisation et de la mondialisation. L'Europe n'a pas à être réinventée. Elle a derrière elle plus d'un demi siècle d'une histoire faite d'avancées considérables, qui déjà lui donne une identité unique dans le monde. À l'heure de la réunification, c'est dans ce trésor qu'elle doit puiser l'inspiration qui lui permettra d'être au rendez-vous de l'Histoire. Ce ne sont pas les doctrinaires qui ont construit l'Europe. Ce sont les entêtés audacieux.

Discours prononcé par Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, à la Conférence internationale sur le Financement du Développement à Monterrey

21 mars 2002

M. Le Président, Excellences, Distingués Délégués, Mesdames et Messieurs.

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, M. le Président, ainsi que les membres du Bureau pour votre élection. J'aimerais également saisir cette occasion pour exprimer la gratitude de mon gouvernement au gouvernement mexicain ainsi qu'à la ville de Monterrey pour avoir proposé d'accueillir et pour avoir organisé cette Conférence historique.

Le gouvernement du Grand-Duché aimerait souligner toute l'importance qu'il attache à la Conférence Internationale sur le Financement du Développement. Il s'agit en particulier que lors de cette Conférence la communauté internationale réserve une suite concrète à aux engagements qu'elle a pris dans la déclaration du Millénaire visant en particulier à réduire de 50% l'extrême pauvreté d'ici 2015. La Banque mondiale estime qu'une Aide Publique au Développement supplémentaire et annuelle de 40 à 60 milliards de dollars est nécessaire pour permettre la réalisation de cet objectif. La déclaration du Millénaire figure comme référence générale alors que Monterrey nous indique comment mettre cette déclaration en oeuvre et que Johannesburg devrait nous fournir le champ d'application concret dans cette logique de la Communauté internationale à laquelle le gouvernement du Luxembourg souscrit.

Monsieur le Président,

On a peu conscience des progrès notables accomplis dans le monde en développement depuis 30 ans. Ceuxci démontrent que l'éradication de la pauvreté n'est pas une chimère. Un enfant né aujourd'hui peut espérer vivre huit années de plus que s'il avait vu le jour il y a 30 ans. Mais n'oublions pas qu'à la fin 2000, environ 36 millions de personnes étaient séropositives ou porteuses du virus du SIDA et que quelque 95% d'entre elles vivaient dans les pays en développement, et 70% en Afrique subsaharienne. Quant aux progrès réalisés - fussent-ils insuffisants, ils nous révèlent l'existence de moyens réels dont nous disposons d'ores et déjà. Pas question de remettre en question ces acquis. Pas question de les laisser ronger par une globalisation encore trop exclusive.

Un commerce plus équitable, une responsabilisation générale de TOUS en matière de lutte contre le chan-

gement climatique, un vrai partenariat Nord-Sud privilégiant à la fois l'ampleur de l'effort et son efficacité, une politique de santé globale visant à franchir le fossé qui, hélas continue d'éloigner les médecins des malades, les malades des médicaments, les infrastructures hospitalières des populations qui en ont réellement besoin, voilà autant d'éléments susceptibles d'apprivoiser une mondialisation par trop débridée et de donner une empreinte plus humaniste à une gouvernance mondiale trop balbutiante à l'heure actuelle.

Monsieur le Président.

Ensemble avec nos partenaires de l'Union européenne, nous n'avons pas attendu les événements tragiques du 11 septembre - que rien ne saurait justifier - pour nous rendre compte de la nécessité d'introduire des changements structurels profonds sur notre planète.

Le Gouvernement du Luxembourg est préoccupé par la baisse de l'APD mondiale depuis une dizaine d'années. La moyenne de l'APD est, en effet, tombée en 2000 à un niveau critique correspondant à seulement 0,22% du PNB des pays de l'OCDE. Ainsi, l'APD en faveur de l'Afrique qui en 1990 était encore de 25.4 milliards de US\$ est tombée à 15.7 milliards de US\$ en 2000.

Mon gouvernement a depuis une dizaine d'années régulièrement augmenté son APD. En l'an 2000, il a consacré 0.74% de son Revenu national brut à cette fin. Il est décidé de poursuivre l'augmentation de son APD qui devrait atteindre 1% de son RNB d'ici le milieu de la décennie.

L'Union européenne et ses États membres - qui fournissent plus de 50% de l'Aide publique au développement, ont une responsabilité considérable à assumer. Nous nous félicitons des conclusions récentes du Conseil européen de Barcelone qui visent à augmenter la moyenne de l'APD des États membres jusqu'à 0,39% d'ici 2006.

Monsieur le Président,

Le Luxembourg a participé activement aux travaux menés au sein de l'Union européenne et aux sessions du Comité préparatoire des Nations unies organisées en vue de cette Conférence. Nous considérons le Consensus de Monterrey comme inclusif et équilibré, comme il porte sur un ensemble de propositions permettant la mobilisation de nouvelles ressources nationales et internationales, concernant la dette, le commerce et le rôle du secteur privé pour financer le développement. Il importe autant que les pays en développement réalisent des réformes indispensables pour assurer la bonne gouvernance. Il s'agit en particulier de promouvoir le bon fonctionnement des institutions publiques, d'éliminer la corruption, de réduire les inégalités et de mettre en place des systèmes fiscaux et administratifs efficaces et transparents.

La communauté internationale sera jugée davantage sur l'après-Monterrey et je salue à cet égard les recommandations du chapitre « Rester engagés ». Nous devons intensifier nos efforts visant à assurer la cohérence de nos politiques au niveau international. Cela veut dire que les objectifs du développement durable et de la lutte contre la pauvreté doivent être appuyés par toutes les politiques menées au niveau multilatéral, qu'il s'agisse des politiques agricole, commerciale, environnementale ou financière.

Finalement, Monsieur le Président, il me reste à vous exprimer tous mes meilleurs vœux pour une bonne clôture de vos travaux.

Je vous remercie.

La chronologie 174

La chronologie

Janvier Table ronde *Destinatioun 700 000, Eldorado oder Horrorszenario ?* 17 janvier 2002 066 Nouveau bilan de la procédure Le Luxembourg accueille l'euro de régularisation des sans-papiers 1-2 ianvier 2002 039 21 ianvier 2002 099 La Vice-Premier ministre Lydie Polfer La lutte contre la criminalité financière signe une convention sur le financement au Grand-Duché de projets d'assistance technique et 22 janvier 2002 094 de formation en Pologne, en Bulgarie et en Slovaquie Affaire Kralowetz 10 ianvier 2002 074 22 ianvier 2002 112 Erna Hennicot-Schoepges, ministre chargée de Henri Grethen, ministre des la Francophonie, à la XVIe réunion de la Conférence Transports, présente le programme ministérielle de la Francophonie www.mobiliteit.lu 11 janvier 2002 24 janvier 2002 084 044Signature de conventions de coopération Le Premier ministre luxembourgeois relatives à quatre formations universitaires en visite officielle au Cap-Vert 11 janvier 2002 27-31 janvier 2002 087 022 Eugène Berger, secrétaire d'État à Anne Brasseur, ministre de l'Éducation l'Environnement, à Tokyo et à Pekin nationale, présente les résultats de l'étude 14-17 janvier 2002 PISA 2000 089 Le Premier ministre Jean-Claude Juncker 28 janvier 2002 047 en conférence à Erfurt Accord franco-luxembourgeois sur 15 janvier 2002 065 le raccordement du Luxembourg au TGV Est-européen Europa : ein komplizierter Kontinent, discours de Jean-Claude Juncker, Premier ministre, lors de la 28 janvier 2002 113 conférence Christoph-Martin-Wieland à Erfurt Intervention de Henri Grethen, ministre des 15 janvier 2002 129 Transports, lors de la signature du protocole d'accord franco-luxembourgeois relatif au Die europäischen Institutionen und die raccordement du Luxembourg Osterweiterung der EU, discours de au TGV Est-européen Jean-Claude Juncker, Premier ministre, dans le cadre du Erfurter Dialog 28 janvier 2002 140 15 janvier 2002 132 Visite de travail de Abdulaziz Kamilov, Le Premier ministre luxembourgeois ministre des Affaires étrangères au Topic of the year d'Ouzbékistan

065

30 janvier 2002

17 janvier 2002

076

Février

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Promotion féminine, et François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, à la réunion sur l'égalité de salaire entre les femmes et les hommes

4 février 2002 109

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker « Grand Officier de la Légion d'Honneur » et le ministre de l'Économie Henri Grethen « Commandeur de la Légion d'honneur »

5 février et 15 janvier 2002 046

L'Université de Luxembourg au centre des discussions à la commission luxembourgeoise « Unesco »

7 février 2002 O88

La ministre de la Culture Erna Hennicot-Schoepges au Forum Union européenne -Conférence islamique

12-13 février 2002 O84

Réunion informelle des ministres de la Justice et des Affaires intérieures de l'UE

14-15 février 2002 1₀1

François Biltgen, ministre délégué aux Communications, et Joseph Schaak, secrétaire d'État à la Fonction publique et à la Réforme administrative, présentent des statistiques *e*Letzebuerg

19 février 2002 102

Discours de Jean-Claude Juncker, Premier ministre, devant le parlement grec à l'occasion de la visite officielle en Grèce

19 février 2002 142

Le Premier ministre Juncker

en visite officielle en Grèce 19-20 février 2002

030

Wir brauchen mehr Europa, discours de Jean-Claude Juncker, Premier ministre, devant les représentants de la Chambre de commerce et de l'industrie de Berlin et de l'Association des commerçants berlinois

25 février 2002 149

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, en visite de travail à Berlin

25-26 février 2002 067

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, préside la conférence *World Women Work*

25-26 février 2002 110

Mission de coopération au Niger

25-28 février 2002 076

Réunion des membres luxembourgeois de la Convention sur l'avenir de l'Union européenne

27 février 2002 115

Mars

Visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Irlande

4-6 mars 2002

Toast de S.A.R. le Grand-Duc au château de Dublin à l'occasion de la visite d'État en Irlande de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

4 mars 2002 156

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en visite officielle à Washington

5-6 mars 2002 D16

Le ministre délégué aux Communications s'exprime au sujet du programme *e*Europe -

5 mars 2002 103

| ministre des Affaires étrangères, devant les étudiants du <i>Dublin European Institute</i> à l' <i>University College</i> | | supérieur, présente le développement de l'Université de Luxembourg | |
|---|-----|---|----------|
| | | 14 mars 2002 | 048 |
| 5 mars 2002 158 | | Les orientations du gouvernement pour une nouvelle | |
| Henri Grethen, ministre de l'Économie, présente le bilan de la prospection et de la promotion économique en 2001 | | législation sur la radio et la télévision 14 mars 2002 | 106 |
| 6 mars 2002 | 085 | Marie-Josée Jacobs, ministre de la Jeunesse, rencontre son homologue de Malte Jesmond N | Лugliett |
| Déclaration de politique étrangère présentée par Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires | | 15 mars 2002 | 093 |
| étrangères et du Commerce extérieur, devant la | | Conseil européen de Barcelone | |
| Chambre des députés | | 15-16 mars 2002 | 040 |
| 7 mars 2002 | 049 | | |
| Forum international « Médiamorphose » | | Matinée « Portes ouvertes » à l'Institut supérieu de Technologie | ır |
| | | 16 mars 2002 | 111 |
| 8-9 mars 2002 Henri Grethen, ministre de l'Économie, préser | 104 | Visite officielle d'Anders Fogh Rasmussen, Premier ministre du Danemark | |
| 2 études relatives à Internet au Luxembourg | | 18 mars 2002 | 070 |
| 11 mars 2002 | 105 | 10 mars 2002 | 0/0 |
| Lettre Juncker-Verhofstadt à José-Maria Aznar en vue du Conseil européen de Barcelone | | Charles Gœrens, ministre de l'Environnement, et Eugène Berger, secrétaire d'État, font le bilan en matière d'énergies nouvelles et renouvelables | |
| 12 mars 2002 | 042 | 18 mars 2002 | 091 |
| Le secrétaire d'État à l'Environnement au forum des Nations unies sur les forêts | | Henri Grethen, ministre de l'Économie, présente un « label de qualité » pour le commerce électronique | |
| 12-15 mars 2002 | 090 | 18 mars 2002 | 107 |
| Visite de travail de Peter Müller, ministre président de la Sarre | | Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur le commerce | |
| 13 mars 2002 | 069 | 18-19 mars 2002 | 080 |
| Marie-Josée Jacobs, ministre de la Jeunesse, présente des projets relatifs à la politique de la jeunesse 13 mars 2002 | | Charles Goerens, ministre de la Coopération, à la conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey | |
| To maio 2002 | 302 | 18-22 mars 2002 | 081 |
| Allocution de Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, à l'occasion de la Commémoration du 75° anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Japon et le Grand-Duché de Luxembourg | | Discours prononcé par Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, à la Conférence internationale sur le Financement du Développement à Monterrey | |
| 13 mars 2002 | 162 | 21 mars 2002 | 169 |
| | | | |

Discours de Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et Erna Hennicot-Schoepges, ministre de l'Enseignement

Lydie Polfer, Vice-Premier ministre, devant la Commission des droits de l'homme à Genève 20 mars 2002 081 Discours de Lydie Polfer, Vice-Premier ministre, au débat général de la 58e session de la Commission des droits de l'homme à Genève 20 mars 2002 164 Forum eGovernment 21 mars 2002 108 Lydie Polfer, Vice-Premier ministre, se prononce sur le racisme et l'intolérance devant le Conseil de l'Europe 21 mars 2002 166 Intervention de Jacques Santer, représentant du Premier ministre à la Convention, lors de la session de la Convention sur l'avenir de l'Union européenne 21 mars 2002 Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Recherche, à une réunion ministérielle à Brasilia 21-22 mars 2002 111 Le Premier ministre luxembourgeois à un séminaire sur la stratégie européenne pour l'emploi 25 mars 2002 072 Présentation de la démarche globale du gouvernement en matière d'aménagement du territoire et des transports 25 mars 2002 114 L'aide publique au développement a atteint 0,76% du RNB en 2001 26 mars 2002 045 Jean-Claude Juncker, Premier ministre, se prononce

100

074

Épidémie de peste porcine situation au 31 mars 2002 083 Réunions du comité de conjoncture : analyse du marché de l'emploi janvier - mars 2002 086

sur les enjeux de la migration

Tripartites sidérurgiques 9 janvier et 28 mars 2002

28 mars 2002